GENERALI LUXEMBOURG

Generali Espace Lux Vie France

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE INDIVIDUEL LIBELLÉ EN EUROS
ET/OU EN UNITÉS DE COMPTE

PROPOSITION D'ASSURANCE 1/2 - NOTE D'INFORMATION
VALANT CONDITIONS GÉNÉRALES

RÉSIDENTS FRANÇAIS

GENERALI

DISPOSITIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT

1. Generali Espace Lux Vie France est un contrat d'assurance vie individuel.

2. Les garanties du Contrat sont les suivantes :
   - Au terme, si l'Assuré est en vie : paiement d'un capital à l'Assuré.
   - En cas de décès de l'Assuré : paiement d'un capital au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).

   Ces garanties sont décrites à l'article 2 « Objet du Contrat » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

   Les sommes versées peuvent être libellées en euros et / ou en Unités de compte, selon les fonds dans lesquels le Contrat est investi.

   Pour la partie des droits exprimés en euros : le Contrat comporte une garantie en capital qui est au moins égale aux sommes versées, nettes de frais (frais précisés au point 5 ci-après).

   Pour la partie des droits exprimés en Unités de compte : les montants investis sur les supports en Unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

3. Pour la partie des droits exprimés en euros sur le Fonds Général, le Contrat ne prévoit pas de participation aux bénéfices contractuelle.

   Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers du Fonds Général sont indiquées à l'article 12 « Participation aux bénéfices et évolution du capital » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

4. Le Contrat comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la demande par l'Assureur et des pièces nécessaires au règlement. Les modalités de rachat sont indiquées aux articles 17 « Disponibilité de la Valeur atteinte » et 23 « Modalités de règlement » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

   Des tableaux indiquant les valeurs de rachat et le montant cumulé des versements bruts du Contrat au terme des huit (8) premières années figurent à l'article 19 « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

5. Les frais applicables au titre du Contrat sont les suivants :
   - Frais à l'entrée et sur versements :
     - Frais sur les versements initial et libre : 4,50 % maximum.
   - Frais en cours de vie du Contrat :
     - Frais de gestion sur les Fonds externes : 1,50 % maximum par an de la Valeur atteinte prélevés mensuellement par diminution du nombre d'Unités de compte ;
     - Frais de gestion sur le Fonds Général : 0,90 % maximum par an de la Valeur atteinte prélevé annuellement par diminution du taux de rendement servi au titre du Fonds Général ;
     - Frais de gestion sur le(s) Fonds interne(s) : 2 % maximum par an de la Valeur atteinte prélevés soit trimestriellement soit mensuellement par diminution du nombre d'Unités de compte et / ou par diminution de la Valeur nette d'inventaire.
       Conformément à l'article 11 « Frais », les frais de gestion annuels sont fixés pour cinq (5) ans et sont révisables par période successive de cinq (5) ans.
   - Frais de sortie : néant.
   - Autres frais :
     - Frais d'arbitrage : 0,50 % maximum des sommes arbitrées.
     - Frais spécifiques aux Fonds externes : frais de transaction liés à la banque dépositaire de 0,03% maximum du montant d'acquisition ou de cession des Fonds externes de type OPC indiciel (ETF).
     - Frais spécifiques aux Fonds Internes Dédiés :
       - Frais de gestion financière : 1,50 % maximum par an de la valeur totale des actifs composant le Fonds Interne Dédié ;
       - Frais liés aux transactions financières : 2,50 % maximum du montant des opérations ;
       - Frais de garde : 1 % maximum par an de la valeur totale des actifs.
     - Frais spécifiques aux Fonds Internes Collectifs :
       - Frais de gestion financière : 1,50 % maximum par an de la valeur totale des actifs composant le Fonds Interne Collectif (supportés par le Contrat au prorata du nombre d'Unités de compte détenues par rapport au nombre total d'Unités de compte en circulation) ;
       - Frais liés aux transactions financières : 2,50 % maximum du montant des opérations ;
       - Frais de garde et frais de calcul de la Valeur nette d'inventaire : respectivement 1 % maximum par an de la valeur totale des actifs composant le Fonds Interne Collectif (supportés par le Contrat au prorata du nombre d'Unités de compte détenues par rapport au nombre total d'Unités de compte en circulation).
     - Frais spécifiques aux Fonds d'Assurance Spécialisés :
       - Frais liés aux transactions financières : 2,50 % maximum sur le montant concerné par l'opération avec un minimum de mille (1 000) euros par opération ;
       - Frais de garde : 1 % maximum par an de la valeur totale des actifs composant le Fonds d'Assurance Spécialisé.
     - Autres frais spécifiques aux Fonds internes :
       - Frais liés à un changement de banque dépositaire : mille (1 000) euros maximum.
       - Frais liés à un changement de gestionnaire financier : cinq cents (500) euros maximum.
       - Frais liés à un changement de politique de gestion : cent cinquante (150) euros maximum.
       - Frais liés à la clôture d'un Fonds Interne Dédié ou d'un Fonds d'Assurance Spécialisé (hors opération d'arbitrage) : cinq cents (500) euros maximum.
       - Frais liés à l'investissement dans un Actif non coté dit de Private Equity : deux cent cinquante (250) euros maximum par an par Fonds Interne.

   Les supports représentatifs des Unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'informations clés (DIC) ou documents d'informations spécifiques et/ou tout autre document d'information financière applicable aux supports en Unité de compte.

6. La durée du Contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du Contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son Assureur.

7. Le Souscripteur peut désigner le(s) Bénéficiaire(s) dans le Contrat et ultérieurement par avenant au Contrat. La désignation du Bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique.
   Les modalités de cette désignation ou modification sont indiquées à l'article 7 « Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation du bénéfice du Contrat » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du Souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la Proposition d'assurance.

Il est important que le Souscripteur lise intégralement la Proposition d'assurance et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le Contrat.

SOMMAIRE

Glossaire 3

Article 1 - Les parties au Contrat 5
Le Souscripteur 5
L'Assureur 5
Article 2 - Objet du Contrat 5
Article 3 - Périmètre contractuel 5
Article 4 - Date d'effet du Contrat 5
Article 5 - Durée du Contrat 6
Article 6 - Pièces nécessaires à la souscription 6
Article 7 - Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation du bénéfice du Contrat 6
Article 8 - Modalités de versements et devise 6
Article 9 - Supports sélectionnés 7
Les Fonds externes 7
Le Fonds Général 7
Les Fonds internes 7
Article 10 - Fonctionnement et valorisation des supports du Contrat 8
Le fonds Général 8
Supports en Unités de compte 8
Article 11 - Frais 9
Les frais sur versements 9
Les frais de gestion 9
Les frais d'arbitrage 9
L'indemnité de rachats 9
Autres frais, coûts, taxes et impôts 9
Article 12 - Participation aux bénéfices et évolution du capital 9
Fonds général 9
Autres Fonds 10
Article 13 - Dates de valeur 10
Fonds général 10
Support en Unités de compte 10
Article 14 - Arbitrages 10
Article 15 - Clause de sauvegarde 11
Changements relatifs à un Fonds externe 11
Changements relatifs à un Fonds interne collectif 11
Changements relatifs à un Fonds interne dédié 11
Changements affectant la cotation d'une Unité de compte 11
Article 16 - Décès de l'Assuré et revalorisation du capital en cas de décès 11
Article 17 - Disponibilité de la Valeur atteinte 11
Rachat total 12
Option sortie en titres pour Rachat total 12
Rachat partiel 12
Article 18 - Avances sur le Contrat 12
Article 19 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années 12
Article 20 - Terme du Contrat 17
Article 21 - Information du Souscripteur - Formalités - Dématérialisation des informations et documents 17
Article 22 - Règlementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale 18
1. Loi Fatca 18
2. Échange automatique de renseignements en matière fiscale (OCDE-CRS) 19
3. Echange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières (« DAC 6 ») 19
Article 23 - Modalités de règlement 20
Pour le Terme du Contrat, le Rachat partiel et le Rachat total 20
Pour le Décès 20
Article 24 - Souscription, consultation et gestion du Contrat en ligne 20
Article 25 - Délégation de créance - Nantissement 21
Article 26 - Information supplémentaire 21
Article 27 - Renonciation au Contrat 21
Article 28 - Réclamations 21
Article 29 - Conflits d'intérêt 21
Article 30 - Adresse de notification 22
Pour le Souscripteur 22
Pour l'Assureur 22
Article 31 - Prescription 22
Article 32 - Données personnelles et confidentialité 22
Article 33 - Loi applicable au Contrat 22
Article 34 - Juridiction compétente 22
Article 35 - Langue du Contrat 23
Article 36 - Fiscalité du Contrat 23
Article 37 - Autorités fiscales - Mandat 23
Article 38 - Mesures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme 23
Article 39 - Clause de sanction internationale 23
Article 40 - Clause relative à la fraude 23

Annexe « Les caractéristiques fiscales du Contrat d'assurance vie » 24
Annexe « Options garanties de prévoyance » 25
Annexe « Information en matière de durabilité » 29
Annexe « Information relative aux risques financiers » 31

GLOSSAIRE

A

ARBITRAGE
Opération (version papier ou en ligne) qui consiste à modifier la répartition de la Valeur atteinte du Contrat entre les différents Supports d'investissement du Contrat.

ASSURÉ
Personne physique sur laquelle repose le risque garanti par l'Assureur. C'est son décès ou sa survie à un moment déterminé qui conditionne la prestation de l'Assureur.

ASSUREUR
Generali Luxembourg S.A.

B

BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS
Personne(s) désignée(s) par le Souscripteur pour percevoir le capital en cas de décès de l'Assuré.

BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE VIE
L'Assuré

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
Formulaire émanant de l'Assureur, à remplir par le Souscripteur, et destiné à éclairer l'Assureur sur la nature de l'opération et sur les faits et circonstances qui constituent pour lui des éléments d'appréciation du risque.

C

Le Contrat est le contrat d'assurance vie Generali Espace Lux Vie France tel que défini à l'article « Périmètre contractuel » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

D

DATE DE VALEUR
Date d'investissement sur les supports pour les versements, date de prise en compte des mouvements pour le rachat, l'arbitrage, le terme ou le décès. Elle constitue le point de départ des intérêts ou la date de référence pour la détermination des valeurs des supports en Unités de compte et est déterminée conformément à l'article « Dates de valeur ».

F

FONDS D'INVESTISSEMENT
Tout fonds interne ou externe exprimé en Unités de compte, sans garantie de rendement, exposé aux fluctuations du marché et dont tous les risques inhérents, notamment le risque de placement, sont supportés par le Souscripteur. Le Fonds Général n'est pas un fonds d'investissement.

FONDS EXTERNE
Organisme de Placement Collectif (OPC) établi en dehors d'une entreprise d'assurances et qui est soumis à une procédure d'agrément et de surveillance prudentielle continue de la part d'une autorité de surveillance étatique.
Les OPC Indiciels (ETF) sont des fonds externes dont l'objectif de gestion consiste à répliquer l'évolution d'un indice boursier reconnu. Par des achats et des ventes de valeurs mobilières, ils répliquent au plus près la composition de cet indice.

FONDS GÉNÉRAL
Ensemble d'actifs financiers dans lequel peut être investie une partie des versements. Le Fonds Général, exprimé en euros, offre une garantie du capital investi (net de tous frais) de la part de l'Assureur.

FONDS INTERNE
Ensemble d'actifs cantonnés d'une entreprise d'assurances, collectif spécialisé ou dédié, comportant ou non une garantie de rendement.

H

HÉRITIER
Personne qui succède au défunt par l'effet soit de la loi, soit du testament.

I

INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE
Toute personne morale ou personne physique ayant le statut de travailleur indépendant au sens de la législation sociale, dûment autorisée par un État membre de l'Union Européenne à exécuter des activités de distribution d'assurances, agréée dans son pays d'établissement, et via lequel la souscription intervient.

J

JOURS OUVRÉS
On entend par jours ouvrés les jours réels d'ouverture de l'entreprise d'assurance, c'est-à-dire du lundi au vendredi inclus. Une semaine comporte donc généralement cinq (5) jours ouvrés. Lorsque le délai exprimé en jours ouvrés expire un samedi, un dimanche ou un jour férié selon la réglementation luxembourgeoise, il est prolongé jusqu'au jour ouvré suivant.

P

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
Part des bénéfices financiers distribués par le Fonds Général au Contrat.

PROPOSITION D'ASSURANCE
Elle est constituée du Bulletin de souscription, de la Note d'information valant Conditions générales et de ses annexes.

R

RACHAT
À la demande du Souscripteur, versement anticipé de tout ou partie de la Valeur atteinte du Contrat.

RISQUE DE LIQUIDITÉ
Le risque qu'une position, ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court.

RISQUE DE MARCHÉ
Le risque de perte résulte d'une fluctuation de la valeur de marché des positions imputable à une modification de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et de matières premières, ou à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

S

SOUSCRIPTEUR
La personne physique qui conclut le contrat d'assurance vie Generali Espace Lux Vie France auprès de l'Assureur. Le Souscripteur exerce toutes les prérogatives attachées au Contrat, telles que Versement, Arbitrage, Rachat partiel ou total, etc. Le Contrat peut être souscrit par un Souscripteur (souscription simple) ou par deux (2) Souscripteurs (co-souscription).

LUXGELV202505-FR

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT
Le Souscripteur peut investir dans un ou plusieurs Supports d'investissement parmi ceux proposés dans le cadre du Contrat, à savoir :

- Un Fonds Général, exprimé en euros ;
- Des fonds d'investissement, exprimés en unités de compte, n'offrant pas de garantie de capital, ni de garantie de rendement minimum :
  - Des Fonds externes,
  - Des Fonds internes collectifs,
  - Des Fonds internes dédiés,
  - Des Fonds d'assurance spécialisés.

T

TECHNIQUE DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE
Service de communication proposé par l'Assureur au client en vue de lui permettre de souscrire et/ou de consulter un Contrat d'assurance vie, via un site internet mis à disposition par l'Assureur ou par un Intermédiaire d'assurance.

TAUX DE RENDEMENT SERVI AU TITRE DU FONDS GÉNÉRAL
Ce taux est égal à la Participation bénéficiaire annuelle éventuellement versée sur le Contrat.

U

UNITÉS DE COMPTE
Supports d'investissement, autres que le Fonds Général, qui composent les Contrats d'assurance vie. La valeur des supports en Unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du marché.

V

VALEUR ATTEINTE
Il s'agit de la valeur du Contrat à un moment donné telle que cette valeur est décrite, selon le type de support investi, à l'article « Disponibilité de la Valeur atteinte ».

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE
La valeur nette d'inventaire (VNI) est le prix auquel se négocie une part d'un Support d'investissement. Pour calculer la VNI, on somme tout d'abord la valeur de tous les actifs dans lesquels le Support d'investissement est investi et l'on déduit ensuite les différents frais de gestion et d'administration. Le résultat obtenu est ensuite divisé par le nombre de parts qui composent le Support d'investissement pour obtenir la valeur nette d'inventaire par part, aussi appelée VNI.

VERSEMENT
Somme versée par le Souscripteur sur le présent Contrat.

Sauf indication contraire, pour tous les termes ci-dessus définis, les mots au singulier impliquent le pluriel, et les mots au masculin impliquent le féminin.

ARTICLE 1 - LES PARTIES AU CONTRAT

LE SOUSCRIPTEUR

Le Souscripteur est la personne qui conclut le contrat d'assurance vie Generali Espace Lux Vie France auprès de l'Assureur. Le Souscripteur exerce toutes les prérogatives attachées au Contrat, telles que versement, Arbitrage, Rachat partiel ou total, etc.

La conclusion peut être conjointe, sous réserve de l'acceptation par l'assureur. En cas de dénouement au second (2nd) décès, chaque Souscripteur accepte expressément qu'en cas de prédécès l'intégralité des prérogatives attachées au Contrat soit exercée par le survivant.

Le Souscripteur est la personne qui a sa résidence en France au jour de la souscription et/ou pour qui la loi applicable est la loi française.

L'ASSURÉ

Le Contrat peut être souscrit sur la tête d'un (1) ou de deux (2) Assurés. Dans le dernier cas, le Contrat se dénoue au premier (1er) décès ou au second (2nd) décès, sous réserve de l'acceptation par l'assureur et selon l'option choisie par le Souscripteur dans le Bulletin de souscription.

L'ASSUREUR

Generali Luxembourg S.A. est une compagnie d'assurance luxembourgeoise établie sous la forme de société anonyme de droit luxembourgeois dûment habilitée à effectuer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation. Le siège social de l'Assureur est situé au 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) - Tél. : 00352/27.86.26.20 et l'Assureur est immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B165407.

Generali Luxembourg S.A. est placée sous la tutelle du Commissariat aux Assurances, autorité de contrôle des entreprises d'assurance luxembourgeoises située 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assureur assure des Contrats d'assurance vie et de capitalisation en France en libre prestation de services. Le Souscripteur peut obtenir le rapport sur la solvabilité et la situation financière de l'Assureur prévu par la réglementation sur simple demande écrite auprès de l'Assureur.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Generali Espace Lux Vie France est un Contrat d'assurance vie individuel régi par le Code des assurances français et relevant de la branche 22 « Assurances liées à des fonds d'investissement » définie à l'article R.321-1 du même Code.

Ce Contrat est à versements et rachats libres, libellé en Unités de compte et/ou en euros dont le Souscripteur détermine la durée - durée viagère ou durée déterminée -, à la souscription, en fonction de l'orientation patrimoniale qu'il souhaite donner à son Contrat.

En cas de vie de l'Assuré au terme, lorsque la durée du Contrat est déterminée ou en cas de décès de l'Assuré, le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) reçoit(vent) le règlement des prestations sous la forme d'un capital selon les modalités définies dans la présente Note d'information valant Conditions générales.

À la souscription et pendant toute la durée du Contrat, le Souscripteur pourra, en fonction de ses objectifs, répartir ses versements entre plusieurs types de Supports d'investissement :

- un Fonds Général en euros,
- un ou plusieurs Fonds externes,
- un ou plusieurs Fonds internes.

Les listes des Supports d'investissement accessibles au Contrat sont présentées aux annexes intitulées « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Global » et « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Libre » et leur accès dépend des conditions du montant des Versements décrites à l'article « Modalités de versements et devise ».

Tout investissement dans un Fonds interne fera l'objet d'un avenant spécifique.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que le Contrat ne lui garantit aucun taux d'intérêt, ou aucune garantie de fidélité, ou aucune valeur de réduction ou de rachat.

Une garantie de prévoyance en cas de décès de l'Assuré dont les modalités sont définies à l'annexe « Options garanties de prévoyance » peut également être souscrite à la souscription ou en cours de vie du contrat.

La dématérialisation des informations et des documents dont les modalités sont définies à l'article « Information du Souscripteur - Formalités - Dématérialisation des informations et documents » est automatiquement retenue à la souscription. Vous pouvez y renoncer en notifiant expressément votre refus sur le Bulletin de souscription.

Les informations contenues dans la Note d'information valant Conditions générales sont valables pendant toute la durée du Contrat, sauf avenant et/ou évolution de la réglementation.

ARTICLE 3 - PÉRIMÈTRE CONTRACTUEL

Chaque Contrat souscrit est régi par :

- le Code des assurances français ;
- la Proposition d'assurance constituée de deux documents :
  1. la « Proposition d'assurance 1/2 - Note d'information valant Conditions générales » et ses annexes ci-après désignées :
     - annexe « Les caractéristiques fiscales du Contrat d'assurance vie »,
     - annexe « Options garanties de prévoyance »,
     - annexe « Information en matière de durabilité »,
     - annexe « Information relative aux risques financiers »,
     - annexe « Note d'information concernant les risques spécifiques liés à l'investissement dans les actifs à liquidité réduite, les fonds alternatifs, les fonds de fonds alternatifs, les fonds immobiliers ou dans tout type d'actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la circulaire 15/3 du CAA » (si applicable),
     - annexes « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Global » et « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Libre », dont les listes des Fonds externes qui sont disponibles via le site internet de l'Assureur www.generali.lu,
     - annexe « Autorités fiscales - mandat »,
     - annexe « Instructions de communication »,
     - notice d'information « Protection des données à caractère personnel »
     - annexe « Demande d'accès aux services en ligne » (si nécessaire),
     - avenant « Investissement dans des Fonds Internes Dédiés » (si nécessaire),
     - avenant « Investissement dans des Fonds Internes Collectifs » (si nécessaire),
     - avenant « Avenant Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS) » (si nécessaire),
  2. la « Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription »
- tout avenant à la Note d'information valant Conditions générales,
- les Conditions particulières.

Par ailleurs, la loi luxembourgeoise s'applique à toutes les dispositions prudentielles et techniques en ce compris les règles applicables aux actifs représentatifs des engagements de l'Assureur.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DU CONTRAT

Le Contrat est conclu à compter de la date de signature du Bulletin de souscription. Il prendra effet dès la signature du Bulletin de souscription sous réserve de l'encaissement effectif du premier (1er) versement par l'Assureur et de la réception par ce dernier de l'ensemble des pièces exigées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin de souscription comme indiqué à l'article « Pièces nécessaires à la souscription ». La date d'effet est indiquée dans les Conditions particulières.

L'Assureur adresse au Souscripteur, dans un délai de trente (30) jours au plus, les Conditions particulières du Contrat qui reprennent les éléments du Bulletin de souscription.

Si le Souscripteur n'a pas reçu ses Conditions particulières dans ce délai, il devra en aviser l'Assureur par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse figurant à l'article « Adresse de notification ».

ARTICLE 5 - DURÉE DU CONTRAT

À la souscription, le Souscripteur détermine la durée de son Contrat entre les deux options suivantes :

- Durée viagère :

  Le Contrat est souscrit pour une durée viagère et prend fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré.

- Durée déterminée :

  Le Contrat est souscrit pour une durée que le Souscripteur détermine librement (minimum 8 ans).

  Il prend fin :

  - avant le terme, en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré,
  - au terme que le Souscripteur aura fixé sous réserve d'une demande de règlement de la Valeur atteinte du Contrat, conformément à l'article « Terme du Contrat ».

ARTICLE 6 - PIÈCES NÉCESSAIRES À LA SOUSCRIPTION

Le Bulletin de souscription obligatoirement complété de tous les champs et signé devra être accompagné de l'ensemble des pièces mentionnées dans le document « Pièces à fournir ». Parmi ces pièces figure notamment le formulaire « KYC - Connaissance client » relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qui devra être dûment complété et signé, ainsi qu'accompagné des justificatifs demandés.

En l'absence de communication des pièces demandées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, les fonds pourraient être restitués dans les mêmes modalités que le paiement initial.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents complémentaires qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

ARTICLE 7 - DÉSIGNATION DU (DES) BÉNÉFICIAIRE(S) ET CONSÉQUENCES DE L'ACCEPTATION DU BÉNÉFICE DU CONTRAT

Le(s) Souscripteur(s) désigne(nt) le(s) Bénéficiaire(s) lors de la souscription du Contrat ou ultérieurement par avenant lorsque celle-ci n'est plus appropriée au regard de sa situation personnelle.

La désignation du (des) Bénéficiaire(s) peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Lorsque le Bénéficiaire est nommément désigné, le Souscripteur doit rédiger sa clause de la manière la plus complète possible en indiquant les nom, prénom, nom de naissance, date et lieu de naissance, quotepart ainsi que les coordonnées des Bénéficiaires désignés. Ces informations seront utilisées par l'Assureur en cas de décès de l'Assuré afin d'identifier rapidement et d'entrer en relation avec les bénéficiaires du Contrat si ceux-ci ne se sont pas manifestés par eux-mêmes ou par l'intermédiaire du notaire en charge de la succession.

En cas de décès de l'unique Bénéficiaire désigné par le Souscripteur ou en cas de renonciation, les prestations d'assurance seront dues au Souscripteur ou réintégreront sa succession, sauf clause contraire.

Le décès ou la renonciation au bénéfice du contrat d'un ou plusieurs Bénéficiaires nommément désigné(s) impliquera la révocation de cette désignation sauf clause contraire.

Lorsque le Souscripteur n'a pas complété la clause bénéficiaire et qu'il n'a pas coché la clause bénéficiaire par défaut prévue à cet effet dans le document « Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription », l'indication du terme « néant » dans le pavé « Bénéficiaire(s) » dudit document signifiera que le Contrat ne comporte aucune stipulation pour autrui ; le bénéfice du Contrat sera dès lors réintégré dans la succession.

ACCEPTATION BÉNÉFICIAIRE :

Le(s) Bénéficiaire(s) peut(vent) accepter le bénéfice du Contrat.

Lorsque la désignation du Bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation du bénéfice ne peut intervenir que trente (30) jours au moins à compter du moment où le Contrat d'assurance vie est conclu.

L'acceptation est faite par un avenant signé du Souscripteur, du Bénéficiaire et de l'Assureur. Elle peut également être faite par acte authentique ou sous seing privé signé du Souscripteur et du Bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de l'Assureur que lorsqu'elle lui est notifiée.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que la désignation devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) Bénéficiaire(s).

L'acceptation du bénéfice du Contrat par le(s) Bénéficiaire(s) dans le respect des modalités définies à l'article L.132-9 du Code des assurances empêche le Souscripteur de procéder notamment sans autorisation préalable du (des) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), à une demande d'avance, à un rachat partiel ou total du Contrat, de révoquer le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), de procéder à une délégation de créance ou un nantissement du Contrat. En cas d'acceptation du bénéfice du Contrat, le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) doit (doivent) donner son (leur) accord exprès, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport, …) à la réalisation de toute opération désignée au paragraphe ci-dessus.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE VERSEMENTS ET DEVISE

La devise de référence du Contrat est l'euro.

Si un Support d'investissement choisi par le Souscripteur est libellé dans une devise autre que l'euro, le Souscripteur supporte le risque de change.

Le Souscripteur effectue un premier (1er) Versement au moins égal à deux cent cinquante mille (250 000) euros ou en devises équivalentes. Tant que la somme des Versements n'atteint pas au moins cinq cent mille (500 000) euros ou en devises équivalentes, les conditions suivantes s'appliquent :

- la souscription doit être effectuée en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (via le site espaceclient.generali.lu) ;
- les opérations de gestion seront effectuées en ligne (si elles sont disponibles) par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (via le site espaceclient.generali.lu). Toutefois, le Souscripteur pourra demander à les effectuer sur support papier à tout moment ;
- les supports d'investissement accessibles au Contrat sont repris dans l'annexe « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Libre ».

Dès que la somme des Versements atteint au moins cinq cent mille (500 000) euros ou en devises équivalentes, le Souscripteur n'est plus soumis aux règles ci-avant et les supports d'investissement accessibles au Contrat sont ceux repris dans l'annexe « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Global ».

Les Versements complémentaires n'ont pas de caractère obligatoire, mais seront d'un montant au moins égal à vingt mille (20 000) euros, excepté pour le Fonds d'assurance spécialisé (FAS) dont le montant du versement complémentaire sera au moins égal à cent mille (100 000) euros.

Tout Versement initial ou complémentaire, notamment sur le Fonds Général, est soumis à l'accord de l'Assureur et ne sera formellement accepté que par l'émission d'une lettre-avenant.

Pour chaque Versement, le Souscripteur définit les sommes à allouer aux supports existants sur son Contrat ou accessibles à la date du versement.

Le montant minimum à allouer par Support d'investissement est de :

- pour le Fonds Général, les Fonds externes et les Fonds internes collectifs : dix mille (10 000) euros,
- pour les Fonds internes dédiés : deux cent cinquante mille (250 000) euros (premier (1er) versement) et dix mille (10 000) euros (investissements complémentaires),
- pour les Fonds d'assurance spécialisés : deux cent cinquante mille (250 000) euros (premier (1er) versement) et cent mille (100 000) euros (investissements complémentaires).

L'Assureur effectue la répartition du Versement, net de frais, sous réserve de son encaissement.

Chaque Versement, initial et complémentaire, devra être accompagné d'un Bulletin de souscription ou d'une demande de versement, obligatoirement complété(e) de tous les champs, dûment signé(e) et accompagné(e) notamment, de toutes les pièces justificatives et du formulaire « KYC - Connaissance client » dont le justificatif de l'origine des fonds.

Conformément à l'article « information supplémentaire » repris ci-dessous, l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations.

Tout Versement, initial et complémentaire, doit être effectué par virement depuis le compte bancaire du Souscripteur vers le compte bancaire de l'Assureur.

Aucun versement en espèces ou par chèques n'est accepté.

ARTICLE 9 - SUPPORTS SÉLECTIONNÉS

Generali Espace Lux Vie France permet au Souscripteur d'investir dans les supports suivants :

- un ou plusieurs Fonds externes,
- un Fonds Général en euros,
- un ou plusieurs Fonds internes.

Le Souscripteur sélectionne, sous sa seule responsabilité et à ses propres risques et sur conseil de son Intermédiaire d'Assurance, la répartition entre les différents Supports dans le respect des limites prudentielles d'investissement et des éventuelles limites dictées par l'Assureur.

Le Souscripteur déclare avoir pleine connaissance de l'ensemble des informations relatives aux risques financiers pouvant découler des Supports tel que repris à l'annexe intitulée « Information relative aux risques financiers » .

Le Souscripteur dégage de ce fait l'Assureur de toute responsabilité à cet égard.

L'Assureur n'intervient pas dans la répartition entre les supports.

LES FONDS EXTERNES

Un Fonds externe est un Organisme de Placement Collectif (OPC) établi en dehors d'une entreprise d'assurances qui est soumis à une procédure d'agrément et de surveillance prudentielle continue de la part d'une autorité de surveillance étatique. Le Souscripteur est informé qu'en investissant sur des Fonds externes libellés en devises étrangères (autres que l'euro), il supporte, outre les fluctuations liées aux marchés financiers, les risques liés à la fluctuation des taux de change entre la devise de l'OPC et l'euro qui est la devise du Contrat.

Les Versements sont affectés, conformément au choix du Souscripteur, par l'Assureur, nets de frais (sous réserve des droits acquis au fonds) en nombre d'Unités de compte représentatives de parts de Fonds externes listés, en fonction des conditions du montant des Versements de l'article « Modalités de versements et devise », à l'annexe « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Global » ou à l'annexe « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Libre ».

Les documents d'informations clés (DIC) ou documents d'informations spécifiques et/ou tout autre document d'information financière applicable aux supports en Unités de compte sélectionnés par le Souscripteur, lui sont remis par son Intermédiaire d'assurance avant l'investissement.

Pour chaque Fonds externe utilisé, le Souscripteur a le droit à la communication des informations suivantes :

a) le nom du fonds et éventuellement du sous-fonds,

b) le nom de la société de gestion du fonds ou du sous-fonds,

c) la politique d'investissement du fonds, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques,

d) toute indication existant dans l'État d'origine du fonds, ou à défaut dans l'État de résidence du Souscripteur, quant à une classification du fonds par rapport au risque ou quant au profil de l'investisseur type,

e) la nationalité du fonds et l'autorité compétente en matière de surveillance prudentielle,

f) la conformité ou non à la directive modifiée 2009/65/CE,

g) la date de lancement du fonds et le cas échéant sa date de clôture,

h) la performance historique annuelle du fonds pour chacun des cinq (5) derniers exercices ou à défaut depuis la date du lancement,

i) l'adresse électronique où peuvent être obtenus ou consultés le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds,

j) les modalités de publication des valeurs d'inventaire du fonds,

k) toute restriction éventuelle du droit de remboursement des parts à première demande.

Les informations susvisées, ou, le cas échéant, le document publié en application du règlement PRIIPs, peuvent être demandées sans frais auprès de l'Assureur pour chaque Fonds sélectionné au moment de l'investissement dans ce fonds.

Le Souscripteur a le droit de recevoir annuellement, sans frais et à sa demande, une version à jour de ces informations lors de la communication annuelle de l'évolution de son Contrat. En particulier le Souscripteur pourra demander à être informé de la dernière performance annuelle des fonds sous-jacents à son Contrat.

Avant le premier (1er) investissement dans un fonds alternatif simple, dans un fonds de fonds alternatifs, dans un fonds immobilier le Souscripteur doit manifester son accord explicite pour investir dans cette catégorie d'actifs. Cet accord ne peut être donné qu'après réception d'une notice d'information renseignant le Souscripteur sur les risques particuliers que comporte ce genre d'investissement.

LE FONDS GÉNÉRAL

Le Fonds Général est un ensemble d'actifs financiers dans lequel peut être investie une partie des Primes. Le Fonds Général, exprimé en euros, offre une garantie du capital investi (net de tous frais) de la part de l'Assureur.

LES FONDS INTERNES

- Le **Fonds interne dédié** est un fonds interne, à lignes directes ou non, ne comportant pas une garantie de rendement, géré par un gestionnaire unique et servant de support à un seul Contrat mais non de support au Contrat d'un autre Souscripteur. Toutefois, le Fonds interne dédié n'est pas nécessairement le support exclusif du Contrat concerné qui peut investir également dans des Fonds externes, des Fonds internes collectifs ou des Fonds d'assurance spécialisés.

  Tout investissement dans un Fonds interne dédié sera formalisé par la signature d'un avenant « Investissements dans un Fonds Interne Dédié ».

  Cet avenant doit permettre à l'Assureur de recueillir des informations circonstanciées sur le Souscripteur et ses besoins.

  L'Assureur attire l'attention du Souscripteur sur le fait que tout rachat anticipé du Contrat comporte des risques tant sur le plan fiscal que sur le plan de la performance de l'investissement effectué dans le Fonds interne dédié.

  Cet avenant doit permettre à l'Assureur de vérifier que la politique d'investissement proposée au Souscripteur est cohérente avec l'analyse de ses besoins.

  Cet avenant reprend les informations auxquelles le Souscripteur a droit, pour chaque Fonds interne dédié, en application de la réglementation prudentielle luxembourgeoise :

  a) la politique d'investissement suivie à l'égard du Fonds interne dédié respectant tant les règles et limites d'investissement telles que prévues par la réglementation prudentielle luxembourgeoise que les éventuelles restrictions supplémentaires édictées par la législation applicable et par l'Assureur quant aux actifs éligibles ou quant aux règles de dispersion et de diversification,

  b) la mention selon laquelle le Fonds interne dédié ne peut être investi que dans des parts d'organismes de placement collectifs (OPC) ou s'il est susceptible d'être investi, du moins partiellement, directement dans des actifs repris aux points 1 à 9 de l'article 11 du Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 dans sa version coordonnée, et ce dans le respect des actifs conformes au principe de la personne prudente tel que repris à l'article 53 (2) du règlement du Commissariat aux Assurances (CAA) du 7 décembre 2015,

  c) la mention selon laquelle le Souscripteur est libre de modifier la politique d'investissement sous réserve de respecter les limitations imposées par l'Assureur visées au précédent paragraphe

a) ainsi que la mention selon laquelle le Souscripteur est libre de demander la transformation d'un Fonds interne dédié sans lignes directes en un Fonds dédié à lignes directes et inversement,

d) la description de la politique d'investissement du Fonds interne dédié et de ses objectifs financiers,

e) les actifs du Fonds interne dédié sont la propriété de l'Assureur,

f) la mention selon laquelle l'Assureur se réserve le droit d'effectuer toute prestation de paiement par la remise de tout ou partie du portefeuille d'actifs pour autant que la loi applicable au Contrat le permette.

Avant le premier (1er) investissement direct ou indirect dans des fonds alternatifs simples, des fonds de fonds alternatifs, des fonds immobiliers ou dans tout type d'actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la Lettre circulaire 15/3 du CAA, le Souscripteur doit manifester son accord explicite pour investir dans cette catégorie d'actifs. Cet accord ne peut être donné qu'après réception d'une notice d'information renseignant le client sur les risques particuliers que comporte ce genre d'investissement.

L'investissement net initial dans un Fonds interne dédié est d'au moins deux cent cinquante mille (250 000) euros.

- Le **Fonds interne collectif** est un Fonds interne d'assurance ouvert à une multitude de Souscripteurs.

  Tout investissement dans un Fonds interne collectif sera formalisé par la signature d'un avenant « Fonds interne collectif » au Contrat reprenant les informations requises par la réglementation prudentielle luxembourgeoise.

  Cet avenant au Contrat contient au minimum les informations suivantes :

  a) le nom du fonds interne,

  b) le nom de la société de gestion du fonds interne,

  c) le type de fonds interne au regard de la classification prudentielle luxembourgeoise,

  d) la politique d'investissement du fonds, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques,

  e) l'indication si le fonds peut investir dans des fonds alternatifs,

  f) des indications quant au profil de l'investisseur type ou quant à l'horizon de placement,

  g) la date de lancement du fonds et le cas échéant sa date de clôture,

  h) la performance historique annuelle du fonds pour chacun des cinq (5) derniers exercices ou à défaut depuis la date de lancement,

  i) le benchmark que le fonds est censé atteindre ou, à défaut d'une telle référence fixée de façon explicite, un ou plusieurs benchmarks contre lequel pourront être mesurées les performances du fonds interne,

  j) l'endroit où peuvent être obtenus ou consultés les données relatives à la comptabilité séparée du fonds interne,

  k) les modalités d'évaluation et le cas échéant de publication des valeurs d'inventaire du fonds,

  l) les modalités de rachat des parts.

  Les informations susvisées, ou, le cas échéant, le document publié en application du règlement PRIIPs, peuvent être demandées, sans frais, auprès de l'Assureur pour chaque fonds sélectionné, au moment de l'investissement dans le fonds.

  Le Souscripteur a le droit de recevoir annuellement, sans frais et à sa demande, une version à jour de ces informations lors de la communication annuelle de l'évolution de son Contrat. En particulier le Souscripteur pourra demander à être informé de la dernière performance annuelle des fonds sous-jacents à son Contrat.

  Avant le premier (1er) investissement dans un Fonds interne susceptible d'investir dans des fonds alternatifs simples, dans des fonds de fonds alternatifs, dans des fonds immobiliers ou dans tout type d'actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la Lettre circulaire 15/3 du CAA, le Souscripteur doit manifester son accord explicite pour investir dans cette catégorie d'actifs. Cet accord ne peut être donné qu'après réception d'une notice d'information renseignant le client sur les risques particuliers que comporte ce genre d'investissement.

- Le **Fonds d'assurance spécialisé** est un Fonds interne d'assurance autre qu'un fonds dédié, à lignes directes ou non, ne comportant pas une garantie de rendement et servant de support à un seul Contrat. La création d'un tel Fonds est requise lorsque le Contrat comporte des investissements en lignes directes autres que ceux faisant partie d'un Fonds interne dédié et que les actifs adossés au Fonds d'assurance spécialisé sont directement choisis par le Souscripteur, soit lors de l'investissement de la prime initiale ou d'un versement complémentaire, soit lors d'un Arbitrage. Il est plus amplement décrit dans l'avenant « Avenant Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS) », transmis au Souscripteur, si nécessaire.

  Tout investissement dans un Fonds d'assurance spécialisé sera formalisé par la signature d'un avenant au Contrat reprenant les informations requises par la réglementation prudentielle luxembourgeoise.

  L'investissement minimum requis dans un Fonds d'assurance spécialisé est de deux cent cinquante mille (250 000) euros.

ARTICLE 10 - FONCTIONNEMENT ET VALORISATION DES SUPPORTS DU CONTRAT

LE FONDS GÉNÉRAL

La Valeur atteinte sur le support Fonds Général est égale à la provision mathématique afférente audit support qui est présente au Contrat au 1er janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements bruts réalisés sur le Contrat au cours de l'année.Cette Valeur atteinte est calculée en intérêts composés comme mentionné sous l'article « Disponibilité de la Valeur atteinte » dont question ci-dessous.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

1. L'Assureur associe un nombre d'Unités de compte à chaque support. À chaque mouvement (versement, Arbitrage, Rachat partiel) sur ce support est affecté un nombre d'Unités de compte calculé en divisant le montant concerné par la valeur de l'Unité de compte à la Date de valeur du mouvement.

   De ce fait, le nombre d'Unités de compte acquis de chaque support est déterminé, en tenant compte du nombre de parts de chaque mouvement affectant le support :

   - les Rachats ou Arbitrages en désinvestissement, le prélèvement des frais de gestion, toutes éventuelles contributions, charges et tous impôts qui devraient être payés à l'occasion d'une opération relative au Contrat, notamment un Arbitrage, un Rachat partiel, un Rachat total ou le paiement des prestations (liste non exhaustive), venant diminuer ce nombre de parts,
   - les Versements, réinvestissement des éventuels coupons et/ou dividendes nets ou attribution gratuite de titres ou Arbitrages en investissements, venant l'augmenter.

En cas de Rachat et/ou Arbitrage, la Valeur atteinte en cas de Rachat ou d'Arbitrage sur chaque support en Unités de compte est égale au produit du nombre d'Unités de compte rachetées ou arbitrées multiplié par le cours de chacune de ces Unités de compte à la date valeur de l'opération.

2. Il y aura suspension de la détermination de la valeur de l'Unité de compte dans les cas ci-après décrits, de sorte que l'Assureur ne sera pas en mesure de fournir de valeur liquidative à l'Unité de compte et ne pourra exécuter aucune opération (versement, Arbitrage, Rachat, décès, terme, investissement et/ou désinvestissement) avant le premier (1er) jour de cotation ou de valorisation suivant :

   1) lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part importante de l'actif du Fonds interne ou externe est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ou lorsque la valorisation ou cotation n'est pas fournie sur une base journalière ;

   2) lorsqu'il existe une situation grave telle que l'Assureur ne peut pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts du Souscripteur ou des Bénéficiaires ;

3) lorsque l'Assureur est incapable de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers.

ARTICLE 11 - FRAIS

LES FRAIS SUR VERSEMENTS

Les frais sur versements s'élèvent à 4,50 % maximum du montant versé (versement initial ou complémentaire).

LES FRAIS DE GESTION

- Au titre des Fonds externes : les frais de gestion annuels s'élèvent à 1,50 % maximum de la Valeur atteinte et sont prélevés mensuellement, le dernier jour du mois concerné par diminution du nombre d'Unités de compte.
- Au titre du Fonds Général : les frais de gestion annuels s'élèvent à 0,90 % maximum de la Valeur atteinte et sont prélevés annuellement le 31/12 par diminution du Taux de rendement servi au titre du Fonds Général.
- Au titre du (des) Fonds interne(s) : les frais de gestion annuels s'élèvent à 2 % maximum de la Valeur atteinte et sont prélevés soit trimestriellement, soit mensuellement le mois suivant le trimestre ou le mois écoulé, par diminution du nombre d'Unités de compte et/ou par diminution de la Valeur nette d'inventaire.Toutefois, conformément à la réglementation prudentielle luxembourgeoise, l'Assureur dispose de la faculté de modifier ces frais de gestion annuels à l'issue de chaque période de cinq (5) ans. La modification des frais de gestion annuels s'effectuera par avenant. Dans ce cas, l'Assureur en informera le Souscripteur qui, dans les soixante (60) jours calendrier suivant la notification par l'Assureur, aura la possibilité de racheter le Contrat sans frais.

Autres frais spécifiques aux Fonds externes

Les Fonds externes supportent des frais et commissions qui sont repris dans les documents d'informations clés (DIC) ou documents d'informations spécifiques/ou tout autre document d'information financière applicable aux supports en Unités de compte.

Des frais de transaction liés à la banque dépositaire de 0,03% du montant d'acquisition ou de cession des Fonds externes de type OPC indiciel (ETF) sont à la charge du Souscripteur. Ces frais peuvent évoluer.

Autres frais spécifiques aux Fonds Internes dédiés

Les Fonds internes dédiés supportent notamment des frais de gestion financière annuels, payés au gestionnaire financier, d'un montant maximum de 1,50 % de la valeur totale des actifs composant le Fonds interne dédié. Pour tout investissement ou désinvestissement, les frais liés aux transactions financières seront prélevés lors de ces opérations. Ces frais varient selon la nature des différents supports et sont fixés au maximum à 2,50 % du montant des opérations. Par ailleurs, les frais de garde prélevés par la banque dépositaire du Fonds interne sont de 1 % maximum par an de la valeur totale des actifs composant le Fonds interne dédié.

Autres frais spécifiques aux Fonds Internes collectifs

Les Fonds internes collectifs supportent notamment des frais de gestion financière annuels, payés au gestionnaire financier, d'un montant maximum de 1,50 % de la valeur totale des actifs composant le Fonds interne collectif (supporté par le Contrat au prorata du nombre d'Unités de compte détenues par rapport au nombre total d'Unités de compte en circulation). Pour tout investissement ou désinvestissement, les frais liés aux transactions financières seront prélevés lors de ces opérations. Ces frais varient selon la nature des différents supports et sont fixés au maximum à 2,50 % du montant des opérations. Par ailleurs, les frais de garde prélevés par la banque dépositaire du Fonds interne sont de 1 % maximum par an de la valeur totale des actifs composant le Fonds interne collectif (supportés par le Contrat au prorata du nombre d'Unités de compte détenues par rapport au nombre total d'Unités de compte en circulation). Enfin, des frais de calcul de Valeur nette d'inventaire d'un montant maximum de 1 % de la valeur totale des actifs composant le Fonds interne collectif sont appliqués (supportés par le Contrat au prorata du nombre d'Unités de compte détenues par rapport au nombre total d'Unités de compte en circulation).

Autres frais spécifiques aux Fonds d'assurance spécialisés

Les Fonds d'assurance spécialisés pourront supporter pour tout investissement ou désinvestissement, des frais liés aux transactions financières qui pourront être prélevés par la banque dépositaire.

Ces frais varient selon la nature des différents supports et sont fixés au maximum à 2,50 % sur le montant concerné par l'opération avec un minimum de mille (1 000) euros par opération. Par ailleurs, les frais de garde prélevés par la banque dépositaire dudit Fonds sont de 1 % maximum par an de la valeur totale des actifs composant le Fonds d'assurance spécialisé.

Autres frais spécifiques aux Fonds Internes

Toute demande de changement de gestionnaire financier sera facturée au Souscripteur par l'Assureur avec un montant de cinq cents (500) maximum euros, via une diminution de la Valeur nette d'inventaire.

Toute demande de changement de banque dépositaire sera facturée au Souscripteur par l'Assureur avec un montant de mille (1 000) euros maximum, via une diminution de la Valeur nette d'inventaire.

Toute demande de changement de politique de gestion au sein d'un Fonds interne sera facturée au Souscripteur par l'Assureur avec un montant de cent cinquante (150) euros maximum, via une diminution de la Valeur nette d'inventaire.

La clôture d'un Fonds Interne (hors opération d'arbitrage) sera facturée au Souscripteur par l'Assureur avec un montant de cinq cent (500) euros maximum, via une diminution de la Valeur nette d'inventaire.

L'investissement dans un Actif non coté dit de Private Equity sera facturé au Souscripteur par l'Assureur avec un montant de deux cent cinquante (250) euros maximum par an par Fonds interne, via une diminution de la Valeur nette d'inventaire.

LES FRAIS D'ARBITRAGE

L'Assureur prélève des frais d'Arbitrage de 0,50 % maximum sur les sommes arbitrées.

L'INDEMNITÉ DE RACHATS

L'Assureur ne prélève aucuns frais au titre des Rachats.

Toutefois, certains supports peuvent prévoir des frais ou pénalités de sortie. Le cas échéant, ils sont indiqués dans la documentation financière relative au support concerné.

AUTRES FRAIS, COÛTS, TAXES ET IMPÔTS

Tous les autres frais, coûts, taxes et impôts qui pourraient être facturés ou imputés à l'Assureur, soit lors de l'acquisition, de la réalisation ou de la cession des actifs, soit en qualité de détenteur de parts, sont à la charge du Souscripteur. Ces frais inhérents aux supports en Unités de compte viennent en complément des différents frais indiqués ci-avant dans la limite des frais maximum susvisés.

L'Assureur peut appliquer des frais supplémentaires pour récupérer tout impôt ou retenue à la source déjà perçus sur des dividendes et intérêts liés à des supports inscrits au Contrat.

ARTICLE 12 - PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ET ÉVOLUTION DU CAPITAL

FONDS GÉNÉRAL

Le Fonds Général a, au minimum, un taux brut garanti à 0 %.

Par ailleurs, les sommes investies dans le Fonds Général participent aux bénéfices financiers réalisés au titre d'un exercice civil écoulé.

Conformément à l'article 51 de la loi luxembourgeoise du 8 décembre 1994 (telle que modifiée) relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances, l'Assureur disposera de la faculté de provisionner une partie des rendements financiers annuels du Fonds Général.

L'attribution au Contrat de la Participation aux bénéfices n'est pas garantie et son octroi éventuel, à la discrétion de l'Assureur, suppose un résultat bénéficiaire.

La Participation aux bénéfices est déterminée à la fin de chaque exercice civil en fonction des résultats financiers du Fonds. L'Assureur n'octroie pas de Participation aux bénéfices contractuelle.

Le cas échéant, le taux de la Participation aux bénéfices éventuellement attribué sera minoré des intérêts garantis déjà crédités sur le Fonds Général.

La Participation aux bénéfices annuelle est versée sur le Contrat du Souscripteur en date valeur du 31 décembre, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année au prorata temporis de leur présence sur le Fonds Général, sous réserve que le Fonds Général soit créditeur au 1er janvier suivant.

En cas de dénouement du Contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, aucune participation aux bénéfices ne sera attribuée au Contrat au titre de cette année.

Le taux de la Participation aux bénéfices - si elle est octroyée - est communiqué brut et net de frais de gestion annuels, une fois par an, au Souscripteur. Le taux net de la Participation aux bénéfices correspondant au taux brut sous déduction du taux des frais de gestion annuels repris à l'article « Frais » susmentionné.

Le taux minimum d'intérêt garanti du Fonds Général est fixé à zéro (0) %, avant déduction des frais de gestion. Par conséquent, dans l'hypothèse où la différence, entre d'une part (i) la somme du taux d'intérêt brut et de la participation aux bénéfices annuelle éventuellement versée sur le Contrat et d'autre part (ii) le montant des frais de gestion annuels au titre du Fonds Général, serait inférieure à zéro (0), ladite différence sera imputée sur la Valeur atteinte investie dans le Fonds Général. La charge éventuelle de ces frais de gestion annuels sera dès lors supportée par le Souscripteur.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que le Contrat ne lui garantit aucun taux d'intérêt, ou aucune garantie de fidélité, ou aucune valeur de réduction ou de rachat pour tout investissement sur le Fonds Général.

AUTRES FONDS

Les revenus éventuels attachés aux parts et/ou actions de chaque support en Unités de compte inscrit au Contrat et distribués annuellement, sont intégralement réinvestis, sans frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support financier) par l'Assureur sur les mêmes supports ou sur d'autres supports de son choix par attribution d'Unités de compte au Contrat.

L'Assureur prélève en outre des frais de gestion sur la Valeur atteinte des supports inscrits au Contrat dont le taux varie en fonction de la nature de chaque support.

Les frais ainsi prélevés viennent en diminution du nombre d'Unités de compte attribué au Contrat.

ARTICLE 13 - DATES DE VALEUR

Les sommes seront investies sous réserve de la réception par l'Assureur de l'intégralité des pièces nécessaires notamment du Formulaire « KYC - Connaissance client » dûment complété et signé, sans remettre en cause la date de conclusion du Contrat.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessous est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage version papier ou en ligne, prélèvement des frais, mise en garantie du Contrat, etc.) ne soit en cours de traitement au moment de la demande d'opération. À défaut, l'opération demandée est effectuée à compter de la réalisation effective de l'acte en cours.

FONDS GÉNÉRAL

Les sommes affectées au Fonds Général participent aux résultats des placements :

En cas de Versement initial ou complémentaire :

- à compter du troisième (3ème) Jour ouvré maximum suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.

En cas de rachat total, rachat partiel et terme :

- jusqu'au troisième (3ème) Jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

En cas d'arbitrage :

- jusqu'au troisième (3ème) Jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement et de tous les autres documents requis à cette fin par l'Assureur,
- à compter du troisième (3ème) Jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement et de tous les autres documents requis à cette fin par l'Assureur.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

La valeur des parts des supports en Unités de compte retenue est celle :

En cas de versement initial ou complémentaire :

- du troisième (3ème) Jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.

En cas de rachat total, rachat partiel et terme :

- du troisième (3ème) Jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

En cas d'arbitrage :

- du troisième (3ème) Jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement et de tous les autres documents requis à cette fin par l'Assureur.

Ces délais seront, le cas échéant, augmentés des délais nécessaires pour le référencement de fonds externes, pour la réalisation de l'(des) opération(s) de change, dans le cas de supports en Unités de compte libellés dans une autre devise que l'euro ou des délais nécessaires pour l'ouverture du compte Fonds interne dédié, le désinvestissement ne pouvant s'effectuer qu'une fois le Fonds interne dédié créé. Comme indiqué sous le point 2 de l'article 10 « Fonctionnement et valorisation des supports du Contrat », l'Assureur se réserve le droit de différer ou de refuser l'exécution d'opérations dans des circonstances exceptionnelles visées à cet article.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que les investissements ou désinvestissements sur/ou depuis des supports en Unités de compte de type OPC Indiciels (ETF) sont effectués à partir d'un seul cours de référence en EUR (euros) par jour, à savoir le cours de clôture sur la place de cotation desdits supports en Unités de compte.

ARTICLE 14 - ARBITRAGES

Le Souscripteur peut, sur demande écrite, modifier, à tout moment, la répartition de son allocation entre les Supports d'investissement proposés par l'Assureur dans le cadre du Contrat sous réserve de la disponibilité des Supports d'investissement et du respect des règles prudentielles luxembourgeoises et des éventuelles restrictions supplémentaires édictées par l'Assureur quant aux actifs éligibles ou quant aux règles de dispersion et de diversification.

L'Assureur peut refuser ou suspendre les demandes d'arbitrage sortant du Fonds Général en fonction de l'évolution des marchés.

Le montant minimum à allouer par Support d'investissement en cas d'arbitrage est de dix mille (10 000) euros (excepté pour le premier investissement dans un Fonds interne dédié qui est de deux cent cinquante mille (250 000) euros et de deux cent cinquante mille (250 000) euros pour le premier (1er) investissement dans un Fonds d'assurance spécialisé).Le solde par support après réalisation de l'opération d'arbitrage ne doit pas être inférieur à dix mille (10 000) euros (excepté pour le Fonds interne dédié, dont le solde ne doit pas être inférieur à deux cent cinquante mille (250 000) euros).

Tout Arbitrage ponctuel vers le Fonds Général est sujet à accord préalable de l'Assureur.

Toute demande d'Arbitrage ponctuel doit être faite via le formulaire prévu à cet effet ou via un document daté et signé du Souscripteur et adressé au siège social de l'Assureur comprenant tous les éléments requis par l'Assureur (notamment, si applicable, l'avenant sur l'investissement dans les Fonds internes).

Tout Arbitrage ponctuel est matérialisé par l'envoi d'un avenant par l'Assureur au Souscripteur.

ARTICLE 15 - CLAUSE DE SAUVEGARDE

CHANGEMENTS RELATIFS À UN FONDS EXTERNE

En cas de changements affectant un Fonds externe et selon le cas de figure, l'Assureur effectuera, par défaut l'une des actions suivantes (l'Action par défaut) :

- dans le cas où un Fonds externe disparaît (clôture du Fonds), subit une modification notable de sa politique d'investissement, ou ne respecte plus la règlementation applicable, l'Assureur procédera à l'Arbitrage sans frais, vers un support de même nature. S'il n'existe pas de support d'investissement de même nature répondant aux exigences du Code des assurances, un arbitrage sera effectué, sans frais, vers un fonds monétaire libellé dans la devise du Fonds clôturé.
- en cas de disparition par fusion ou absorption du support, l'Assureur procèdera à l'Arbitrage, sans frais, vers le support absorbant ou résultant de la fusion sur la base des valeurs des Unités de compte à la date de la fusion ou de l'absorption ;
- et, de façon générale, en cas d'opération sur titres, l'Assureur effectuera les opérations nécessaires au sein du Contrat afin que la Valeur atteinte sur ce support demeure si possible inchangée.

Une fois l'Action par défaut effectuée, l'Assureur en informera le Souscripteur.

CHANGEMENTS RELATIFS À UN FONDS INTERNE COLLECTIF

Dans le cas où un Fonds interne collectif disparaît (clôture du Fonds), subit une modification notable de sa politique d'investissement, ou ne respecte plus la réglementation applicable, l'Assureur en informera par lettre recommandée le Souscripteur et celui-ci aura le choix entre trois (3) options :

- effectuer un Arbitrage, sans frais vers un autre support soit interne, soit externe, présentant une politique d'investissement et un niveau de chargements similaires à ceux du Fonds clôturé ou dont la politique est modifiée ;
- effectuer un Arbitrage sans frais vers un Fonds externe de type monétaire proposé par l'Assureur ;
- effectuer un Rachat limité à la valeur dudit support, sans frais de sortie.

En l'absence de réponse du Souscripteur à l'information de l'Assureur dans les soixante (60) jours calendaires de la réception de la notification :

- dans le cas d'une modification notable de la politique d'investissement du support, l'Assureur maintiendra l'investissement dans ce support dont la politique d'investissement a changé ;
- en cas de disparition d'un support ou si celui-ci ne répond plus aux exigences de la réglementation applicable, l'Assureur procédera d'office à l'Arbitrage, sans frais, vers un support soit interne, soit externe, présentant une politique d'investissement et un niveau de chargements similaires à ceux du Fonds clôturé ou dont la politique est modifiée.

CHANGEMENTS RELATIFS À UN FONDS INTERNE DÉDIÉ

Le Souscripteur est libre de modifier sa politique d'investissement telle que reprise dans l'avenant « Investissement dans un Fonds Interne Dédié ». Auquel cas, l'Assureur devra vérifier que la politique d'investissement proposée au Souscripteur est cohérente avec l'analyse de ses besoins.

Dans l'hypothèse où un acte de gestion sur le Contrat (Arbitrage, Rachat, ...) porte la Valeur atteinte investie sur le Fonds interne dédié à un montant inférieur à deux cent cinquante mille (250 000) euros, l'Assureur pourra procéder :

- au Rachat total du Contrat dans l'hypothèse où la Valeur atteinte sur le Contrat devient inférieure à deux cent cinquante mille (250 000) euros, ou
- au désinvestissement complet du Fonds interne dédié lorsque la Valeur atteinte sur le Fonds interne dédié sera inférieure à deux cent cinquante mille (250 000) euros mais que la Valeur atteinte totale du Contrat reste supérieure à deux cent cinquante mille (250 000) euros.

Toutefois, l'Assureur en informera au préalable le Souscripteur afin de lui permettre de réagir en effectuant soit un versement complémentaire afin d'atteindre au moins le seuil de deux cent cinquante mille (250 000) euros, soit un Arbitrage sans frais vers tout autre support proposé par l'Assureur. En l'absence de réponse du Souscripteur à l'information de l'Assureur dans les trente (30) jours calendrier de la réception de la notification, l'Assureur procédera à un Arbitrage sans frais vers le Fonds externe de type monétaire GENERALI TRESORERIE ISR B (FR0010233726).

CHANGEMENTS AFFECTANT LA COTATION D'UNE UNITÉ DE COMPTE

En cas de suspension temporaire ou d'absence de cotation d'une unité de compte, si le marché ne permet pas de définir une cotation ou une valorisation (valorisation officielle suspendue, opération sur le marché partiellement réalisée, ...), l'Assureur ne sera pas en mesure de fournir de valeur à l'Unité de compte et ne pourra régulariser aucune opération (versement, Arbitrage, Rachat, décès, terme, investissement et/ou désinvestissement) jusqu'à la reprise de la cotation.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve la possibilité de proposer ou de supprimer à tout moment, dans le cadre du présent Contrat, des supports d'investissement.

ARTICLE 16 - DÉCÈS DE L'ASSURÉ ET REVALORISATION DU CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès de l'Assuré en cours de Contrat et dans l'hypothèse où une garantie de prévoyance n'a pas été souscrite, il est versé, dans les délais et conditions fixés à l'article « Modalités de règlement » au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) ou, à défaut de désignation, selon les modalités de l'article « Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation du bénéfice du Contrat », le montant d'un capital décès correspondant à la Valeur atteinte du Contrat détaillée dans les conditions prévues ci-après.

En ce qui concerne les sommes investies sur le Fonds Général : La Valeur atteinte est décrite à l'article « Disponibilité de la Valeur atteinte » et déterminée dans un délai de maximum trois (3) jours ouvrés suivant la réception par l'Assureur de l'acte de décès.

En ce qui concerne les sommes investies sur les supports en Unités de compte : La Valeur atteinte est décrite à l'article « Disponibilité de la Valeur atteinte » et déterminée dans un délai de maximum trois (3) jours ouvrés suivant la réception par l'Assureur de l'acte de décès et sera fonction du nombre d'Unités de compte inscrites au Contrat à la date de calcul et des valeurs liquidatives de ces Unités de compte.

Toutefois, si le Bénéficiaire souhaite obtenir le paiement des prestations par la remise des titres négociés sur un marché règlementé conformément à la faculté qui lui est offerte à l'article L.131-1 du Code des assurances, l'acte de décès de l'Assuré, transmis à l'Assureur, devra être accompagné d'une demande expresse écrite de remise des titres à l'Assureur.

Lorsque le Bénéficiaire demande à l'Assureur de recevoir le paiement du capital décès sous forme de remise des titres, les supports en Unités de compte pouvant faire l'objet de la remise, à savoir les Fonds internes dédiés ou les Fonds d'assurance spécialisés, dont la valeur peut fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers, restent investis jusqu'à leur transfert effectif et le Bénéficiaire seul supporte le risque éventuel lié à ces fluctuations.

Dans l'hypothèse où l'Assureur ne serait pas en mesure d'effectuer le paiement du capital décès sous forme de remise des titres, ou en l'absence d'une telle demande, l'Assureur procèdera à la liquidation des titres dans un délai de maximum trois (3) jours ouvrés suivant la réception de l'acte de décès et des modalités de règlement.

ARTICLE 17 - DISPONIBILITÉ DE LA VALEUR ATTEINTE

Toute demande de Rachat, partiel ou total, doit être écrite, datée et signée par le Souscripteur. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le motif de l'opération de rachat doit être joint à la demande du Souscripteur.

En cas d'acceptation du bénéfice, l'exercice du droit au rachat est subordonné au consentement du Bénéficiaire.

En cas de cession de créance ou mise en gage, l'exercice de la

faculté de rachat est subordonné au consentement du créancier.

L'assureur attire l'attention du Souscripteur sur le fait que tout rachat anticipé du Contrat comporte des risques tant sur le plan fiscal que sur le plan de la performance de l'investissement effectué dans le Fonds interne dédié.

RACHAT TOTAL

Le Souscripteur peut, à tout moment, demander le Rachat total de son Contrat.

Le Contrat prendra fin avec le versement au Souscripteur de la Valeur atteinte sur le Contrat à la date du Rachat, telle que déterminée à l'article « Dates de valeur », diminuée des éventuelles primes restant dues au titre d'une garantie de prévoyance telle que définie à l'annexe « Options garanties de prévoyance ».

La Valeur atteinte du Contrat s'établit comme suit à une date donnée :

Pour le Fonds Général, la Valeur atteinte sera fonction de la valeur du Fonds Général inscrite au Contrat à la date de calcul en fonction de la Date de valeur appliquée à cette date donnée (date de Rachat ou de la survenance du terme du Contrat) ; elle est calculée en intérêts composés, sur la base du taux minimum annoncé au début de l'année, au prorata du temps écoulé depuis le 1er janvier précédant soit la demande de Rachat total ou la survenance du terme du Contrat accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires. Toutefois, cette Valeur atteinte pourrait être impactée par un taux de frais de gestion annuels supérieur au taux de la Participation bénéficiaire annuelle versée à la discrétion de l'Assureur sur le Contrat. L'éventuelle prise en charge de ces frais étant supportée par le Souscripteur.

Pour les supports en Unités de compte : la Valeur atteinte du Contrat sera fonction du nombre d'Unités de compte inscrites au Contrat à la date de calcul et des valeurs liquidatives calculées en fonction de la Date de valeur appliquée à une date donnée (par exemple à la date de Rachat ou au terme du Contrat).

OPTION SORTIE EN TITRES POUR RACHAT TOTAL

Si le Souscripteur souhaite obtenir le paiement de la valeur de rachat du Contrat investi sur des supports en Unités de compte par la remise des titres conformément aux dispositions de l'article L.131-1 du Code des assurances, il devra transmettre à l'Assureur une demande expresse et écrite de remise des titres en même temps que sa demande de Rachat. Toute demande de remise en titres ainsi effectuée est définitive et irrévocable.

Dans cette hypothèse, les supports en Unités de compte pouvant faire l'objet de la remise, à savoir les Fonds internes dédiés ou les Fonds d'assurance spécialisés, continueront à valoriser jusqu'à leur transfert effectif, étant précisé que leur valeur pourra fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

En cas d'impossibilité de remises des titres ou en l'absence d'une telle demande les sommes seront versées en numéraire selon les modalités reprises ci-dessus.

RACHAT PARTIEL

Le Souscripteur peut également demander des Rachats partiels sur son Contrat. Dans ce cas, il doit préciser les supports sur lesquels le Rachat partiel doit être effectué. À défaut, le Rachat sera effectué au prorata des supports présents sur le Contrat.

Le Rachat partiel de la Valeur atteinte disponible sur un Fonds externe ou sur le Fonds Général doit être au minimum de dix mille (10 000) euros. Les Rachats partiels viennent en déduction de la Valeur atteinte disponible sur les supports d'investissement à compter de la date de la demande.

Après un Rachat partiel, la Valeur atteinte sur le Contrat et/ou par support doit au minimum s'élever à dix mille (10 000) euros. Par conséquent tout rachat ayant pour conséquence de porter la Valeur atteinte du Contrat à un niveau inférieur à dix mille (10 000) euros entraînera un Rachat total du Contrat.

ARTICLE 18 - AVANCES SUR LE CONTRAT

L'Assureur ne concède aucune avance sur le contrat Generali Espace Lux Vie France.

ARTICLE 19 - MONTANT CUMULÉ DES VERSEMENTS BRUTS ET VALEURS DE RACHAT AU TERME DES HUIT (8) PREMIÈRES ANNÉES

ARTICLE 19.1 - TABLEAU DES VALEURS DE RACHAT ET MONTANT CUMULÉ DES VERSEMENTS BRUTS

Pour les prélèvements effectués au titre des garanties décès qui ne peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'Assurance, l'Assureur communique ci-après des simulations de valeurs de rachat pour les huit premières années du Contrat, intégrant les frais prélevés.

Le tableau ci-après indique :

- dans la seconde colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de cinq cent vingt-trois mille cinq cent soixante virgule vingt et un euros (523 560,21). Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements complémentaires effectués ultérieurement. Il correspond au premier versement effectué lors de la souscription.
- dans la troisième et quatrième colonnes, les valeurs de rachat du Contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant le Fond Général des autres supports en Unités de compte et avec une répartition du versement initial net de frais sur versements de 4,50 % maximum à hauteur de 30 % sur le Fonds Général (soit cent cinquante mille (150 000) euros) et de 70 % sur les autres supports en Unités de compte (soit trois cent cinquante mille - 350 000 - euros). La valeur de rachat sur le support en Unités de compte est exprimée en nombre de parts d'Unités de compte sur la base d'une valeur de l'Unité de compte au jour du Versement initial de mille - 1 000 euros, soit un investissement initial de trois cent cinquante (350) parts d'Unités de compte.

Dans la troisième colonne, le nombre d'Unités de compte diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 1,50 % sur les Fonds externes. Dans le cas d'un investissement en Fonds Internes Dédiés ou Fonds d'Assurance Spécialisés, les frais de gestions sont prélevés par diminution de la Valeur nette d'inventaire : par conséquent le nombre d'unités de Compte restera constant. Dans la quatrième colonne, la valeur de rachat sur le Fonds Général diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 0,90 %.

Dans la quatrième colonne, la valeur de rachat sur le Fonds Général diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 0,90%.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années du Contrat dans les modalités ci-dessus, dans la mesure où le Souscripteur n'a pas souscrit de garantie de prévoyance.

Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux, ni de l'éventuelle participation aux bénéfices du Fonds Général.

Les valeurs de rachat sont exprimées en nombre d'Unités de Compte pour les Fonds Externes et en euros pour le Fonds Général.

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale exprimée en euros
1	523 560,21	344,7859	148 650,00
2	523 560,21	339,6496	147 312,15
3	523 560,21	334,5897	145 986,34
4	523 560,21	329,6052	144 672,46
5	523 560,21	324,6950	143 370,41
6	523 560,21	319,8579	142 080,08
7	523 560,21	315,0929	140 801,36
8	523 560,21	310,3989	139 534,14

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'Unités de compte, ni des Arbitrages et Rachats.

Si le Souscripteur a souscrit une garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros.

LUXGELV202505-FR

À l'exception des sommes investies sur le Fonds Général, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'Unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particu- lier de l'évolution des marchés financiers. La contre-valeur en euros des Unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'Unités de compte par la valeur de l'Unité de compte à la date de Rachat.

ARTICLE 19.2 - PRISE EN COMPTE DES ÉVENTUELS PRÉLÈVEMENTS LIÉS AUX GARANTIES DE PRÉVOYANCE

Si le Souscripteur opte pour l'une des garanties de prévoyance telle que définie dans l'annexe « Option garanties de prévoyance », le prélèvement des primes de risque associées à cette garantie de prévoyance viendra réduire à concurrence la valeur de rachat du Contrat. Les tableaux de valeurs de rachat présentés ci-après illustrent l'impact de ces prélèvements de primes de risque sur la valeur de rachat du Contrat dans différentes situations et des différentes garanties de prévoyance.

Les simulations reprises dans les tableaux ci-après ont été réalisées sur les mêmes données que celles reprises dans la section 19.1 TABLEAU DES VALEURS DE RACHAT ET MONTANT CUMULÉ DES VERSEMENTS BRUTS. Le montant des primes de risque des différents scénarii sont également reprises dans les différents tableaux.

Les différents scénarii repris ci-après supposent un investissement en Unités de compte de type Fonds Externes ou Fonds Internes Collectifs, impliquant de ce fait un prélèvement des frais de gestion et des primes de risque pour le financement de la garantie prévoyance par réduction du nombre d'Unités de compte.

Dans le cas d'un investissement en Fonds Internes Dédiés ou, Fonds d'Assurance Spécialisés, ces prélèvements sont réalisés par diminution de la Valeur nette d'inventaire, et n'impactent pas le nombre d'Unités de compte détenues par le Souscripteur.

Dans les scénarii repris ci-après, les coûts de la prime de risque pour le financement de la garantie de prévoyance n'incorporent pas un éventuel surcoût, sur base de résultats des formalités médicales telles que définies dans l'annexe « Option garanties de prévoyance ».

Les différents scénarii repris ci-après supposent que le Contrat comporte un seul Assuré : les calculs des coûts de la prime de risque ont ainsi été réalisés sur la base d'un seul Assuré.

Scénario 1 : Garantie Vie Entière, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Entière
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7464	148 650,00	57,61
2	523 560,21	339,5678	147 312,15	63,82
3	523 560,21	334,4623	145 986,34	71,47
4	523 560,21	329,4299	144 672,46	77,58
5	523 560,21	324,4692	143 370,41	84,81
6	523 560,21	319,5778	142 080,08	94,23
7	523 560,21	314,7529	140 801,36	107,05
8	523 560,21	309,9933	139 534,14	120,72

Scénario 2 : Garantie Vie Entière, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Entière
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7464	148 632,96	57,05
2	523 560,21	339,5678	147 276,69	61,91
3	523 560,21	334,4623	145 930,74	67,89
4	523 560,21	329,4299	144 595,53	72,17
5	523 560,21	324,4692	143 270,71	77,25
6	523 560,21	319,5778	141 955,64	84,03
7	523 560,21	314,7529	140 649,42	93,44
8	523 560,21	309,9933	139 351,85	103,15

Scénario 3 : Garantie Vie Entière, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Entière
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7464	148 632,96	56,49
2	523 560,21	339,5678	147 276,69	60,03
3	523 560,21	334,4623	145 930,74	64,47
4	523 560,21	329,4299	144 595,53	67,16
5	523 560,21	324,4692	143 270,71	70,44
6	523 560,21	319,5778	141 955,64	75,11
7	523 560,21	314,7529	140 649,42	81,90
8	523 560,21	309,9933	139 351,85	88,68

Scénario 4 : Garantie Vie Etendue à 3%, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Etendue
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,6674	148 598,87	172,80
2	523 560,21	339,4043	147 205,78	191,40
3	523 560,21	334,2076	145 819,61	214,28
4	523 560,21	329,0797	144 441,79	232,53
5	523 560,21	324,0180	143 071,50	254,13
6	523 560,21	319,0182	141 707,08	282,26
7	523 560,21	314,0739	140 346,02	320,52
8	523 560,21	309,1839	138 987,96	361,30

Scénario 5 : Garantie Vie Etendue à 3%, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Etendue
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,6674	148 598,87	171,14
2	523 560,21	339,4043	147 205,78	185,66
3	523 560,21	334,2076	145 819,61	203,56
4	523 560,21	329,0797	144 441,79	216,33
5	523 560,21	324,0180	143 071,50	231,48
6	523 560,21	319,0182	141 707,08	251,70
7	523 560,21	314,0739	140 346,02	279,78
8	523 560,21	309,1839	138 987,96	308,71

Scénario 6 : Garantie Vie Etendue à 3%, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Etendue
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,6674	148 598,87	169,45
2	523 560,21	339,4043	147 205,78	180,01
3	523 560,21	334,2076	145 819,61	193,31
4	523 560,21	329,0797	144 441,79	201,29
5	523 560,21	324,0180	143 071,50	211,07
6	523 560,21	319,0182	141 707,08	224,98
7	523 560,21	314,0739	140 346,02	245,22
8	523 560,21	309,1839	138 987,96	265,41

Scénario 7 : Garantie Plancher, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Plancher
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7859	148 650,00	0,00
2	523 560,21	339,6496	147 312,15	0,00
3	523 560,21	334,5897	145 986,34	0,00
4	523 560,21	329,6052	144 672,46	0,00
5	523 560,21	324,6950	143 370,41	0,00
6	523 560,21	319,8579	142 080,08	0,00
7	523 560,21	315,0929	140 801,36	0,00
8	523 560,21	310,3989	139 534,14	0,00

Scénario 8 : Garantie Plancher, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Plancher
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7664	148 641,57	28,16
2	523 560,21	339,5514	147 269,57	114,02
3	523 560,21	334,3415	145 878,06	219,31
4	523 560,21	329,1292	144 463,54	335,86
5	523 560,21	323,9003	143 019,52	473,46
6	523 560,21	318,6333	141 536,12	643,23
7	523 560,21	313,2944	139 997,71	863,72
8	523 560,21	307,8578	138 391,85	1 124,49

Scénario 9 : Garantie Plancher, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Plancher
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7265	148 624,37	84,47
2	523 560,21	339,3738	147 192,54	303,98
3	523 560,21	333,9056	145 687,86	566,66
4	523 560,21	328,3016	144 100,26	849,60
5	523 560,21	322,5225	142 411,16	1 176,66
6	523 560,21	316,5089	140 592,45	1 572,94
7	523 560,21	310,1664	138 599,92	2 080,09
8	523 560,21	303,4214	136 397,57	2 668,51

Scénario 10 : Garantie Cliquet Simplifié, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Cliquet Simplifié
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7859	148 650,00	0,00
2	523 560,21	339,6496	147 312,15	0,00
3	523 560,21	334,5897	145 986,34	0,00
4	523 560,21	329,6052	144 672,46	0,00
5	523 560,21	324,6950	143 370,41	0,00
6	523 560,21	319,8579	142 080,08	0,00
7	523 560,21	315,0929	140 801,36	0,00
8	523 560,21	310,3989	139 534,14	0,00

Scénario 11 : Garantie Cliquet Simplifié, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Cliquet Simplifié
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7664	148 641,57	28,16
2	523 560,21	339,5514	147 269,57	114,02
3	523 560,21	334,3415	145 878,06	219,31
4	523 560,21	329,1292	144 463,54	335,86
5	523 560,21	323,9395	143 036,84	416,55
6	523 560,21	318,8038	141 611,83	451,35
7	523 560,21	313,7058	140 181,53	508,66
8	523 560,21	308,6431	138 744,87	569,06

Scénario 12 : Garantie Cliquet Simplifié, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent cinquante-cinq (01/04/1955)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Cliquet Simplifié
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7265	148 624,37	84,47
2	523 560,21	339,3738	147 192,54	303,98
3	523 560,21	333,9056	145 687,86	566,66
4	523 560,21	328,3725	144 131,40	754,38
5	523 560,21	323,1002	142 666,25	505,28
6	523 560,21	317,9401	141 228,21	451,35
7	523 560,21	312,8059	139 779,39	508,66
8	523 560,21	307,6930	138 317,79	569,06

Scénario 13 : Garantie Vie Entière, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Entière
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,5877	148 564,51	288,95
2	523 560,21	339,2305	147 130,41	333,38
3	523 560,21	333,9262	145 696,85	382,23
4	523 560,21	328,6686	144 261,35	441,49
5	523 560,21	323,4545	142 822,66	507,23
6	523 560,21	318,2815	141 379,85	578,69
7	523 560,21	313,1432	139 930,13	663,17
8	523 560,21	308,0381	138 472,90	752,91

Scénario 14 : Garantie Vie Entière, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Entière
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,5877	148 564,51	286,14
2	523 560,21	339,2305	147 130,41	323,37
3	523 560,21	333,9262	145 696,85	363,09
4	523 560,21	328,6686	144 261,35	410,66
5	523 560,21	323,4545	142 822,66	461,98
6	523 560,21	318,2815	141 379,85	516,01
7	523 560,21	313,1432	139 930,13	578,87
8	523 560,21	308,0381	138 472,90	643,31

Scénario 15 : Garantie Vie Entière, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Entière
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,5877	148 564,51	283,31
2	523 560,21	339,2305	147 130,41	313,51
3	523 560,21	333,9262	145 696,85	344,79
4	523 560,21	328,6686	144 261,35	382,06
5	523 560,21	323,4545	142 822,66	421,22
6	523 560,21	318,2815	141 379,85	461,22
7	523 560,21	313,1432	139 930,13	507,36
8	523 560,21	308,0381	138 472,90	553,06

Scénario 16 : Garantie Vie Etendue à 3%, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Etendue
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,1914	148 393,66	866,38
2	523 560,21	338,3940	146 767,58	998,40
3	523 560,21	332,6031	145 119,55	1 143,08
4	523 560,21	326,8031	143 442,54	1 318,17
5	523 560,21	320,9874	141 733,31	1 511,69
6	523 560,21	315,1517	139 989,59	1 721,06
7	523 560,21	309,2795	138 203,61	1 967,65
8	523 560,21	303,3697	136 374,31	2 227,94

Scénario 17 : Garantie Vie Etendue à 3%, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Etendue
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,1914	148 393,66	857,98
2	523 560,21	338,3940	146 767,58	968,41
3	523 560,21	332,6031	145 119,55	1 085,84
4	523 560,21	326,8031	143 442,54	1 226,14
5	523 560,21	320,9874	141 733,31	1 376,83
6	523 560,21	315,1517	139 989,59	1 534,66
7	523 560,21	309,2795	138 203,61	1 717,55
8	523 560,21	303,3697	136 374,31	1 903,63

Scénario 18 : Garantie Vie Etendue à 3%, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Vie Etendue
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,1914	148 393,66	849,48
2	523 560,21	338,3940	146 767,58	938,88
3	523 560,21	332,6031	145 119,55	1 031,12
4	523 560,21	326,8031	143 442,54	1 140,74
5	523 560,21	320,9874	141 733,31	1 255,36
6	523 560,21	315,1517	139 989,59	1 371,72
7	523 560,21	309,2795	138 203,61	1 505,37
8	523 560,21	303,3697	136 374,31	1 636,59

Scénario 19 : Garantie Plancher, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Plancher
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7859	148 650,00	0,00
2	523 560,21	339,6496	147 312,15	0,00
3	523 560,21	334,5897	145 986,34	0,00
4	523 560,21	329,6052	144 672,46	0,00
5	523 560,21	324,6950	143 370,41	0,00
6	523 560,21	319,8579	142 080,08	0,00
7	523 560,21	315,0929	140 801,36	0,00
8	523 560,21	310,3989	139 534,14	0,00

Scénario 20 : Garantie Plancher, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Plancher
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,6859	148 606,86	144,14
2	523 560,21	339,1230	147 083,79	618,33
3	523 560,21	333,2050	145 382,16	1 253,88
4	523 560,21	326,7767	143 430,97	2 124,11
5	523 560,21	319,6431	141 139,75	3 292,35
6	523 560,21	311,5505	138 389,95	4 849,52
7	523 560,21	302,1064	134 998,28	7 005,56
8	523 560,21	290,8290	130 736,87	9 903,47

Scénario 21 : Garantie Plancher, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Plancher
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,4816	148 518,80	432,40
2	523 560,21	338,1702	146 670,53	1 650,39
3	523 560,21	330,7719	144 320,57	3 242,90
4	523 560,21	321,8573	141 271,71	5 377,33
5	523 560,21	310,8829	137 271,63	8 184,39
6	523 560,21	297,1387	131 988,25	11 854,29
7	523 560,21	279,5264	124 908,25	16 850,61
8	523 560,21	256,6916	115 391,04	23 448,40

Scénario 22 : Garantie Cliquet Simplifié, rendement des Unités de compte +3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Cliquet Simplifié
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,7859	148 650,00	0,00
2	523 560,21	339,6496	147 312,15	0,00
3	523 560,21	334,5897	145 986,34	0,00
4	523 560,21	329,6052	144 672,46	0,00
5	523 560,21	324,6950	143 370,41	0,00
6	523 560,21	319,8579	142 080,08	0,00
7	523 560,21	315,0929	140 801,36	0,00
8	523 560,21	310,3989	139 534,14	0,00

Scénario 23 : Garantie Cliquet Simplifié, rendement des Unités de compte 0% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Cliquet Simplifié
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,6859	148 606,86	144,14
2	523 560,21	339,3230	147 170,52	329,58
3	523 560,21	334,0089	145 732,93	375,24
4	523 560,21	328,7364	144 291,14	430,39
5	523 560,21	323,5013	142 843,35	491,04
6	523 560,21	318,3000	141 388,06	556,32
7	523 560,21	313,1242	139 921,65	633,12
8	523 560,21	307,9711	138 442,80	713,86

Scénario 24 : Garantie Cliquet Simplifié, rendement des Unités de compte -3% par an, Souscripteur né le premier avril mille neuf cent quarante (01/04/1940)

Année	Montant cumulé des versements bruts	Support en Unités de compte (Fonds externes)	Support Fonds Général	Montant annuel de la prime de risque associé à la Garantie Cliquet Simplifié
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale	
1	523 560,21	344,6208	148 578,82	235,23
2	523 560,21	339,2517	147 139,61	329,58
3	523 560,21	333,9249	145 696,30	375,24
4	523 560,21	328,6315	144 245,07	430,39
5	523 560,21	323,3652	142 783,26	491,04
6	523 560,21	318,1205	141 308,34	556,32
7	523 560,21	312,8862	139 815,29	633,12
8	523 560,21	307,6569	138 301,56	713,86

ARTICLE 20 - TERME DU CONTRAT

Au terme du Contrat, le Souscripteur peut choisir entre :

- le versement du capital,
- la prorogation du terme du Contrat selon les conditions en vigueur au moment de la demande de prorogation.

À défaut de demande de règlement de la Valeur atteinte du Contrat, parvenue au siège de l'Assureur avant la date de terme fixée sur les Conditions particulières, le Contrat se prorogera automatiquement pour une durée identique à la durée initiale prévue au document « Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription ».

Les prérogatives attachées au Contrat (arbitrages, versements, rachats, etc.) pourront continuer à être exercées.

En cas de demande de règlement de la Valeur atteinte du Contrat, cette dernière est déterminée conformément à l'article « Disponibilité de la valeur atteinte ».

Le Souscripteur pourra également demander le paiement de la Valeur atteinte du Contrat investi sur des Supports en Unités de compte par la remise des titres dans les mêmes conditions que celles définies à l'article « Disponibilité de la valeur atteinte ».

ARTICLE 21 - INFORMATION DU SOUSCRIPTEUR - FORMALITÉS - DÉMATÉRIALISATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS

ARTICLE 21.1 - INFORMATION DU SOUSCRIPTEUR - FORMALITÉS

La souscription ou la gestion du contrat par le biais d'une ou plusieurs techniques de communication à distance (en ce compris les services de communication électronique) est soumise aux conditions tarifaires en vigueur applicables à la technique de communication utilisée qui seront supportées par le Souscripteur.

Lors de la signature du document « Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription », le Souscripteur recevra :

- un exemplaire dudit Bulletin de souscription ;
- le présent document intitulé « Proposition d'assurance 1/2 - Note d'information valant Conditions générales », ainsi que ses annexes dont les listes des Supports d'investissement accessibles au titre du Contrat ; et
- les documents d'informations clés (DIC) ou documents d'informations spécifiques et/ou tout autre document d'information financière applicable aux supports en Unités de compte, ces derniers documents étant mis à sa disposition par son Intermédiaire d'assurance.

Le Souscripteur recevra, une fois par an, un relevé de la situation annuelle de son Contrat sur lequel figureront notamment le montant des versements de l'année ainsi que la Valeur atteinte au dernier jour de l'année. Pour les Contrats à durée déterminée, une information relative à l'échéance du Contrat est également communiquée par l'Assureur selon les modalités prévues par le Code des assurances. Pour tous les Contrats liés en tout ou partie à des fonds d'investissement, le Souscripteur recevra, une fois par an, sans frais, une évaluation de son Contrat ainsi que la liste exhaustive de tous les actifs sous-jacents à son Contrat. Au cas où certains de ces actifs seraient des parts de fonds internes sans garantie de rendement, ladite communication s'étendra aux actifs de ces Fonds Internes. De plus, le Souscripteur a le droit de demander à tout moment la communication des renseignements susvisés moyennant paiement des frais administratifs y relatifs.

ARTICLE 21.2 - DÉMATÉRIALISATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS

La dématérialisation vous permet d'accéder aux informations et documents via un espace personnel sécurisé sur le site internet mis à votre disposition par votre Assureur.

CONDITIONS D'ACCES A LA DEMATERIALISATION

Si vous avez accès à la consultation et gestion en ligne de votre contrat, la dématérialisation est accessible dans les mêmes conditions que celles prévues à l'annexe « Demande d'accès aux services en ligne » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat.

Vous reconnaissez être en possession d'une adresse électronique valide. L'Assureur procédera annuellement à une vérification de l'adresse électronique. Dans le cas où cette dernière serait invalide, l'Assureur se réserve le droit de mettre un terme à la dématérialisation dans les conditions prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

Vous reconnaissez que l'espace personnel sécurisé constitue un support durable au sens de l'article L111-9 du Code des assurances.

Les informations et documents mis à disposition dans le cadre de la dématérialisation sont visés dans la liste ci-après, sans que celle-ci soit limitative et exhaustive :

- Opération de gestion : Tout acte entraînant une modification de votre contrat tel que des opérations d'arbitrages, des versements, etc.
- Opération en ligne : Toute opération de gestion réalisée sur votre contrat par le biais d'un service de communication électronique et plus largement, toutes les informations et documents relatifs à la vie de votre contrat.

L'Assureur se réserve le droit de faire évoluer cette liste à tout moment. Dans ce cas, il vous en avertira par tout moyen.

Si vous souhaitez obtenir plus de détail sur ces Opérations de gestion et Opérations en ligne, vous pouvez formuler votre demande directement auprès de votre Intermédiaire d'assurance ou de l'Assureur par voie postale.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Dès sa mise en place, les informations et documents ne vous seront plus adressés par support papier mais mis à votre disposition sur l'espace personnel sécurisé.

Vous reconnaissez que la mise à disposition des informations et documents se substitue à leur envoi postal et renoncez formellement

à leur fourniture par voie papier par l'Assureur.

Vous accédez à vos informations et documents sur l'espace personnel sécurisé par le biais de vos Données de Connexion qui vous ont été délivrés dans les conditions prévues à l'annexe « Demande d'accès aux services en ligne ».

À partir du moment où une information ou un document est mis à votre disposition, vous êtes réputé l'avoir reçu.

Toutefois, vous conservez la faculté de vous opposer, à tout moment, à la dématérialisation et demander à recevoir vos informations et documents sur support papier.

Les dispositions prévues au paragraphe « Convention de preuve et Responsabilité » de l'annexe « Demande d'accès aux services en ligne » du contrat s'appliquent dans le cadre de la présente dématérialisation.

DUREE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

L'Assureur fournir l'accès aux informations et documents en ligne à compter de leur date d'émission pendant les délais légaux de conservation ou en l'absence de délai légal pendant une durée adaptée à leur finalité. L'Assureur fournir l'accès aux informations et documents en ligne pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à cinq (5) ans après la fin de la relation contractuelle.

Toutefois, si l'Assureur envisageait de ne plus rendre accessible ces informations et documents, vous en seriez informé préalablement par tout moyen moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois.

La dématérialisation est mise en place pour une durée indéterminée. Vous pouvez y mettre fin à tout moment et par tout moyen selon les modalités prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

DENONCIATION DE LA DEMATERIALISATION

Vous pouvez mettre fin à cette option à tout moment et par tout moyen.

Votre dénonciation de la dématérialisation entraînera dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la prise en compte par l'Assureur de la dénonciation de la dématérialisation, le rétablissement de l'envoi postal de toutes les informations et documents.

L'Assureur pourra également dénoncer la dématérialisation si une des conditions visées au paragraphe « Conditions d'accès à la dématérialisation » n'était plus remplie. Dans ce cas, l'Assureur vous en informera par tout moyen et vous recevrez l'ensemble des informations et documents sur support papier sans frais.

La dénonciation par vous ou par l'Assureur de la dématérialisation n'entraîne pas la résiliation de votre accès en ligne prévu à l'annexe « Demande d'accès aux services en ligne ».

En outre, si pour des raisons techniques, l'Assureur se trouve dans l'impossibilité de mettre à disposition les informations et documents sur l'espace personnel sécurisé, vous recevrez à titre exceptionnel et temporaire l'ensemble des informations et documents par envoi postal.

Aucune responsabilité de l'Assureur ne pourra être retenue à ce titre.

ARTICLE 22 - RÈGLEMENTATION RELATIVE À L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE FISCALE

1. Loi FATCA

DÉFINITIONS

FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act ou loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) : les dispositions FATCA ont été adoptées le 18 mars 2010 dans le cadre de la loi relative à l'emploi (Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010), ci-après « Loi ». La section 501(a) de la Loi a ajouté un chapitre 4 (section 1471 - 1474) au Code des impôts américain (Internal Revenu Code). Le chapitre 4 étend le régime américain de déclaration d'informations en imposant, aux institutions financières étrangères (FFIs) et aux entités non financières étrangères (NFFEs), des règles de documentation, de retenue et de déclaration sur les paiements.

Model 1 IGA : accord conclu entre les États-Unis d'Amérique ou le Département du Trésor américain et un gouvernement étranger ou un ou plusieurs organismes de celui-ci en vue de mettre en œuvre la loi FATCA par le biais de rapports effectués par des institutions financières à ce gouvernement étranger ou organismes de celui-ci, suivi automatiquement de l'échange avec l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS) des informations ainsi communiquées.

Résident fiscal des États-Unis d'Amérique : toute personne correspondant à au moins un des critères suivants :

- titulaire d'un permis de séjour permanent (green card),
- ayant cette année et durant les deux années précédentes séjourné plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique (mode de calcul : les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'an dernier pour un tiers et les jours de l'année précédente pour un sixième),
- ayant déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain.

À l'exception :

- des diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs ;
- des personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent (green card).

Pour plus de précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des États-Unis d'Amérique, vous pouvez consulter le site de l'IRS : http://www.irs.gov.

Citoyen des États-Unis d'Amérique : toute personne possédant la nationalité américaine, peu importe qu'elle possède également d'autre(s) nationalité(s).

Les informations FATCA doivent être déclarées à l'Assureur dans la partie « Questionnaire FATCA CRS-OCDE » contenue dans le document « Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription ».

OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

Un accord, Model 1 IGA, a été signé en date du 28 mars 2014 entre le Luxembourg et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi FATCA.Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur a pour obligation de collecter des informations afin de déterminer si le Souscripteur (ou le(s) Bénéficiaire(s) du Contrat) est(sont) qualifié(s) de résident fiscal ou citoyen des États-Unis d'Amérique.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription,
- en cas de changement du Souscripteur à la suite d'une cession des droits du Contrat,
- pour le versement du capital au(x) Bénéficiaire(s) du Contrat en cas de décès de l'Assuré,
- en cas de changement d'adresse du Souscripteur (vers ou en provenance des États-Unis d'Amérique).

Le Souscripteur reconnaît ainsi devoir informer l'Assureur de tout changement d'adresse tel que visé ci-dessus en retournant le questionnaire FATCA CRS-OCDE Personne Physique dûment complété et signé et en fournissant, s'il y a lieu, le certificat relatif de l'IRS requis. Cette information doit être effectuée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours maximum à compter du changement de situation.

De même, en cas de versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s), ce(s) dernier(s) devra(ont) adresser à l'Assureur le questionnaire FATCA CRS-OCDE adéquat dûment complété et signé en fournissant s'il y a lieu le certificat relatif qui sera alors requis.

À défaut, l'Assureur pourra être amené à le déclarer comme récalcitrant au sens de la réglementation FATCA à l'administration fiscale luxembourgeoise (ACD), qui transmettra les informations à l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS). Le Souscripteur s'exposerait alors à un contrôle des autorités fiscales luxembourgeoises ou des États-Unis d'Amérique (IRS). Il en ira de même pour le(s) Bénéficiaire(s) du Contrat en cas de décès de l'Assuré en cas de non-communication des informations et, le cas échéant, du (des) certificat(s) relatif(s) demandé(s).

2. Échange automatique de renseignements en matière fiscale (OCDE-CRS)

DÉFINITIONS

Norme OCDE-CRS : sous l'impulsion des accords bilatéraux conclus dans le cadre de FATCA, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a élaboré une norme mondiale unique pour permettre l'échange automatique de renseignements en matière fiscale.

Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 : Directive étendant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal au sein de l'Union Européenne.

Loi du 18 décembre 2015 concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale : loi luxembourgeoise transposant la Directive 2014/107/UE.

CONTEXTE

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la règlementation nationale et/ou des conventions fiscales bilatérales conclues entre les pays envers lesquels le Souscripteur (ou, le cas échéant, le(s) Bénéficiaire(s) du Contrat) est(sont) tenu(s) à une quelconque obligation déclarative en matière fiscale. Pour toute question quant à l'identification de votre résidence fiscale, nous vous prions de contacter votre conseiller fiscal ou l'autorité fiscale compétente ; il n'appartient pas à l'Assureur de la déterminer.

Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à l'Assureur dans la partie « Questionnaire FATCA CRS-OCDE » contenue dans le document « Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription ».

L'Assureur pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au(x) Contrat(s), à son Souscripteur, à son(ses) Bénéficiaire(s) à l'Administration des Contributions Directes (ACD) luxembourgeoise dans le but de satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'échange automatique d'informations, dont question ci-avant.

OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur a pour obligation de collecter des informations afin de déterminer si le Souscripteur (ou le(s) Bénéficiaire(s) du Contrat) est qualifié de résident fiscal d'un pays autre que le Luxembourg.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription,
- en cas de changement de Souscripteur à la suite d'une cession des droits du Contrat,
- pour le versement du capital au(x) Bénéficiaire(s) du Contrat en cas de décès de l'Assuré,
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du Souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que le Luxembourg).

Le Souscripteur reconnaît ainsi devoir informer l'Assureur de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le **questionnaire FATCA CRS-OCDE Personne Physique** correspondant dûment complété et signé. **Cette information doit être effectuée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours maximum à compter du changement de situation.**

De même, en cas de versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s), ce(s) dernier(s) devra(ont) adresser à l'Assureur le questionnaire FATCA CRS-OCDE adéquat dûment complété et signé en fournissant s'il y a lieu le certificat relatif qui sera alors requis.

À défaut, l'Assureur pourra être amené à considérer le Souscripteur comme ayant des obligations fiscales déclaratives dans le(s) pays pour le(s)quel(s) un ou plusieurs indices de résidence fiscale aura (auront) été détecté(s). Les informations relatives à son (ses) Contrat(s) seront alors communiquées à l'administration fiscale luxembourgeoise, laquelle les transmettra à l'administration fiscale du (des) pays de résidence fiscale concerné(s). Il en ira de même pour le(s) Bénéficiaire(s) du Contrat en cas de décès de l'Assuré en cas de non communication des informations.

3. Echange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (« DAC 6 »).

DÉFINITIONS

Directive 2018/822/UE du Conseil du 25 mai 2018 : Directive modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration. La loi luxembourgeoise du 25 mars 2020 transpose cette Directive 2018/822/UE en droit luxembourgeois.

Dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration : tout dispositif transfrontière i.e. concernant plusieurs États membres ou un État membre et un pays tiers, ayant pour objet un ou plusieurs types de taxes et impôts visés à l'article 1er de la loi luxembourgeoise modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, dont la première étape a été mise en œuvre à partir du 25 juin 2018 et comportant au moins l'un des marqueurs listés en annexe de la loi.

Intermédiaire : toute personne qui conçoit, commercialise ou organise un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, le met à disposition aux fins de sa mise en œuvre ou en gère la mise en œuvre. On entend également par ce terme toute personne qui, compte tenu des faits et circonstances pertinents et sur la base des informations disponibles ainsi que de l'expertise en la matière et de la compréhension qui sont nécessaires pour fournir de tels services, sait ou pourrait raisonnablement être censée savoir qu'elle s'est engagée à fournir, directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils concernant la conception, la commercialisation ou l'organisation d'un dispositif.

Contribuable concerné : toute personne à qui un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration est mis à disposition aux fins de sa mise en œuvre, ou qui est disposée à mettre en œuvre un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, ou qui a mis en œuvre la première étape d'un tel dispositif.

Marqueur : Caractéristique ou particularité d'un dispositif transfrontière qui indique un risque potentiel d'évasion fiscale, comme recensée à l'annexe de la loi luxembourgeoise du 25 mars 2020.

Critère de l'avantage principal : Ce critère sera rempli s'il peut être établi que l'avantage principal ou l'un des avantages principaux qu'une personne peut raisonnablement s'attendre à retirer d'un dispositif, compte tenu de l'ensemble des faits et circonstances pertinents, est l'obtention d'un avantage fiscal sur le territoire de l'Union européenne ou en dehors de ce territoire. Seuls les marqueurs de catégorie A, B et certains marqueurs de la catégorie C sont soumis au critère de l'avantage principal.

CONTEXTE

Dans le contexte de lutte contre l'évasion fiscale, la directive sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal a été amendée afin d'y inclure un échange automatique de dispositifs transfrontière répondant à plusieurs critères cumulatifs indiquant un risque potentiel d'évasion fiscale.

Cet échange automatique doit être effectué en premier lieu par les intermédiaires. Lorsqu'il n'existe pas d'intermédiaire, ou en cas d'applicabilité de la dispense visée à l'article 3 de la loi luxembourgeoise du 25 mars 2020 (qui concerne les avocats, les experts comptables et les auditeurs), et qu'il n'existe pas d'autre intermédiaire à qui incombent les obligations de déclaration, l'obligation de transmettre des informations sur un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration relève de la responsabilité du contribuable concerné.

L'Assureur peut être amené, le cas échéant, à transmettre des informations relatives aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration à l'Administration des Contributions Directes (ACD) luxembourgeoise dans le but de satisfaire à ses obligations dans le cadre de DAC6.

OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur, compte tenu des faits et circonstances pertinents et sur la base des informations disponibles ainsi que de son expertise en la matière et de la compréhension qui lui sont nécessaires pour fournir ses services, peut dans certains cas conclure qu'il fournit une aide, une assistance ou des conseils concernant la conception, la commercialisation ou l'organisation d'un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration. Dans ce cadre, l'Assureur devra déclarer, le cas échéant, le dispositif transfrontière à l'administration fiscale luxembourgeoise.

Le Souscripteur reconnait que l'Assureur puisse être tenu de transmettre les informations suivantes relatives aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale luxembourgeoise :

- L'identification des intermédiaires et des contribuables concernés, y compris leur nom, leur date et lieu de naissance (pour les personnes physiques), leur résidence fiscale et leur numéro d'identification fiscale. Dans le cas où une entreprise associée au contribuable concerné participe au dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, l'identification comprend également le nom, la date et le lieu de naissance (pour les personnes physiques), la résidence fiscale et le numéro d'identification fiscale de cette entreprise associée,
- Des informations détaillées sur les marqueurs recensés à l'annexe selon lesquels le dispositif transfrontière doit faire l'objet d'une déclaration,
- Un résumé du contenu du dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration, y compris une référence à la dénomination par laquelle il est communément connu, le cas échéant, et une description des activités commerciales ou dispositifs pertinents, présentée de manière abstraite, sans donner lieu à la divulgation d'un secret commercial, industriel ou professionnel, d'un procédé commercial ou d'informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public,
- La date à laquelle la première étape de la mise en œuvre du dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration a été accomplie ou sera accomplie,
- Des informations détaillées sur les dispositions légales des États concernés sur lesquelles se fonde le dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration,
- La valeur du dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration,
- L'identification de l'État membre des contribuables concernés ainsi que de tout autre État membre susceptible d'être concerné par le dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration,
- L'identification de toute autre personne susceptible d'être concernée par le dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration en indiquant à quels États membres cette personne est liée.

DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

Pour éviter toute ambiguïté, rien dans la présente Note d'information valant Conditions générales n'empêche le Souscripteur de divulguer des informations sur son contrat à toute autorité fiscale compétente ou à d'autres intermédiaires tels que définis dans le point 3 de l'article "Réglementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

ARTICLE 23 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Pour le paiement du capital en cas de terme ou, en cas de décès, les sommes dues par l'Assureur sont payées dans un délai maximum de trente (30) jours après la réception par l'Assureur des documents réclamés comme indiqué ci-après. En cas de Rachat, les règlements sont effectués dans les deux (2) mois suivant la réception par l'Assureur de la demande accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

POUR LE TERME DU CONTRAT, LE RACHAT PARTIEL ET LE RACHAT TOTAL

- Les documents requis par l'Annexe « Pièces à fournir » et éventuellement l'accord écrit du Bénéficiaire acceptant.

POUR LE DÉCÈS

Les documents requis par l'Annexe « Pièces à fournir » ainsi que toute autre pièce nécessaire à la gestion du dossier ou requise par la réglementation, notamment fiscale.

Plus généralement pour l'ensemble du présent article, toute pièce que la réglementation française ou luxembourgeoise rendrait nécessaire au règlement de la prestation demandée par le Souscripteur, pourra lui être demandée.

Sauf dispositions plus spécifiques prévues au présent Contrat, toute demande au titre du présent article devra être formulée par écrit, datée et signée par le Souscripteur ou le Bénéficiaire et envoyée au siège social de l'Assureur.

Les délais de règlement de trente (30) jours et de deux (2) mois susvisés ne tiennent pas compte :

- des délais interbancaires en vigueur et indépendants de la volonté de l'Assureur ;
- de la force majeure telle que définie par le Code Civil français.

L'Assureur se réserve la possibilité de demander toutes autres pièces ou informations qu'il jugerait nécessaires au règlement des capitaux.

ARTICLE 24 - SOUSCRIPTION, CONSULTATION ET GESTION DU CONTRAT EN LIGNE

Il vous est permis, sous certaines conditions et grâce à votre intermédiaire d'assurance, de souscrire, notamment avec l'utilisation d'un procédé de signature électronique, de consulter le contrat ainsi que de procéder à certaines opérations de gestion en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (via le site espaceclient.generali.lu).

La souscription, la consultation et la gestion du contrat en ligne seront accessibles dans les conditions suivantes, sous réserve de l'accord de l'Assureur :

- la souscription en ligne est réservée aux majeurs juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- la consultation du contrat en ligne sera accessible pour les contrats souscrits par des majeurs juridiquement capables et pour les contrats souscrits au nom de mineurs,
- la gestion du contrat en ligne sera accessible aux personnes majeures juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- le Souscripteur/Assuré n'ayant pas sa résidence fiscale en France pourra accéder à la consultation et à la gestion du contrat en ligne sous réserve du respect des conditions définies par l'Assureur.
- En cas de démembrement de propriété du contrat, seules la souscription du contrat et la consultation en ligne seront possibles.

En utilisant le procédé de signature électronique mis à votre disposition, vous reconnaissez que ledit procédé est conforme aux dispositions de l'article 1366 du Code civil et en acceptez la validité.

Vous reconnaissez également être informé de ce que toute tentative de falsification de la version électronique du contrat que vous avez signé avec ledit procédé de signature électronique constitue un faux et est passible de poursuites pénales (article 441-1 du Code pénal).

Dans l'hypothèse où elles ne seraient pas accessibles en ligne, les opérations de gestion au titre du contrat pourront être effectuées au format papier et envoyées par voie postale conformément aux dispositions prévues à l'article « Adresse de notification ».

En outre, certaines opérations de gestion ne seront pas accessibles dans les hypothèses suivantes : Bénéficiaire acceptant ou saisie ou mise en garantie du contrat. Seule la consultation sera accessible.

Votre attention est attirée sur le fait que certaines options sont susceptibles de ne pas être accessibles à la souscription en ligne. Dans cette hypothèse, vous pourrez demander la mise en place desdites options sur formulaire papier et l'adresser par voie postale.

Vous reconnaissez de manière expresse et irrévocable que l'accès à la consultation et à la gestion en ligne de votre contrat ne constitue pas une condition essentielle et déterminante de votre souscription au contrat.

L'Assureur se réserve le droit de proposer :

- à d'autres personnes que celles listées ci-dessus la souscription et la gestion en ligne du contrat,
- la réalisation d'autres actes de gestion en ligne que ceux listés à l'Annexe « Demande d'accès aux services en ligne ».

Il pourra être décidé, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de suspendre ou mettre un terme à tout ou partie des services de communication électronique, sans notification préalable, à l'accès à la consultation en ligne et/ou à l'accès de tout ou partie des opérations de gestion en ligne, pour quelque motif que ce soit, notamment pour des raisons de sécurité juridiques ou techniques. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce

titre. Dans cette hypothèse, vous pourrez effectuer les actes de gestion au titre du contrat par courrier et par voie postale.

Les modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne sont décrites à l'Annexe « Demande d'accès aux services en ligne ».

ARTICLE 25 - DÉLÉGATION DE CRÉANCE - NANTISSEMENT

Le présent Contrat peut faire l'objet d'une délégation de créance ou d'un nantissement. Conformément aux dispositions du Code civil et du Code des assurances, ces opérations ne peuvent être réalisées que par avenant au Contrat (pour la délégation de créance et le nantissement) ou par notification (pour le nantissement). Pour être opposable à l'Assureur le nantissement doit lui être notifié ou l'Assureur doit intervenir à l'acte.

En présence d'un (de) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), l'accord exprès et préalable de ce(s) dernier(s) à la mise en garantie du Contrat est requis.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en cas de délégation de créance ou de nantissement du Contrat au profit d'une banque étrangère ou d'une personne n'ayant pas la qualité d'établissement de crédit :

- la prise d'identité doit être étendue au créancier du Souscripteur, qui doit fournir une copie de sa pièce d'identité en cours de validité avec photographie et mentions lisibles et motiver auprès de l'Assureur son intervention au Contrat et le lien avec le Souscripteur ;
- l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le formulaire « KYC - Connaissance client » relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qui devra être dûment complété et signé, ainsi qu'accompagné des justificatifs demandés.

En cas de manquement aux dispositions énoncées ci-dessus, ces mises en garantie ne sauraient être opposées à l'Assureur.

En cas de mise en place d'une délégation de créance ou d'un nantissement sur le Contrat, l'Assureur ne peut jamais être tenu de régler au créancier nanti ou au délégataire une somme supérieure au montant de la valeur de rachat du Contrat après prélèvement de toute fiscalité et/ou frais éventuels.

ARTICLE 26 - INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Toute information complémentaire concernant le Contrat peut être obtenue au siège social de l'Assureur : Generali Luxembourg - 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg ou à telle autre adresse dûment notifiée au préalable à l'autre partie.

L'Assureur se réserve par ailleurs la possibilité de demander toute information supplémentaire au Souscripteur qui serait requise par une disposition légale, pour l'instruction du dossier ou d'une opération sur le Contrat et notamment des informations et documents requis aux fins du respect de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

ARTICLE 27 - RENONCIATION AU CONTRAT

Le Souscripteur peut renoncer au présent Contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, date à laquelle il a été informé de la conclusion du Contrat. Ce délai expire le dernier jour à vingt-quatre (24) heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé.

Cette demande de renonciation doit être envoyée, accompagnée des documents contractuels qui lui auraient été adressés, au siège social de l'Assureur. : Generali Luxembourg - 1 rue Peternelchen L-2370 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg ou à telle autre adresse dûment notifiée au préalable à l'autre partie.

En exerçant sa faculté de renonciation, le Souscripteur met fin aux garanties de son Contrat et son versement est intégralement remboursé par l'Assureur dans les trente (30) jours suivant la date de réception du courrier.

Le courrier de renonciation peut être rédigé selon le modèle suivant :

MODÈLE LETTRE TYPE

« Nom et prénoms
Adresse
N° du Contrat

Madame, Monsieur,

Par la présente lettre recommandée avec avis de réception, je renonce expressément à mon contrat d'assurance sur la vie Generali Espace Lux Vie France n° de contrat ... souscrit le *(indiquer la date de souscription)* et demande le remboursement intégral des sommes versées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à ..., le ...

Signature »

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'attention du Souscripteur est attirée sur la nécessité d'indiquer par écrit à l'Assureur le motif de sa renonciation au Contrat, celui-ci se réservant le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il jugerait nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

ARTICLE 28 - RÉCLAMATIONS

Le Souscripteur peut adresser une réclamation écrite à :

Generali Luxembourg,
Service Réclamations, 1 rue Peternelchen
L-2370 Hesperange,
reclamation@generali.lu

La réclamation sera traitée dans des délais qui ne sauraient excéder les délais suivants :

- Accusé réception de la réclamation : dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi de la réclamation, sauf si la réponse à la réclamation est apportée dans ce délai.
- Réponse à la réclamation : deux (2) mois entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à la réclamation.

Si un litige persiste entre le Souscripteur et l'Assureur après examen de la demande par le service Réclamations ou en l'absence de réponse, le Souscripteur peut saisir :

- le Médiateur en Assurances luxembourgeois : les demandes en médiation avec les pièces justificatives doivent être adressées soit à l'adresse électronique mediateur@aca.lu, soit à l'adresse postale ACA, 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Tél. 44 21 44 1), soit par Fax (44 02 89)
- le Médiateur de l'Assurance : Soit en écrivant à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09, soit en déposant une demande en ligne à l'adresse : http://www.mediation-assurance.org

Le Médiateur ne peut être saisi qu'à l'issue d'un délai de deux (2) mois après l'envoi de la première réclamation écrite.

La saisine du Médiateur n'est possible que dans la mesure où la demande n'a pas été soumise à une juridiction. .

ARTICLE 29 – CONFLITS D'INTÉRÊT

Dans l'exercice de ses activités, l'Assureur peut être confronté à différents types de conflits d'intérêt.

Par conflits d'intérêt, on entend ceux entre l'Assureur, les Intermédiaires d'assurance, y compris leurs managers ou employés et leurs clients ou ceux entre deux clients.

Afin de protéger les intérêts de ses clients, l'Assureur a mis en place une politique en matière de conflits d'intérêts qui décrit notamment les mesures prises par ce dernier pour identifier, prévenir, gérer lesdits conflits potentiels, et, le cas échéant, communiquer au Souscripteur les conflits qui peuvent porter préjudice à ses intérêts.

Un résumé de la politique en matière de conflits d'intérêts (dans le cadre de la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance) est disponible sur le site internet de l'Assureur (www.generali.lu).

Le document complet de la politique de l'Assureur en matière de conflits d'intérêts peut être obtenu par le Souscripteur sur simple demande écrite auprès de son Intermédiaire d'assurance ou de l'Assureur.

ARTICLE 30 - ADRESSE DE NOTIFICATION

Toute notification ou échange de communication dans le cadre de ce Contrat devra se faire :

POUR LE SOUSCRIPTEUR

A l'adresse de notification du Souscripteur qui sera précisée dans le Bulletin de souscription et aux conditions particulières applicables à ce Contrat.

POUR L'ASSUREUR

À son siège social :

Generali Luxembourg - 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg

ou à telle autre adresse dûment notifiée au préalable à l'autre partie.

ARTICLE 31 - PRESCRIPTION

Conformément aux dispositions des articles L.114-1 et L.114-2 du Code des assurances, et sauf évolutions de la réglementation, les règles applicables au présent contrat Generali Espace Lux Vie France relatives à la prescription sont les suivantes :

ARTICLE L.114-1

« *Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.*

Par exception, les actions dérivant d'un contrat d'assurance relatives à des dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse-réhydratation des sols, reconnus comme une catastrophe naturelle dans les conditions prévues à l'article L125-1, sont prescrites par cinq (5) ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

1. *En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;*
2. *En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.*

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix (10) ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le Bénéficiaire est une personne distincte du Souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les Bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé.

Pour les contrats d'assurance sur la vie, nonobstant les dispositions du 2°, les actions du Bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente (30) ans à compter du décès de l'Assuré. »

ARTICLE L.114-2

« *La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception adressée par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.* »

Sauf évolution réglementaire ou jurisprudentielle, les causes ordinaires d'interruption de prescription sont :

- une demande en justice (y compris en référé, ou portée devant une juridiction incompétente, ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure),
- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait,
- une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

ARTICLE 32 - DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat.

Ces données personnelles sont destinées à l'Assureur, en qualité de Responsable du traitement. L'Assureur est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, l'Assureur peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, l'Assureur peut également être amené à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Souscripteur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg - 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par l'Assureur est disponible sur le site internet de l'Assureur (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

Si le Souscripteur est un consommateur et ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.

L'Assureur pourra cependant toujours le contacter, directement, ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, concernant son contrat, ou pour lui proposer des produits ou services afférents ou complémentaires à celui-ci ou de nature à l'améliorer.

ARTICLE 33 - LOI APPLICABLE AU CONTRAT

La loi française régit les dispositions afférentes à la relation contractuelle. La loi luxembourgeoise s'applique à toutes les dispositions prudentielles et techniques en ce compris les règles applicables aux actifs représentatifs des engagements de l'Assureur, ainsi qu'à tout engagement pour lequel il n'en aurait été convenu autrement.

ARTICLE 34 - JURIDICTION COMPÉTENTE

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du Contrat ou du présent document relève de la compétence non-exclusive de la juridiction française.

ARTICLE 35 - LANGUE DU CONTRAT

La langue utilisée entre les parties pour la conclusion et l'exécution du Contrat est la langue française.

ARTICLE 36 - FISCALITÉ DU CONTRAT

Le régime fiscal applicable au Contrat est par principe celui de la loi française.

La fiscalité du Contrat est décrite à l'annexe « les caractéristiques fiscales du Contrat d'assurance vie ».

Les informations fiscales contenues dans cette annexe résument les règles applicables sur la base des dispositions légales en vigueur au jour de la souscription.

Ces règles peuvent évoluer à tout moment indépendamment de la volonté de l'Assureur qui ne saurait dans ces conditions en être tenu responsable.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que le Rachat d'un Contrat d'assurance vie en vue de la souscription du contrat Generali Espace Lux Vie France peut entraîner des conséquences fiscales importantes.

L'Assureur pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives à son Contrat à une/des Administration(s) fiscale(s) notamment dans le cadre de l'échange automatique sur demande d'informations conformément aux règlementations européennes et nationales applicables.

ARTICLE 37 - AUTORITÉS FISCALES - MANDAT

Par la signature du Mandat fiscal sur le Bulletin de Souscription, le Souscripteur reconnaît qu'il est de sa responsabilité de comprendre et de respecter toutes les exigences et obligations fiscales qui lui incombent dans le cadre des lois et règlements aussi bien celle de son pays de résidence que dans toute autre juridiction concernée, ainsi que les conséquences qui en résultent. Les prélèvements et paiements effectués par l'Assureur seront réputés être réalisés au nom et pour le compte du Souscripteur.

Par ailleurs, l'attention du Souscripteur est attirée sur les impacts fiscaux liés à un changement de résidence fiscale en cours de vie du Contrat. A ce titre, et pour permettre à l'Assureur d'exécuter les missions pour lesquelles le Souscripteur lui donne mandat, toute modification d'adresse fiscale devra être communiquée par le Souscripteur, ou ses représentants légaux, à Generali Luxembourg pour lui être opposable.

Le Souscripteur devra apporter la preuve de son changement de résidence fiscale par un document émis par l'Administration fiscale de son nouveau pays de résidence ou tout élément justificatif correspondant. A défaut de réception d'une information dûment justifiée relative au changement de résidence fiscale du Souscripteur, Generali Luxembourg considérera que la résidence fiscale du Souscripteur sera celle déclarée au moment de la souscription ou ultérieurement en cours de Contrat et ne saurait être tenue responsable des conséquences de l'application du présent mandat et des communications, déclarations ou paiements qui seront réalisés dans ce cadre.

Pour l'ensemble de ces points, le présent Mandat prendra effet dès sa réception par l'Assureur.

Le Mandat prend fin à compter de la notification d'un changement de résidence fiscale hors de France en ce qui concerne la fiscalité applicable en cas de vie du (des) Souscripteur(s). Si, à cette date, une opération de rachat est en cours, le mandat prendra fin à l'issue de cette opération.

Le présent mandat pourra être transmis à toute administration fiscale et/ou autorité de contrôle qui en fera la demande.

ARTICLE 38 - MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'Assureur se conforme aux dispositions légales luxembourgeoises en vigueur pour ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'argent et ne procède à aucune opération (Investissement, versement, Rachat, etc…) avant d'avoir reçu l'ensemble des documents probants estimés nécessaires par l'Assureur.

ARTICLE 39 - CLAUSE DE SANCTION INTERNATIONALE

L'Assureur ne sera tenu à aucune garantie, ne fournira aucune prestation et ne sera obligé de payer aucune somme au titre du présent Contrat dès lors que la mise en œuvre d'une telle garantie, la fourniture d'une telle prestation ou un tel paiement l'exposerait à une sanction, prohibition ou restriction résultant d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et/ou aux sanctions économiques ou commerciales prévues par les lois ou règlements édictées par l'Union Européenne, le Luxembourg, les États-Unis d'Amérique ou par tout autre droit national applicable prévoyant de telles mesures.

ARTICLE 40 - CLAUSE RELATIVE À LA FRAUDE

Le Souscripteur est également informé que l'Assureur met en œuvre un dispositif ayant pour finalité la lutte contre la fraude à l'assurance pouvant, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude, inscription pouvant avoir pour effet un allongement de l'étude de votre dossier, voire la réduction ou le refus du bénéfice d'une prestation ou d'un Contrat proposé par l'Assureur. Dans ce cadre, des données personnelles concernant le Souscripteur (ou concernant les personnes parties ou intéressées au Contrat) peuvent être traitées par toutes personnes habilitées intervenant au sein des services de l'Assureur. Ces données peuvent également être destinées au personnel habilité des organismes directement concernés par une fraude.

AVERTISSEMENT

Il est précisé que Generali Espace Lux Vie France est un contrat lié à des Fonds externes et/ou internes dans lequel le Souscripteur supporte intégralement les risques de perte, la valeur des supports en Unités de compte étant sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ANNEXE : LES CARACTÉRISTIQUES FISCALES DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE

FISCALITÉ AU TERME OU EN CAS DE RACHAT

Sauf application d'un régime particulier d'exonération, la taxation est effectuée en deux temps : un prélèvement par l'Assureur équivalent à un acompte, puis une liquidation définitive lors de l'établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu par le contribuable :

- Au moment du rachat, l'Assureur précompte un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu (PFO) au taux de 12,8 % pour les contrats de moins de huit (8) ans et 7,5 % pour les contrats de plus de huit (8) ans.
- Lors de la déclaration d'impôt sur le revenu à l'année N+1, le contribuable a le choix entre le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Ce choix vaut pour l'ensemble de ses revenus de capitaux mobiliers.

En cas d'application du PFU, le taux d'imposition est fonction de la durée du contrat (inférieure ou supérieure à huit (8) ans) et du montant des primes versées et non remboursées au 31/12 de l'année N-1 (inférieur ou supérieur à 150 000 euros) sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du Souscripteur : 12,8 % ou 7,5 %.

À partir du huitième (8ème) anniversaire du contrat, le Souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 euros ou 9 200 euros selon sa situation personnelle.

Les produits sont également soumis aux prélèvements sociaux, dans les conditions prévues à l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale en tenant compte de la domiciliation fiscale du Souscripteur, de son affiliation à un régime obligatoire de sécurité sociale français et des supports sur lesquels le contrat est investi.

FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS

En l'absence de Bénéficiaire déterminé, le capital décès est intégré à la succession de l'Assuré et est soumis aux droits de succession dans les conditions de droit commun.

En cas de décès de l'Assuré, sauf exonération spécifique, les sommes, rentes ou valeurs sont soumises aux règles énoncées ci-dessous dès lors qu'elles sont dues à un Bénéficiaire à titre gratuit désigné au contrat.

Les primes sont versées avant le soixante-dixième (70ème) anniversaire de l'Assuré :

Le capital décès versé au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat est soumis à un prélèvement forfaitaire, tel que prévu à l'article 990 i du Code général des impôts et prélevé et versé à l'Administration fiscale française par l'Assureur, après application d'un abattement de cent cinquante-deux mille cinq cents (152 500) euros par Bénéficiaire, tous contrats confondus.

Les primes sont versées après le soixante-dixième (70ème) anniversaire de l'Assuré :

En application de l'article 757 B du Code général des impôts, des droits de mutation par décès sont dus par le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat, suivant le degré de parenté existant entre le(s) Bénéficiaire(s) et l'Assuré, à concurrence de la fraction de primes versées après les soixante-dix (70) ans de l'Assuré excédant trente mille cinq cents (30 500) euros.

Cet abattement de trente mille cinq cents (30 500) euros est un abattement global qui s'apprécie quel que soit le nombre de Bénéficiaires et de contrats.

Par ailleurs, les produits réalisés n'ayant pas fait l'objet d'une taxation au jour du décès sont soumis aux prélèvements sociaux lors d'un dénouement en cas de décès, dans les conditions prévues à l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale.

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Le contrat d'assurance vie intègre la base taxable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour une fraction de la valeur de rachat au 1er janvier de chaque année correspondant à la valeur représentative des Unités de compte constituées de certains actifs immobiliers.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT AUPRES D'UN ASSUREUR ETABLI HORS DE FRANCE

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

En application de l'article 1649 AA du CGI, les Souscripteurs d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation auprès d'une compagnie d'assurance établie hors de France sont tenus de déclarer, en même temps que leur déclaration de revenus, les références des contrats concernés, la date d'effet et la durée de ces contrats, les opérations de remboursement et de versement des primes effectuées au cours de l'année précédente et, le cas échéant, la valeur de rachat ou le montant du capital garanti, y compris sous forme de rente, au 1er janvier de l'année de la déclaration.

À défaut d'une telle déclaration, les Souscripteurs peuvent s'exposer à une amende qui peut s'avérer très lourde.

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES ET DE PAIEMENT D'IMPÔTS

Il appartient aux Souscripteurs et Bénéficiaires de procéder aux déclarations fiscales et paiements d'impôts qui leur incombent en vertu des dispositions fiscales françaises, sauf Mandat exprès donné à l'Assureur aux fins d'exécuter certaines de ces obligations déclaratives et de paiement en leur nom et pour leur compte.

CAS PARTICULIER DES NON-RÉSIDENTS

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France sont soumises à un traitement fiscal spécifique. Les règles énoncées ci-dessus pourront leur être applicables sous certaines conditions, de même que la réglementation en vigueur dans leur pays de résidence.

Les personnes fiscalement domiciliées hors de France lors du fait générateur d'imposition qui justifient de leur statut pourront être exonérées des prélèvements sociaux.

NB : Les indications générales sur la fiscalité du contrat sont données sous réserve de l'évolution des dispositions réglementaires et législatives. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont communiquées à titre purement indicatif.

ANNEXE : OPTIONS GARANTIES DE PRÉVOYANCE

Le Contrat propose, en cas de décès, les garanties de prévoyance facultatives suivantes qui sont exclusives les unes des autres :

- «Garantie Vie Entière», pour les Assurés âgés de quatre-vingt-cinq (85) ans au plus au moment de la signature du formulaire de proposition ou en cours de Contrat, donne droit au versement d'un capital décès dans les hypothèses et selon les modalités décrites à l'article 1.1 de la présente annexe ;
- «Garantie Vie Etendue», pour les Assurés âgés de soixante-quinze (75) ans au plus au moment de la signature du formulaire de proposition ou en cours de Contrat, donne droit au versement d'un capital décès dans les hypothèses et selon les modalités décrites à l'article 1.2 de la présente annexe ;
- «Garantie Plancher», pour les Assurés âgés de quatre-vingt-cinq (85) ans au plus au moment de la signature du formulaire de proposition ou en cours de Contrat, donne droit au versement d'un capital décès dans les hypothèses et selon les modalités décrites à l'article 1.3 de la présente annexe ;
- «Garantie Cliquet Simplifié», pour les Assurés âgés de soixante-quinze (75) ans au plus (par activation au moment de la signature du formulaire de proposition uniquement), donne droit au paiement d'un capital décès dans les hypothèses et selon les modalités décrites à l'article 1.4 de la présente annexe.

Sous réserve des motifs d'exclusion et de la période de carence prévus à l'article 1.5 de la présente annexe, chaque garantie de prévoyance donne droit à un éventuel capital décès complémentaire (aussi appelé capital sous risque) que la compagnie versera au(x) Bénéficiaire(s) en plus du capital décès standard.

Le capital décès standard est la Valeur atteinte du Contrat qui est détaillée dans les conditions prévues ci-après.

En ce qui concerne les sommes investies sur le Fonds Général : La Valeur atteinte est décrite à l'article « Disponibilité de la Valeur atteinte » des Conditions Générales et déterminée dans un délai de maximum trois (3) jours ouvrés suivant la réception par l'Assureur de l'acte de décès.

En ce qui concerne les sommes investies sur les supports en Unités de compte : La Valeur atteinte est décrite à l'article « Disponibilité de la Valeur atteinte » des Conditions Générales et déterminée dans un délai de maximum trois (3) jours ouvrés suivant la réception par l'Assureur de l'acte de décès et sera fonction du nombre d'Unités de compte inscrites au Contrat à la date de calcul et des valeurs liquidatives de ces Unités de compte.

Aux fins de l'activation de la garantie de prévoyance, les pièces justificatives indiquées dans l'annexe A1, A2, B1 ou B2 du formulaire de proposition doivent être fournies, selon la garantie de prévoyance choisie et l'âge de l'Assuré. Les frais liés aux formalités médicales sont intégralement à la charge de l'Assuré.

Dans tous les cas, l'Assureur se réserve le droit de demander toute information et/ou document supplémentaire qu'il juge nécessaire pour remplir ses obligations légales ou contractuelles.

La garantie de prévoyance prend effet à la date (la « Date d'entrée en vigueur de la garantie prévoyance ») indiquée dans les Conditions particulières ou, en cas de souscription ou de changement en cours de contrat, dans l'avenant relatif à la garantie choisie. Elle est aussi subordonnée à l'acceptation du risque par l'Assureur, le réassureur et le cas échéant par l'(les) Assuré(s) lui(eux)-même(s).

L'Assuré conserve la possibilité de résilier la garantie de prévoyance en vigueur en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'Assureur. La garantie de prévoyance en vigueur est définitivement résiliée le dernier jour du mois suivant le mois de réception du courrier par l'Assureur.

L'Assuré peut, en cours de contrat, demander la modification de la garantie de prévoyance. Si cette modification a pour effet de majorer le risque couvert par l'Assureur, elle est soumise à l'accord préalable de celui-ci et du réassureur après examen des formalités médicales demandées à l'Assuré pour l'occasion. En cas de refus, la garantie de prévoyance en vigueur est conservée. Les frais liés aux formalités médicales éventuelles liées à ce changement sont en toutes hypothèses à la charge de l'Assuré.

ARTICLE 1.1 - GARANTIE VIE ENTIERE

Au moment de la souscription ou pendant la durée du Contrat, l'Assuré peut choisir d'étendre le capital décès standard d'un pourcentage dynamique de la Valeur atteinte du Contrat (et obtenir ainsi le capital décès complémentaire), décroissant avec l'âge de l'Assuré (identifié au moment du décès), et avec une limite de couverture variable (appliquée au capital décès complémentaire) comme décrit dans le tableau 1 ci-dessous :

Pourcentage dynamique d'une garantie vie entière	Age de l'Assuré au décès	Limite de couverture
5%	18-59	2.000.000 €
1%	60-69	2.000.000 €
1%	70-75	1.500.000 €
1%	76+	750.000 €

Tableau 1 - Prestations et limites de la couverture (le pourcentage est appliqué à la Valeur atteinte du Contrat)

La limite de la couverture appliquée au capital décès complémentaire est le capital maximum que l'Assureur alloue à chaque Assuré, en tenant compte des facteurs de risque respectifs présents dans toutes les polices souscrites. La limite de couverture est variable en fonction de l'âge de l'Assuré, comme indiqué dans le tableau 1. Si le contrat comprend deux Assurés, le calcul du capital décès complémentaire (et donc de la limite de couverture) se fera sur base de l'âge le plus élevé tant que les deux Assurés sont en vie. En cas de décès de l'un des deux Assurés, les calculs se baseront sur l'âge de l'Assuré survivant.

Les limites d'âge de l'Assuré pour la couverture en question sont les suivantes :

- Âge minimum d'entrée : dix-huit (18) ans
- Âge maximum d'entrée : quatre-vingt-cinq (85) ans
- Couverture maximale de l'âge : à vie

Les assurés âgés de dix-huit (18) ans à soixante-neuf (69) ans qui souhaitent souscrire à cette garantie doivent remplir le questionnaire médical simplifié 18-69 (annexe A1), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un questionnaire médical complet 18-69 (annexe B1).

Les assurés âgés de soixante-dix (70) ans et plus qui souhaitent demander cette garantie doivent remplir le questionnaire médical simplifié 70+ (annexe A2), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un questionnaire médical complet 70+ (annexe B2).

En cas de versement complémentaire, l'Assuré doit signer un nouveau questionnaire médical selon les conditions décrites ci-avant pour l'intégration du capital décès complémentaire si son montant augmente de plus de 20 % suite à ce versement.

ARTICLE 1.2 - GARANTIE VIE ÉTENDUE

Au moment de la souscription ou pendant la durée du Contrat, et à condition que l'Assuré n'ait pas plus de soixante-quinze (75) ans au moment de sa demande d'activation, l'Assuré peut choisir d'étendre le capital décès standard de 1, 2, 3, 4 ou 5 % de la Valeur atteinte du Contrat (et obtenir ainsi le capital décès complémentaire), jusqu'au pourcentage maximum et à la limite de couverture (appliquée au capital décès complémentaire) indiqués dans le tableau 2 ci-dessous :

Pourcentage maximum de la garantie vie étendue	Age de l'Assuré au décès	Limite de couverture
5%	18-59	2.000.000 €
5%	60-69	2.000.000 €
5%	70-75	1.500.000 €
1%	76+	750.000 €

Tableau 2 - Prestations et limites de la couverture (le pourcentage est appliqué à la Valeur atteinte du Contrat)

La limite de la couverture appliquée au capital décès complémentaire est le capital maximum que l'Assureur alloue à chaque Assuré, en

tenant compte des facteurs de risque respectifs présents dans toutes les polices souscrites. La limite de couverture est variable. Si le contrat comprend deux Assurés, le calcul du capital décès complémentaire (et donc de la limite de couverture) se fera sur base de l'âge le plus élevé tant que les deux Assurés sont en vie. En cas de décès de l'un des deux Assurés, les calculs se baseront sur l'âge de l'Assuré survivant.

Les limites d'âge de l'Assuré pour la couverture en question sont les suivantes :

- Âge minimum d'entrée : dix-huit (18) ans
- Âge maximum d'entrée : soixante-quinze ans (75) ans
- Couverture maximale de l'âge : à vie

Les Assurés âgés de dix-huit (18) ans à soixante-neuf (69) ans qui souhaitent choisir cette garantie doivent remplir le questionnaire médical complet 18-69 (annexe B1), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un tel questionnaire médical.

Les Assurés âgés de soixante-dix (70) ans et plus qui souhaitent choisir cette garantie doivent remplir le questionnaire médical complet 70+ (annexe B2), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un tel questionnaire médical.

En cas de versement complémentaire, l'Assuré doit signer un nouveau questionnaire médical selon les conditions décrites ci-avant pour l'intégration du capital décès complémentaire si son montant augmente de plus de 20 % suite à ce versement.

ARTICLE 1.3 - GARANTIE PLANCHER

Au moment de la souscription ou en cours de contrat, l'Assuré peut demander à l'Assureur d'activer la garantie plancher, à condition que l'assuré n'ait pas plus de quatre-vingt-cinq (85) ans au moment de sa demande d'activation.

Le capital décès complémentaire correspond à la différence positive entre les deux montants suivants : 100 % des primes nettes de frais d'entrée (en tenant compte des montants des éventuels Rachats partiels et/ou primes complémentaires nettes de frais d'entrée) et la Valeur atteinte du contrat détaillée dans les conditions prévues ci-avant.

La limite de la couverture appliquée au capital décès complémentaire est le capital maximum que l'Assureur alloue à chaque assuré, en tenant compte des facteurs de risque respectifs présents dans toutes les polices souscrites. La limite de couverture pour tous âges de l'Assuré est de maximum 10.000.000 €, sans toutefois excéder 30% des primes nettes versées.

Les limites d'âge pour cette couverture sont les suivantes :

- Âge minimum d'entrée : dix-huit (18) ans
- Âge maximum d'entrée : quatre-vingt-cinq (85) ans
- Couverture maximale de l'âge : à vie

Les Assurés âgés de dix-huit (18) ans à soixante-neuf (69) ans doivent remplir le questionnaire médical complet 18-69 (annexe B1), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un tel questionnaire médical.

Les Assurés âgés de soixante-dix (70) ans et plus doivent remplir le questionnaire médical complet 70+ (annexe B2), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un tel questionnaire médical.

En cas de versement complémentaire, l'Assuré doit signer un nouveau questionnaire médical selon les conditions décrites ci-avant pour l'intégration du capital décès complémentaire si son montant augmente de plus de 20 % suite à ce versement.

ARTICLE 1.4 - GARANTIE CLIQUET SIMPLIFIÉ

Uniquement au moment de la souscription du contrat, l'Assuré peut demander à l'Assureur d'activer la garantie cliquet simplifiée, à condition que l'Assuré n'ait pas plus de soixante-quinze (75) ans au moment de sa demande d'activation.

À la fin de chaque année, et plus précisément le dernier jour ouvrable de l'année civile, l'Assureur stocke la Valeur atteinte du contrat. La Valeur atteinte du contrat à la fin de l'année civile est la Valeur de référence. Le Cliquet est quant à lui évalué à la fin de chaque année civile par l'Assureur et correspond au maximum entre :

- La Valeur de référence de l'année civile en cours et ;
- Le Cliquet de l'année civile précédente, ajusté pour les opérations de rachat(s) partiel(s) et/ou versements(s) libre(s) sur le contrat.

A la souscription du contrat, le Cliquet correspond à la valeur de la prime nette des frais d'entrée investie sur le contrat.

Ainsi, en cas de liquidation du contrat pour cause de décès, le montant de la prestation correspondra au maximum entre le Cliquet et la Valeur atteinte du contrat au moment du décès de l'Assuré. Le capital décès complémentaire correspondra donc à la différence positive entre le Cliquet el la Valeur atteinte du contrat au moment du décès de l'Assuré.

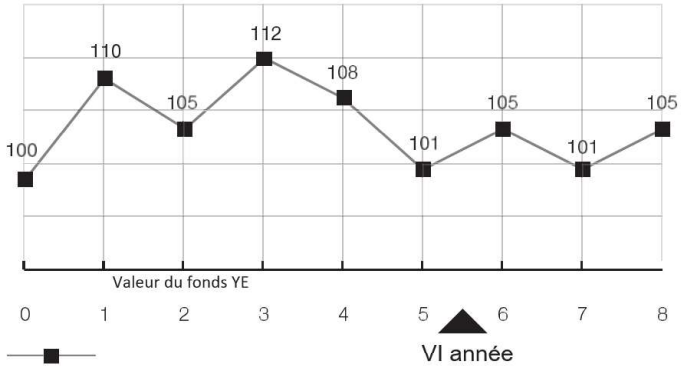
La limite de la couverture appliquée au capital décès complémentaire est le capital maximum que l'Assureur alloue à chaque assuré, en tenant compte des facteurs de risque respectifs présents dans toutes les polices souscrites. Le capital décès complémentaire versé au(x) Bénéficiaire(s) ne peut en aucun cas dépasser 10.000.000 €, sans toutefois excéder 30% des primes nettes versées.

Exemple

Le graphique ci-dessous montre l'évolution financière d'un contrat.

Les points représentent les valeurs de soutien à l'investissement à partir de la Date d'entrée en vigueur de la garantie prévoyance.

Performance des fonds



Dans l'hypothèse où l'Assuré décède au cours de la sixième année contractuelle, la Valeur de référence pour le calcul du Cliquet pour l'ensemble des six années contractuelles sera la Valeur atteinte par le Contrat à la fin de la troisième année (112), comme étant la plus élevée enregistrée par l'Assureur depuis l'entrée en vigueur du Contrat. Dans le cas où l'Assureur reçoit la notification du décès de l'assuré, lorsque la Valeur atteinte du contrat est de 103, le Cliquet sera de 112.

Dans l'hypothèse où l'Assuré décède au cours de la troisième année contractuelle, la Valeur de référence pour le calcul du Cliquet pour l'ensemble des trois années contractuelles sera la Valeur atteinte par le Contrat à la fin de la première (1ère) année contractuelle (110) comme étant la plus élevée enregistrée par l'Assureur depuis l'entrée en vigueur du Contrat. Dans le cas où l'Assureur reçoit la notification du décès de l'Assuré lorsque la Valeur atteinte par le Contrat est de 106, le Cliquet sera de 110.

Année	Valeur atteinte du contrat au 31.12.X	Valeur de référence
0	100	100
1	110	110
2	105	110
3	112	112
4	108	112
5	101	112
6	105	112
7	101	112
8	105	112

Les limites d'âge de l'Assuré pour la couverture en question sont les suivantes :

- Âge minimum d'entrée : dix-huit (18) ans

- Âge maximum d'entrée : soixante-quinze ans (75) ans
- Couverture maximale de l'âge : à vie

Les assurés âgés de 18 à 69 ans qui souhaitent choisir cette garantie doivent remplir le questionnaire médical complet 18-69 (annexe B1), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un tel questionnaire médical.

Les assurés âgés de 70 ans et plus qui souhaitent choisir cette garantie doivent remplir le questionnaire médical complet 70+ (annexe B2), sauf s'ils ont déjà rempli au préalable un tel questionnaire médical.

En cas de versement complémentaire, l'Assuré doit signer un nouveau questionnaire médical selon les conditions décrites ci-avant pour l'intégration du capital décès complémentaire si son montant augmente de plus de 20 % suite à ce versement.

ARTICLE 1.5 - MOTIFS D'EXCLUSION DE LA GARANTIE DE PRÉVOYANCE JUSTIFICATION ET PÉRIODE DE CARENCE

Le risque de décès est couvert pour toute cause et sans limite territoriale. Les garanties de prévoyance facultatives de la présente annexe ne couvrent pas le risque de décès causé par :

a. les activités malveillantes du contractant ou du bénéficiaire ;

b. la participation de l'assuré à des incendies criminels ;

c. les voyages dans des pays non recommandés par le site officiel du ministère des affaires étrangères ; si l'Assuré se trouve dans un pays où le site du ministère des affaires étrangères a déconseillé les voyages, la garantie ne restera active que pendant quatorze (14) jours supplémentaires ;

d. la participation active de l'Assuré à des actes de guerre, déclarés ou non, à une guerre civile, à des actes de terrorisme, à des désordres civils, à des émeutes populaires ou à toute opération militaire ; La couverture est considérée comme exclue même si l'Assuré n'a pas participé activement à des actes de guerre, déclarée ou non, ou à une guerre civile et que le décès survient après quatorze (14) jours à compter du début des hostilités si et dans la mesure où l'Assuré se trouvait déjà sur le territoire de l'événement ; l'arrivée de l'Assuré dans un pays étranger dans une situation de guerre ou similaire comme indiqué ci-dessus entraînera l'exclusion totale de la couverture pour toute cause ;

e. les événements causés par des armes nucléaires, la transmutation du noyau de l'atome et les radiations provoquées artificiellement par l'accélération des particules atomiques, ou l'exposition à des radiations ionisantes ;

f. la conduite de véhicules et de bateaux à moteur pour lesquels l'Assuré n'est pas dûment autorisé conformément aux dispositions en vigueur ; toutefois, la couverture est comprise dans le cas de la possession d'un permis expiré depuis six mois au plus ; l'utilisation et la conduite de véhicules sous-marins ;

g. accident de vol, si l'Assuré voyage à bord d'un avion privé de quelque type que ce soit ; si l'Assuré voyage à bord d'un avion mobile non autorisé à voler ou avec un pilote non titulaire d'une licence appropriée ; dans tous les cas, le décès causé par un accident de vol est exclu si l'Assuré voyage en tant que membre de l'équipage ;

h. le suicide, s'il survient au cours des deux premières années suivant l'entrée en vigueur du contrat ;

i. les accidents et/ou maladies dus/liés à l'ivresse, ainsi que ceux résultant de l'usage non thérapeutique de stupéfiants, de gènes hallucinogènes, de substances psychotropes et autres ;

j. de la participation à des courses et compétitions en général et aux essais et entraînements y afférents, à l'exception des courses à pied, des compétitions de bowling, de la pêche, du tir, de l'escrime et du tennis ;

k. pratiquer des activités sportives professionnelles ;

l. le parachutisme ou les sports aériens en général ;

m. la pratique des activités sportives suivantes à tout niveau : plongée sous-marine non en apnée ; escalade au-delà du troisième degré, ski alpinisme, ski acrobatique et/ou extrême ou snowboard, ski hors-piste ; spéléologie ; canyoning ; voile transocéanique ;

n. Activité professionnelle dangereuse impliquant : contact avec des matériaux explosifs, toxiques, chimiques ou électriques ; travaux sur des échafaudages ou des ponts ; travaux souterrains ou offshore ; appartenance aux forces armées, aux forces de police, aux corps d'état armés, aux pompiers, aux corps de protection civile ; aviation ; activités sous-marines en général ; agent de sécurité.

Le décès survenu dans les six (6) premiers mois suivant la Date d'entrée en vigueur de la garantie prévoyance (période de carence) est également exclu de la garantie :

- accident, à l'exclusion de toutes les causes, survenu après la Date d'entrée en vigueur de la garantie prévoyance, lorsqu'un accident est un événement dû à une cause fortuite, soudaine, violente et extérieure qui produit des blessures corporelles objectivement vérifiables et telles qu'elles sont la cause directe exclusive et prouvée du décès (sauf disposition contraire) ;
- l'une des maladies infectieuses aiguës suivantes survenant après la Date d'entrée en vigueur de la garantie prévoyance : typhus, parathiphus, diphtérie, scarlatine, rougeole, variole, poliomyélite antérieure aiguë, méningite cérébrospinale, polio, encéphalite épidémique, anthrax, fièvres puerpérales, typhus exanthématique, hépatites virales A et B, jaunisse, leptospirose hémorragique, choléra, brucellose, dysenterie bacillaire, fièvre jaune, fièvre Q, salmonellose saline, botulisme, mononucléose infectieuse, oreillons épidémiques, peste, rage, coqueluche, rubéole, vaccine généralisée, encéphalite post-vaccinale et choc anaphylactique (maladie non infectieuse).

Dans ces cas, seul le capital décès standard est dû et non le capital décès complémentaire provenant de la garantie de prévoyance facultative choisie par l'Assuré.

ARTICLE 1.6 - PRIMES DE RISQUE OU COÛTS DES GARANTIES DE PRÉVOYANCE FACULTATIVES

Pour connaître le coût des garanties de prévoyance facultatives, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul de la prime de risque selon le tableau ci-dessous (le taux à appliquer est repris dans la colonne B du tableau ci-dessous). En cas de contrat avec deux Assurés, le mode de calcul de la prime de risque dépendra du mode de dénouement du contrat :

- en cas de dénouement du contrat au premier décès, le taux à appliquer correspondra à la somme des taux de chaque Assuré ;
- en cas de dénouement du contrat au second décès, le tarif à appliquer correspondra au produit des taux de chaque Assuré tant que les deux Assurés sont en vie. Dès lors qu'un des deux Assurés est décédé, le calcul de la prime de risque se basera sur le taux de l'Assuré survivant.

Les coûts de la garantie de prévoyance s'ajoutent aux coûts administratifs du Contrat et sont calculés et déduits sur une base mensuelle pour chaque support d'investissement présent dans le Contrat. Les primes de risque sont prélevées (i) en réduisant les prestations en euros pour le Fonds Général, (ii) en réduisant le nombre d'unités allouées au Contrat pour les fonds externes et les fonds internes collectifs et (iii) en réduisant la valeur du fonds pour les fonds internes dédiés et les fonds d'assurance spécialisés.

Si la prime de risque devant être prélevée au titre de la garantie de prévoyance est supérieure à la Valeur atteinte du Contrat, la garantie de prévoyance en vigueur sera alors suspendue et l'Assureur en informera l'Assuré par lettre recommandée avec avis de réception en l'invitant à effectuer le versement de la prime échue dans un délai de quarante (40) jours.

À défaut de paiement dans ce délai, la garantie de prévoyance en vigueur est définitivement résiliée.

Prime annuelle pour une tête assurée pour un capital sous risque de dix mille (10 000) euros.

A - Age	B – taux de mortalité	C - Prime annuelle pour un capital sous risque de 10 000,00 euros	A - Age	B – taux de mortalité	C - Prime annuelle pour un capital sous risque de 10 000,00 euros	A - Age	B – taux de mortalité	C - Prime annuelle pour un capital sous risque de 10 000,00 euros
18	0.0311%	3.11	49	0.2245%	22.45	80	5.1477%	514.77
19	0.0334%	3.34	50	0.2485%	24.85	81	5.9544%	595.44
20	0.0354%	3.54	51	0.2746%	27.46	82	6.8039%	680.39
21	0.0371%	3.71	52	0.2959%	29.59	83	7.7384%	773.84
22	0.0392%	3.92	53	0.3249%	32.49	84	8.8975%	889.75
23	0.0402%	4.02	54	0.3544%	35.44	85	10.1284%	1 012.84
24	0.0409%	4.09	55	0.3952%	39.52	86	11.4590%	1 145.90
25	0.0411%	4.11	56	0.4397%	43.97	87	13.0635%	1 306.35
26	0.0417%	4.17	57	0.4855%	48.55	88	14.6818%	1 468.18
27	0.0409%	4.09	58	0.5342%	53.42	89	16.6779%	1 667.79
28	0.0412%	4.12	59	0.5923%	59.23	90	18.7789%	1 877.89
29	0.0434%	4.34	60	0.6552%	65.52	91	21.1885%	2 118.85
30	0.0459%	4.59	61	0.7218%	72.18	92	23.3571%	2 335.71
31	0.0488%	4.88	62	0.7923%	79.23	93	26.0100%	2 601.00
32	0.0535%	5.35	63	0.8664%	86.64	94	28.6804%	2 868.04
33	0.0555%	5.55	64	0.9570%	95.7	95	30.6312%	3 063.12
34	0.0586%	5.86	65	1.0567%	105.67	96	31.4023%	3 140.23
35	0.0628%	6.28	66	1.1767%	117.67	97	33.6714%	3 367.14
36	0.0667%	6.67	67	1.2891%	128.91	98	36.4017%	3 640.17
37	0.0723%	7.23	68	1.4390%	143.9	99	39.4817%	3 948.17
38	0.0808%	8.08	69	1.5334%	153.34	100	43.0167%	4 301.67
39	0.0889%	8.89	70	1.6726%	167.26	101	46.6787%	4 667.87
40	0.0982%	9.82	71	1.8497%	184.97	102	50.4514%	5 045.14
41	0.1064%	10.64	72	2.0963%	209.63	103	54.3015%	5 430.15
42	0.1140%	11.4	73	2.3362%	233.62	104	58.1978%	5 819.78
43	0.1247%	12.47	74	2.7109%	271.09	105	62.1067%	6 210.67
44	0.1372%	13.72	75	3.0160%	301.6	106	65.9949%	6 599.49
45	0.1550%	15.5	76	3.3371%	333.71	107	69.8290%	6 982.90
46	0.1727%	17.27	77	3.6630%	366.3	108	73.5779%	7 357.79
47	0.1900%	19	78	3.9862%	398.62	109	77.2129%	7 721.29
48	0.2075%	20.75	79	4.4696%	446.96	110	80.7090%	8 070.90

ANNEXE : INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE

L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT DE GENERALI LUXEMBOURG

Le 27 novembre 2019, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le Règlement (UE) 2019/2088 « sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » dit « SFDR » afin d'harmoniser la publication d'informations et d'accroître la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte de leurs incidences probables sur le rendement des produits financiers.

Generali Luxembourg, dans le but de satisfaire aux exigences prévues par le Règlement précité, complète ses informations précontractuelles des informations sur la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement d'une part, et d'autre part sur la mise à disposition de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits d'assurance qu'elle met à disposition.

Un risque en matière de durabilité est un risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

Les risques en matière de durabilité augmentent d'année en année, tant en termes de probabilité que d'ampleur de leurs impacts. Les différents risques liés aux facteurs environnementaux comprennent notamment la perte de biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau et des sols et le changement climatique, ainsi que leurs conséquences sur la société. Generali Vie, maison-mère en France de Generali Luxembourg, tient compte de ces éléments dans l'évaluation de ces risques et les intègre dans le processus de ses décisions d'investissement.

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement vise à identifier les risques en matière de durabilité, évaluer leur matérialité et limiter leurs conséquences financières. Cette intégration peut être réalisée selon différentes approches adaptées à chaque typologie d'investissement. En constante évolution, ces approches sont dépendantes, d'une part, de la publication des informations en matière de durabilité par les entreprises, et d'autre part, du développement et de la mise en œuvre d'indicateurs pertinents pour les décisions d'investissement.

Les principes qui guident Generali Vie et Generali Luxembourg pour l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement sont définis dans les informations disponibles sur la page internet https://www.generali.lu/fr/a-propos-de-generali/nos-responsabilites.

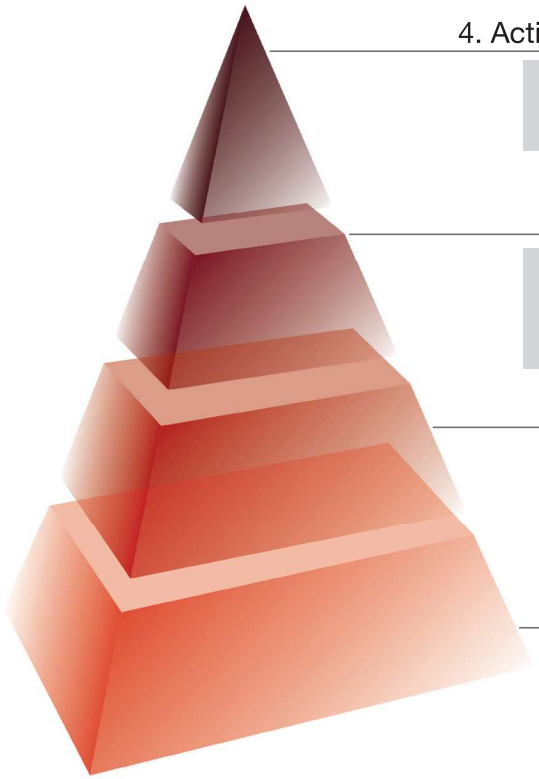
LES ENGAGEMENTS DE GENERALI VIE POUR LES FONDS EN EUROS

LES 4 COMPOSANTES STRATÉGIQUES DE GENERALI VIE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En tant qu'Assureur et investisseur institutionnel, la gestion d'actifs est un pan essentiel de l'activité de Generali Vie car celle-ci a un impact significatif sur l'économie réelle, ce qui permet d'influencer activement des domaines tels que la protection de l'environnement et le respect des droits de l'homme et du travail. Generali Vie soutient la transition vers une économie et une société plus durables et a adopté des principes clairs pour guider ses décisions.

Depuis plusieurs années, ses stratégies d'investissement intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG), sans pour autant remettre en question ses objectifs de rendement.

Cette approche se fonde aussi sur la conviction que les entreprises les mieux positionnées pour relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise (ESG) devraient créer plus de valeur que les autres à moyen et long terme.



4. Actionnariat actif

Par l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales des actionnaires, le Groupe Generali vise à influencer les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG pour réduire leurs risques et améliorer leurs performances à long terme.

3. Investissement thématique et d'impact

Generali Vie promeut l'investissement thématique et d'impact, visant à générer un impact social et environnemental positif pour la société et l'environnement en contribuant aux objectifs de développement durable des Nations Unies, et également à limiter les incidences négatives de ses décisions d'investissement.

2. Intégration ESG dans les décisions d'investissement

Generali Vie intègre des facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, afin de réduire l'exposition aux entreprises dont les comportements ne sont pas conformes à ses principes, ses valeurs et sa stratégie d'investissement.

1. Exclusions normatives et sectorielles

Generali Vie applique un filtre éthique afin d'exclure de ses investissements les risques issus de l'exposition à des secteurs et/ou des activités sujets à controverses.

LUXGELV202505-FR

UNE LARGE DIVERSIFICATION DES ACTIFS SUR LES FONDS EN EUROS DE GENERALI VIE

Les fonds en euros de Generali Vie bénéficient d'une large diversification de leurs actifs et d'une garantie en capital nette de frais de gestion. Ainsi, un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

LES ENGAGEMENTS DE GENERALI VIE POUR LA GESTION ET LE RÉFÉRENCEMENT DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Generali Luxembourg offre au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte au moins un support en unités de compte avec le label ISR (Investissement Socialement Responsable), et/ou un support en unités de compte « vert » (avec le label GreenFin), et/ou un support en unités de compte solidaire.

Dans le cadre de sa sélection des sociétés de gestion externes et du référencement de leurs organismes de placement collectif (OPC) au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en tant que supports en unités de compte, Generali Vie interroge ces sociétés de gestion sur leur politique ESG en général (politique d'exclusion, engagement actionnarial, politique de vote, …) et sur leur approche des OPC qu'elles gèrent (méthodologies internes, label public ou privé, transition énergétique, …).

Generali Vie leur demande également si elles sont signataires de chartes et autres engagements collectifs, et si elles ont pris les mesures nécessaires afin d'être en capacité de fournir les informations précontractuelles et périodiques aux investisseurs dans le cadre du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « SFDR ».

Par ailleurs, les investissements sur des supports en unités de compte attachés à des instruments financiers bénéficiant d'un label national français ou d'autres Etats européens font l'objet d'un suivi et d'un reporting spécifique par Generali Vie.

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES PROBABLES DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ SUR LE RENDEMENT DES SUPPORTS PROPOSÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION DE GENERALI LUXEMBOURG

Sur les fonds euros : la diversification des actifs sur ces supports est telle qu'un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

Sur les supports en unités de compte : à ce jour, et en l'absence d'informations suffisantes de la part des sociétés de gestion, Generali Luxembourg met tout en œuvre pour collecter les résultats pertinents auprès des sociétés de gestion responsables de ces évaluations.

Compte tenu des options d'investissement offertes par votre contrat, ce dernier, entre autres caractéristiques, promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (critères ESG).

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

ANNEXE : INFORMATION RELATIVE AUX RISQUES FINANCIERS

Risque de volatilité : La volatilité est une caractéristique de tous les marchés financiers. Les performances passées ne doivent pas présager des performances futures.

Risques liés aux marchés des devises : La conversion dans d'autres devises ou les transferts de liquidités depuis certains marchés lorsque ces liquidités résultent de la vente de titres ne peut être garantie. Les Souscripteurs pourraient être exposés aux risques véhiculés par les marchés des devises si la politique d'investissement prévoit ou autorise des investissements dans des titres émis dans une autre devise que la devise de référence du Fonds. De tels risques peuvent faire l'objet de techniques de protection dites techniques de couverture (« Hedging »).

Risque de concentration : Les portefeuilles d'actifs qui sont fortement concentrés tant sur un secteur géographique que sur un secteur économique, voire sur les deux, sont particulièrement sensibles aux variations de marché si ces variations affectent les secteurs sur lesquels ils sont concentrés. Ceci pourrait entraîner une érosion importante du capital investi voire une perte totale du capital investi. Les portefeuilles qui sont concentrés ont tendance à être beaucoup plus sensibles aux variations des marchés que des portefeuilles diversifiés.

Risques liés aux marchés émergents : Sur de tels marchés, le cadre règlementaire, légal et judiciaire est toujours en développement et ceci est de nature à créer des incertitudes aussi bien pour les acteurs financiers locaux qu'étrangers. Les pratiques comptables peuvent aussi être différentes. Lorsqu'il est fait référence aux « Marchés Emergents » on entend les marchés autres que : les USA, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Europe de l'Ouest.

Risques liés aux actions : Les actions peuvent faire courir des risques importants. Elles sont traditionnellement plus volatiles que les investissements monétaires ou obligataires. Les actions d'entreprises ayant une petite ou une moyenne capitalisation sont plus risquées que celles émises pas les grands groupes. Sauf lorsque ceci est précisé dans la politique de gestion, les Souscripteurs doivent donc comprendre que les investissements en actions peuvent se faire sur l'ensemble des offres « actions » et que ceci comprend les petites et moyennes capitalisations.

Risques liés aux marchés des obligations ou assimilées : Les investissements dans des titres tels que les obligations peuvent être affectés par la qualité de leurs émetteurs (risques de crédit) ainsi que par les fluctuations des taux d'intérêts. L'émetteur d'une obligation que ce soit un état, un gouvernement ou une de ses agences, un gouvernement local ou une de ses agences une organisation nationale ou supra nationale ou encore une entreprise peut « faire défaut » à ses obligations en ne remboursant pas les sommes dues au titre du principal et/ou des intérêts à la date convenue. Une telle situation impactera négativement la valeur de l'obligation. Les obligations sont particulièrement sensibles aux variations des taux d'intérêts et peuvent, dans ce contexte, présenter une forte volatilité. Si les taux d'intérêts augmentent, la valeur des investissements dans de tels titres tend généralement à baisser. Par contre si les taux d'intérêts baissent, la valeur de tels investissements tend à augmenter.

Remarques particulières relatives aux obligations « High Yield » : Comparées aux obligations standards, les obligations dites « High Yield » peuvent offrir un meilleur retour sur investissement pour compenser un risque de défaut plus élevé de leur émetteur ou une notation plus faible de leur émetteur.

Risques liés aux Produits Financiers Dérivés (les « PFD ») : En raison du faible dépôt de marge nécessaire pour négocier des PFD un important effet de levier (leverage) est une caractéristique des PFD. Cela signifie qu'une faible variation qui affecterait un contrat de PFD pourrait entraîner une importante perte pour le Souscripteur, perte qui pourrait être bien supérieure au montant initialement investi. Il existe plusieurs types de PFD. Les PFD sont aussi utilisés pour se prémunir contre des risques potentiels on parle alors de couverture (« Hedging »). Tous les risques ne peuvent cependant pas faire l'objet de Hedging. Il est possible que la politique de gestion du Fonds sélectionnée ne fasse pas directement usage de PFD, cependant les Souscripteurs pourront être exposés indirectement à ces produits au travers d'organismes de placement collectif de type OPCVM et OPC ou encore dans le cadre d'investissement dans des produits structurés.

Risques liés au Fonds immobiliers : Les aléas des marchés immobiliers impactent toujours sévèrement les fonds immobiliers. Ils sont en général concentrés sur certains secteurs géographiques ou immobiliers comme l'immobilier de bureau. Leur volatilité peut donc être très importante. Une érosion du capital ou une perte totale du capital ne peut pas être exclue. Ils peuvent également présenter des caractéristiques d'illiquidité ou de liquidité restreinte.

Risques liés aux fonds alternatifs (Hedge Funds), titres non cotés (« Private Equities »), titres non listés, titres illiquides ou à faible liquidité : Ces titres véhiculent des risques très élevés, les investisseurs peuvent perdre le capital investi avec peu de possibilités de récupérer tout ou partie des sommes placées. Ces titres sont souvent négociés de gré à gré ce qui implique que les accords sont conclus entre les deux parties contractantes. Ces titres, soit présentent une faible liquidité, soit sont totalement illiquides. Ils sont de nature à limiter les possibilités voire à empêcher des opérations traditionnellement associées aux contrats d'assurance vie et de capitalisation, telles que les rachats, les délégations d'autorité (mise en gage) et les avances sur contrat. Il est également possible que des retards ou des délais puissent être constatés en cas de demande de règlement suite au décès de la personne assurée. Il est également possible que la négociation de telles positions implique le recours à des « Credit Default Swaps » ou « CDS ».

Risques liés aux produits structurés : Les investissements dans des produits structurés peuvent induire des risques additionnels comparés aux investissements directs. Les investissements dans les produits structurés exposent non seulement aux fluctuations de valeur des sous-jacents, ce qui comprend les risques sur les devises ou des paniers de devise, les risques liés aux actions, aux obligations, aux indices de matières premières, mais aussi aux risques de défaut et/ou de faillite de l'émetteur. Les investisseurs s'exposent aux risques de perdre non seulement les sommes investies mais également les paiements périodiques si ceux-ci sont prévus dans le cadre du produit structuré. De plus, il est fortement probable qu'il n'existe pas de seconds marchés et il ne peut être donné d'assurance que de tels seconds marchés se développent à l'avenir. Cette absence de second marché peut également rendre difficile la vente de ces produits par les investisseurs. Les produits structurés ont beaucoup recours aux effets de levier ce qui peut amener leurs prix à faire preuve de plus de volatilité et leur valeur peut baisser jusqu'à être inférieure au prix de leur sous-jacent. De tels investissements peuvent également impliquer un recours à des « Credit Default Swaps » ou « CDS », lorsque les actions ne peuvent pas être négociées sur un marché régulé. Il se peut qu'aucun CDS ne soit disponible ce qui pourrait rendre la vente de ces produits impossible.

Importante information en rapport avec les échanges de collatéraux dans la cadre de la régulation financière 648/2012 « EMIR » : La lettre circulaire du CAA LC 17/6 précisant les modalités relatives à l'échange de collatéral dans le cadre de contrats d'assurance vie explique les contraintes introduites par la « Marge RTS » pour les compagnies d'assurance offrant des contrats dans lesquels le risque est supporté par les Souscripteurs, et souhaitant utiliser des contrats de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale comme actifs sous-jacents de ces contrats.
À cause de ces contraintes, le Fonds Interne Dédié ne pourra jamais être investi dans des contrats de gré à gré compensés par une contrepartie centrale.

GENERALI LUXEMBOURG

Generali Espace Lux Vie France

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE INDIVIDUEL LIBELLÉ EN EUROS ET/OU EN UNITÉS DE COMPTE

PROPOSITION D'ASSURANCE 2/2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

RÉSIDENTS FRANÇAIS

GENERALI

PROPOSITION D'ASSURANCE 2/2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

IDENTIFICATION DE L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

Tous les champs sont obligatoires. À défaut, ce Bulletin de souscription ne pourra être accepté et sera retourné au Souscripteur. Merci de remplir ce Bulletin en LETTRES MAJUSCULES. L'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

SOUSCRIPTEURS/ASSURÉS

Merci de joindre la (ou les) copie(s) recto-verso d'une pièce officielle d'identité, en cours de validité avec photographie, signature et mentions lisibles.

SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom(s) .....

Nom de naissance .....

Numéro de document d'identité .....

Adresse postale .....

Code postal .....Ville .....

Pays .....

Situation familiale ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)

☐ Union libre ☐ Pacsé(e) ☐ Marié(e) sous le régime suivant:

☐ Communauté universelle ☐ Communauté légale réduite aux acquêts ☐ Séparation de biens ☐ Participation aux acquêts

☐ Communauté de meubles et acquêts

☐ Autre Préciser .....

Date de naissance ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Ville de naissance .....

Code postal de naissance.....

Pays de naissance .....

Nationalité ☐ Française ☐ Autre Préciser .....

Deuxième nationalité (le cas échéant).....

Pays de résidence fiscale .....

Profession [1] .....

Téléphone .....

E-mail .....

Régime de protection

Majeur protégé sous: ☐ Curatelle simple ☐ Sauvegarde de justice ☐ Curatelle renforcée ☐ Habitation familiale ☐ Tutelle ☐ Mandat de protection future

Mineur: ☐ Émancipé ☐ Sous administration légale ☐ Sous tutelle ☐ Tierce administration

CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom(s) .....

Nom de naissance .....

Numéro de document d'identité .....

Adresse postale .....

Code postal .....Ville .....

Pays.....

Situation familiale ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)

☐ Union libre ☐ Pacsé(e) ☐ Marié(e) sous le régime suivant:

☐ Communauté universelle ☐ Communauté légale réduite aux acquêts ☐ Séparation de biens ☐ Participation aux acquêts

☐ Communauté de meubles et acquêts

☐ Autre Préciser .....

Date de naissance ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Ville de naissance .....

Code postal de naissance.....

Pays de naissance .....

Nationalité ☐ Française ☐ Autre Préciser .....

Deuxième nationalité (le cas échéant).....

Pays de résidence fiscale .....

Profession [1] .....

Téléphone .....

E-mail .....

Régime de protection

Majeur protégé sous: ☐ Curatelle simple ☐ Sauvegarde de justice ☐ Curatelle renforcée ☐ Habitation familiale ☐ Tutelle ☐ Mandat de protection future

Mineur: ☐ Émancipé ☐ Sous administration légale ☐ Sous tutelle ☐ Tierce administration

[1] Si le(s) Souscripteur(s) est(sont) retraité(s) ou sans emploi, merci d'indiquer la dernière profession exercée.

Hors souscription démembrée : la co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous le régime de la communauté légale ou sous le régime de la communauté universelle ,ou le régime de la séparation de biens dûment aménagé par une société d'acquêt. Dans les autres cas, une étude préalable est réalisée.
Sauf stipulation contraire, le versement du capital, en cas de décès, sera effectué au premier (1er) décès. Une copie du contrat de mariage doit être jointe au Bulletin de souscription.

☐ Le versement du capital au second (2nd) décès est possible uniquement si les époux sont mariés sous un régime communautaire ou bien s'ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens dûment aménagé par une société d'acquêts et un avantage matrimonial (clause de préciput ou d'attribution intégrale.

Souscription démembrée : dans le cadre d'une souscription démembrée et à titre dérogatoire, les parties acceptent que seul le nu-propriétaire ait la qualité d'Assuré.

DÉSIGNATION DU(DES) BÉNÉFICIAIRE(S)

En cas de vie de l'Assuré :

L'Assuré (Contrat à durée déterminée uniquement)

En cas de décès de l'Assuré :

OPTION 1

☐ Le conjoint ou le partenaire du PACS de l'Assuré, à défaut, les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, en cas de décès ou de non-acceptation du bénéfice du contrat, par parts égales entre eux, à défaut les Héritiers de l'Assuré.

OPTION 2

☐ Autre(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) :

Bénéficiaire 1					
☐ Monsieur ☐ Madame					
Nom de naissance	Nom marital	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité(s)
Lien de parenté avec l'Assuré (**)			Adresse postale complète & Pays de résidence		Quote-part (*)

Bénéficiaire 2					
☐ Monsieur ☐ Madame					
Nom de naissance	Nom marital	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité(s)
Lien de parenté avec l'Assuré (**)			Adresse postale complète & Pays de résidence		Quote-part (*)

Bénéficiaire 3					
☐ Monsieur ☐ Madame					
Nom de naissance	Nom marital	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité(s)
Lien de parenté avec l'Assuré (**)			Adresse postale complète & Pays de résidence		Quote-part (*)

Bénéficiaire 4					
☐ Monsieur ☐ Madame					
Nom de naissance	Nom marital	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité(s)
Lien de parenté avec l'Assuré (**)			Adresse postale complète & Pays de résidence		Quote-part (*)

Bénéficiaire 5					
☐ Monsieur ☐ Madame					
Nom de naissance	Nom marital	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité(s)
Lien de parenté avec l'Assuré (**)			Adresse postale complète & Pays de résidence		Quote-part (*)

Bénéficiaire 6					
☐ Monsieur ☐ Madame					
Nom de naissance	Nom marital	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité(s)
Lien de parenté avec l'Assuré (**)			Adresse postale complète & Pays de résidence		Quote-part (*)

(*) En l'absence de quote-part, l'attribution se fera par parts égales entre les Bénéficiaires.
(**) Si au jour du décès de l'Assuré le lien de parenté entre le bénéficiaire et l'Assuré a changé, et à défaut de demande de modification de la clause bénéficiaire, le(s) bénéficiaire(s) repris nominativement conservera(ont) sa(leur) qualité de Bénéficiaire(s).

☐ En cas de décès ou de non-acceptation du bénéfice du contrat de l'un des Bénéficiaires désignés ci-dessus, sa part est répartie entre les autres Bénéficiaires désignés par parts égales. En cas de décès ou de renonciation de tous les Bénéficiaires désignés, le capital décès reviendra aux Héritiers de l'Assuré(e), par parts égales.

Ou

☐ En cas de décès ou de non-acceptation du bénéfice du contrat du ou d'un des Bénéficiaires désignés ci-dessus, sa part reviendra à ses représentants, par parts égales entre eux. En l'absence de représentant, la part du Bénéficiaire reviendra au(x) Bénéficiaire(s) de même rang, par parts égales entre eux. En cas de décès ou de renonciation de tous les Bénéficiaires désignés, le capital décès reviendra aux Héritiers de l'Assuré(e), par parts égales.

OPTION 3

☐ Clause : déposée chez Maître .....

dont l'étude est située .....,
à défaut aux Héritiers de l'Assuré(e) dont le décès a entrainé le dénouement du Contrat par parts égales.

OPTION 4

☐ Clause libre :

En cas de décès de l'Assuré(e), le capital sera versé à .....

.....

.....

....., à défaut, aux Héritiers de l'Assuré(e) par parts égales.

Le Souscripteur peut, le cas échéant, rédiger sa clause Bénéficiaire sur papier libre daté, signé et joint au Bulletin de souscription.

Lorsque la clause est nominative, les noms, prénom(s), nom de naissance, date et lieu de naissance ainsi que la quote-part et, le cas échéant, l'adresse du (des) Bénéficiaire(s) désigné(s) doit(vent) être indiqués. Ces informations seront utilisées par l'Assureur afin d'identifier et d'entrer en relation avec le(s) Bénéficiaire(s) de votre Contrat. Merci de mettre à jour ces informations en cas de changement.

DURÉE DU CONTRAT

☐ Durée viagère ☐ Durée déterminée ..... ans (durée minimum : huit (8) ans)

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION

Montant total du versement initial : ..... € (minimum de 250 000 euros (*)).

(*) Souscription uniquement via le canal digital mis à disposition par Generali Luxembourg, à savoir MyWings, pour les primes initiales >= 250.000€ et < 500.000 et les supports d'investissement accessibles au Contrat sont repris dans l'annexe « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Libre »

Mode de règlement :

☐ Par virement obligatoirement depuis le compte bancaire du Souscripteur (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution de virement et un RIB ou RICE) sur le compte de Generali Luxembourg n° LU45 061 755408 2600 EUR ouvert dans les livres de la Société Générale Luxembourg (code BIC: SGABLULL) ou sur tout compte bancaire agréé par l'Assureur.

☐ Par prélèvement : Veuillez compléter le mandat de prélèvement SEPA et joindre les documents requis, cf. PIÈCES À FOURNIR

Tout versement en espèces ou par chèques est exclu.

FRAIS

Frais sur versements : ..... % (maximum 4,50%)

Frais d'arbitrage par opération : ..... % (maximum 0,50%)

Frais de gestion annuels :

Fonds Général : ..... % (maximum 0,90%)

Fonds externes (hors fonds ETF) : ..... % (maximum 1,50%)

Fonds externes (ETF) : ..... % (maximum 1,50%)

Fonds internes[2] : ..... % (maximum 2,00%)

VERSEMENT INITIAL

Je répartis mon versement initial (brut de frais sur versements) comme suit :

Fonds Général	-	% ou € [3]
Fonds externes	Codes ISIN (obligatoires)	
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
		% ou € [3]
Fonds internes	Dénomination sociale de la société de gestion/banque dépositaire	
		% ou € [3]
		% ou € [3]
TOTAL		0,00 % ou € [3]

[2] Se référer à l'avenant d'investissement des Fonds internes collectifs, spécialisés ou dédiés pour connaître le détail des frais spécifiques applicables.

[3] Montant minimum de 10 000 € par Support d'investissement pour le Fonds Général, pour chaque Fonds externe sélectionné ou pour chaque Fonds interne collectif. Montant minimum de 250 000 € net de frais d'entrée par Support d'investissement pour le Fonds interne dédié. Montant minimum requis de 250 000 € pour le Fonds d'assurance spécialisé.

OPTIONS GARANTIES DE PRÉVOYANCE

Chaque garantie est exclusive l'une de l'autre. Remplir obligatoirement le formulaire de déclaration du risque joint à la Proposition d'assurance.

Les conditions d'accès à la garantie de prévoyance souscrite (notamment relative à l'âge de(s) Assuré(s)) sont définies à l'annexe « Options garanties de prévoyance » de la Note d'information valant Conditions générales.

☐ J'opte pour la garantie « Garantie Vie Entière »

☐ J'opte pour la garantie « Garantie Vie Etendue », avec un pourcentage de ……% (1, 2, 3, 4 ou 5%) de la Valeur atteinte du Contrat

☐ J'opte pour la garantie « Garantie Plancher »

☐ J'opte pour la garantie « Garantie Cliquet Simplifié »

VALEURS DE RACHAT ET MONTANT CUMULÉ DES VERSEMENTS BRUTS

Le tableau ci-dessous n'est à compléter qu'en cas d'investissement sur le Fonds Général[4].

Frais sur versements : ..... %

Montant du versement initial brut de frais de versements : ..... €

Ne pas compléter (b), (c) et (f) si une garantie de prévoyance est souscrite.

Libellé(s) du Fonds Général	Montant du versement initial **brut de frais de versements** affectés au Fonds Général (b)	Montant du versement initial **net de frais sur versements** affecté au Fonds Général (c)*	Frais de gestion du Fonds Général (f)
Fonds Général	b1 = ... €	c1 = ...0,00 €	f1 = ... %

* Pour déterminer les valeurs de rachat minimales au terme de chacune des huit (8) premières années du contrat sur le Fonds Général telles qu'indiquées ci-dessous, ce montant est diminué chaque année des frais de gestion appliqués au Fonds Général.

Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Tableau à compléter avec la valeur définie ci-dessus (a) et les valeurs (d1) à (d8) calculées selon la méthode décrite ci-dessous.

Année	Montant cumulé des versement bruts effectués sur le contrat (montant identique pour les 8 ans)	Fonds Général : Valeurs de rachat minimales personnalisées (ne pas compléter si la garantie de prévoyance est souscrite)
1	a = ... €	d1 = ...0,00 €
2	a	d2 = ...0,00 €
3	a	d3 = ...0,00 €
4	a	d4 = ...0,00 €
5	a	d5 = ...0,00 €
6	a	d6 = ...0,00 €
7	a	d7 = ...0,00 €
8	a	d8 = ...0,00 €

Si le Souscripteur a souscrit une garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Des simulations des valeurs de rachat avec prise en compte de la garantie de prévoyance sont indiquées à l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la Note d'information valant Conditions générales.

Méthode de calcul :

Méthode de calcul des valeurs (d1) à (d8) :

Avec f : frais de gestion du Fonds Général

Si j'investis sur le **Fonds Général**, les formules sont les suivantes [5] :

- d1 = c1 x (1- f)
- d2 = c1 x (1- f) ^{2}
- …
- d8 = c1 x (1- f) ^{8}

---

[4] Dans le cas où ce tableau ne serait pas correctement rempli, le Bulletin de souscription ne pourra pas être accepté et sera renvoyé au Souscripteur ainsi que son versement.

[5] Pour (d1) à (d8) ne retenez que les deux chiffres après la virgule.

QUESTIONNAIRE FATCA CRS-OCDE

Du fait :

- de la loi luxembourgeoise du 18 décembre 2015 transposant la Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 et concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal entre les pays de l'Union Européenne ;
- des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act – loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 28 mars 2014 entre les gouvernements luxembourgeois et américain ;

Generali Luxembourg est dans l'obligation de collecter certaines informations afin de déterminer de quel(s) pays vous êtes contribuable et / ou qualifié de résident fiscal. Ce document est de nature déclarative. Pour cette raison, seul le(s) Souscripteur(s) (ou toute personne habilitée à le représenter légalement) est en mesure de faire les déclarations constituées par les réponses au présent questionnaire. Generali Luxembourg n'est pas habilitée à remplir ce document pour votre compte.

SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ

1. Je suis citoyen[1] des États-Unis d'Amérique

   ☐ Oui ☐ Non

2. Je suis résident fiscal[1] des États-Unis d'Amérique

   ☐ Oui ☐ Non

Le Souscripteur s'engage à signaler à l'Assureur, dans les meilleurs délais, tout changement de pays de résidence fiscale, à défaut de quoi il encourt l'amende de 1 500 € prévue à l'article 1740 C du Code général des impôts.

Si vous répondez OUI à l'une des questions ci-dessus, vous ne pouvez pas signer le présent Bulletin de souscription. Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Intermédiaire d'assurance.

Si vous répondez NON aux deux questions ci-dessus, nous vous invitons à répondre aux deux questions suivantes :

3. Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) tout en n'étant pas/plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique ?

   ☐ Oui TIN n°.....

   ☐ Non

Si vous répondez OUI à la question 3, nous vous remercions de nous fournir le certificat W-8BEN. Le certificat W-8BEN doit être communiqué dans le cas où la personne physique n'a pas le statut d'US person mais est en possession d'un TIN.

4. Êtes-vous résident fiscal dans un pays autre que le Luxembourg ?

   ☐ Oui ☐ Non

Si vous répondez OUI à la question 4, merci d'indiquer le/les pays dans le(s)quel(s) vous avez des obligations déclaratives en matière fiscale ainsi que le numéro d'identification fiscal (NIF[2]) correspondant lorsque le pays en délivre un :

- Nom du pays .....

  NIF .....

- Nom du pays .....

  NIF .....

En signant le présent Bulletin de souscription, je certifie que je n'ai pas le statut d'US Person. Je m'engage à informer mon Assureur en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses fournies dans le présent questionnaire.

CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ASSURÉ

1. Je suis citoyen[1] des États-Unis d'Amérique

   ☐ Oui ☐ Non

2. Je suis résident fiscal[1] des États-Unis d'Amérique

   ☐ Oui ☐ Non

Le co-Souscripteur s'engage à signaler à l'Assureur, dans les meilleurs délais, tout changement de pays de résidence fiscale, à défaut de quoi il encourt l'amende de 1 500 € prévue à l'article 1740 C du Code général des impôts.

Si vous répondez OUI à l'une des questions ci-dessus, vous ne pouvez pas signer le présent Bulletin de souscription. Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Intermédiaire d'assurance.

Si vous répondez NON aux deux questions ci-dessus, nous vous invitons à répondre aux deux questions suivantes :

3. Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) tout en n'étant pas/plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique ?

   ☐ Oui TIN n°.....

   ☐ Non

Si vous répondez OUI à la question 3, nous vous remercions de nous fournir le certificat W-8BEN. Le certificat W-8BEN doit être communiqué dans le cas où la personne physique n'a pas le statut d'US person mais est en possession d'un TIN.

4. Êtes-vous résident fiscal dans un pays autre que le Luxembourg ?

   ☐ Oui ☐ Non

Si vous répondez OUI à la question 4, merci d'indiquer le/les pays dans le(s)quel(s) vous avez des obligations déclaratives en matière fiscale ainsi que le numéro d'identification fiscal (NIF[2]) correspondant lorsque le pays en délivre un :

- Nom du pays .....

  NIF .....

- Nom du pays .....

  NIF .....

En signant le présent Bulletin de souscription, je certifie que je n'ai pas le statut d'US Person. Je m'engage à informer mon Assureur en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses fournies dans le présent questionnaire.

Generali Luxembourg pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au Contrat et au (co-)Souscripteur à l'Administration des Contributions Directes (ACD) luxembourgeoise dans le but de satisfaire à ses obligations dans le cadre des échanges automatiques d'informations dont question ci-avant.

---

(1) La définition de résident fiscal et de citoyen des États-Unis d'Amérique est indiquée à l'article « Réglementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale » du document « Proposition d'assurance 1/2 - Note d'information valant Conditions générales » du Contrat Generali Espace Lux Vie France.

(2) Les numéros d'identification fiscale (NIF ou TIN en anglais) sont utilisés par certaines juridictions et servent à identifier les contribuables et faciliter l'administration de leurs affaires fiscales intérieures. Pour plus d'informations sur les numéros d'identification fiscale, le (co-)Souscripteur peut se référer au droit interne des juridictions. Des informations générales relatives au NIF par État sont disponibles sur le site de l'OCDE (http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/). **Nous vous remercions de bien vouloir noter que le NIF doit obligatoirement être renseigné si l'un des pays renseigné en délivre un.**

DÉMATÉRIALISATION DES INFORMATIONS ET DES DOCUMENTS

La dématérialisation des informations et des documents est automatiquement intégrée à votre Contrat.

Vous pouvez y renoncer en notifiant expressément votre refus.

☐ Je refuse la dématérialisation des informations et des documents qui m'est proposée dans le cadre de ce Contrat

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat.

Ces données personnelles sont destinées à Generali Luxembourg, en qualité de Responsable du traitement. Generali Luxembourg est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, Generali Luxembourg peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, Generali Luxembourg peut également être amenée à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Souscripteur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

Si vous êtes un consommateur et que vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.
Nous pourrons cependant toujours vous contacter, directement, ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour notre compte, concernant votre contrat, ou pour vous proposer des produits ou services afférents ou complémentaires à celui-ci ou de nature à l'améliorer.

SIGNATURE(S)

Merci de bien vouloir apposer votre(vos) signature(s) dans le(s) cadre(s) ci-dessous.

À défaut de réception de vos Conditions particulières dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du présent Bulletin, vous devez contacter Generali Luxembourg.

Le Souscripteur acte que l'Assureur est établi au Grand-Duché de Luxembourg et qu'il est placé sous la surveillance du Commissariat aux Assurances du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Note d'information valant Conditions générales du contrat Generali Espace Lux Vie France (référencée LUXGELV202505-FR) contenant notamment des conditions d'exercice du droit de renonciation et remise avec un exemplaire du présent Bulletin de souscription. Ces deux documents constituent la Proposition d'assurance.

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe « Information en matière de durabilité » de la Note d'information valant Conditions générales ainsi que, le cas échéant, tout autre document d'information transmis en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (le « Règlement SFDR »).

Le Souscripteur atteste par ailleurs avoir préalablement reçu, en temps utile, le Document d'Informations Clés (DIC générique) du contrat Generali Espace Lux Vie France, en avoir pris connaissance et l'avoir compris. Il reconnaît également avoir pris connaissance des documents d'information financière relatifs aux Supports d'investissement sélectionnés (prospectus, Document d'Information Clé, Document d'Informations Spécifiques, …) dans le Bulletin de souscription. Le Document d'Informations Clés de même que les documents d'information financière sont mis à sa disposition par l'Assureur via son site internet www.generali.lu.

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en Unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacun de ceux qu'il a sélectionnés.

Le Souscripteur déclare être informé qu'en investissant sur des instruments financiers libellés en devises étrangères (autres que l'euro), il supporte en outre les risques liés à la fluctuation des taux de change entre la devise de l'instrument financier et l'euro.

Le Souscripteur déclare avoir pleine connaissance de l'ensemble des informations relatives aux risques financiers tels que repris à l'annexe intitulée « Information relative aux risques financiers » et en avoir compris les termes. Il déclare qu'il supporte les risques liés à l'investissement sur les marchés financiers.

Le Souscripteur déclare qu'il souscrit pour son propre compte et que les fonds destinés à être investis ne constituent pas le produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit susceptible de poursuites pour blanchiment d'argent ou financement du terrorisme au Luxembourg et de façon générale au sens de la dernière Directive Européenne anti-blanchiment en vigueur.

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance de la Notice d'Information sur le traitement des données personnelles disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) et d'en avoir compris les termes et les informations contenues.

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie de prévoyance éventuellement souscrite, ainsi que son mode de tarification, définies dans l'annexe « Options garanties de prévoyance » de la Note d'information valant Conditions générales.

Le Souscripteur certifie sincères toutes les déclarations contenues dans ce Bulletin de souscription.

Le Souscripteur peut renoncer au présent Contrat pendant trente (30) jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au siège social de Generali Luxembourg. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre inclus dans le document « Proposition d'assurance 1/2 - Note d'information valant Conditions générales ».

Fait à ....., le

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ASSURÉ
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)	

IDENTIFICATION DE L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE

Dénomination sociale .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

AUTORITÉS FISCALES - MANDAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

SOUSCRIPTEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Adresse postale .....

Code postal .....Ville .....

Pays .....

Date de naissance └─┘─┘─┘─┘─┘─┘─┘─┘

Ville de naissance .....

Code postal de naissance.....

Pays de naissance .....

Nationalité ☐ Française ☐ Autre Préciser .....

Pays de résidence fiscale .....

(le **Souscripteur**)

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Adresse postale .....

Code postal .....Ville .....

Pays .....

Date de naissance └─┘─┘─┘─┘─┘─┘─┘─┘

Ville de naissance .....

Code postal de naissance.....

Pays de naissance .....

Nationalité ☐ Française ☐ Autre Préciser .....

Pays de résidence fiscale .....

(le **co-Souscripteur** et ensemble avec le Souscripteur, les **Souscripteurs**)

reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du régime fiscal applicable aux résidents fiscaux français souscripteurs d'un contrat d'assurance vie tel que précisé dans la Note d'information valant Conditions générales qui lui (leur) a été remise.

Par la signature du présent document donne(nt) mandat à :

Generali Luxembourg S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange - RCS Luxembourg B 165407, société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 pour effectuer les déclarations et paiements suivants en son(leur) nom et pour son(leur) compte :

- lors d'une demande de rachat ou en cas de cession soumise à des obligations déclaratives,
- en cas de survenance d'un fait générateur d'imposition aux prélèvements sociaux,
- en cas de décès entraînant le dénouement du Contrat :
  - pour les primes versées avant le 70ème anniversaire de l'assuré
  - pour les primes versées après le 70ème anniversaire de l'assuré

Chaque bénéficiaire, héritier ou ayant-droit demeure tenu d'effectuer les déclarations qui lui sont imposées à titre individuel par la réglementation française. À cet effet, Generali Luxembourg S.A. est autorisée à lui communiquer ainsi qu'au notaire en charge de la succession sans que l'accord préalable du bénéficiaire, héritier ou ayant-droit ne soit requis, les informations nécessaires à l'accomplissement des formalités fiscales en vigueur.

D'une manière générale, le présent mandat a pour effet de permettre à Generali Luxembourg ou à son représentant fiscal de procéder à l'accomplissement de l'ensemble des obligations déclaratives et de paiements imposés par la réglementation française aux entreprises d'assurances étrangères agréées à effet de commercialiser leurs Contrats d'assurance vie et de capitalisation à des personnes résidant fiscalement en France.

Le présent mandat prend effet à compter de sa réception par Generali Luxembourg à condition que la résidence fiscale du (des) Souscripteur(s) soit en France.
Le mandat prend fin à compter de la notification d'un changement de résidence fiscale hors de France en ce qui concerne la fiscalité applicable en cas de vie du (des) Souscripteur(s). Si, à cette date, une opération de rachat est en cours, le mandat prendra fin à l'issue de cette opération.
En cas de décès, le mandat prendra fin après l'accomplissement des formalités déclaratives et de paiement et, ce, quelle que soit la résidence fiscale du (des) Souscripteur(s).
Le présent mandat pourra être transmis à toute administration fiscale et/ou autorité de contrôle qui en fera la demande.

La loi applicable au présent mandat est la loi luxembourgeoise et tout litige ayant trait à ce mandat ou à son interprétation est soumise à la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Luxembourg.

SIGNATURES

Fait à ..... , le

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR
précédée de la mention « bon pour mandat »

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR
le cas échéant précédée de la mention « bon pour mandat »

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)
précédée de la mention « bon pour mandat »

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat. Ces données personnelles sont destinées à Generali Luxembourg, en qualité de Responsable du traitement. Generali Luxembourg est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, Generali Luxembourg peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, Generali Luxembourg peut également être amenée à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage. Conformément à la Règlementation, le Souscripteur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu. La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

INSTRUCTIONS DE COMMUNICATION

N° DE CONTRAT (le « **Contrat** »)

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

SOUSCRIPTEUR(S)/PRENEUR(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

SOUSCRIPTEUR/PRENEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom(s) .....

Adresse postale .....

Code postal .....Ville .....

Pays.....

Date de naissance

Email .....

CO-SOUSCRIPTEUR/CO-PRENEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom(s) .....

Adresse postale .....

Code postal .....Ville .....

Pays.....

Date de naissance

Email .....

SOUSCRIPTEUR/PRENEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale .....

Dûment représenté par .....

Agissant en qualité de .....

Email .....

Ci-après désigné(s), ensemble et/ou indistinctement, « le(s) Souscripteur(s)/Preneur(s) » du Contrat ou de plusieurs contrats d'assurance vie ou de capitalisation émis en leur nom et/ou pour leur compte (ensemble le(s) « Contrat(s) ») par la compagnie d'assurance Generali Luxembourg S.A., dont le siège social est situé au 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange (l'« Assureur »)

a (ont) été préalablement informé(s) :

A. que, conformément à l'article 300 de la loi luxembourgeoise du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances (telle que modifiée) et l'article 458 du code pénal Luxembourgeois, l'Assureur (ainsi que les administrateurs, les membres des organes directeurs et de surveillance, les dirigeants, les employés et les autres personnes qui sont au service de l'Assureur), sont obligées de garder secrets les renseignements relatifs aux Souscripteurs/Preneurs et/ou aux Contrats confiés à eux (les « Informations protégées ») dans l'exercice de leur mandat ou dans le cadre de leur activité professionnelle (le « Secret professionnel); et

B. que pour assurer la bonne exécution des obligations contractuelles et publiques découlant directement ou indirectement des Contrats, l'Assureur peut être amené à transmettre les Informations protégées aux personnes impliquées, directement ou indirectement, notamment dans le cadre de l'exécution des Contrats et pour prévenir ou réprimer la fraude.

Ceci étant exposé, les Souscripteurs/Preneurs :

1. reconnaissent et acceptent que l'Assureur est tenu de transmettre, directement et/ou indirectement, les Informations protégées des Souscripteurs/Preneurs/As et/ou des Contrats aux autorités publiques (administratives ou judiciaires légalement habilitées) comme, par exemple et à titre non exhaustif, les administrations fiscales ou certaines autorités nationales et/ou européennes et/ou supranationales, situées dans l'Espace économique européen ou non, notamment dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act, de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (Norme OCDE-CRS), de l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (« DAC 6 ») ou à la loi luxembourgeoise du 30 mars 2022 relative aux comptes inactifs, aux coffres-forts et aux contrats d'assurance en déshérence.

2. Donnent l'instruction (et autorisent) à l'Assureur de communiquer les Informations protégées aux Prestataires de services et aux personnes référencées ci-dessous – et leurs successeurs et ayants droit (la « Personne Destinataire » ou ensemble les « Personnes Destinataires ») – telles que spécifiées dans et selon les limites du présent document :

i. aux fins de procéder aux formalités requises envers les bénéficiaire(s) ou ayants-droit en cas de décès dans le cadre de la bonne exécution des engagements découlant du Contrat, de contacter et/ou de transmettre les Information protégées à toute personne désignée ou intervenant à cet effet dans le règlement de la clause bénéficiaire ou la succession des Souscripteurs/Preneurs, sinon désignée par l'autorité saisie du règlement de la succession ou de l'exécution des dispositions testamentaires des Souscripteurs/Preneurs.

ii. A toute personne désignée ou intervenant dans le cadre de toute procédure ou mesure d'exécution, procédure administrative, fiscale, prudentielle ou judiciaire, réclamations ou litiges auquel les Souscripteurs/Preneurs/Bénéficiaire et/ou l'Assureur sont parties.

iii. A toute personne intervenant dans le cadre d'une demande de l'Assureur relative à l'application des conventions de non double imposition conclues par le Luxembourg ou le pays de résidence des Souscripteurs/Preneurs.

iv. Assicurazioni Generali S.p.A. ayant son siège social à Trieste (Italie) et aux autres entités juridiques (basées dans l'EEE ou hors EEE) qui font partie du Groupe Generali (immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026, www.generali.com) et ayant pour société mère Assicurazioni Generali S.p.A. et à leurs mandataires, afin que chaque entité du Groupe Generali (société mère incluse) puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe :

a. à ses obligations légales et règlementaires, auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;

b. à ses obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la règlementation en matière d'embargos et de sanctions internationales.

v. Autres personnes physiques et morales avec lesquelles l'Assureur et/ou les sociétés membres du Groupe Generali (société mère incluse) a/ont établi des relations contractuelles aux fins de i) la gestion ou la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, lutte contre le blanchiment des capitaux, agrégateurs d'information, cloud, etc) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe et/ou ii) pour la correcte exécution des obligations découlant des Contrats (notamment les opérations de vigilance et de recherche des bénéficiaires relatives aux contrats d'assurance en déshérence, etc.).

vi. Autres contreparties nécessaires pour la bonne exécution des obligations découlant directement ou indirectement des Contrats telles que :

(Cochez une ou plusieurs cases, le cas échéant)

☐ Bénéficiaires des Contrats, le cas échéant, aux fins et dans les limites de ce qui est nécessaire pour le traitement de chaque prestation d'assurance (si applicable au Contrat) ;

☒ Intermédiaire d'Assurance, ci-après « le Mandataire » *(la personne ci-dessous reprise aura la qualité de mandataire pour les correspondances)*

Raison Sociale / Nom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Représentée par son gérant / administrateur : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

☐ Banque dépositaire

Raison Sociale / Nom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Représentée par son gérant / administrateur : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

☐ Gestionnaire financier

Raison Sociale / Nom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Représentée par son gérant / administrateur : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

☐ Autre (préciser) .....

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

OU

Raison Sociale / Nom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Représentée par son gérant / administrateur : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Plus précisément, les Souscripteurs/Preneurs soussignés donnent l'instruction (et autorisent) l'Assureur de transmettre les Informations protégées aux Personnes Destinataires, à première demande et sous la seule discrétion des Personnes Destinataires, telles que toute information, tout document, toute donnée, ayant ou non un caractère confidentiel au sens de l'article 300 de la loi du 7 décembre 2015 réglementant le secteur des assurances au Luxembourg (telle que modifiée), pouvant être rattachées directement ou indirectement aux Contrats. Ces informations peuvent être communiquées, entre autres et sans préjudice de ce qui précède, (i) en vertu de toute mesure législative ou non émanant d'une autorité publique, luxembourgeoise ou étrangère, à laquelle l'Assureur est soumis, et/ou (ii) afin de se conformer aux politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, et/ou (iii) afin de remplir ses obligations au titre des Contrats.

3. Reconnaissent et acceptent que dans le cadre de l'exécution des Contrats, l'Assureur est amené à procéder à la sous-traitance externe, partielle ou totale, de certaines tâches, activités ou services, au profit des Souscripteurs/Preneurs et afin de fournir aux Souscripteurs/Preneurs un service de qualité supérieure et des ressources techniques de spécialistes qualifiés conformément à la réglementation en vigueur (les « Services de sous-traitance externe »). Plus précisément, les Souscripteurs/Preneurs soussignés ;

i. confirment qu'ils ont été informés par l'Assureur du fait que :

a. Les Services de sous-traitance externe pourront être effectués par une entité membre du Groupe Generali (telle que définie ci-dessus) ou par un fournisseur de services tiers (ci-après chacun un « Prestataires de services ») qui peut être situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, à l'intérieur ou à l'extérieur du Union Européenne.

b. Toute externalisation est mise en œuvre et appliquée par l'Assureur conformément aux exigences légales et réglementaires applicables à l' externalisation et sur la base d'un contrat de service.

c. Les Prestataires de services ayant accès aux Informations protégées sont soit liés par une obligation légale de secret professionnel ou une obligation contractuelle envers l'Assureur de respecter des règles strictes de confidentialité.

d. Les Informations protégées faisant l'objet de la sous-traitance et du transfert pourront inclure :

- les données d'identification personnelles des Souscripteurs/Preneurs et Assurés (par exemple nom/prénom/raison sociale, adresse/siège social, date et lieu de naissance/de constitution, nationalité, dossier KYC client, résidence fiscale, carte d'identité, etc.)

- les données personnelles des personnes associées aux Souscripteurs/Preneurs (par exemple mandataires, représentants légaux, administrateurs, bénéficiaires effectifs, bénéficiaires, ayant-droits, entourage, etc.),

- des données ou documents bancaires (par exemple numéro de compte, services utilisés, prêts, etc.), financières et patrimoniales (par exemple opérations de paiement, transactions, revenus, patrimoine, actifs, dépenses, statut fiscal, etc.).

ii. Dans le cas où la divulgation d'Informations protégées concerne des personnes associées aux Souscripteurs/Preneurs, ces derniers confirment expressément les avoir dument informés de l'existence de cette clause, de la collecte, des traitements et du transfert des données de ces personnes pour l'exécution du Contrat et avoir obtenu leur consentement aux traitements et au transfert de cette Informations protégées.

iii. En autorisant l'Assureur à recourir à des Prestataires de services tiers dans le cadre des activités externalisées, les Souscripteurs/Preneurs reconnaissent et acceptent que i) les Prestataires de services ne sont pas toujours soumis aux règles du secret professionnel luxembourgeois, et ii) le cas échéant, le niveau de secret professionnel auquel les Prestataires de services sont soumis peut-être moins rigoureux que les règles luxembourgeoises et iii) dans certaines circonstances, indépendamment des engagements de confidentialité, les Prestataires de services peuvent être légalement tenus de fournir des données à des tiers.

iv. Reconnaissent et acceptent :

a. que l'Assureur utilise ces Services de sous-traitance externe dans le cadre de ses activités, consentent à la collecte, au traitement et au transfert des Informations protégées dans le respect des dispositions légales applicables ; ainsi que

b. la description de tâches ou activités, le type de renseignements, les noms et la liste des pays dans lesquels les Prestataires de services sont établis dans le cadre des Services de sous-traitance externe, qui figurent dans l'annexe à la présente (la « Liste des services sous-traités ») ;

c. que la Liste des services sous-traités constitue une partie intégrante du Contrat, ainsi que cette liste soit mise à disposition sur le site Internet de l'Assureur (www.generali.lu/fr/a-propos-de-generali/nos-services-sous-traites) et que ce mode de communication correspond aux choix et aux besoins des Souscripteurs/Preneurs. A cet égard, les Souscripteurs/Preneurs déclarent qu'ils disposent d'un accès régulier à Internet et que ce mode de communication est approprié au contexte de leur relation avec l'Assureur.

d. que la mise à jour de la Liste des services sous-traités soit effectuée par la publication sur le site internet de l'Assureur. En cas de modification de cette liste, l'Assureur informera les Souscripteurs/Preneurs de la mise à jour des Services de sous-traitance et mettra la nouvelle Liste des services sous-traités à leur disposition. A cet égard, les Souscripteurs/Preneurs :

- reconnaissent avoir été informés par l'Assureur (i) de leur droit d'objection à cette mise à jour dans les trois (3) mois à partir de la date d'envoi de la communication envoyée par l'Assureur, et que (ii) tout exercice du droit d'objection peut entraîner des retards ou l'inexécution de certains engagements et obligations de la part de l'Assureur (à cet égard, les Souscripteurs/Preneurs dégagent l'assureur de toute responsabilité, directe ou indirecte, spéciale ou consécutive, qui en découlerait) ;

- acceptent que l'absence d'objection de leur part dans les délai des trois (3) mois vaudra consentement des Souscripteurs/Preneurs à cette mise à jour des Services de sous-traitance et de la Liste des services sous-traités.

INSTRUCTIONS DE CORRESPONDANCE

(un seul choix possible, faute de quoi la présente instruction de communication sera sans effet) :

☐ Choix 1 - Envoi des documents contractuels originaux au(x) Souscripteur(s) et envoi d'une copie au mandataire

☐ Choix 2 - Envoi des documents contractuels originaux au mandataire

☐ Choix 3 - Envoi des documents contractuels originaux à l'adresse suivante (autre adresse du (des) Souscripteur(s) ou adresse d'un tiers sous réserve qu'une « instruction de communication » en faveur du tiers destinataire soit conclue) et envoi d'une copie au mandataire :

.....

.....

.....

En cas d'adresse de correspondance (choix 3) différente de l'adresse renseignée dans le Bulletin de souscription, les Souscripteurs/Preneurs reconnaissent que toute correspondance envoyée à cette adresse sera réputée avoir été envoyée à l'adresse renseignée dans le Bulletin de souscription et vaut acceptation de son contenu.

Les Souscripteurs/Preneurs acceptent et reconnaissent que la mise à disposition des informations ou des documents sur un support durable autre que le papier est adapté à leur situation. En conséquence, ils autorisent l'Assureur à communiquer les documents et les informations afférents aux Contrats par tous moyens de communication que l'Assureur juge les plus appropriés (courrier, téléphone, fax, communications électroniques, etc.). Les Souscripteurs/Preneurs peuvent à tout moment et par tout moyen demander à ce qu'un support papier soit utilisé sans frais pour la poursuite de la relation commerciale.

L'Assureur se réserve le droit de contacter directement les Souscripteurs/Preneurs à la dernière adresse connue. L'Assureur sera en droit, sans y être contraint, de contacter les Souscripteurs/Preneurs par tous autres moyens de communication que l'Assureur juge les plus appropriés (téléphone, fax, communications électroniques). En cas de pluralité de Souscripteurs/Preneurs, la communication effectuée en faveur d'un des Souscripteurs/Preneurs est réputée avoir été accomplie en faveur de tous les Souscripteurs/Preneurs. En cas de pluralité de Souscripteurs/Preneurs, tous les Souscripteurs/Preneurs devront avoir sélectionné la même instruction d'envoi.

Les instructions mentionnées ci-dessus entrent en vigueur au jour de la signature de la présente Instruction de communication par les Souscripteurs/Preneurs et :

- sont valables (i) jusqu'à l'extinction des obligations de l'Assureur à l'égard des Souscripteurs/Preneurs, notamment en cas de dénouement (terme, décès, rachat total) du dernier des Contrats en vigueur ; ou (ii) jusqu'à révocation faite par écrit et par lettre recommandée adressée à l'Assureur et signée par le Souscripteur ou, en cas de co-souscription, conjointement par les co-Souscripteurs/Preneurs ou par le Souscripteur survivant. Dans cette hypothèse les différents documents afférents au Contrat seront à partir de la date d'effet de la révocation adressés exclusivement au(x) Souscripteur(s) ou à tout autre mandataire désigné dans une nouvelle « Instruction de communication ». La révocation prendra effet à la date de réception dudit courrier par l'Assureur pour autant que cette date soit un jour ouvré au Luxembourg.
- survivent au décès (ou à toute procédure d'insolvabilité engagée contre) d'une ou plusieurs Parties Contractuelles. Si une ou plusieurs des Parties Contractuelles, l'Assureur ou les Personnes Destinataires, font l'objet d'une acquisition, fusion, transformation, consolidation ou autre opération ordinaire et/ou extraordinaire aboutissant à une autre entité juridique, l'entité résultante sera le successeur légal et/ou contractuel de cette partie dans le cadre de ce document.

En cas de changement des instructions de correspondance (3 choix), sans que cela entraîne une révocation du mandataire désigné ci-dessus, les Souscripteurs/Preneurs en informeront l'Assureur au moyen d'une nouvelle « Instruction de communication » en prenant soin de préciser le(s) numéros(s) de contrat(s) concerné(s) par ce changement.

Les Souscripteurs/Preneurs soussignés :

• déclarent avoir un ou plusieurs Contrats en place avec l'Assureur et qu'ils ont demandé et reçu toutes les informations nécessaires pour comprendre les conditions et les conséquences découlant de la présente « Instruction de communication » ;

• confirment qu'ils ont informés et ont en tout cas été autorisés par les Parties Contractuelles, le cas échéant, à partager leurs données personnelles aux fins de la présente « Instruction de communication » ;

• déchargent l'Assureur de tout préjudice que les Parties Contractuelles pourraient subir dans le cadre de l'exécution de la présente « Instruction de communication » ;

• autorisent l'Assureur à signer tous les documents (y compris au nom des Parties Contractuelles) qui peuvent être requis pour la divulgation des Informations Contractuelles ;

• reconnaissent et acceptent que la révocation ou absence des pouvoirs attribués à l'Assureur en vertu de la présente « Instruction de communication » peut entraîner la mauvaise exécution et/ou la non-exécution, en tout ou en partie, des obligations découlant, directement ou indirectement, des Contrats. À cet égard, les Souscripteurs/Preneurs renoncent par les présentes à toute réclamation qui pourrait découler de cette révocation ou de cette absence des pouvoirs contre l'Assureur et/ou les Personnes Destinataires ;

• acceptent que la loi applicable à la présente « Instruction de communication » soit la loi luxembourgeoise et tout litige ayant trait à cette convention ou à son validité, interprétation et exécution sera porté devant les juridictions compétentes de Luxembourg.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur/Preneur et de tout autre individu intéressé au Contrat qui sont recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat.

Ces données personnelles sont destinées à l'Assureur, en qualité de responsable du traitement. L'Assureur est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, l'Assureur peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, vos Données Personnelles pourront également être partagées entre les entités juridiques du groupe Generali pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du groupe Generali. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, l'Assureur peut également être amené à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Souscripteur/Preneur et, le cas échéant, les autres individus intéressés au Contrat disposent de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant leurs données personnelles auprès du siège social du responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par l'Assureur est disponible sur le site internet de l'Assureur (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

Fait à ....., le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR/PRENEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR/CO-PRENEUR
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)	

KYC - CONNAISSANCE CLIENT
PERSONNE PHYSIQUE

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ EST INDISPENSABLE À LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE OU DE VERSEMENT LIBRE.

Le questionnaire en page 2 doit être complété et signé par votre intermédiaire d'assurance.

Ce document de recueil d'informations a pour finalité de permettre à votre interlocuteur commercial et à Generali Luxembourg de se conformer à la **réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** (loi du 12 novembre 2004 modifiée).

Cette lutte est de la responsabilité de chacun d'entre nous : celle des organismes financiers comme celle de leurs clients. Dans ce cadre, le législateur a placé au centre des obligations des organismes financiers le principe de « connaissance du client » et la nécessité de faire preuve de vigilance à l'égard de l'ensemble de leurs clientèles en fonction du niveau d'exposition au risque de blanchiment et de financement du terrorisme que présente chaque situation.

Nous vous remercions de remplir ce document de façon aussi précise que possible et de fournir les justificatifs demandés. La conservation des informations et des documents que nous recueillons dans ce cadre est réalisée de façon à en assurer **la confidentialité et l'intégrité.**

Les termes Souscripteur et co-Souscripteur ont la même signification que les termes Preneur et co-Preneur.

Annexes au Rapport confidentiel

- Annexe 1 Co-Souscripteur : À remplir en cas de co-souscription
- Annexe 2 : Définition des Personnes Politiquement Exposées (PPE)

Clause relative à la protection des données

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat.

Ces données personnelles sont destinées à Generali Luxembourg, en qualité de Responsable du traitement. Generali Luxembourg est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, Generali Luxembourg peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, Generali Luxembourg peut également être amenée à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Souscripteur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg - 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE

Merci d'indiquer la date à laquelle vous avez connu le(s) Souscripteur(s) :

.....

Merci d'indiquer la manière dont vous êtes entré en relation avec le(s) Souscripteur(s) :

.....

.....

.....

Merci de nous expliquer les raisons pour lesquelles le(s) Souscripteur(s) choisi(ssen)t de souscrire un Contrat d'assurance vie / de capitalisation :

.....

.....

.....

Avez-vous connaissance du fait que le(s) Souscripteur(s) s'est (se sont) vu(s) refuser une souscription par une autre compagnie d'assurance ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour quelles raisons ?

.....

.....

.....

Lors de l'interaction en face-à-face avec le(s) Souscripteur(s), avez-vous identifié un ou plusieurs indicateurs de risque comportemental ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour quelles raisons ?

.....

.....

Vous confirmez que :

- vous avez rempli vos obligations de vigilance à l'égard de(s) Souscripteur(s) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément aux règlementations applicables dans votre pays de résidence ;
- vous n'avez jamais eu de raison de suspecter le(s) Souscripteur(s) de commettre ou d'avoir commis une infraction de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. À votre connaissance, les fonds versés ne sont pas d'origine criminelle et le Contrat d'assurance n'est pas susceptible d'être utilisé à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- à votre connaissance, les informations déclarées par le(s) Souscripteur(s) dans ce rapport confidentiel sont exactes, précises et sincères et le(s) Souscripteur(s) agit (agissent) de bonne foi ;
- vous avez rempli le Bulletin de souscription ensemble avec le(s) Souscripteur(s), que vous n'avez pas de raison de douter de la véracité des informations qui sont données et que vous avez préalablement conseillé le(s) Souscripteur(s) sur le type de Contrat et le choix des fonds ;
- le(s) Souscripteur(s) est(sont) bien le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) des fonds versés au Contrat d'assurance ;
- le(s) Souscripteur(s) ne présente(nt) aucun indice US PERSON (FATCA). Si un indice d'américanité est détecté, vous vous engagez à nous en informer et transmettre les documents nécessaires dûment complétés par le client[1].

Commentaires :

.....

.....

Fait à ....., le ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋

SIGNATURE DE L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE
AVEC CACHET

[1] Indices d'américanité : nationalité, lieu de résidence, lieu de naissance, compte bancaire aux USA, numéro de téléphone, adresse email, client agissant pour le compte d'une US PERSON. Document à fournir : W9 ou W8-BEN

RAPPORT CONFIDENTIEL - CONNAISSANCE CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

En cas de Co-souscription, merci de compléter également l'Annexe 1.

OBJECTIFS

OBJECTIF DU VERSEMENT

(cocher un ou plusieurs objectifs)

☐ Transmettre un capital à mes héritiers

☐ Diversifier mes investissements / mon risque

☐ Disposer de revenus complémentaires :

Dans ce cas merci de préciser l'objectif poursuivi et l'horizon envisagé : .....

.....

.....

☐ Valoriser mon capital

☐ Utiliser mon Contrat d'assurance comme un instrument de garantie

☐ Autres objectifs et / ou commentaires, *préciser :* .....

.....

.....

IDENTITÉ DU SOUSCRIPTEUR

IDENTITÉ

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Nom de jeune fille (si applicable) : .....

Date de naissance ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Ville de naissance .....

Code postal de naissance..... Pays de naissance .....

RÉGIME DE PROTECTION

Majeur protégé sous : ☐ Curatelle simple ☐ Sauvegarde de justice ☐ Curatelle renforcée ☐ Habitation familiale ☐ Tutelle ☐ Mandat de protection future

Mineur : ☐ Émancipé ☐ Sous administration légale ☐ Sous tutelle ☐ Tierce administration

SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Union libre ☐ Pacsé(e) ☐ Marié(e) avec régime matrimonial suivant:

☐ Communauté universelle ☐ Communauté légale réduite aux acquêts ☐ Séparation de biens ☐ Participation aux acquêts

☐ Communauté de meubles et acquêts ☐ Autre Préciser .....

Nombre d'enfants : ⌊_⌋⌊_⌋

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

☐ Salarié / Employé ☐ Fonctionnaire

Dénomination de l'employeur : .....

Titre ou fonction : .....

Secteur d'activité : .....

Depuis quelle année : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Pays d'activité : .....

☐ Dirigeant de société(s)/ Profession libérale/ Indépendant / Commerçant / Artisan

Identification de la/des société(s) : .....

Numéro(s) d'identification *(N° SIREN ou équivalent)* : .....

Secteur(s) d'activité : .....

☐ Retraité - *Préciser la dernière profession exercée, dénomination de l'ex-employeur, date de fin d'activité :* .....

.....

☐ Sans activité - *Préciser la dernière profession exercée, dénomination de l'ex-employeur, date de fin d'activité :* .....

.....

☐ Autre - *Préciser :* .....

.....

FONCTION MILITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE OU ADMINISTRATIVE

Exercez-vous ou avez-vous exercé une fonction militaire, politique, judiciaire ou dans l'administration publique ?

Définition des personnes politiquement exposées (Annexe 2 page 10)

☐ Non ☐ Oui - *si oui, préciser :*

Fonction : .....

Pays et ville concernés : ..... Date de fin (si applicable) : └─┘└─┘└─┴─┴─┘

Avez-vous dans votre famille ou dans votre entourage une ou plusieurs personnes ayant exercé une fonction militaire, politique, judiciaire ou dans l'administration publique ?

Définition des personnes politiquement exposées (Annexe 2)

☐ Non ☐ Oui - *si oui, préciser :*

Nom et prénom de cette personne : .....

Date et lieu de naissance : └─┘└─┘└─┴─┴─┘ à .....

Fonction : .....

Pays et ville concernés : ..... Date de fin (si applicable) : └─┘└─┘└─┴─┴─┘

Lien avec cette personne : .....

DONNÉES FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

REVENUS ANNUELS NETS

(En cas de co-souscription, merci d'indiquer les revenus du foyer)

Les revenus annuels mentionnés ci-dessous correspondent aux : ☐ Revenus personnels ☐ Revenus du foyer

☐ < à 50 000 €
☐ de 50 000 € à 100 000 €
☐ de 100 000 € à 250 000 €
☐ de 250 000 € à 500 000 €
☐ de 500 000 € à 1 000 000 €
☐ > à 1 000 000 € Préciser : ..... €

Explications du revenu annoncé : .....
.....
.....
.....
.....
.....

ESTIMATION DU PATRIMOINE

(En cas de co-souscription, merci d'indiquer le patrimoine du foyer)

Le patrimoine mentionné ci-dessous correspond au : ☐ Patrimoine personnel ☐ Patrimoine du foyer

☐ < à 250 000 €
☐ de 250 000 € à 500 000 €
☐ de 500 000 € à 1 000 000 €
☐ de 1 000 000 € à 2 500 000 €
☐ de 2 500 000 € à 5 000 000 €
☐ > à 5 000 000 €, merci de préciser :..... €

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA FORTUNE MOBILIÈRE DU SOUSCRIPTEUR

Valeur totale des instruments financiers du Souscripteur, augmentée des dépôts bancaires et de la valeur des Contrats d'assurance vie et de capitalisation, et diminuée de toute dette :

☐ Entre 250 000 euros et 500 000 euros
☐ Entre 500 000 euros et 1 250 000 euros
☐ Entre 1 250 000 euros et 2 500 000 euros
☐ Supérieure à 2 500 000 euros

ORIGINE DU PATRIMOINE

(Plusieurs choix possibles)

☐ Epargne / Revenus (*Préciser le nombre d'années d'activité :* .....)
☐ Donation(s) / Succession(s)
☐ Cession d'actif(s) professionnel(s) / mobilier(s) / immobilier(s)
☐ Autre (*Préciser :* .....)

COMPOSITION DU PATRIMOINE

(plusieurs choix possibles)

Description de la composition du patrimoine	Montant du type de patrimoine en € ou en %
☐ Immobilier	.....
☐ Placements bancaires / liquidités	.....
☐ Portefeuille(s) de valeurs mobilières	.....
☐ Contrat(s) d'assurance vie et / ou de capitalisation	.....
☐ Actifs professionnels (titres de participations, fonds de commerce, etc.) Identification des actifs :	.....
☐ Arts et collections	.....
☐ Emprunts / dettes Nature : .... Durée restante :	.....
☐ Autres, préciser :	.....
TOTAL	.....

ORIGINE DES FONDS AFFECTÉS AU PAIEMENT DE LA PRIME

ORIGINE ÉCONOMIQUE DES FONDS

(merci de joindre un justificatif de l'origine des fonds cf. Annexe spécifique « Justificatifs d'origine des fonds ») :

.....
.....
.....

Nature de l'origine économique des fonds	Montant affecté à l'opération
☐ Revenus de l'activité professionnelle	..... €
☐ Epargne Forme de l'épargne et établissement d'origine :	..... €
☐ Rachat d'un contrat d'assurance Nom de l'assureur : ..... Date du rachat : └┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘	..... €
☐ Attestation de présent d'usage	..... €

☐ Succession Nom du défunt : ..... Lien avec le défunt : ..... Date du décès : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘	..... €
☐ Donation Nom du donateur : ..... Lien avec le donateur : ..... Date de la donation : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘	..... €
☐ Cession d'actifs ☐ Mobiliers Nature et établissement d'origine : .... Date de la cession : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘ ☐ Immobiliers Nature : .... Date de la cession : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘ ☐ Professionnels Nature (parts sociales, fonds de commerce): .... % détenu avant cession : ..... % cédé : ..... Date de la cession : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘ ☐ Autres Préciser :	..... € ..... € ..... € ..... €
☐ Distribution de dividendes (cotés) Dénomination sociale de la société : ..... Date de la distribution : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘	..... €
☐ Distribution de dividendes (non cotés) Dénomination sociale de la société : ..... Date de la distribution : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘	..... €
☐ Remboursement en compte courant d'associé Dénomination sociale de la société : ..... Date du remboursement : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘	..... €
☐ Remboursement suite à réduction de capital Dénomination sociale de la société : ..... Date du remboursement : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘	..... €
☐ Gains aux jeux Nom de l'opérateur de jeu ou de paris : ..... Date : └_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘_┘	..... €
☐ Autres Nature / Activité :	..... €
TOTAL	..... 0,00 €

MODE DE PAIEMENT DE LA PRIME

Nom de l'établissement bancaire : .....

Compte bancaire de provenance de la prime (joindre un RIB) : .....

Le compte bancaire de provenance de la prime est :

☐ Le compte personnel du Souscripteur

☐ Le compte joint du / des Souscripteur(s) (au cas par cas, un extrait d'acte de mariage à jour peut être demandé)

☐ Autres (notaire, séquestre, parent). Merci de préciser : .....

.....

Pays de l'établissement bancaire : .....

Le pays de l'établissement bancaire est-il différent de celui de votre résidence fiscale ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci d'expliquer le lien géographique entre votre pays de résidence et le pays de provenance des fonds :

☐ L'Intermédiaire d'assurance réside dans le même pays que celui de l'établissement bancaire, les deux entités appartenant au même groupe.

☐ Vous avez travaillé dans ce pays de ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ à ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋, profession/activité exercée et dénomination de l'employeur : .....

.....

☐ Vous possédez des actifs immobiliers/ professionnels dans ce pays, merci de préciser : .....

.....

☐ Autres : .....

.....

L'avis d'exécution du transfert des fonds depuis le compte susmentionné vers le compte de Generali Luxembourg devra être transmis après validation par la compagnie de l'opération et transfert de la prime.

DÉCLARATION RELATIVE AUX OBLIGATIONS FISCALES

(Merci de cocher toutes les cases)

☐ Je confirme que la prime est payée au moyen de fonds ayant fait l'objet de **toutes les déclarations fiscales requises** tant par les autorités fiscales compétentes **de mon pays de résidence** que par toutes autres autorités fiscales.

☐ Je déclare me conformer à toutes les obligations fiscales liées au Contrat souscrit et aux transactions y relatives. **Je déclare avoir été attentif au fait que Generali Luxembourg n'assume aucune responsabilité pour conseil juridique ou fiscal.**

☐ Je comprends que tout **manquement à mes obligations fiscales liées au Contrat** souscrit peut être considéré dans certains pays comme une infraction de fraude fiscale et dans certains cas relever de **sanctions pénales.**

☐ **Je comprends et accepte que Generali Luxembourg devra, le cas échéant, de façon automatique, transmettre des informations relatives à mon Contrat à l'Administration des Contributions Directes (ACD) luxembourgeoise dans le but de satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'échange automatique d'informations**, conformément à la réglementation en vigueur.

ATTESTATION SUR LE BÉNÉFICIAIRE ÉCONOMIQUE DE LA SOUSCRIPTION

Sauf stipulation contraire, le Souscripteur atteste souscrire le contrat pour son propre compte

☐ Non, le contrat n'est pas souscrit pour le propre compte du Souscripteur

Si Non, préciser : .....

Nom et Prénom du Bénéficiaire Economique : .....

Adresse : .....

.....

Objectif de l'opération : .....

.....

.....

.....

Lien avec le bénéficiaire économique : .....

Merci de fournir une pièce d'identité du bénéficiaire économique si différent du Souscripteur.

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je reconnais avoir été informé(e) que celles-ci sont obligatoires.

Fait à ....., le

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)

ANNEXE 1 - CO-SOUSCRIPTEUR

Annexe à compléter uniquement par le co-Souscripteur.

IDENTITÉ DU CO-SOUSCRIPTEUR

Lien avec le Souscripteur : .....

IDENTITÉ

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Nom de jeune fille (si applicable) : .....

Date de naissance └┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘ Ville de naissance .....

Code postal de naissance..... Pays de naissance .....

RÉGIME DE PROTECTION

Majeur protégé sous : ☐ Curatelle simple ☐ Sauvegarde de justice ☐ Curatelle renforcée ☐ Habitation familiale ☐ Tutelle ☐ Mandat de protection future

Mineur : ☐ Émancipé ☐ Sous administration légale ☐ Sous tutelle ☐ Tierce administration

SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Union libre ☐ Pacsé(e) ☐ Marié(e) avec régime matrimonial suivant:

☐ Communauté universelle ☐ Communauté légale réduite aux acquêts ☐ Séparation de biens ☐ Participation aux acquêts

☐ Communauté de meubles et acquêts ☐ Autre Préciser .....

Nombre d'enfants : └┘└┘

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

☐ Salarié / Employé ☐ Fonctionnaire

Dénomination de l'employeur : .....

Titre ou fonction : .....

Secteur d'activité : .....

Depuis quelle année : └┘└┘└┘└┘

Pays d'activité : .....

☐ Dirigeant de société(s)/ Profession libérale/ Indépendant / Commerçant / Artisan

Identification de la/des société(s) : .....

Numéro(s) d'identification *(N° SIREN ou équivalent)* : .....

Secteur(s) d'activité : .....

☐ Retraité - *Préciser la dernière profession exercée, dénomination de l'ex-employeur, date de fin d'activité :* .....

.....

☐ Sans activité - *Préciser la dernière profession exercée, dénomination de l'ex-employeur, date de fin d'activité :* .....

.....

☐ Autre - *Préciser :* .....

FONCTION MILITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE OU ADMINISTRATIVE

Exercez-vous ou avez-vous exercé une fonction militaire, politique, judiciaire ou dans l'administration publique ?

Définition des personnes politiquement exposées (Annexe)

☐ Non ☐ Oui - *si oui, préciser :*

Fonction : .....

Pays et ville concernés : ..... Date de fin (si applicable) : └┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘

Avez-vous dans votre famille ou dans votre entourage une ou plusieurs personnes ayant exercé une fonction militaire, politique, judiciaire ou dans l'administration publique ?

Définition des personnes politiquement exposées (Annexe 2 page 10)

☐ Non ☐ Oui - *si oui, préciser :*

Nom et prénom de cette personne : .....

Date et lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__| à .....

Fonction : .....

Pays et ville concernés : ..... Date de fin (si applicable) : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Lien avec cette personne : .....

DÉCLARATION RELATIVE AUX OBLIGATIONS FISCALES

(Merci de cocher toutes les cases)

☐ Je confirme que la prime est payée au moyen de fonds ayant fait l'objet de **toutes les déclarations fiscales requises** tant par les autorités fiscales compétentes **de mon pays de résidence** que par toutes autres autorités fiscales.

☐ Je déclare me conformer à toutes les obligations fiscales liées au Contrat souscrit et aux transactions y relatives. **Je déclare avoir été attentif au fait que Generali Luxembourg n'assume aucune responsabilité pour conseil juridique ou fiscal.**

☐ Je comprends que tout **manquement à mes obligations fiscales liées au Contrat** souscrit peut être considéré dans certains pays comme une infraction de fraude fiscale et dans certains cas relever de **sanctions pénales.**

☐ **Je comprends et accepte que Generali Luxembourg devra, le cas échéant, de façon automatique, transmettre des informations relatives à mon Contrat à l'Administration des Contributions Directes (ACD) luxembourgeoise dans le but de satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'échange automatique d'informations**, conformément à la réglementation en vigueur.

ATTESTATION SUR LE BÉNÉFICIAIRE ÉCONOMIQUE DE LA SOUSCRIPTION

Sauf stipulation contraire, le Co-Souscripteur atteste souscrire le contrat pour son propre compte

☐ Non, le contrat n'est pas souscrit pour le propre compte du Co-souscripteur

Si Non, préciser : .....

Nom et Prénom du Bénéficiaire Economique : .....

Adresse : .....

.....

Objectif de l'opération : .....

.....

Lien avec le bénéficiaire économique : .....

Merci de fournir une pièce d'identité du bénéficiaire économique si différent du co-Souscripteur.

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je reconnais avoir été informé(e) que celles-ci sont obligatoires.

CLAUSE RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat.

Ces données personnelles sont destinées à Generali Luxembourg, en qualité de Responsable du traitement. Generali Luxembourg est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, Generali Luxembourg peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, Generali Luxembourg peut également être amenée à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Souscripteur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg - 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

Fait à ....., le

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)

ANNEXE 2 - DÉFINITION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES

1. Les personnes physiques qui occupent ou se sont vu confier une fonction publique importante :

- Chef d'Etat, chefs de gouvernement, les ministres, ministres délégués et secrétaires d'Etat ;
- Les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires ;
- Les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles ;
- Les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires de banques centrales ;
- Les ambassadeurs, les chargés d'affaires, et les officiers supérieurs des forces armées ;
- Les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques ;
- Les responsables et les membres des organes dirigeants de partis politiques ;
- Les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale, ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein.

2. Les personnes membres de la famille d'une personne visée au point 1. :

- Le conjoint ;
- Tout partenaire considéré par le droit interne comme l'équivalent d'un conjoint ;
- Les enfants et leurs conjoints ou partenaires ;
- Les parents ;
- Les frères et sœurs.

3. Les personnes connues pour être étroitement associées à une personne visée au point 1. :

- Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique conjointement avec une personne visée au point 1. ;
- Toute personne physique connue pour entretenir des liens d'affaires étroits avec ce Souscripteur ;
- Toute personne physique qui est le seul bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique connue pour avoir été établie au profit de facto de la personne visée au point 1.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS DE L'ORIGINE DES FONDS - PERSONNES PHYSIQUES

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

La liste des documents énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle est fournie à titre indicatif pour vous guider dans la constitution de votre dossier. Generali Luxembourg se réserve le droit de solliciter des documents complémentaires qu'elle estimera nécessaires afin de justifier de l'origine des fonds.

Important : La Compagnie se réserve le droit de demander tout justificatif supplémentaire de traçabilité des flux financiers vers le compte bancaire de provenance de la prime.

ORIGINE DES FONDS		JUSTIFICATIFS À FOURNIR
Revenus	Revenus de l'activité	☐ 3 derniers bulletins de salaire, OU ☐ 3 derniers relevés de compte du Souscripteur / Preneur montrant les versements du salaire, OU ☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu, OU ☐ Dernière déclaration d'impôt sur la Fortune Immobilière (pour les résidents fiscaux français), OU ☐ Si la majorité des revenus ont été perçus il y a plus de 12 mois, se référer à la catégorie «Epargne sur livret, plan et compte épargne»
	Prime ponctuelle / Indemnités	☐ Justificatifs de règlement de prime / bonus au nom du Souscripteur / Preneur, OU ☐ Lettre de licenciement (avec le montant) au nom du Souscripteur / Preneur, OU ☐ Fiche pension-retraite au nom du Souscripteur / Preneur, OU ☐ Solde de tout compte au nom du Souscripteur / Preneur, OU ☐ Indemnités de départ volontaire
	Revenus fonciers	☐ Quittances de loyer précisant le montant revenant au Souscripteur / Preneur, OU ☐ Justificatifs appropriés précisant le montant revenant au Souscripteur / Preneur (déclarations de revenus fonciers par exemple)
	Rente	☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu, OU ☐ Dernière déclaration d'impôt sur la Fortune Immobilière (pour les résidents fiscaux français)
Épargne	Epargne sur livret, plan et compte d'épargne	☐ Relevé(s) de compte épargne nominatif faisant apparaître la preuve que les fonds sont présents depuis plus de 12 mois *Si les sommes sont déposées depuis moins de 12 mois, justificatif complémentaire permettant d'établir l'origine antérieure des fonds OU en cas d'épargne suite à un événement (donation, succession, prime ponctuelle, épargne salariale etc.), pièce justificative en rapport avec cet événement (voir autres catégories)* ET ☐ Avis de transfert des fonds vers le compte de provenance de la prime *Si le transfert a eu lieu il y a plus de 3 mois, relevé de compte bancaire nominatif récent de provenance de la prime montrant un solde au moins égal au versement annoncé*
	Epargne salariale et d'entreprise	☐ Avis de sortie / rachat du plan d'épargne entreprise au nom du Souscripteur / Preneur ET ☐ Avis de transfert de l'épargne bancaire vers le compte courant de provenance de la prime

Cession d'actifs	Cession d'un bien immobilier	☐ Acte notarié OU attestation de cession du bien immobilier daté et signé du notaire mentionnant la nature du bien cédé, la date de cession, le prix de cession, l'identification du vendeur (= Souscripteur / Preneur) et le montant lui revenant ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu
	Cession de portefeuille titres	☐ Relevé de portefeuille de titres nominatif faisant apparaître les mouvements de cession des titres et la preuve que les fonds/titres sont présents/détenus depuis plus de 12 mois *Si les titres/fonds sont détenus/présents depuis moins de 12 mois, justificatif complémentaire permettant d'établir l'origine antérieure des fonds OU en cas d'épargne suite à un événement (donation, succession, prime ponctuelle, épargne salariale etc.), pièce justificative en rapport avec cet événement (voir autres catégories)* ET ☐ Si le compte de provenance de la prime n'est pas le compte logeant le portefeuille de titres, avis de transfert des fonds issus de la cession de titres vers le compte de provenance de la prime
	Cession d'un bien mobilier (voitures, œuvres d'art, droits d'auteurs, brevets …)	☐ Acte de cession OU certificat de vente OU attestation de cession d'un professionnel (notaire, avocat) daté, signé mentionnant la nature du bien cédé, la date de cession, le prix de cession, l'identification du vendeur (= Souscripteur / Preneur) et le montant lui revenant ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu
	Cession d'actifs professionnels (parts sociales, droits sociaux …)	☐ Acte de cession OU protocole d'accord OU attestation d'un professionnel (notaire, avocat, commissaire aux comptes) OU formulaire de déclaration CERFA n° 2759 de cession de droits sociaux visé par l'administration fiscale. *Ces documents doivent être datés, signés et mentionner l'identification de la société cédée, la date de cession et le montant revenant au Souscripteur / Preneur* ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu quelque soit le montant et le risque opération/client
Succession		☐ Déclaration de succession datée, signée et visée par l'administration fiscale mentionnant le montant lui revenant, OU ☐ Acte de notoriété daté et signé désignant le Souscripteur / Preneur en qualité d'héritier et mentionnant le montant lui revenant, OU ☐ Attestation notariée datée et signée mentionnant la date de succession, l'identification du Souscripteur / Preneur et le montant lui revenant ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu
Donation		☐ Attestation du notaire OU acte notarié OU acte de donation OU formulaire de déclaration CERFA (don manuel / dons de sommes d'argent) *Ces documents doivent être datés, signés, visés par un officier ministériel ou l'administration fiscale et mentionner le donataire (= Souscripteur / Preneur), le donateur et le montant de la donation* *Si les documents susmentionnés ne sont pas visés par un officier ministériel ou l'administration fiscale, relevé de compte bancaire au nom du Souscripteur / Preneur montrant le montant reçu* ET ☐ Copie d'une pièce d'identité du donateur en cours de validité ☐ Cas particulier - Don manuel en Belgique : Lettre de donation datée et signée ET relevé de compte bancaire au nom du donataire (= Souscripteur / Preneur) mentionnant le montant reçu du donateur ET copie d'une pièce d'identité du donateur en cours de validité

Prêt	i) Si le prêteur est une personne physique : ☐ Acte notarié OU acte sous seing privé OU formulaire de déclaration CERFA de contrat de prêt *Ces documents doivent être datés, signés, visés par un officier ministériel ou l'administration fiscale et mentionner le Souscripteur / Preneur, le prêteur, le montant et la durée du prêt* *Si les documents susmentionnés ne sont pas visés par un officier ministériel ou l'administration fiscale, relevé de compte bancaire au nom du Souscripteur / Preneur montrant le montant reçu* ET ☐ Copie d'une pièce d'identité du prêteur en cours de validité ii) Si le prêteur est un établissement bancaire : ☐ Convention de prêt datée et signée par les deux parties avec le montant et motif du prêt ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu du prêteur
Rachat d'un contrat d'assurance	☐ Avenant de rachat daté et signé avec identification du Souscripteur / Preneur et du montant racheté ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu de la compagnie d'assurance
Indemnités d'assurance	☐ Document signé de la compagnie d'assurance mentionnant la nature de la prestation, la date et le montant revenant au Souscripteur / Preneur ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu de la compagnie d'assurance
Distribution de dividendes (non cotés)	☐ Procès-verbal d'assemblée générale daté et signé autorisant la distribution des dividendes et mentionnant la part revenant au Souscripteur / Preneur OU attestation d'un professionnel (avocat, notaire, expert-comptable) datée, signée mentionnant le montant des dividendes et la part revenant au Souscripteur / Preneur ET ☐ Derniers statuts de la société versant les dividendes faisant apparaître le nombre d'actions / de parts détenues dans la société par le Souscripteur / Preneur avant la distribution (ou tout autre document permettant de connaître cette répartition) ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant l'attribution de dividendes
Distribution de dividendes (cotés)	☐ Relevé de compte faisant apparaître le règlement des dividendes (coupons) ET ☐ Relevé du compte faisant apparaître le transfert des fonds vers le compte émetteur de prime ET ☐ Attestation de la banque confirmant l'origine licite des fonds
Remboursement en compte courant d'associé	☐ Derniers comptes annuels audités et approuvés de la société où apparaît le compte courant d'associé OU attestation d'un professionnel (avocat, notaire, expert-comptable) datée, signée mentionnant le montant du remboursement OU convention de compte courant d'associé signée (qui fixe les modalités de fonctionnement) OU liasse fiscale mentionnant le compte-courant d'associé et relevé du livre comptable actant son remboursement ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur (= associé) montrant le remboursement total ou partiel par la société du compte courant d'associé quelque soit le montant et le risque opération/client

Remboursement suite à une réduction de capital	☐ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté et signé statuant sur la réduction du capital et mentionnant la part revenant à l'associé (= Souscripteur / Preneur) ET ☐ Derniers statuts de la société mentionnant le nombre d'actions / de parts détenues dans la société par le Souscripteur / Preneur avant réduction du capital (ou tout autre document permettant de connaître cette répartition) ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu
Gains aux jeux	☐ Lettre datée et signée de l'organisme concerné adressée au gagnant (= Souscripteur / Preneur) ET ☐ Relevé de compte bancaire du Souscripteur / Preneur montrant le paiement reçu
Attestation de présent d'usage	☐ Relevé de compte bancaire montrant que le versement sur le contrat a été réalisé par virement provenant d'un compte bancaire ouvert au nom du Souscripteur/ Preneur ou du Donateur ET ☐ Attestation que cette somme correspond à un présent d'usage, réalisé par le Donateur au profit du Souscripteur/Preneur.
Autres	☐ Tout autre document approprié montrant la nature de l'origine des fonds, la date et le montant revenant au Souscripteur / Preneur

DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES EN LIGNE

CONTRAT(S) N°

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

RÉFÉRENCES DE L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE

Code Partenaire ..... Raison Sociale .....

INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR/PRENEUR PERSONNE PHYSIQUE

(tous les champs sont obligatoires)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Code postal .....Ville .....

Téléphone ..... E-mail .....

INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR/PRENEUR PERSONNE MORALE

(tous les champs sont obligatoires)

Dénomination sociale .....

Dûment représenté par .....

Agissant en qualité de .....

Téléphone ..... E-mail .....

☐ Je souhaite bénéficier de l'accès aux services en ligne pour le(s) Contrat(s) suivant(s) n° :

.....

Le Souscripteur comprend , reconnait et accepte que les données et informations disponibles sur l'extranet MyWings de Generali Luxembourg («la Société») peuvent être la propriété de la Société ou provenir de sources tierces. Celles-ci informations sont mises à la disposition des Souscripteurs à titre purement indicatif (« Informations indicatives ») et ne constituent en aucun cas une information officielle de la Société, à l'exception des documents d'avenants d'opération, d'états de situation et de bordereaux de commissions (« Informations officielles »). Ces informations indicatives ne sauraient se substituer aux informations envoyées par voie postale ou électronique et certifiées par la Société. En tant que telles, ces Informations indicatives ne peuvent être utilisées par le Souscripteur, ni constituer la base d'une décision d'investissement informée et éclairée.

Veuillez noter qu'en diffusant ces Informations indicatives, la Société a fourni des efforts raisonnables pour s'assurer que les sources externes, et donc toutes les données fournies par celles-ci, étaient exactes et authentiques à la date diffusion, mais ne peut néanmoins fournir aucune garantie expresse ou implicite quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur fiabilité, à l'exception des Informations officielles fournies par la Société.

Par conséquent, la Société ne peut être tenue responsable de toute divergence entre les Informations officielles et les Informations indicatives.

Veuillez noter que les informations indicatives fournies sont sujettes à l'obsolescence et peuvent donc ne pas être actuelles et à jour au moment de leur traitement et/ou de leur utilisation par le Souscripteur. Par conséquent, le Souscripteur reconnaît et accepte que la Société ne peut être tenue responsable des retards, erreurs et omissions dans la diffusion des Informations indicatives sur l'extranet, qu'ils soient le résultat d'un délai de mise à jour, d'un dysfonctionnement du réseau internet ou de tout autre événement de quelque nature que ce soit. Par conséquent, la Société décline toute responsabilité en cas d'utilisation des Informations indicatives disponibles sur son extranet MyWings.

Toute décision fondée sur ces mêmes Informations indicatives relève de la seule responsabilité du Souscripteur. Par conséquent, la Société n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit, qu'il soit direct, indirect, spécial ou consécutif, qui pourrait résulter de l'utilisation desdites Informations indicatives.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Preneur et de tout autre individu intéressé au Contrat qui sont recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat.

Ces données personnelles sont destinées à l'Assureur, en qualité de responsable du traitement. L'Assureur est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, l'Assureur peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, vos Données Personnelles pourront également être partagées entre les entités juridiques du groupe Generali pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du groupe Generali. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, l'Assureur peut également être amené à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Preneur et, le cas échéant, les autres individus intéressés au Contrat disposent de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant leurs données personnelles auprès du siège social du responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par l'Assureur est disponible sur le site internet de l'Assureur (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

J'ai bien reçu et pris connaissance des conditions définies dans le Règlement d'accès à la consultation en ligne et des dispositions relatives aux opérations en ligne, à la signature électronique et à l'archivage repris ci-après et en accepte les termes. Ces conditions qui précisent les règles relatives à la consultation et aux actes en ligne ainsi que les règles relatives à la signature électronique, constituent un avenant aux Conditions Générales ou à la Note d'information valant Conditions Générales du(des) Contrat(s) précité(s). J'ai bien pris connaissance et accepte qu'en cas de contradiction entre, d'une part, les dispositions applicables aux services en ligne figurant dans lesdites Conditions Générales ou Note d'information valant Conditions Générales et, d'autre part, celles prévues dans le Règlement d'accès à la consultation en ligne et dans le Règlement relatif aux opérations en ligne, à la signature électronique et à l'archivage joints au présent Formulaire, ces dernières prévaudront.

Fait à ....., le

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR/PRENEUR

REGLEMENT D'ACCES A LA CONSULTATION EN LIGNE

L'objet du présent Règlement d'accès à la consultation en ligne, valant Conditions Générales d'Utilisation est de définir les modalités d'accès à la consultation en ligne mise à disposition par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique, en ce compris via le site internet de l'Assureur : http://www.espaceclient.generali.lu, et les conditions de fonctionnement de ce service liées au Contrat souscrit auprès de l'Assureur. Le présent règlement est conclu entre le Souscripteur/Preneur du Contrat, ci-après dénommé « le Souscripteur/ Preneur », et l'Assureur via l'Intermédiaire d'assurance.

DÉFINITIONS

Aux fins des présentes, est désignée comme étant :

- Données de Connexion : le procédé technique délivré par l'Assureur à tout Souscripteur/Preneur, prenant la forme d'un « login » et d'un « mot de passe » associé, permettant à tout Souscripteur/Preneur d'être identifié ou authentifié sur le(s) service(s) de communication électronique mis à sa disposition afin d'avoir accès à la consultation en ligne sur son Contrat.

Les autres termes définis dans les Conditions Générales ou la Note d'information valant Conditions Générales du Contrat ainsi que ses annexes ont le sens qui leur est attribué dans les documents afférents.

1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA CONSULTATION EN LIGNE

La consultation en ligne est accessible à tous les Contrats distribués par Generali Luxembourg SA.

L'accès à la consultation en ligne est protégé par les Données de Connexion.
Le Souscripteur/Preneur déclare que l'ensemble des informations données à l'Assureur est exact.
Il s'engage à informer l'Assureur de toute modification de quelque nature que ce soit affectant les éléments déclarés dans le formulaire de Demande d'accès aux services en ligne. À défaut, l'Assureur ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de la modification.

L'accès à la consultation en ligne n'étant pas une condition essentielle et déterminante de la souscription, l'Assureur se réserve le droit, sans que cela ne remette en cause la validité du Contrat :

- de ne pas donner suite à la demande d'attribution de Données de Connexion aux services de communication électronique ou d'imposer des conditions et / ou restrictions particulières.
  Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre ;
- de suspendre ou mettre un terme, sans notification préalable, à tout ou partie des services de communication électroniques pour quelque motif que ce soit, notamment pour des raisons de sécurité juridiques ou techniques.
  Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre.

1.1. MODALITÉS D'ATTRIBUTION – CONFIDENTIALITÉ

À la suite de la réception de la Demande d'accès aux services en ligne, la confidentialité sera assurée par l'intermédiaire d'un login, d'un mot de passe qu'il conviendra au Souscripteur/Preneur de définir lui-même et d'un processus de double authentification via OTP. Ce processus aura pour fonction d'authentifier et d'identifier le Souscripteur/Preneur permettant ainsi de garantir son habilitation à consulter son Contrat en ligne.

Le Souscripteur/Preneur pourra à tout moment, à son initiative, modifier le mot de passe. Il est recommandé de ne pas choisir un mot de passe aisément décelable par un tiers (ex : date de naissance).
Le Souscripteur/Preneur prendra toute mesure propre à assurer la sécurité et la confidentialité des Données de Connexion et s'engage à ne pas le communiquer à des tiers (notamment, il doit veiller à ne pas le pré- enregistrer). Il est responsable de l'utilisation, de la conservation et de la confidentialité des Données de Connexion. En conséquence le Souscripteur/Preneur doit tenir ses Données de Connexion absolument secret et ne le communiquer à quiconque. Le Souscripteur/ Preneur est seul responsable de la consultation en ligne résultant de l'utilisation frauduleuse, détournée ou non autorisée par un tiers des Données de Connexion.

1.2. PERTE OU VOL DES DONNEES DE CONNEXION

En cas de perte ou de vol des Données de Connexion, le Souscripteur/ Preneur se rendra sur la page de connexion de son espace sécurisé, puis suivra les instructions. Le Souscripteur/Preneur est tenu pour responsable de toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de l'absence d'opposition ou d'opposition tardive auprès de l'Assureur suite à la perte des Données de Connexion.
Aucune responsabilité de l'Assureur ne pourra être retenue à ce titre.

2. DISPONIBILITÉ DES SERVICES

L'Assureur et l'Intermédiaire d'assurance le cas échéant, mettent tout en œuvre pour maintenir l'accès aux services de communication électronique mis à disposition. Aucune indemnité ne peut être octroyée par l'Assureur ou l'Intermédiaire d'assurance au titre d'une indisponibilité du ou des services de communication électronique qu'elle soit temporaire ou définitive.

3. CONVENTION DE PREUVE ET RESPONSABILITÉ

Le Souscripteur/Preneur accepte et reconnaît que :

- Toute consultation du Contrat en ligne effectuée par le biais d'un service de communication électronique, après authentification au moyen de Données de Connexion, sera réputée être effectuée par le Souscripteur/Preneur.

4. INFORMATIONS ET DECISIONS D'INVESTISSEMENT

Le Souscripteur comprend , reconnait et accepte que les données et informations disponibles sur l'extranet MyWings de Generali Luxembourg («la Société») peuvent être la propriété de la Société ou provenir de sources tierces. Ces informations sont mises à la disposition des Souscripteurs à titre purement indicatif et ne constituent en aucun cas une information officielle de la Société. Ces informations ne sauraient se substituer aux informations envoyées par voie postale ou électronique et certifiées par la Société. En tant que telles, ces informations ne peuvent être utilisées par le Souscripteur, ni constituer la base d'une décision d'investissement informée et éclairée.
Veuillez noter qu'en diffusant ces informations, la Société a fourni des efforts raisonnables pour s'assurer que les sources externes, et donc toutes les données fournies par celles-ci, étaient exactes et authentiques à la date diffusion, mais ne peut néanmoins fournir aucune garantie expresse ou implicite quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur fiabilité, à l'exception de celles relatives à la Société.
Par conséquent, la Société ne peut être tenue responsable de toute divergence entre les informations classées comme non officielles (telles que celles disponible sur l'extranet MyWings) et celles fournies officiellement par la Société.
Veuillez noter que les informations fournies sont sujettes à l'obsolescence et peuvent donc ne pas être actuelles et à jour au moment de leur traitement et/ou de leur utilisation par le Souscripteur. Par conséquent, le Souscripteur reconnaît et accepte que la Société ne peut être tenue responsable des retards, erreurs et omissions dans la diffusion des informations sur l'extranet, qu'ils soient le résultat d'un délai de mise à jour, d'un dysfonctionnement du réseau internet ou de tout autre événement de quelque nature que ce soit. Par conséquent, la Société décline toute responsabilité en cas d'utilisation des informations disponibles sur son extranet MyWings.
Toute décision fondée sur ces mêmes informations relève de la seule responsabilité du Souscripteur. Par conséquent, la Société n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit, qu'il soit direct, indirect, spécial ou consécutif, qui pourrait résulter de l'utilisation desdites informations.

REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS EN LIGNE, A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE ET A L'ARCHIVAGE

Les présentes dispositions définissent le procédé de Signature électronique mis en place par Generali Luxembourg (ci-après, « l'Assureur ») en vue des opérations en ligne sur les Contrats de capitalisation ou d'assurance vie souscrits auprès de l'Assureur. Pour ce faire, Generali Luxembourg a choisi de recourir à un prestataire de services de certification électronique, la Société UNIVERSIGN.

DÉFINITIONS

Aux fins des présentes, sont désignés comme étant :

- Certificat Electronique ou Certificat : document électronique délivré par UNIVERSIGN attestant du lien entre les données de vérification de signature électronique et le Signataire du Document. Ce certificat est réutilisable, délivré nominativement, et valable pendant cinq ans.
- Clé privée : désigne une clé mathématique associée à la Clé publique, qui est contenue dans une ressource cryptographique matérielle certifiée et destinée à être activée par le Signataire pour signer un document.
- Clé publique : désigne une clé mathématique rendue publique et qui est utilisée pour vérifier la signature numérique d'une donnée reçue, qui a été préalablement signée avec une Clé privée.
- Intermédiaire d'assurance : personne en relation contractuelle avec Generali Luxembourg.
- Fichier de preuve : ensemble des éléments créés par UNIVERSIGN lors de la signature du Document, puis conservé pendant un délai conforme aux exigences légales permettant ainsi d'assurer la traçabilité, la preuve de la signature électronique, ainsi que sa restitution.
- Signataire : le Souscripteur/Preneur du Contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou son Intermédiaire en assurance agissant dans le cadre d'un mandat d'arbitrage dûment signé par le Souscripteur/Preneur ;
- Signature électronique : procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache. La signature électronique manifeste le consentement du Signataire à la signature de la demande d'opération de gestion en ligne.
- Support durable : tout instrument permettant de conserver le Document, de s'y reporter aisément à l'avenir et d'assurer sa reproduction à l'identique.
- Opération de gestion : Tout acte entraînant une modification de votre contrat tel que des opérations d'arbitrages, des versements, etc.
- Opération en ligne : Toute demande de souscription ou de gestion réalisée sur son contrat par le biais d'un service de communication électronique.

Les autres termes définis dans les Conditions Générales ou la Note d'information valant Conditions Générales du Contrat ainsi que ses annexes ont le sens qui leur est attribué dans les documents afférents.

PRÉAMBULE

La Société UNIVERSIGN est garante de :

- L'émission des Certificats des Signataires après identification réalisée par la société UNIVERSIGN ;
- La Signature électronique par le Signataire du bulletin d'opération, des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de tout autre document nécessitant la signature du Signataire ci-après ensemble, le « Document » ;
- La constitution d'un fichier de preuve contenant le document original signé par le Signataire, ainsi que les preuves relatives à la signature, et sa transmission à un tiers archiveur.

La signature électronique du Signataire sera déclenchée et apposée après le renseignement du code à usage unique (ci-après, le « Code SMS ») par le Signataire dans le cadre d'une demande d'opération en ligne, cette action manifestant ainsi le consentement du Souscripteur/

Preneur à la demande d'opération sur son Contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

L'original du Document signé électroniquement sera archivé par les sociétés OVH et Amazon Data Services France SAS, en leur qualité de tiers archiveurs. Les tiers archiveurs sont garants de la conservation et de la restitution de l'original du Document. Le Signataire reçoit un exemplaire du Document signé électroniquement à l'adresse de courrier électronique indiquée pendant le processus.

Le Signataire dispose également d'un droit d'accès à une copie papier de l'original signé électroniquement du Document en adressant un courrier par voie postale à l'Assureur à l'adresse suivante :

Generali Luxembourg SA
1 rue Peternelchen
L-2370 Hesperange

Pour pouvoir signer électroniquement, le Signataire doit au préalable reconnaître avoir reçu et pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation et les accepter sans réserve.

1. OBJET DU SERVICE

Le procédé de signature électronique mis en œuvre par l'Assureur a pour objet :

- De permettre une ou plusieurs demande(s) d'opération, par voie électronique, sur un Contrat souscrit auprès de Generali Luxembourg, au moyen d'une signature électronique associée à un Certificat émis pour les opérations en ligne, et de constituer un fichier de preuve pour l'archivage électronique du Document ;
- De faire produire au Document signé électroniquement les mêmes effets qu'un Document signé de façon manuscrite.

2. DESCRIPTIF DU PROCEDE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Afin de signer électroniquement une demande d'opération en ligne, il est expressément convenu que le Signataire dispose des éléments suivants

- Un téléphone mobile personnel ;
- Une adresse de courrier électronique valide et personnelle ;
- Une pièce d'identité en cours de validité à son nom.

Toute modification d'information relative à l'un des présents prérequis doit être notifiée par écrit à l'Assureur, selon les modalités prévues par celui-ci, et accompagnée du justificatif requis.

Au cours du processus de la demande d'opération en ligne, un Code SMS à usage unique, strictement personnel et confidentiel, est adressé au Signataire sur son téléphone mobile personnel, dont le numéro aura été préalablement précisé. Ce Code SMS devra être indiqué dans la case prévue à cet effet sur la page de signature dématérialisée.

Le Signataire s'engage à garder ce Code SMS personnel et à prendre toutes les mesures propres à assurer la confidentialité de ce code, et à ne pas le communiquer.

2.1. SAISIE DES DONNÉES

Le Signataire est mis en situation de renseigner les données qui permettront d'établir les documents constituant l'opération en ligne. A tout moment et tant que l'opération n'a pas été jusqu'à son terme, le Signataire peut abandonner la procédure de Signature électronique dans la page de signature dématérialisée. S'il fait ce choix, il se verra confirmer l'abandon de la procédure.

La Signature électronique du document rendra la demande d'opération irrévocable.

2.2. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE LA DEMANDE D'OPÉRATION

Le Signataire est amené, au moyen du procédé de Signature électronique mis en place par Generali Luxembourg, à signer électroniquement le Document.

Dans le cadre d'une demande d'opération en ligne, cette demande est alors validée lorsque le Signataire clique sur le bouton « Signature électronique » et qu'il possède un certificat numérique valide.

UNIVERSIGN génère alors la Signature électronique dudit Document.

Une clé privée de signature est assignée de manière unique au Signataire pour la durée de l'opération de signature du Document. La Clé privée est générée, stockée et détruite par UNIVERSIGN après l'opération de signature afin qu'elle ne puisse plus être utilisée pour tout autre opération. Pendant l'opération de signature, un Certificat dédié est généré par UNIVERSIGN afin de prouver que le Document a été signé par le Signataire.
Le Signataire accepte que seules les données horodatées contenues dans le Fichier de preuve constituent la date de signature du Document.

La durée de conservation de ce fichier de preuve est conforme au délai légal de prescription applicable tel que précisé dans les Conditions Générales ou la Note d'information valant Conditions Générales du Contrat.

2.3. REMISE DU DOCUMENT

Dès réception de la demande d'opération en ligne, UNIVERSIGN confirme par voie électronique à l'adresse de courrier électronique indiquée par le Signataire la prise en compte de la demande qui vient d'être réalisée. Le Document signé électroniquement est mis à disposition du Signataire.

2.4. ARCHIVAGE ET RESTITUTION DU DOCUMENT SIGNÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Le Signataire dispose de la possibilité d'obtenir une copie du Document à tout moment, dans un délai conforme aux exigences légales, en s'adressant à l'Assureur.

3. ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE

Le Signataire s'engage à communiquer les éléments permettant d'assurer son identification.
Il reconnaît notamment avoir vérifié que les informations personnelles, notamment son nom et prénom, présentées par l'Assureur dans l'écran récapitulatif de sa demande d'arbitrage en ligne, et destinées à être incluses dans son Certificat sont bien exactes.
Toute donnée erronée communiquée par le Signataire engage sa responsabilité.

4. CONVENTION SUR LA PREUVE

Conformément à la loi et dans les limites fixées par celle-ci, le Signataire et l'Assureur peuvent fixer les règles de preuve recevables entre eux dans le cadre du procédé de Signature électronique mis en place.

Le Signataire et l'Assureur acceptent que les éléments d'identification utilisés dans le cadre du procédé de Signature électronique, à savoir le Code SMS, le Certificat, et les pièces justificatives qui sont utilisés, soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des éléments qu'ils contiennent, ainsi que des procédés d'authentification qu'ils expriment.

Le Signataire et l'Assureur acceptent que le Signataire manifeste son consentement en saisissant le Code SMS, et en cochant les cases susvisées dans la page de Signature dématérialisée afin de déclencher la Signature électronique du Document.

Ces procédés sont admissibles devant les tribunaux et font preuve des données et des éléments qu'ils matérialisent ainsi que des signatures qu'ils expriment.

Le Signataire et l'Assureur acceptent que les éléments d'horodatage soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des éléments qu'ils contiennent.

Ils acceptent en outre que les documents suivants soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des éléments qu'ils contiennent :

- Le Document signé électroniquement, remis au moment de la Signature électronique via le courrier électronique envoyé par UNIVERSIGN à l'adresse de courrier électronique communiquée par le Signataire ;
- Les fichiers de preuves afférents au Document et archivés auprès des tiers archiveurs dans le cadre du procédé de signature électronique ;
- Les courriers électroniques échangés entre eux.

L'Assureur informe le Signataire que le Document est archivé dans des conditions de nature à garantir sa sécurité et son intégrité dans le temps.

Dans le cadre de la relation entre le Signataire et l'Assureur, la preuve des connexions, des enregistrements informatiques et d'autres éléments d'identification sera établie autant que de besoin à l'appui des journaux de connexion tenus à jour par l'Assureur.

La charge de la preuve de la fiabilité technique du procédé de Signature électronique incombe à l'Assureur, la preuve contraire pouvant être rapportée par le Signataire.

5. ARBITRAGE EN LIGNE

Par dérogation aux dispositions prévues dans les Conditions Générales ou la Note d'Information valant Conditions Générales du Contrat sur lequel sera réalisé les arbitrages en ligne :

1. l'Assureur prélève des frais selon les règles suivantes :
   - Lorsque l'arbitrage est initié par le Souscripteur/Preneur du Contrat, l'Assureur prélèvera 35 euros maximum par arbitrage ;
   - Lorsque l'arbitrage est initié par l'intermédiaire d'assurance, agissant dans le cadre d'un mandat d'arbitrage ou dans le cadre de son activité de conseiller, les frais d'arbitrage sont de 0,50% maximum sur les sommes arbitrées.
2. le montant minimum à allouer par Support d'investissement en cas d'arbitrage est de cinq mille (5 000) euros (excepté pour le premier investissement dans un Fonds interne dédié qui est de deux cent cinquante mille (250 000) euros et de deux cent cinquante mille (250 000) euros pour le premier (1er) investissement dans un Fonds d'assurance spécialisé). Le solde par support après réalisation de l'opération d'arbitrage ne doit pas être inférieur à cinq mille (5 000) euros (excepté pour le Fonds interne dédié, dont le solde ne doit pas être inférieur à deux cent cinquante mille (250 000) euros).

6. DISPOSITIF RELATIF AU SECRET DES ASSURANCES

Pour les besoins de la bonne exécution des présentes, le Signataire, qu'il soit Souscripteur/Preneur du Contrat, ou Intermédiaire d'assurance, déclare avoir connaissance que les données personnelles le concernant seront transmises par voie électronique à :

- CRYPTOLOG INTERNATIONAL, dénommée UNIVERSIGN, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 439 129 164, dont le siège social est situé au 7 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris (France) pour la signature électronique ;
- MIL'NR3, enregistrée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 488 024 530, dont le siège social est situé au 105 Avenue de la République, 59110 La Madeleine (France), pour l'envoi de SMS ;
- NEXMO Inc, 217 Second Street, 4th Floor, San Francisco, CA 94105 USA ;
- OVH, enregistrée au RCS de Lille Métropole 2 sous le numéro 424 761 419 dont le siège social est 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix (France), pour le stockage des Documents signés ;
- AMAZON DATA SERVICES France SAS, enregistrée au RCS de

Nanterre sous le numéro 824 031 090, dont le siège social est situé au 31 place des Corolles, tour Carpe Diem, 92400 Courbevoie (France) pour le Stockage des Documents signés ;

- EQUINIX France SAS, enregistrée au RCS de Bobigny, sous le numéro 429 840 853, dont le siège social est situé au 114 rue Ambroise Croizat, 93200 Saint-Denis (France) pour une partie de l'hébergement des infrastructures UNIVERSIGN ;
- TELEHOUSE INTERNATIONAL CORPORATION OF EUROPE LIMITED, société de droit anglais immatriculée 02138407, dont le siège social est situé Coriander Avenue, London E14 2AA, Grande-Bretagne.
- QUANTALYS, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 907 647 879, dont le siège social est situé à Tour Pacific 11-13 Cours Valmy 92800 Puteaux.

L'Assureur s'est assuré que les mesures nécessaires ont été prises pour garantir une transmission sécurisée de ces données mais n'assume toutefois, aucune obligation de résultat à cet égard.

Par l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le Signataire déclare connaître et accepter les risques liés à ce type de communication, notamment ceux tendant à la confidentialité des données.
Par ailleurs, par l'acception des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le Signataire accepte expressément que l'Assureur communique aux sociétés précédemment citées, toutes les informations sollicitées par ce dernier pour l'exécution du mandat.

7. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la législation luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation ») ; les données personnelles de l'utilisateur présentes sur l'extranet ont été recueillies dans le cadre de la souscription du contrat et/ou lors des opérations de gestion du contrat.

Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du contrat, à la simplification des échanges et à la proposition de créer et gérer des opérations en ligne.

Ces données personnelles sont destinées à l'Assureur, en qualité de responsable du traitement mais aussi à l'Intermédiaire d'assurance, en tant que responsable conjoint du traitement concernant les données personnelles de l'utilisateur qu'il gère pour son propre compte et selon les obligations légales qui lui incombent. L'Assureur est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, l'Assureur peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, vos Données Personnelles pourront également être partagées entre les entités juridiques du groupe Generali pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du groupe Generali. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, l'Assureur peut également être amené à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances dans sa dernière version. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, l'utilisateur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.
La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

INVESTISSEMENT DANS UN FONDS INTERNE DÉDIÉ

AVENANT AU CONTRAT N°

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

SOUSCRIPTEUR(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

SOUSCRIPTEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Dans le cadre de la souscription d'un Fonds Interne Dédié de type « Umbrella », veuillez renseigner ci-dessous les autres Souscripteurs :

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale .....

Dûment représenté par .....

Agissant en qualité de .....

Ci-après le « **Souscripteur** »

Le présent avenant (« l'Avenant ») a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Souscripteur investit dans un Fonds Interne Dédié au sein du contrat Generali Espace Lux France, ci-après « le Contrat ».

DÉFINITIONS

Fonds Interne Dédié : le Fonds Interne Dédié est un Fonds interne, à lignes directes ou non, ne comportant pas une garantie de rendement, géré par un Gestionnaire financier unique et servant de support à un seul contrat.

Il existe quatre types de Fonds Internes Dédiés dont l'accès dépend du montant de l'investissement et de la fortune nette déclarée du Souscripteur.

Le Fonds Interne Dédié (ci-après le « **Fonds Dédié** ») doit respecter les règles d'investissement qui lui sont propres, telles que fixées par le Commissariat aux Assurances à Luxembourg (ci-après le « **CAA** ») dans la lettre circulaire 15/3 relative aux règles d'investissements pour les produits d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement (ci-après la « **circulaire 15/3 du CAA** »). En cas de non-conformité, l'Assureur pourra intervenir et prendre les mesures nécessaires. L'Assureur pourra notamment appliquer des règles plus restrictives du type inférieur ou arbitrer la part investie dans le Fonds Dédié vers un fonds monétaire de son choix si la valeur du Fonds Dédié et/ou du Contrat tombe à un montant inférieur à 250 000 euros.

L'Actif dit de « **Private Equity** » est un sous-jacent d'un Fonds Interne Dédié dont les parts ou les titres sont non négociés sur un marché réglementé et ne présente pas le même degré de sécurité, liquidité et de transparence que les OPCVM conformes à la directive européenne 2009/65/CE. Ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques, et qui ne requièrent pas une liquidité immédiate de leur placement.

Les termes en majuscules non autrement définis ci-dedans reçoivent la même définition que celle contenue dans la Note d'information valant Conditions Générales

DATE D'EFFET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent Avenant prend effet au jour de sa signature par les parties sous réserve de la réception des documents et pièces nécessaires à l'opération et de l'encaissement effectif de la prime si applicable.

Les versements affectés au Fonds Dédié peuvent être préalablement investis sur un support monétaire choisi par l'Assureur.

Les sommes investies sur ledit support monétaire seront arbitrées vers le Fonds Dédié dès que sa création sera effective.

SUPPORTS PROPOSÉS - FONDS DÉDIÉ

Le Fonds Dédié est un support d'investissement en Unités de compte pour lequel le Souscripteur supporte intégralement les risques de placement.

Les versements sont affectés par l'Assureur, nets de frais (sous réserve des droits acquis aux supports d'investissement composant le Fonds) conformément au choix du Souscripteur quant à la politique de gestion.

La gestion financière du Fonds Dédié est confiée à un Gestionnaire financier (ci-après le « Gestionnaire financier »), dûment habilité à cet effet, qui gèrera les actifs composant le Fonds Dédié conformément à la politique de gestion choisie par le Souscripteur. Le Gestionnaire financier sélectionnera les actifs composant le Fonds et effectuera les investissements et désinvestissements au sein du Fonds Dédié conformément à la politique de gestion choisie par le Souscripteur. Le Gestionnaire financier n'effectuera aucun investissement ni désinvestissement au sein du Fonds Dédié dans des Actifs dits de Private Equity ou Fonds de Fonds Private Equity sans une étude préalable et accord écrit de la compagnie.

L'investissements dans le Fonds Dédié supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'Unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Dans le cadre des limites d'investissement fixées par la circulaire 15/3 du CAA, il est indiqué, de manière non-exhaustive, que le Fonds Dédié est susceptible d'être investi dans les catégories d'actifs suivantes :

- organismes de placement collectif ;
- actions (notamment en lignes directes) ;
- obligations (notamment en lignes directes) ;
- autres investissements tels qu'autorisés par le CAA ;
- produits structurés ;
- actif dit de Private Equity et Fonds de Fonds Private Equity.

En cas d'investissement dans des produits structurés, l'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que la défaillance de l'émetteur ou du garant du produit structuré est supportée par le Souscripteur (risque de contrepartie) et que certains produits structurés n'offrent qu'une liquidité limitée avant leur échéance (risque d'illiquidité).

En cas d'investissement dans un Actif dit de Private Equity, le Souscripteur reconnait avoir assimilé l'ensemble des risques afférents à une telle souscription, en particulier l'illiquidité du ou des titre(s) sélectionné(s) par le Souscripteur lors de l'investissement.

Si un acte de gestion sur le Contrat (rachat, arbitrage, …) devait porter la valeur atteinte investie sur le Fonds Dédié à un montant inférieur à 250 000 euros, l'Assureur pourra procéder, sans y être contraint :

- au rachat total du Contrat dans l'hypothèse où la valeur atteinte sur le Contrat devient également inférieure à 250 000 euros ;
- au désinvestissement complet du Fonds Dédié (afin d'arbitrer vers le support monétaire du choix de l'Assureur) lorsque la valeur atteinte dudit Fonds Dédié devient inférieure à 250 000 euros mais que la valeur atteinte du Contrat reste supérieure à 250 000 euros.

FRAIS

Les autres frais spécifiques aux Fonds internes figurent dans l'encadré « Dispositions essentielles » de la Note d'information valant Conditions Générales des Contrats Generali Espace Lux France comme suit* :

- Frais liés à un changement de banque dépositaire : mille (1 000) euros ;
- Frais liés à un changement de gestionnaire financier : cinq cents (500) euros ;
- Frais liés à un changement de politique de gestion : cent cinquante (150) euros ;
- Frais liés à la clôture d'un Fonds interne (hors opération d'arbitrage) : cinq cents (500) euros ;
- Frais liés à l'investissement dans un Actif non coté dit de Private Equity : deux cent cinquante (250) euros par an par Fonds interne.

* Ces frais ne s'appliquent pas lorsqu'ils ne sont pas prévus dans la Note d'information valant Conditions Générales de votre Contrat. Lorsque ces frais sont exprimés en montant fixe dans la Note d'information valant Conditions Générales de votre Contrat, il sera fait application de ces montants fixes.

D'autres frais sont prévus dans les rubriques ci-après « Gestionnaire financier » et « Banque dépositaire ».

En cas d'investissement dans un Actif dit de Private Equity, le Souscripteur reconnait que les frais présents ou à venir relatifs à l'ensemble des opérations concernant ces parts et notamment ceux liés à la souscription, à leur cession ou rachat soient imputés directement sur le Fonds Interne Dédié.

Enfin, en cas d'investissement dans un actif à liquidité réduite, le Souscripteur accepte que les frais raisonnables engagés par l'Assureur pour estimer la valeur desdits actifs et/ou réaliser lesdits actifs soient déduits du Contrat/des prestations en exécution dudit Contrat.

INFORMATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Quel que soit le mode de paiement du versement, il est rappelé au Souscripteur que les actifs du Fonds Dédié sont la propriété de l'Assureur. La clôture du Fonds Dédié pour quelque motif que ce soit (rachat, arbitrage, etc) peut avoir des conséquences financières pour le Souscripteur, notamment sur la performance de l'investissement. La pertinence de la clôture du Fonds Dédié peut dépendre notamment du type et de la liquidité des actifs sous-jacents liés au Fonds Dédié, de la situation sur les marchés financiers et des pénalités/indemnités éventuelles.

La clôture du Fonds Interne peut entraîner la réalisation d'une perte financière pour le Souscripteur.

Enfin, pour rappel, l'Assureur ne s'engage que sur un nombre d'Unités de compte et en aucun cas sur leur valeur.

En cas d'investissement dans un fonds alternatif simple, dans un fonds de fonds alternatifs, dans un fonds immobilier ou dans tout type d'actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la circulaire 15/3 du CAA, une note d'information (ci-après : « Autorisation d'investissement dans des actifs à liquidité réduite (notamment des fonds alternatifs) est remise au Souscripteur qui doit en retourner une copie signée à l'Assureur.

Conformément aux dispositions de la circulaire 15/3 du CAA, une catégorie est octroyée au Souscripteur en fonction de sa situation de fortune déclarée et du montant de sa prime. Néanmoins, en dérogation à celle-ci, le Souscripteur a la possibilité d'opter pour une catégorie supérieure à la condition de respecter les conditions de fortune de ladite catégorie et d'apporter par écrit à l'Assureur les raisons de sa demande de reclassement dans une catégorie ne correspondant pas au niveau des primes investies. L'assureur se réserve néanmoins le droit de ne pas donner une suite favorable s'il n'est pas satisfait des explications du Souscripteur et de la compréhension par ce dernier des risques additionnels encourus.

Les autres dispositions de la Note d'information valant Conditions Générales du Contrat du Souscripteur demeurent inchangées.

Il est porté à l'attention du Souscripteur que, pour chaque investissement dans un Actif dit de Private Equity, une notice spécifique devra être signée par ses soins.

SIGNATURES

Fait à ..... , le ⌊ ⌋ en (1) un exemplaire

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)	

MISE EN GARDE

Le présent questionnaire est réalisé en exécution de l'obligation prescrite par la législation luxembourgeoise et ne se substitue pas à l'obligation de conseil de l'Intermédiaire d'assurance mandaté par le Souscripteur.

Le Souscripteur a le droit de refuser de répondre à toutes ces questions ou à certaines d'entre elles. L'analyse de ses besoins et le profil d'investissement subséquent présenteront alors le risque de ne plus être adaptés.

1. VOTRE PROJET D'ÉPARGNE

(Cochez une seule case à chaque question)

À quel besoin principal répond votre placement chez Generali Luxembourg ?

☐ Constituer une épargne de précaution, et/ou constituer une épargne pour financer un projet et/ou transmettre un capital à vos proches (2 points)

☐ Préparer votre retraite (2 points)

☐ Accéder au dynamisme des marchés financiers grâce aux Unités de compte (5 points)

☐ Sécuriser un capital déjà constitué (0 point)

À quel horizon de temps placez-vous votre objectif de placement ?

☐ Moyen terme : entre 4 et 8 ans (0 point)

☐ Long terme : plus de 8 ans (horizon recommandé dans le cadre du Contrat) (5 points)

2. VOTRE SITUATION FINANCIÈRE ET VOTRE APPROCHE DES MARCHÉS FINANCIERS

(Cochez une seule case à chaque question)

Quelle proportion de votre patrimoine financier total représente ce placement ?

☐ Peu importante (3 points)

☐ Assez importante (1 point)

☐ Important, c'est votre plus important, voire votre unique placement (0 point)

Quelle est votre connaissance et votre expérience des marchés financiers ?

☐ Pas ou peu de connaissance/expérience en ce domaine (0 point)

☐ Peu de connaissances mais quelques expériences par l'intermédiaire d'un conseiller financier (1 point)

☐ Des connaissances satisfaisantes, ce n'est pas votre premier placement financier (3 points)

3. VOTRE OBJECTIF DE PERFORMANCE

Votre objectif dépend de votre désir ou capacité à assumer les risques inhérents aux marchés financiers

(Cochez une seule case à chaque question)

Quel est votre objectif sur ce placement ?

☐ La préservation du capital (0 point)

Vous voulez prendre le minimum de risque dans vos placements, afin de réaliser vos projets en toute sécurité. La répartition de votre épargne devrait assurer une croissance stable de votre portefeuille à long terme en mettant l'accent sur la préservation du capital.

☐ La performance en limitant les risques (5 points)

Vous souhaitez maîtriser le degré de risque de votre placement tout en étant prêt à accepter des fluctuations moyennes à la hausse comme à la baisse de la valeur de votre capital pour en améliorer les performances.

☐ La performance avant tout (10 points)

Ayant un horizon de placement à long terme, vous êtes prêt à vous positionner sur des marchés plus volatils en contrepartie de gains plus importants, mais également de pertes plus importantes.

4. PROFIL D'INVESTISSEMENT

Sur base de vos réponses aux questions ci-dessus et de notre analyse des informations complémentaires fournies, votre profil d'investissement défini en cohérence avec votre situation et vos besoins a été déterminé comme suit :

☐ **Profil d'investissement défensif** (de 0 à 10 points)

☐ **Profil d'investissement** équilibré (de 11 à 17 points)

☐ **Profil d'investissement dynamique** (de 18 à 26 points)

5. DESCRIPTION DES PROFILS D'INVESTISSEMENT

Profil d'investissement	Description
Défensif	Votre capital devrait donc majoritairement être investi en produits de taux et autres classes d'actifs à volatilité faible et/ou moyenne. Une dynamisation de l'épargne pourra être assurée par une exposition limitée aux actions et autres classes d'actifs risquées. Vous acceptez des risques de performance négative contenue.
Equilibré	La répartition de votre épargne vise à procurer à votre portefeuille une croissance à long terme en mettant l'accent, d'une part sur les actions (et autres classes d'actifs risquées) pour rechercher les plus-values à moyen et long terme et, d'autre part, sur les placements limitant l'exposition de l'épargne au risque actions (notamment des titres à revenus fixes et autres classes d'actifs à volatilité faible et/ou moyenne). Vous acceptez des risques de performance négative.
Dynamique	La répartition de votre épargne devra vous procurer une croissance à long terme, aussi un accent tout particulier sera mis sur les placements en actions et autres classes d'actifs risqués. Vous acceptez des risques de performance négative forte et la forte volatilité des marchés.

6. PROFIL D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUE (OPTIONNEL)

(À ne compléter que si d'application pour le Souscripteur)

☐ **Je ne souhaite pas suivre le profil d'investissement déterminé dans la rubrique « Recueil d'information et des besoins du Souscripteur » ou je ne souhaite pas répondre aux questions posées ci-dessus** *(la case doit être cochée en cas de non-réponse aux questions dudit recueil d'information)*

Dans ce contexte, le profil d'investissement retenu par mes soins est le suivant : *(cochez la case correspondante)*

☐ Profil d'investissement défensif

☐ Profil d'investissement équilibré

☐ Profil d'investissement dynamique

Je suis conscient que le profil d'investissement et la politique de gestion applicable au Fonds Dédié retenus par mes soins peuvent ne pas être cohérents avec ma situation et mes besoins. Néanmoins, je confirme avoir bien compris les risques liés à ce profil d'investissement et reconnais assumer l'entière responsabilité de mes choix.

Je précise que cette décision est prise en connaissance de cause, en dépit de l'analyse proposée ci-dessus dans la rubrique « Recueil d'information et des besoins du Souscripteur ».

Je déclare être conscient que ma situation personnelle et mes besoins peuvent évoluer en cours de Contrat et que, le cas échéant, une nouvelle analyse pourra être sollicitée auprès de mon intermédiaire d'assurance avant toutes autres opérations (versement complémentaire, rachat partiel, arbitrage, etc…).

Le Souscripteur atteste être accompagné en termes de conseil par le l'Intermédiaire d'assurance mandaté par ses soins, chargé du suivi et du conseil de son Contrat. Le Souscripteur reconnait être invité à le solliciter pour toute question relative au profil d'investissement ci-dessus, déterminé par l'Assureur conformément à son obligation légale.

Le Souscripteur assume, par ailleurs, l'entière responsabilité de tout changement ou de toute modification effectué par ses soins ou à sa demande après la date de signature du présent document.

7. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA FORTUNE MOBILIÈRE DU SOUSCRIPTEUR (OBLIGATOIRE)

Valeur totale des instruments financiers du Souscripteur, augmentée des dépôts bancaires et de la valeur des Contrats d'assurance vie et de capitalisation, et diminuée de toute dette :

☐ Entre 250 000 euros et 500 000 euros

☐ Entre 500 000 euros et 1 250 000 euros

☐ Entre 1 250 000 euros et 2 500 000 euros

☐ Supérieure à 2 500 000 euros

8. CHOIX DU TYPE DE FONDS INTERNE DÉDIÉ

Veuillez indiquer ci-dessous le type de Fonds souhaité. Le cas échéant le Souscripteur a la possibilité de limiter les règles d'investissement du Fonds Interne Dédié et de voir appliquer les maximas autorisés de la catégorie choisie.
A défaut d'indication, la catégorie appliquée sera la moins restrictive au regard de la Lettre Circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances :

☐ Type A : Investissement minimum de 250 000€ dans l'ensemble de ses contrats auprès de la compagnie d'assurance et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 250 000€.

☐ Type B : Investissement minimum de 250 000€ dans l'ensemble de ses contrats auprès de la compagnie d'assurance et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 500 000€.

☐ Type C : Investissement minimum de 250 000€ dans l'ensemble de ses contrats auprès de la compagnie d'assurance et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 1 250 000€.

☐ Type D : Investissement minimum de 1 000 000€ dans l'ensemble de ses contrats auprès de la compagnie d'assurance et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 2 500 000€.

En cas de co-souscription, la fortune en valeurs mobilières à prendre en considération est celle du Souscripteur qui a la fortune en valeurs mobilières la moins élevée.

GESTIONNAIRE FINANCIER

Identité de la société de gestion à laquelle l'Assureur délègue la gestion du Fonds Dédié :

Nom : .....

Adresse : .....

Des frais et commissions sont susceptibles d'être prélevés par le Gestionnaire financier, dont le montant détaillé sera communiqué au Souscripteur à sa demande.

Les principaux frais de gestion sont les suivants :

Frais de gestion financière :

..... % de la de la Valeur nette d'inventaire du Fonds Dédié (la TVA luxembourgeoise est à ajouter à ce pourcentage)

Commissions de surperformance :

..... % de la performance absolue, ou

..... % si le Fonds surperforme de ..... % l'indice de référence suivant : .....

Autres frais à préciser : .....

Le Gestionnaire financier s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne gestion du fonds, conformément au profil de gestion décrit plus haut. Il n'est pas tenu à une obligation de résultat.

BANQUE DÉPOSITAIRE

Identité de la Banque dépositaire à laquelle l'Assureur confie le dépôt des actifs sous-jacents du Fonds Dédié :

Nom : .....

Adresse : .....

Est à la charge du Souscripteur tout risque lié à la négligence, fraude, défaillance, etc. de la Banque dépositaire ainsi que tout risque lié à une mesure de blocage ou d'exécution ayant pour objet les actifs du Fonds Dédié et intervenant dans le cadre de dispositions légales ou d'injonctions judiciaires ou administratives.

Les frais de garde, les frais de transaction et les autres frais bancaires sont prélevés par la Banque dépositaire et peuvent représenter au maximum 3,5 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds Dédié. Par ailleurs, le montant détaillé de l'ensemble de ces frais pourra être communiqué à la demande du Souscripteur.

SOMMES INVESTIES DANS LE FONDS DÉDIÉ ET MOYEN DE PAIEMENT

Montant total du versement : ..... €

Mode de règlement :

☐ Par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution de virement) sur le compte de Generali Luxembourg

☐ Par prélèvement (joindre obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA)

☐ Par arbitrage. Mentionner ci-après les supports arbitrés avec leur code ISIN ainsi que les montants transférés (réinvestissement à 100% sur le Fonds Dédié)

Libellé du support	Code ISIN	Montant brut en euros ou %
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....
.....	└┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘	.....

INFORMATION SUR CHAQUE POLITIQUE DE GESTION APPLICABLE AU FONDS DÉDIÉ

Le tableau ci-dessous permet aux distributeurs de remplir leurs obligations d'informations précontractuelles.
Les données contenues dans les colonnes intitulées «Performance de l'unité de compte», «Frais de gestion de l'unité de compte dont frais rétrocédés», «Performance nette de l'unité de compte», «Frais totaux dont frais rétrocédés» et «Performance finale» vous sont fournies à titre indicatif. Ces informations sont collectées auprès des sociétés de gestion, d'agents valorisateurs ou de fournisseurs de données de marché. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Les performances sont calculées en EUR.

Politique de gestion	Société de gestion	SRI (1)	Performance brute de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
			Annuelle (2024)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2024)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2024)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Catégorie «Autres»											
Défensive	A la discrétion du souscripteur	3	2,81%	1,22%	0,41% (dont 0,00%)	2,40%	0,81%	0,70%	1,11% (dont 0,00%)	1,70%	0,11%
Equilibrée	A la discrétion du souscripteur	4	3,98%	2,35%	0,52% (dont 0,00%)	3,46%	1,83%	0,84%	1,36% (dont 0,00%)	2,62%	0,99%
Dynamique	A la discrétion du souscripteur	5	3,25%	2,06%	0,21% (dont 0,00%)	3,04%	1,85%	0,91%	1,12% (dont 0,00%)	2,13%	0,94%
Audace	A la discrétion du souscripteur	7	7,86%	3,66%	0,59% (dont 0,00%)	7,27%	3,07%	0,81%	1,40% (dont 0,00%)	6,46%	2,26%
Audace - PE (Private Equity)	A la discrétion du souscripteur	7	5,44%	2,96%	0,70% (dont 0,00%)	4,74%	2,26%	0,61%	1,31% (dont 0,00%)	4,13%	1,65%

(1) Indicateur de risque de l'unité de compte (SRI): 1 (faible) à 7 (élevé)
(C) Moyenne des taux de frais de gestion des contrats pondérée avec les encours

SÉLECTION DE LA POLITIQUE DE GESTION

☐ **POLITIQUE DE GESTION DÉFENSIVE** - Accessible à tous les profils d'investissement

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié vise une croissance modérée du capital à moyen terme en investissant principalement sur des classes d'actifs à faible ou moyenne volatilité. La préservation du capital à moyen terme est un objectif mais ne peut en aucun cas être garantie.

POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié investit principalement ses actifs dans des supports obligataires, monétaires, dans des titres à volatilité faible ou moyenne et/ou assimilés.
Il pourra être exposé pour un maximum de 33 % à des titres de type actions ou à d'autres classes d'actifs risquées.
Au moins 1 % de la valeur du Fonds sera conservé en permanence en liquidités.
Pour des raisons techniques, stratégiques ou de marchés, certaines de ces bornes peuvent ne pas être respectées sur une période limitée dans le temps.
Une exposition limitée à des titres hors zone Euro est possible (y compris des pays émergents).
Les risques liés aux marchés des devises pourront, sans que cela ne soit une obligation, faire l'objet de couverture impliquant l'usage de Produits Financiers Dérivés.
Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds Dédié pourra investir ses actifs dans des organismes de placement collectif de type OPCVM et OPC, ainsi que dans des Produits Structurés.
De plus, une faible proportion des actifs pourra être investie dans des organismes de placement collectif de type immobilier.
Dans le cadre des produits de taux, l'exposition sur le même émetteur doit être strictement inférieure à 10 %. Cette limite de 10 % s'applique également à l'exposition au risque lié au défaut de l'émetteur ou du garant d'un Produit Structuré.
Les actifs seront gérés dans le respect des dispositions de la Lettre Circulaire LC15/3 du Commissariat Aux Assurances (« CAA ») telle qu'amendée ou remplacée.

CARACTÉRISTIQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Ce produit financier ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance (ESG), n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne tient pas compte des principales incidences négatives en matière de durabilité tels que définis par le règlement SFDR.
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne (UE) pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Ce Fonds Dédié s'adresse à des investisseurs qui privilégient la préservation du capital, tout en acceptant des risques de performance négative contenue. Une dynamisation de l'épargne pourra être assurée par une exposition à des actifs risqués, notamment des actions.
La protection du capital ne peut être garantie et ne constitue qu'un objectif, une perte contenue en capital, voire importante, notamment sur le court terme, est ainsi possible.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

Une durée de détention d'au moins 3 ans est recommandée pour ce Fonds Dédié.

ALLOCATION D'ACTIF TYPE DE CE FONDS DÉDIÉ

	Barrière Minimum	Barrière Maximum
LIMITES PRINCIPALES		
• Actifs monétaires et obligataires (y compris organismes de placement collectif) • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs faiblement ou moyennement risquées (et présentant une volatilité faible ou moyennement élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	100 %
• Actifs de type actions (y compris organismes de placement collectif) • Fonds dits « Mixtes » • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs risquées (et présentant une volatilité élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	33 %
SOUS-LIMITES APPLICABLES (Ces limites sont susceptibles de fluctuer)		
Cash (liquidités en compte-courant et dépôts)	1 %	10 %
Produits Financiers Dérivés	Hedging	Hedging

En cas d'instruction complémentaire à la gestion, merci de vous reporter à la section « Instructions complémentaires (optionnel) à appliquer à la politique de gestion » de ce document.

☐ **POLITIQUE DE GESTION EQUILIBRÉE** - Uniquement accessibles aux profils d'investissement Equilibré et Dynamique

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié a pour objectif un accroissement contenu du capital à moyen terme en répartissant les investissements de manière équilibrée entre une exposition aux actifs à volatilité faible ou moyenne, notamment des produits obligataires, d'une part et, d'autre part, une exposition aux produits actions (et autres classes d'actifs risquées).

POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié investit une majorité de ses actifs dans des supports obligataires, monétaires, dans des titres à volatilité faible ou moyenne et/ou assimilés.
L'exposition aux classes d'actifs risquées, notamment les actions, sera limitée à environ 65 % de la valeur du portefeuille.
Au moins 1 % de la valeur du Fonds sera conservé en permanence en liquidités.
Pour des raisons techniques, stratégiques ou de marchés, certaines de ces bornes peuvent ne pas être respectées sur une période limitée dans le temps.
Une exposition à des titres hors zone Euro est possible (y compris des pays émergents).
Les risques liés aux marchés des devises pourront, sans que cela ne soit une obligation, faire l'objet de couverture impliquant l'usage de Produits Financiers Dérivés.
Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds Dédié pourra investir dans des organismes de placement collectif de type OPCVM et OPC, ainsi que dans des Produits Structurés.
Une exposition contenue sur des organismes de placement collectif de type immobilier est possible.
Dans le cadre des produits de taux, l'exposition sur le même émetteur doit être strictement inférieure à 10 %. Cette limite de 10 % s'applique également à l'exposition au risque lié au défaut de l'émetteur ou du garant d'un Produit Structuré.
Les actifs seront gérés dans le respect des dispositions de la Lettre Circulaire LC15/3 du Commissariat Aux Assurances (« CAA ») telle qu'amendée ou remplacée.

CARACTÉRISTIQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Ce produit financier ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance (ESG), n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne tient pas compte des principales incidences négatives en matière de durabilité tels que définis par le règlement SFDR.
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne (UE) pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Ce Fonds Dédié s'adresse à des investisseurs qui recherchent un accroissement du capital à long terme tout en acceptant les risques de performance négative, une perte importante du capital étant possible.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

Une durée de détention d'au moins 3 ans est recommandée pour ce Fonds Dédié.

ALLOCATION D'ACTIF TYPE DE CE FONDS DÉDIÉ

	Barrière Minimum	Barrière Maximum
LIMITES PRINCIPALES		
• Actifs monétaires et obligataires (y compris organismes de placement collectif) • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs faiblement ou moyennement risquées (et présentant une volatilité faible ou moyennement élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	100 %
• Actifs de type actions (y compris organismes de placement collectif) • Fonds dits « Mixtes » • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs risquées (et présentant une volatilité élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	65 %
SOUS-LIMITES APPLICABLES (Ces limites sont susceptibles de fluctuer)		
Cash (liquidités en compte-courant et dépôts)	1 %	10 %
Produits Financiers Dérivés	Hedging	Hedging

En cas d'instruction complémentaire à la gestion, merci de vous reporter à la section « Instructions complémentaires (optionnel) à appliquer à la politique de gestion » de ce document.

☐ **POLITIQUE DE GESTION DYNAMIQUE** - Accessible uniquement au profil d'investissement Dynamique

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié a pour objectif la croissance du capital à long terme en investissant majoritairement sur des classes d'actifs risquées, notamment sur les produits actions.

POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié investit principalement les actifs de son portefeuille dans des actifs à volatilité élevée, notamment dans des actions.
Les investissements dans des actifs à volatilité faible ou moyenne (notamment de type monétaires ou obligataires) ne représenteront une minorité des actifs du Fonds.
Au moins 1 % de la valeur du Fonds sera conservé en permanence en liquidités.
Pour des raisons techniques, stratégiques ou de marchés, certaines de ces bornes peuvent ne pas être respectées sur une période limitée dans le temps.
Ainsi, si le Gestionnaire financier considère que les marchés financiers le justifient, il pourra temporairement ne pas respecter les limites susmentionnées et investir majoritairement dans des actifs à volatilité faible ou moyenne (notamment de type monétaires ou obligataires).
Pour atteindre son objectif de gestion, ce Fonds Dédié pourra investir dans des organismes de placement collectif de type OPCVM ou OPC ainsi que dans des Produits Structurés et des organismes de placement collectif immobilier.
Ce Fonds est susceptible d'investir sur l'ensemble des marchés mondiaux y compris les marchés émergents.
Dans un but de couverture des risques, il pourra avoir recours à des Produits Financiers Dérivés.
Dans le cadre des produits de taux, l'exposition sur le même émetteur doit être strictement inférieure à 10 %. La même limite s'applique à l'exposition au risque lié au défaut de l'émetteur ou du garant d'un Produit Structuré.
Les actifs seront gérés dans le respect des dispositions de la Lettre Circulaire LC15/3 du Commissariat Aux Assurances (« CAA ») telle qu'amendée ou remplacée.

CARACTÉRISTIQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Ce produit financier ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance (ESG), n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne tient pas compte des principales incidences négatives en matière de durabilité tels que définis par le règlement SFDR.
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne (UE) pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Ce Fonds Dédié s'adresse à des investisseurs qui recherchent un accroissement du capital sur le moyen et long terme tout en acceptant de fortes performances négatives et une volatilité élevée.
Une perte très importante du capital est possible.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

Une durée de détention d'au moins 5 ans est recommandée pour ce Fonds Dédié.

ALLOCATION D'ACTIF TYPE DE CE FONDS DÉDIÉ

	Barrière Minimum	Barrière Maximum
LIMITES PRINCIPALES		
• Actifs monétaires et obligataires (y compris organismes de placement collectif) • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs faiblement ou moyennement risquées (et présentant une volatilité faible ou moyennement élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	100 %
• Actifs de type actions (y compris organismes de placement collectif) • Fonds dits « Mixtes » • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs risquées (et présentant une volatilité élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	85 %
SOUS-LIMITES APPLICABLES (Ces limites sont susceptibles de fluctuer)		
Cash (liquidités en compte-courant et dépôts)	1 %	10 %
Produits Financiers Dérivés	Hedging	Hedging

En cas d'instruction complémentaire à la gestion, merci de vous reporter à la section « Instructions complémentaires (optionnel) à appliquer à la politique de gestion » de ce document.

☐ **POLITIQUE DE GESTION AUDACE** - Accessible uniquement au profil d'investissement Dynamique

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié applique une stratégie opportuniste, qui peut être qualifiée de risquée, voire très risquée.
Il recherche en permanence les meilleures positions sur toutes les catégories d'actifs, notamment dans des classes d'actifs à forte volatilité et risquées, dans le but de générer un accroissement du capital.

POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié recherche la performance avant tout.
Il peut, en fonction des marchés, être entièrement ou majoritairement investi dans des classes d'actifs risquées et à forte volatilité, mais également dans des classes d'actifs à volatilité faible ou moyenne.
Au moins 1 % de la valeur du Fonds sera conservé en permanence en liquidités.
Pour des raisons techniques, stratégiques ou de marchés, certaines de ces bornes peuvent ne pas être respectées sur une période limitée dans le temps.
Pour atteindre son objectif de gestion, ce Fonds pourra investir dans des organismes de placement collectif de type OPCVM ou OPC ainsi que dans des Produits Structurés et des organismes de placement collectif immobilier.
Ce Fonds est susceptible d'investir sur l'ensemble des marchés mondiaux, y compris les marchés émergents.
Dans un but de couverture des risques, il pourra avoir recours à des Produits Financiers Dérivés.
Les actifs seront gérés dans le respect des dispositions de la Lettre Circulaire LC15/3 du Commissariat Aux Assurances (« CAA ») telle qu'amendée ou remplacée.

CARACTÉRISTIQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Ce produit financier ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance (ESG), n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne tient pas compte des principales incidences négatives en matière de durabilité tels que définis par le règlement SFDR.
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne (UE) pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Ce Fonds Dédié s'adresse à des investisseurs qui recherchent un accroissement du capital sur le moyen et long terme tout en acceptant de fortes performances négatives et une volatilité élevée. Une perte importante, voire totale, du capital est possible.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

Une durée de détention de plus 5 ans est recommandée pour ce Fonds Dédié.

ALLOCATION D'ACTIF TYPE DE CE FONDS DÉDIÉ

	Barrière Minimum	Barrière Maximum
LIMITES PRINCIPALES		
• Actifs monétaires et obligataires (y compris organismes de placement collectif) • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs faiblement ou moyennement risquées (et présentant une volatilité faible ou moyennement élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	100 %
• Actifs de type actions (y compris organismes de placement collectif) • Fonds dits « Mixtes » • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs risquées (et présentant une volatilité élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	100 %
SOUS-LIMITES APPLICABLES (Ces limites sont susceptibles de fluctuer)		
Cash (liquidités en compte-courant et dépôts)	1 %	-
Produits Financiers Dérivés	Hedging	Hedging

En cas d'instruction complémentaire à la gestion, merci de vous reporter à la section « Instructions complémentaires (optionnel) à appliquer à la politique de gestion » de ce document.

☐ **POLITIQUE DE GESTION AUDACE – PE (PRIVATE EQUITY)** - Accessible uniquement au profil d'investissement Dynamique et pour les Fonds Internes Dédiés de catégorie C ou D.

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié applique une stratégie opportuniste, qui peut être qualifiée de risquée, voire très risquée.
Il recherche en permanence les meilleures positions sur toutes les catégories d'actifs, notamment dans des classes d'actifs à forte volatilité et risquées, dans le but de générer un accroissement du capital.

POLITIQUE DE GESTION DU FONDS DÉDIÉ

Ce Fonds Dédié recherche la performance avant tout.
Il peut, en fonction des marchés, être entièrement ou majoritairement investi dans des classes d'actifs risquées et à forte volatilité, mais également dans des classes d'actifs à volatilité faible ou moyenne.
Au moins 3 % de la valeur du Fonds sera conservée en permanence en liquidités.
Pour des raisons techniques, stratégiques ou de marchés, certaines de ces bornes peuvent ne pas être respectées sur une période limitée dans le temps.
Pour atteindre son objectif de gestion, ce Fonds pourra investir dans des organismes de placement collectif de type OPCVM ou OPC ainsi que dans des Produits Structurés et des organismes de placement collectif immobilier.
Le Fonds aura la possibilité d'intégrer des fonds spécifiques dits de "Private Equity". Ces actifs investissent dans des sociétés qui ne sont pas cotées sur un marché règlementé. Ces actifs peuvent présenter des risques d'illiquidité importants.
Ce Fonds est susceptible d'investir sur l'ensemble des marchés mondiaux, y compris les marchés émergents.
Dans un but de couverture des risques, il pourra avoir recours à des Produits Financiers Dérivés.
Les actifs seront gérés dans le respect des dispositions de la Lettre Circulaire LC15/3 du Commissariat Aux Assurances (« CAA ») telle qu'amendée ou remplacée.

CARACTÉRISTIQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Ce produit financier ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance (ESG), n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne tient pas compte des principales incidences négatives en matière de durabilité tels que définis par le règlement SFDR.
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne (UE) pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Ce Fonds Dédié s'adresse à des investisseurs qualifiés qui recherchent un accroissement du capital sur le moyen et long terme tout en acceptant de fortes performances négatives et une volatilité élevée. Une perte importante, voire totale, du capital est possible.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

Une durée de détention de plus 5 ans est recommandée pour ce Fonds Dédié.

ALLOCATION D'ACTIF TYPE DE CE FONDS DÉDIÉ

	Barrière Minimum	Barrière Maximum
LIMITES PRINCIPALES		
• Actifs monétaires et obligataires (y compris organismes de placement collectif) • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs faiblement ou moyennement risquées (et présentant une volatilité faible ou moyennement élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	100 %
• Actifs de type actions (y compris organismes de placement collectif) • Fonds dits « Mixtes » • Tous types d'actifs considérés comme étant des classes d'actifs risquées (et présentant une volatilité élevée) par le Gestionnaire financier	0 %	100 %
SOUS-LIMITES APPLICABLES (Ces limites sont susceptibles de fluctuer)		
Cash (liquidités en compte-courant et dépôts)	3 %	-
Actifs dits de Private Equity ou Fonds de Fonds Private Equity	0 %	65 %(*) (personne physique) 95 %(*) (personne morale)
Produits Financiers Dérivés	Hedging	Hedging

(*) Cette limite s'apprécie par rapport à la valeur totale du Contrat lors des versements affectés aux Fonds internes adossés au Contrat en question.

En cas d'instruction complémentaire à la gestion, merci de vous reporter à la section « Instructions complémentaires (optionnel) à appliquer à la politique de gestion » de ce document.

INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES (OPTIONNEL) À APPLIQUER À LA POLITIQUE DE GESTION

☐ J'autorise le Gestionnaire financier à investir dans des Produits Structurés. Je comprends qu'en fonction du sous-jacent auxdits Produits Structurés, ces investissements viennent en diminution de l'allocation dans les grandes catégories d'actifs que sont les actifs monétaires, obligataires ou de type actions. Pour cette politique de gestion, le recours à des Produits Structurés uniquement liés à des produits synthétiques comme les Produits Financiers Dérivés n'est pas autorisée.

Pour pouvoir être investi dans des produits alternatifs, immobiliers et/ou produits dit de Private Equity, le Souscripteur devra en outre obligatoirement signer, sauf s'il l'a déjà signée au préalable, la note d'information reprise dans ce document à la section «Autorisation d'investissement dans des actifs à liquidité réduite (notamment dans des fonds alternatifs)» ou bien la note d'information intitulée « Note d'information concernant les risques spécifiques liés à l'investissement dans les actifs à liquidité réduite, les fonds alternatifs, les fonds de fonds alternatifs, les fonds immobiliers ou tout type d'actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la Circulaire 15/3 du CAA » ainsi qu'une déclaration d'acceptation/d'avertissement des risques.

À ne compléter que si certaines instructions, restrictions, limites supplémentaires doivent être instruites au Gestionnaire financier.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURES

Fait à ....., le

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)	

AUTORISATION D'INVESTISSEMENT DANS DES ACTIFS À LIQUIDITÉ RÉDUITE (NOTAMMENT DANS DES FONDS ALTERNATIFS)

A ne signer que si d'application pour le Souscripteur et notamment si le Souscripteur souhaite investir dans des fonds alternatifs, communément appelés Hedge Funds.

J'autorise expressément Generali Luxembourg à investir dans des actifs à liquidité réduite, les fonds alternatifs, les fonds de fonds alternatifs, les fonds immobiliers ou tout type d'actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la Lettre circulaire 15/3 du CAA mais visé à l'annexe 3 de ladite Lettre circulaire 15/3 du CAA.

Dans ce contexte, j'accepte et je comprends que les actifs à liquidité réduite, les fonds alternatifs, les fonds de fonds alternatifs, les fonds immobiliers, ou tout type d'actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la Lettre circulaire 15/3 du CAA (ci-après les « Actifs particuliers » ou « Actifs ») sont des véhicules de placement particuliers, ayant un large panel de formes juridiques et de sièges sociaux, qui n'offrent pas la même sécurité, transparence, liquidité ni structure de frais que les Organismes de Placement Collectif (ci-après les « OPC ») ou autres actifs visés par la réglementation.

Par le biais des Actifs particuliers, il est possible d'investir dans des instruments financiers spéculatifs (notamment et de manière non exhaustive des positions haussières et baissières en titres, en devises, des options, futures, matières premières et autres dérivés, certains produits structurés) de même que d'effectuer des opérations qui produisent un important effet de levier, au-delà des limites traditionnellement applicables aux OPC.

Il existe un risque potentiel accru lié à l'investissement dans ces Actifs, qui sont par conséquent destinés à des investisseurs avertis, mesurant ce risque et conscients des spécificités suivantes :

- les Actifs particuliers ne sont pas nécessairement réglementés ou autorisés à la distribution par les autorités de contrôle compétentes dans leurs pays de constitution et/ou de distribution, et/ou dans le pays de résidence du Souscripteur ;
- les informations sur les stratégies de placement de ces Actifs, sur la mise en place desdites stratégies et sur leurs objectifs peuvent être très généralistes ;
- l'achat ou le rachat des parts/actions d'un Actif particulier peut être limité et soumis à des délais de préavis/de réalisation potentiellement longs : jusqu'à douze (12) mois, voire d'avantage ;
- pour le règlement/rachat de certains Actifs particuliers, il peut être recouru à des estimations de prix de la valeur de part, action ou unité lorsque les prix ne sont pas publiés. De même, de telles estimations peuvent entraîner des frais pour le Souscripteur ;
- le règlement d'un Actif particulier présentant un degré de liquidité moindre peut être suspendu tant que la valeur exacte de ses parts/actions ou unités n'aura pas été établie, tandis que les dispositions sur la négociabilité et les périodes de détention peuvent changer fréquemment ;
- les risques potentiels inhérents aux Actifs particuliers (notamment leur forte volatilité potentielle) impliquent logiquement que les pertes possibles qu'ils génèrent sont souvent supérieures à la moyenne.

Par rapport aux transactions décrites ci-dessus, le Souscripteur autorise expressément l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (dit « MTF ») ou système organisé de négociation (« OTF »).

Par l'apposition de sa signature, le Souscripteur donne son accord exprès pour l'investissement dans des Actifs particuliers et accepte que les frais raisonnables engagés, le cas échéant, par l'Assureur pour estimer la valeur des Actifs et/ou pour réaliser les Actifs soient déduits du Contrat/ des prestations.

De même, en cas d'investissement des Actifs offrant une liquidité réduite, le Souscripteur comprend qu'en cas de Rachat partiel, de Rachat total ou de dénouement du Contrat, l'Assureur a la possibilité de proposer de fournir sa prestation en transférant au Souscripteur ou au(x) Bénéficiaire(s), le cas échéant, la propriété desdits Actifs, à l'exclusion de tout paiement en numéraire.

Le Souscripteur donne son accord explicite pour investir dans des Actifs particuliers.

SIGNATURES

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR

INFORMATION RELATIVE AUX RISQUES FINANCIERS

Risque de volatilité : La volatilité est une caractéristique de tous les marchés financiers. Les performances passées ne doivent pas présager des performances futures.

Risques liés aux marchés des devises : La conversion dans d'autres devises ou les transferts de liquidités depuis certains marchés lorsque ces liquidités résultent de la vente de titres ne peut être garantie. Les Souscripteurs pourraient être exposés aux risques véhiculés par les marchés des devises si la politique d'investissement prévoit ou autorise des investissements dans des titres émis dans une autre devise que la devise de référence du Fonds. De tels risques peuvent faire l'objet de techniques de protection dites techniques de couverture (« Hedging »).

Risque de concentration : Les portefeuilles d'actifs qui sont fortement concentrés tant sur un secteur géographique que sur un secteur économique, voire sur les deux, sont particulièrement sensibles aux variations de marché si ces variations affectent les secteurs sur lesquels ils sont concentrés. Ceci pourrait entraîner une érosion importante du capital investi voire une perte totale du capital investi. Les portefeuilles qui sont concentrés ont tendance à être beaucoup plus sensibles aux variations des marchés que des portefeuilles diversifiés.

Risques liés aux marchés émergents : Sur de tels marchés, le cadre règlementaire, légal et judiciaire est toujours en développement et ceci est de nature à créer des incertitudes aussi bien pour les acteurs financiers locaux qu'étrangers. Les pratiques comptables peuvent aussi être différentes. Lorsqu'il est fait référence aux « Marchés Emergents » on entend les marchés autres que : les USA, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Europe de l'Ouest.

Risques liés aux actions : Les actions peuvent faire courir des risques importants. Elles sont traditionnellement plus volatiles que les investissements monétaires ou obligataires. Les actions d'entreprises ayant une petite ou une moyenne capitalisation sont plus risquées que celles émises pas les grands groupes. Sauf lorsque ceci est précisé dans la politique de gestion, les Souscripteurs doivent donc comprendre que les investissements en actions peuvent se faire sur l'ensemble des offres « actions » et que ceci comprend les petites et moyennes capitalisations.

Risques liés aux marchés des obligations ou assimilées : Les investissements dans des titres tels que les obligations peuvent être affectés par la qualité de leurs émetteurs (risques de crédit) ainsi que par les fluctuations des taux d'intérêts. L'émetteur d'une obligation que ce soit un état, un gouvernement ou une de ses agences, un gouvernement local ou une de ses agences une organisation nationale ou supra nationale ou encore une entreprise peut « faire défaut » à ses obligations en ne remboursant pas les sommes dues au titre du principal et/ou des intérêts à la date convenue. Une telle situation impactera négativement la valeur de l'obligation. Les obligations sont particulièrement sensibles aux variations des taux d'intérêts et peuvent, dans ce contexte, présenter une forte volatilité. Si les taux d'intérêts augmentent, la valeur des investissements dans de tels titres tend généralement à baisser. Par contre si les taux d'intérêts baissent, la valeur de tels investissements tend à augmenter.

Remarques particulières relatives aux obligations « High Yield » : Comparées aux obligations standards, les obligations dites « High Yield » peuvent offrir un meilleur retour sur investissement pour compenser un risque de défaut plus élevé de leur émetteur ou une notation plus faible de leur émetteur.

Risques liés aux Produits Financiers Dérivés (les « PFD ») : En raison du faible dépôt de marge nécessaire pour négocier des PFD un important effet de levier (leverage) est une caractéristique des PFD. Cela signifie qu'une faible variation qui affecterait un contrat de PFD pourrait entraîner une importante perte pour le Souscripteur, perte qui pourrait être bien supérieure au montant initialement investi. Il existe plusieurs types de PFD. Les PFD sont aussi utilisés pour se prémunir contre des risques potentiels on parle alors de couverture (« Hedging »). Tous les risques ne peuvent cependant pas faire l'objet de Hedging. Il est possible que la politique de gestion du Fonds sélectionnée ne fasse pas directement usage de PFD, cependant les Souscripteurs pourront être exposés indirectement à ces produits au travers d'organismes de placement collectif de type OPCVM et OPC ou encore dans le cadre d'investissement dans des produits structurés.

Risques liés au Fonds immobiliers : Les aléas des marchés immobiliers impactent toujours sévèrement les fonds immobiliers. Ils sont en général concentrés sur certains secteurs géographiques ou immobiliers comme l'immobilier de bureau. Leur volatilité peut donc être très importante. Une érosion du capital ou une perte totale du capital ne peut pas être exclue. Ils peuvent également présenter des caractéristiques d'illiquidité ou de liquidité restreinte.

Risques liés aux fonds alternatifs (Hedge Funds), titres non cotés (« Private Equities »), titres non listés, titres illiquides ou à faible liquidité : Ces titres véhiculent des risques très élevés, les investisseurs peuvent perdre le capital investi avec peu de possibilités de récupérer tout ou partie des sommes placées. Ces titres sont souvent négociés de gré à gré ce qui implique que les accords sont conclus entre les deux parties contractantes. Ces titres, soit présentent une faible liquidité, soit sont totalement illiquides. Ils sont de nature à limiter les possibilités voire à empêcher des opérations traditionnellement associées aux contrats d'assurance vie et de capitalisation, telles que les rachats, les délégations d'autorité (mise en gage) et les avances sur contrat. Il est également possible que des retards ou des délais puissent être constatés en cas de demande de règlement suite au décès de la personne assurée. Il est également possible que la négociation de telles positions implique le recours à des « Credit Default Swaps » ou « CDS ».

Risques liés aux produits structurés : Les investissements dans des produits structurés peuvent induire des risques additionnels comparés aux investissements directs. Les investissements dans les produits structurés exposent non seulement aux fluctuations de valeur des sous-jacents, ce qui comprend les risques sur les devises ou des paniers de devise, les risques liés aux actions, aux obligations, aux indices de matières premières, mais aussi aux risques de défaut et/ou de faillite de l'émetteur. Les investisseurs s'exposent aux risques de perdre non seulement les sommes investies mais également les paiements périodiques si ceux-ci sont prévus dans le cadre du produit structuré. De plus, il est fortement probable qu'il n'existe pas de seconds marchés et il ne peut être donné d'assurance que de tels seconds marchés se développent à l'avenir. Cette absence de second marché peut également rendre difficile la vente de ces produits par les investisseurs. Les produits structurés ont beaucoup recours aux effets de levier ce qui peut amener leurs prix à faire preuve de plus de volatilité et leur valeur peut baisser jusqu'à être inférieure au prix de leur sous-jacent. De tels investissements peuvent également impliquer un recours à des « Credit Default Swaps » ou « CDS », lorsque les actions ne peuvent pas être négociées sur un marché régulé. Il se peut qu'aucun CDS ne soit disponible ce qui pourrait rendre la vente de ces produits impossible.

Importante information en rapport avec les échanges de collatéraux dans la cadre de la régulation financière 648/2012 « EMIR » : La lettre circulaire du CAA LC 17/6 précisant les modalités relatives à l'échange de collatéral dans le cadre de contrats d'assurance vie explique les contraintes introduites par la « Marge RTS » pour les compagnies d'assurance offrant des contrats dans lesquels le risque est supporté par les Souscripteurs, et souhaitant utiliser des contrats de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale comme actifs sous-jacents de ces contrats.
À cause de ces contraintes, le Fonds Interne Dédié ne pourra jamais être investi dans des contrats de gré à gré compensés par une contrepartie centrale.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat.

Ces données personnelles sont destinées à Generali Luxembourg, en qualité de Responsable du traitement. Generali Luxembourg est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, Generali Luxembourg peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, Generali Luxembourg peut également être amené à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Souscripteur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

DROIT APPLICABLE

Le présent Avenant est régi par la réglementation luxembourgeoise en la matière.

SIGNATURES

Le présent Avenant doit être daté/signé ci-après.

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des documents d'information financière (Document d'Informations Clés, Document d'Informations Spécifiques, …) relatifs au Fonds Dédié sélectionné dans cet Avenant.

Le Souscripteur déclare avoir pleine connaissance de l'ensemble des informations relatives aux conditions de fonctionnement du Fonds Dédié et en avoir accepté la totalité des termes et conditions et ce, de manière irrévocable ainsi que des risques financiers pouvant découler de cet investissement.

Le Souscripteur confirme avoir reçu une copie de cet Avenant.

Fait à ....., le

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)	

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LES RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIFS À LIQUIDITÉ RÉDUITE, LES FONDS ALTERNATIFS, LES FONDS DE FONDS ALTERNATIFS, LES FONDS IMMOBILIERS OU TOUT TYPE D'ACTIFS NON REPRIS AU CATALOGUE DES ACTIFS DE L'ANNEXE 1 DE LA CIRCULAIRE 15/3 DU CAA

ANNEXE AU CONTRAT GENERALI ESPACE LUX FRANCE

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

I. GÉNÉRALITÉS

Les fonds à liquidité réduite, les fonds alternatifs, les fonds de fonds alternatifs, les fonds immobiliers, les produits structurés ainsi que leurs actifs sous-jacents et les actifs non repris au catalogue des actifs de l'annexe 1 de la circulaire luxembourgeoise 15/3 du Commissariat aux Assurances (ci-après dénommés par les termes « Actifs Particuliers ») sont des véhicules de placement particuliers, ayant un large panel de formes juridiques et de sièges sociaux, qui n'offrent pas la même sécurité, transparence, liquidité ni structure de frais que les Organismes de Placements Collectifs (OPC) ou autres actifs classiques.

La présente note est à compléter et à signer par le(s) Souscripteur(s) avant le premier investissement, lors de versements complémentaires ou d'arbitrages, dans un Actif Particulier, dans un fonds interne collectif susceptible d'investir dans ces Actifs Particuliers ou dans un fonds interne dédié investissant directement ou indirectement dans ces Actifs Particuliers.

La présente note a pour objectif d'informer et d'attirer l'attention du Souscripteur sur certains risques inhérents à ces Actifs Particuliers, sans être exhaustive. Ces risques peuvent toutefois ne pas exister ou être limités pour certains de ces Actifs Particuliers.

II. RISQUES AFFÉRENTS À DES ASSURANCES LIÉES À DES ACTIFS PARTICULIERS

Les fonds alternatifs simples investissent dans des actifs non classiques et spéculatifs (positions haussières et baissières en titres, devises, options, futures et autres dérivés) et dans du private equity (actions ou instruments de dettes d'entreprises non cotées sur un marché réglementé). Ils effectuent des opérations avec des outils complexes qui produisent notamment un important effet de levier, au-delà des limites traditionnellement applicables aux OPC.

Les fonds immobiliers investissent dans des fonds externes détenant des droits immobiliers, des participations dans des sociétés immobilières ou encore des droits octroyant une jouissance à long terme sur des biens immobiliers.

Un investissement dans ces Actifs Particuliers représente un risque significatif par rapport aux placements traditionnels. En effet, ces Actifs Particuliers n'offrent pas toujours, de par leur nature et leurs caractéristiques, le même niveau de protection, de liquidité et de transparence que celui des fonds investissant dans des valeurs mobilières classiques. Par conséquent, ils ne s'adressent qu'à des Souscripteurs avertis suffisamment experts pour évaluer les risques de ces placements, qui n'ont pas de besoins immédiats ou à moyen terme d'actifs liquides et peuvent risquer de perdre une partie significative voire l'intégralité de leur investissement.

L'Assureur attire particulièrement l'attention du Souscripteur sur les risques et caractéristiques suivants pouvant se présenter dans des Actifs Particuliers qui se distinguent des OPC traditionnels :

(i) Nature particulière des Actifs Particuliers et complexité des outils d'investissement : Contrairement à la gestion traditionnelle, laquelle se base sur la constitution de portefeuilles, où les titres, essentiellement composés d'actions et d'obligations ainsi que d'actifs monétaires, sont « achetés » (positions « longues »), la gestion alternative reposera tant sur des positions « longues » (achats) que « courtes » (vente à découvert) et aura parfois massivement recours aux produits dérivés, à titre de couverture ou à des fins spéculatives. Les conditions économiques générales affectent le niveau et la volatilité des prix, ainsi que la liquidité des marchés. Ces conditions peuvent positivement ou négativement impacter la performance des Actifs Particuliers, certains d'entre eux étant incapables d'atteindre leurs objectifs dans certaines conditions de marché, conditions pouvant per- durer durant une période substantielle.

(ii) Objectifs spéculatifs de la gestion alternative : Contrairement à la gestion traditionnelle tendant à générer une performance supérieure à l'indice de référence précédemment fixé, la gestion alternative vise à une performance absolue, quelles que soient les conditions du marché (orienté à la hausse, à la baisse, stables, etc.). Les Actifs Particuliers ne présentent donc qu'une faible corrélation avec les marchés financiers, contrairement à la performance des placements traditionnels.

(iii) Structure de frais et de financement : De nombreux Actifs Particuliers reposent sur une structure de frais de gestion associée au rendement. Par conséquent, leurs gestionnaires auront tendance à favoriser des investissements plus Particuliers et spéculatifs. Chaque Actif Particulier peut par ailleurs contracter des prêts pour des montants très élevés et à des taux d'intérêts supérieurs aux revenus et plus-values générées.

(iv) Coûts supplémentaires : Certains Actifs Particuliers déploient des stratégies complexes impliquant des transactions plus fréquentes et le paiement de commissions excédant de manière significative celles payées par d'autres fonds d'investissement de taille comparable ; pour le règlement de certains Actifs Particuliers, il peut être recouru à des estimations de prix pour le calcul de valeur de parts, actions ou unités lorsque les prix ne sont pas publiés, ce qui peut entraîner des frais supplémentaires pour le Souscripteur.

(v) Importance des compétences et structure utilisée : La performance de base, sur laquelle repose la mise en oeuvre de stratégies alternatives, dépend fortement des compétences des gestionnaires eux-mêmes et de l'infrastructure qu'ils utilisent.

(vi) Risque accru de volatilité : Plus les mouvements d'un instrument financier sont étendus, plus sa volatilité, soit les fluctuations des cours à la baisse ou à la hausse, est importante et plus le risque de pertes possibles pour le Souscripteur est élevé. Les Actifs Particuliers sont beaucoup plus exposés que des actifs traditionnels à cette volatilité, ce qui génère des pertes possibles souvent supérieures à la moyenne.

(vii) Risque potentiel de manque de liquidité : Certains Actifs Particuliers sont peu liquides voire illiquides, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent souvent être achetés ou cédés que selon une fréquence limitée (ex. mensuelle, trimestrielle, annuelle, voire d'avantage). Cette liquidité potentiellement limitée voire inexistante accroît les risques et peut empêcher le Souscripteur de vendre ses actifs au moment souhaité ou de dénouer une opération, notamment en cas de baisse brutale de la valeur de son placement. Ce manque de liquidité peut rendre très délicate la clôture de certaines positions (par exemple, la vente d'actions non cotées sur un marché réglementé ou sans indice de référence). De ce fait, la valeur des Actifs Particuliers peut par exemple baisser de manière significative entre la date de demande de rachat du Contrat et la date d'exécution. Le règlement d'un Actif Particulier présentant un degré de liquidité moindre peut par ailleurs être suspendu tant que la valeur exacte de ses parts/ actions ou unités n'aura pas été établie, tandis que les dispositions sur la négociabilité et les périodes de détention peuvent changer fréquemment.

(viii) Risque accru d'effet de levier : Les Actifs Particuliers ont la possibilité d'emprunter des capitaux pour les réinvestir.

Contrairement à la gestion traditionnelle, la gestion alternative profite souvent des effets des leviers financiers de façon illimitée, et dans certains cas, à des niveaux extrêmement élevés. Les variations de marché sont amplifiées par ce mécanisme et les risques de marchés en sont donc accrus. La valeur des actifs des Actifs Particuliers peut ainsi diminuer plus rapidement et dans des cas extrêmes, ce cumul de facteurs peut se traduire par une perte totale de la valeur des Actifs Particuliers.

III. AUTORISATION DU SOUSCRIPTEUR

Par l'apposition de sa signature, le Souscripteur donne son accord exprès pour l'investissement dans des Actifs Particuliers et accepte que les frais raisonnables engagés, le cas échéant, par l'Assureur pour estimer la valeur des actifs de l'Actif Particulier et/ou pour réaliser cet actif soient déduits du Contrat/des prestations.

De même, en cas d'investissement dans des actifs à liquidité réduite, le Souscripteur comprend qu'en cas de Rachat partiel, de Rachat total ou de dénouement du Contrat, que l'Assureur se réserve expressément le droit de fournir sa prestation en transférant au Souscripteur ou au Bénéficiaire, le cas échéant, la propriété desdits Actifs Particuliers, à l'exclusion de tout paiement en numéraire. Cette option pourra toutefois être refusée par le Souscripteur ou le Bénéficiaire compte tenu des principes d'ordre public du droit français.

Le Souscripteur confirme avoir reçu une copie de cette note d'information et en avoir compris le contenu. Le Souscripteur donne son accord explicite pour investir dans ce type d'investissement.

Fait à ....., le ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR 1	SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR 2
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL (CAS ECHEANT)	

PIÈCES À FOURNIR POUR LE CONTRAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

SOUSCRIPTION

Tous les documents doivent être complétés, datés et signés.

- ☐ Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription contenant le questionnaire FATCA & CRS-OCDE ainsi que, si nécessaire, les formulaires FATCA de l'IRS (*Internal Revenu Service*) spécifiques mentionnés (W-8-BEN).
- ☐ Formulaire « KYC - Connaissance client » ainsi que les justificatifs demandés (dont le(s) justificatif(s) d'origine des fonds - se référer à la liste des documents justificatifs de l'origine des fonds) et un RIB nominatif du compte de provenance des fonds.
- ☐ Photocopie recto-verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité au nom du Souscripteur (carte nationale d'identité, passeport) avec photographie, signature et mentions lisibles.
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- ☐ Pour les expatriés hors EEE : carte de résident ou visa (en cours de validité) et justificatif de domicile de moins de 6 mois (par exemple, attestation des étrangers établis hors de France) et tout autre document nécessaire à la souscription, et demandé par l'Assureur.
- ☐ Avenant « Investissements dans des Fonds Internes» en cas d'investissement dans un FID/FIC ou FAS.
- ☐ Fiche d'information pour les Souscripteurs âgés de 85 ans et plus (si nécessaire).
- ☐ Pour toutes les Personnes Politiquement Exposées et leurs proches, la documentation KYC doit inclure la dernière déclaration fiscale disponible.

DOCUMENTS À FOURNIR APRÈS L'E-MAIL DE CONFIRMATION DE GENERALI LUXEMBOURG INVITANT AU PAIEMENT DE LA PRIME :

- ☐ Copie de l'avis d'exécution du virement mentionnant le compte bancaire du client au format IBAN.

SOUSCRIPTIONS SPÉCIFIQUES - JOINDRE EN COMPLÉMENT

Tous les documents doivent être complétés, datés et signés.

1. CO-SOUSCRIPTION

CO-SOUSCRIPTION POUR UN COUPLE MARIÉ

Important : La co-souscription est possible pour les couples mariés sous le régime de la communauté légale ou sous le régime de la communauté universelle. Dans les autres cas, une étude préalable est réalisée.

- ☐ Photocopie recto-verso de la pièce officielle d'identité en cours de validité du co-Souscripteur avec photographie, signature et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport).
- ☐ Approbation du département Wealth Structuring pour les co-souscriptions avec dénouement au 1er ou au 2nd décès.
- ☐ Photocopie d'un extrait d'acte de mariage reprenant votre dernière situation matrimoniale.

Pour le cas particulier d'une somme d'argent de nature indivise :

- ☐ Attestation de versement d'une somme d'argent appartenant aux époux dès lors qu'ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens ou de la participation aux acquêts.

Dénouement du contrat au 2nd décès ou changement de régime matrimonial non mentionné sur le livret de famille :

- ☐ Photocopie du contrat de mariage homologué. Le contrat de mariage doit intégrer :
  - une clause d'attribution intégrale de la pleine propriété de la communauté au survivant pour les personnes mariées sous un régime de communauté universelle, ou
  - une clause préciputaire visant expressément la pleine-propriété du contrat d'assurance vie (= permettant au survivant de prélever le contrat avant tout partage, certains biens ou sommes notamment).

SOUSCRIPTIONS SPÉCIFIQUES - JOINDRE EN COMPLÉMENT (SUITE)

2. SOUSCRIPTION DÉMEMBRÉE

Important : Un seul contrat d'assurance vie par nu-propriétaire

☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité des co-Souscripteurs (usufruitier(s) et nu-propriétaire) avec photographie, signature et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport).

☐ Photocopie de l'acte authentique (ou attestation notariée) ou sous seing privé permettant d'établir l'origine du démembrement et la qualité des parties (ex : acte de vente du bien démembré, acte de succession, acte de donation, formulaire de don manuel enregistré auprès de l'administration fiscale ainsi qu'un relevé de compte permettant d'établir que les primes proviennent d'un compte démembré entre les parties au contrat.

☐ Convention de gestion démembrée du contrat d'assurance vie complétée, accompagnée le cas échéant de la convention de remploi ou de report du démembrement, datée et signée par les parties au contrat définissant les règles de gestion du contrat d'assurance vie.

3. SOUSCRIPTION PAR UN MINEUR (< 18 ANS)

Important : Un seul contrat d'assurance vie par enfant mineur et pas de co-souscription avec un enfant mineur. La souscription d'un contrat d'assurance vie à durée viagère et/ou comportant une garantie-décès sur la tête assurée d'un mineur de moins de 12 ans est interdite.

Représentants	Signatures	Pièces à fournir
Administration légale conjointe : les deux parents exercent conjointement l'autorité parentale	Les 2 parents et le mineur ayant ≥ 12 ans pour tout contrat à durée viagère	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité des parents et du mineur quel que soit son âge avec photographie, signature et mentions lisibles ☐ Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ☐ Autorisation du juge du contentieux de la protection si la somme d'argent investie provient de la vente d'un bien immobilier ou d'un fonds de commerce appartenant au mineur ou provient de l'acceptation pure et simple d'une succession revenant au mineur lorsque l'ordonnance du juge autorisant une de ces opérations prévoit une obligation de remploi des sommes issues de ces opérations
Administration légale simple : un seul parent est titulaire de l'autorité parentale	Le parent et le mineur ayant ≥ 12 ans pour tout contrat à durée viagère	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du parent et du mineur quel que soit son âge avec photographie, signature et mentions lisibles ☐ Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ☐ Copie de l'acte juridique conférant l'autorité parentale à un seul des parents ☐ Autorisation du juge du contentieux de la protection si la somme d'argent investie provient de la vente d'un bien immobilier ou d'un fonds de commerce appartenant au mineur ou provient de l'acceptation pure et simple d'une succession revenant au mineur lorsque l'ordonnance du juge autorisant une de ces opérations prévoit une obligation de remploi des sommes issues de ces opérations
Tutelle : le tuteur + le juge des tutelles	Le tuteur et le mineur ayant ≥ 12 ans pour tout contrat à durée viagère	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du tuteur et du mineur quel que soit son âge avec photographie, signature et mentions lisibles ☐ Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles désignant le tuteur ☐ Photocopie de l'ordonnance de placement des fonds (autorisation du juge du contentieux de la protection portant sur la souscription du contrat) autorisant la souscription du contrat et précisant le montant du versement
Régime de tierce administration	Tiers administrateur + parents et le mineur ayant ≥ 12 ans pour tout contrat à durée viagère Tiers administrateur + parents pour tout contrat à durée déterminée	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du tiers administrateur et du mineur quel que soit son âge, avec photographie et mentions lisibles ☐ Copie du livret de famille pour les parents mariés ou extrait d'acte de naissance du mineur pour les parents non mariés ☐ Copie de la donation (acte notarié ou formulaire de déclaration du don manuel au pacte adjoint désignant le tiers administrateur), du testament ou de la clause bénéficiaire désignant le tiers administrateur et définissant ses pouvoirs

4. SOUSCRIPTION PAR UN MAJEUR PROTÉGÉ (OU MINEUR ÉMANCIPÉ)

Type de protection	Signatures	Pièces à fournir
Sauvegarde de justice	Le majeur protégé seul ou le mandataire spécial si l'ordonnance du Juge désigne un mandataire spécial pour intervenir à la souscription du contrat	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du majeur et éventuellement du mandataire spécial, avec photographie, signature et mentions lisibles ☐ Photocopie de l'ordonnance de mise sous sauvegarde de justice
Curatelle	Le majeur protégé et son curateur	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du majeur et du curateur avec photographie, signature et mentions lisibles ☐ Photocopie de l'ordonnance de mise sous curatelle désignant le curateur (et / ou de l'ordonnance désignant un nouveau curateur)
Tutelle	Le tuteur	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du majeur et du tuteur avec photographie, signature et mentions lisibles, et mention « vu l'original » apposée et signée par l'Intermédiaire d'assurance ☐ Photocopie de l'ordonnance de mise sous tutelle désignant le tuteur (et / ou de l'ordonnance désignant un nouveau tuteur) ☐ Photocopie de l'ordonnance de placement des fonds (autorisation du Juge portant sur la souscription du contrat)
Habilitation familiale	La (les) personne(s) habilitée(s) agissant comme représentant(s) léga(ux)l ou le cas échéant la personne habilitée à assister + personne protégée	☐ Bulletin de souscription ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du majeur et de la personne habilitée avec photographie, signature et mentions lisibles ☐ Photocopie de l'ordonnance de mise sous habilitation (habilitation générale ou spéciale en représentation ou en assistance) désignant la personne habilitée (et/ou de l'ordonnance désignant la (les) nouvelle(s) personne(s) habilitée(s))
Mandat de protection future		☐ Bulletin de souscription du majeur protégé signé par la personne habilitée uniquement ☐ Photocopies recto-verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du majeur et du mandataire avec photographie, signature et mentions lisibles ☐ Photocopie du mandat de protection future notarié visé par le greffe du tribunal

5. SOUSCRIPTION PAR UN ÉTRANGER RÉSIDENT FISCAL FRANÇAIS

☐ Attestation sur l'honneur attestant de la compréhension de la langue du contrat (si nécessaire).

La liste de pièces présente n'étant pas exhaustive, votre Intermédiaire ou l'Assureur pourra vous demander toute pièce complémentaire permettant de finaliser votre souscription.

Generali Espace Lux Vie France
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE INDIVIDUEL LIBELLÉ EN EUROS ET/OU EN UNITÉS DE COMPTE

FICHE D'INFORMATIONS ASSURÉ(S) ÂGÉ(S) DE 85 ANS ET PLUS

CONTRAT D'ASSURANCE VIE N°	IDENTIFICATION DE L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Âge ..... ans

CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Âge ..... ans

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION

Existence de contrats d'assurance vie souscrits antérieurement à celui-ci :

☐ Oui ☐ Non

L'(les) objectif(s) recherché(s) :

☐ Valorisation d'un capital ☐ Complément de revenus ☐ Transmission réemploi des capitaux ☐ Protection du conjoint

☐ Autre (à préciser) : .....

Le choix des supports :

Dans l'hypothèse où le Contrat d'assurance vie est libellé pour tout ou partie en Unités de compte, le (les) Souscripteur(s) ont pris connaissance du risque de fluctuation à la hausse comme à la baisse de ces supports d'investissement.

Le(s) Souscripteur(s) reconnaît(reconnaissent) que le choix d'un investissement sur des Unités de compte de tout ou partie de l'épargne détenue sur ce Contrat d'assurance vie est compatible avec leur objectif patrimonial et financier.

Désignation des bénéficiaires :

Existe-t-il des héritiers réservataires non désignés bénéficiaires des capitaux décès de ce Contrat d'assurance vie :

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, les droits des héritiers réservataires ont été préservés par :

☐ Donation ☐ Bénéficiaire(s) d'un ou d'autres contrat(s) d'assurance vie ☐ Autre : .....

Le(s) signataire(s) atteste(nt) de la sincérité des informations fournies au présent document.

SIGNATURE(S)

Merci de faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à ....., le

SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ	CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ASSURÉ

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur recueillies dans le cadre de la souscription du Contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du Contrat. Ces données personnelles sont destinées à Generali Luxembourg, en qualité de Responsable du traitement. Generali Luxembourg est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, Generali Luxembourg peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Au titre de la prévention de lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du Groupe pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, Generali Luxembourg peut également être amenée à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage. Conformément à la Règlementation, le Souscripteur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu. La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Les prélèvements sur compte épargne ne sont pas acceptés

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

Remplissez obligatoirement l'ensemble des données ci-dessous, datez, signez et joignez un RIB comportant les mentions IBAN et BIC.

IDENTITÉ DU PAYEUR ET DU COMPTE BANCAIRE

DÉBITEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Adresse ..... Ville .....

Code postal ..... Pays .....

Numéro d'identification international du compte bancaire - iban (International bank account number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

IDENTITÉ DU CRÉANCIER

Nom du créancier : Generali Luxembourg S.A.

Identifiant du créancier : LU17ZZZ0000000000000001480

Adresse du créancier : 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg

TYPE DE PAIEMENT

☒ Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel

Un mandat délivré pour un paiement récurrent/répétitif est valable pour un versement initial, un versement libre ou pour des versements libres-programmés. Generali Luxembourg diffusant des contrats à versements libres qui relèvent nécessairement du régime des paiements répétitifs/récurrents, seule la case paiement récurrent/répétitif a vocation à être cochée. Elle marque votre consentement pour les versements ultérieurs que vous souhaiteriez réaliser.

SIGNATURE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Generali Luxembourg à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Generali Luxembourg.

Sans préjudice de la créance dont dispose votre créancier à votre égard, vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous aurez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations relatives à vos droits concernant ce présent mandat sont disponibles sur demande auprès de votre banque.

Fait à ..... le

SIGNATURE DU DÉBITEUR

AVENANT GENERALI ESPACE LUX VIE / CAPITALISATION

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

AVENANT À LA NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GÉNÉRALES / AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VOTRE CONTRAT RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DES PRIMES - LIÉ AU MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

SOUSCRIPTEUR / PRENEUR (PERSONNE PHYSIQUE)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Adresse ..... Ville .....

Code postal ..... Pays .....

REPRÉSENTÉ LÉGALEMENT PAR (LE CAS ÉCHÉANT)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Né(e) le ..... à .....

Agissant en qualité de .....

CO-SOUSCRIPTEUR / CO-PRENEUR (PERSONNE PHYSIQUE)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Adresse ..... Ville .....

Code postal ..... Pays .....

SOUSCRIPTEUR / PRENEUR (PERSONNE MORALE)

Dénomination sociale .....

Siège social .....

Dûment représenté par .....

Agissant en qualité de .....

Ci-après : « le Souscripteur / Preneur »

Generali Luxembourg met en place de nouvelles dispositions au sein de votre contrat Generali Espace Lux, qui visent à déterminer les conditions de mode de paiement par prélèvement automatique et les modalités de recours. Les articles « Modalités de versements et devise » et « Disponibilité de la Valeur atteinte » de la Note d'information valant Conditions Générales / des Conditions Générales sont complétés.

ARTICLE I - MODALITÉS DE VERSEMENTS ET DEVISE

L'article relatif aux « Modalités de versements et devise » est complété comme suit : « Les versements libres peuvent être effectués aussi par prélèvement automatique sur le compte bancaire que vous aurez indiqué (joindre au bulletin de versement le présent avenant ainsi que le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB).

L'Assureur se réserve la possibilité, pour quelque motif que ce soit, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de suspendre ou de mettre un terme au(x) versement(s) complémentaire(s) par prélèvement, sans notification préalable et sans préjudice de l'utilisation de tout autre mode de paiement. »

Les autres dispositions de l'article « Modalités de versements et devise » demeurent inchangées.

ARTICLE II - DISPONIBILITÉ DE LA VALEUR ATTEINTE

L'article « Disponibilité de la Valeur atteinte » est complété par les dispositions suivantes :
« Rachat exceptionnel SEPA » (Espace Unique de Paiements en Euros)

Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, le versement effectué par prélèvement SEPA est contesté et que le remboursement effectif a été effectué par l'organisme bancaire, le Souscripteur / Preneur délègue à l'Assureur la faculté de procéder à un rachat, à son profit, dont le montant sera égal à celui du prélèvement remboursé, sur le contrat concerné.

L'Assureur aura en conséquence la faculté d'effectuer le rachat sur le contrat sans accord préalable du Souscripteur / Preneur. Ce rachat aura les mêmes conséquences qu'un rachat demandé par le Souscripteur / Preneur, notamment en matière fiscale.

Ce rachat sera effectué en priorité sur le(s) support(s) sur le(s)quel(s) les sommes provenant du prélèvement contesté auront été versées, puis éventuellement sur le support le plus représenté au contrat.

Si le montant du prélèvement remboursé dépasse la valeur atteinte du contrat, le Souscripteur / Preneur s'engage à rembourser à l'Assureur la différence entre le montant dudit prélèvement et la valeur atteinte du contrat dans les trente (30) jours maximum qui suivent le remboursement. »

Les autres dispositions de l'article « Disponibilité de la Valeur atteinte » demeurent inchangées.

ARTICLE III - DISPOSITIF RELATIF AU SECRET DES ASSURANCES

Pour les besoins de la bonne exécution du présent mandat de prélèvement SEPA, le Souscripteur / Preneur déclare avoir connaissance que des données personnelles le concernant seront transmises par voie électronique à la SOCIETE GENERALE S.A., enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 R.C.S. Paris, dont le siège social est situé à 29 Bd Haussmann, 75009 Paris (France). L'Assureur s'est assuré que les mesures nécessaires avaient été prises pour garantir une transmission sécurisée de ces données mais n'assume toutefois, aucune obligation de résultat à cet égard.

Le Souscripteur / Preneur déclare connaître et accepter les risques liés à ce type de communication, notamment ceux tendant à la confidentialité des données.

Par la signature du présent avenant, le Souscripteur / Preneur accepte expressément que l'Assureur communique à la SOCIETE GENERALE S.A toutes les informations sollicitées par ce dernier pour l'exécution du mandat.

Toutes autres clauses demeurant inchangées, le présent avenant fait partie intégrante de la Note d'information valant Conditions Générales / des Conditions Générales de votre contrat.

SIGNATURE

Le Souscripteur / Preneur reconnaît avoir reçu et pris connaissance du présent avenant relatif aux conditions de mode de paiement par prélèvement automatique et aux modalités de recours attachées, et en accepte les termes et les conditions.

Fait à ..... le |_|_|_|_|_|_|_|_|

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR / PRENEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR / CO-PRENEUR
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL (LE CAS ÉCHANT)	

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi luxembourgeoise relatifs à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« la Règlementation »), les données personnelles du Souscripteur / Preneur recueillies dans le cadre de la souscription du contrat sont nécessaires au traitement de la demande de souscription ainsi qu'à la bonne exécution des opérations de gestion du contrat.

Ces données personnelles sont destinées à Generali Luxembourg, en qualité de Responsable du traitement. Generali Luxembourg est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la Règlementation lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prévues par celle-ci. Ainsi, Generali Luxembourg peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à ses obligations, Generali Luxembourg peut également être amené à sous-traiter des activités et est susceptible de communiquer des données personnelles à des personnes ou autorités, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. En aucun cas ces données ne sont utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Conformément à la Règlementation, le Souscripteur / Preneur dispose de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'oubli concernant ses données personnelles auprès du siège social du Responsable du traitement : Generali Luxembourg – 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange ou à l'adresse suivante : DPO@generali.lu.

La Notice d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel suivie par Generali Luxembourg est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

QUESTIONNAIRE MEDICAL

A1 - QUESTIONNAIRE MÉDICAL SIMPLIFIÉ 18-69

N° DE CONTRAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

Ce questionnaire médical doit être rempli par l'Assuré (s'il y a deux Assurés, chaque Assuré doit remplir un questionnaire).

Les déclarations fausses, inexactes ou réticentes faites par l'Assuré peuvent compromettre le droit aux prestations.

ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Prénom: .....

Nom: .....

Date de naissance: └┴┘└┴┘└┴┴┴┘

1. Poids: .....

   Taille: .....

2. Avez-vous déjà souffert de l'une des maladies suivantes?

• hypertension	☐ OUI ☐ NON
• angine de poitrine ou diagnostic de maladie coronarienne	☐ OUI ☐ NON
• fibrillation auriculaire	☐ OUI ☐ NON
• cardiomyopathie et/ou insuffisance cardiaque	☐ OUI ☐ NON
• maladies chroniques inflammatoires et/ou auto-immunes	☐ OUI ☐ NON
• accident ischémique transitoire	☐ OUI ☐ NON
• AVC	☐ OUI ☐ NON
• infarctus du myocarde	☐ OUI ☐ NON
• hépatite B	☐ OUI ☐ NON
• hépatite C	☐ OUI ☐ NON
• cirrhose du foie	☐ OUI ☐ NON
• diabète (si oui, de quel type ? .....)	☐ OUI ☐ NON
• hypercholestérolémie	☐ OUI ☐ NON
• insuffisance rénale	☐ OUI ☐ NON
• bronchopneumopathie chronique	☐ OUI ☐ NON
• infection par le VIH	☐ OUI ☐ NON

3. Avez-vous reçu un diagnostic ou suivi un traitement pour une tumeur au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON

4. Avez-vous déjà eu une demande de police d'assurance maladie, accident ou vie rejetée ou acceptée à des conditions spéciales par une autre compagnie d'assurance ? ☐ OUI ☐ NON

5. Avez-vous contracté la maladie Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19), ou êtes-vous actuellement / vous êtes-vous retrouvé en isolement à votre domicile ou avez-vous été hospitalisé pour une infection par le Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ? ☐ OUI ☐ NON

   Si OUI, veuillez indiquer la date de guérison : .....

   En cas de réponse positive, veuillez préciser si l'infection a laissé des séquelles temporaires ou permanents : .....

   .....

Les données médicales personnelles sont utilisées exclusivement pour l'évaluation des risques et l'acceptation du contrat par l'Assureur.

A cette fin, les données collectées sont communiquées au réassureur chargé de la gestion des garanties.

En l'absence de réponse, l'assureur ne pourra pas analyser le risque ni même accepter la souscription.

Par sa signature, l'Assuré consent expressément au traitement de ses données médicales par l'Assureur, le Réassureur :

☐ Je certifie l'exactitude de toutes les informations fournies dans ce questionnaire médical. Je déclare que je suis conscient des conséquences en cas de fausses déclarations, de réticences et d'omissions, intentionnelles ou non.

☐ Je déclare avoir lu et compris les informations ci-jointes concernant le traitement des données à caractère personnel avant la souscription.

☐ Je consens expressément à la collecte et au traitement de mes données médicales.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises au Réassureur par l'Assureur.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises, directement par le Responsable du traitement ou via un sous-traitant, à l'Intermédiaire d'assurance.

Fait à ....., le

SIGNATURE DE L'ASSURÉ

DOCUMENT À RETOURNER DANS L'ENVELOPPE JOINTE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL".

UNE FOIS REMPLI ET SIGNÉ, LE QUESTIONNAIRE ORIGINAL DOIT ÊTRE PLACÉ DANS L'ENVELOPPE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL" L'ENVELOPPE SCELLÉE DOIT ÊTRE ENVOYÉE À L'ASSUREUR AVEC LE FORMULAIRE DE PROPOSITION ET TOUTES LES ANNEXES ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA SIGNATURE DU CONTRAT

QUESTIONNAIRE MEDICAL

A2 - QUESTIONNAIRE MÉDICAL SIMPLIFIÉ 70+

N° DE CONTRAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

Ce questionnaire médical doit être rempli par l'Assuré (s'il y a deux Assurés, chaque Assuré doit remplir un questionnaire).

Les déclarations fausses, inexactes ou réticentes faites par l'Assuré peuvent compromettre le droit aux prestations.

ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Prénom: .....

Nom: .....

Date de naissance: ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

1. Poids: .....

   Taille: .....

2. Avez-vous déjà souffert de l'une des maladies suivantes?

• angine de poitrine ou diagnostic de maladie coronarienne	☐ OUI	☐ NON
• fibrillation auriculaire	☐ OUI	☐ NON
• cardiomyopathie et/ou insuffisance cardiaque	☐ OUI	☐ NON
• maladies chroniques inflammatoires et/ou auto-immunes	☐ OUI	☐ NON
• accident ischémique transitoire	☐ OUI	☐ NON
• AVC	☐ OUI	☐ NON
• infarctus du myocarde	☐ OUI	☐ NON
• hépatite B	☐ OUI	☐ NON
• hépatite C	☐ OUI	☐ NON
• cirrhose du foie	☐ OUI	☐ NON
• diabète (si oui, de quel type ? .....)	☐ OUI	☐ NON
• insuffisance rénale	☐ OUI	☐ NON
• bronchopneumopathie chronique	☐ OUI	☐ NON
• infection par le VIH	☐ OUI	☐ NON

3. Avez-vous reçu un diagnostic ou suivi un traitement pour une tumeur au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON

4. Avez-vous déjà eu une demande de police d'assurance maladie, accident ou vie rejetée ou acceptée à des conditions spéciales par une autre compagnie d'assurance ? ☐ OUI ☐ NON

5. Avez-vous contracté la maladie Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19), ou êtes-vous actuellement / vous êtes-vous retrouvé en isolement à votre domicile ou avez-vous été hospitalisé pour une infection par le Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ? ☐ OUI ☐ NON

   Si OUI, veuillez indiquer la date de guérison : .....

   En cas de réponse positive, veuillez préciser si l'infection a laissé des séquelles temporaires ou permanents : .....

   .....

Les données médicales personnelles sont utilisées exclusivement pour l'évaluation des risques et l'acceptation du contrat par l'Assureur.

A cette fin, les données collectées sont communiquées au réassureur chargé de la gestion des garanties.

En l'absence de réponse, l'assureur ne pourra pas analyser le risque ni même accepter la souscription.

Par sa signature, l'Assuré consent expressément au traitement de ses données médicales par l'Assureur, le Réassureur :

☐ Je certifie l'exactitude de toutes les informations fournies dans ce questionnaire médical. Je déclare que je suis conscient des conséquences en cas de fausses déclarations, de réticences et d'omissions, intentionnelles ou non.

☐ Je déclare avoir lu et compris les informations ci-jointes concernant le traitement des données à caractère personnel avant la souscription.

☐ Je consens expressément à la collecte et au traitement de mes données médicales.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises au Réassureur par l'Assureur.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises, directement par le Responsable du traitement ou via un sous-traitant, à l'Intermédiaire d'assurance.

Fait à ....., le ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

SIGNATURE DE L'ASSURÉ

DOCUMENT À RETOURNER DANS L'ENVELOPPE JOINTE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL".

UNE FOIS REMPLI ET SIGNÉ, LE QUESTIONNAIRE ORIGINAL DOIT ÊTRE PLACÉ DANS L'ENVELOPPE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL" L'ENVELOPPE SCELLÉE DOIT ÊTRE ENVOYÉE À L'ASSUREUR AVEC LE FORMULAIRE DE PROPOSITION ET TOUTES LES ANNEXES ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA SIGNATURE DU CONTRAT

QUESTIONNAIRE MEDICAL

B1 - QUESTIONNAIRE MÉDICAL COMPLET 18-69

N° DE CONTRAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

Ce questionnaire médical doit être rempli par l'Assuré (s'il y a deux Assurés, chaque Assuré doit remplir un questionnaire).

Les déclarations fausses, inexactes ou réticentes faites par l'Assuré peuvent compromettre le droit aux prestations.

ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Prénom: .....

Nom: .....

Date de naissance: └┴┘└┴┘└┴┴┴┘

1. Poids: .....

   Taille: .....

2. Avez-vous déjà souffert de l'une des maladies suivantes?

• hypertension	☐ OUI ☐ NON
• angine de poitrine ou diagnostic de maladie coronarienne	☐ OUI ☐ NON
• fibrillation auriculaire	☐ OUI ☐ NON
• cardiomyopathie et/ou insuffisance cardiaque	☐ OUI ☐ NON
• maladies chroniques inflammatoires et/ou auto-immunes	☐ OUI ☐ NON
• accident ischémique transitoire	☐ OUI ☐ NON
• AVC	☐ OUI ☐ NON
• infarctus du myocarde	☐ OUI ☐ NON
• hépatite B	☐ OUI ☐ NON
• hépatite C	☐ OUI ☐ NON
• cirrhose du foie	☐ OUI ☐ NON
• diabète (si oui, de quel type ? .....)	☐ OUI ☐ NON
• hypercholestérolémie	☐ OUI ☐ NON
• insuffisance rénale	☐ OUI ☐ NON
• bronchopneumopathie chronique	☐ OUI ☐ NON
• infection par le VIH	☐ OUI ☐ NON

3. Avez-vous reçu un diagnostic ou suivi un traitement pour une tumeur au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON

4. Avez-vous subi une opération chirurgicale au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON

   Si OUI, indiquez quand: .....

   Motif: .....

   Résultat: .....

5. Fumez-vous plus de 20 cigarettes par jour ? ☐ OUI ☐ NON

6. Consommez-vous régulièrement plus d'un demi-litre de vin ou un litre de bière par jour ? ☐ OUI ☐ NON

7. Prenez-vous ou avez-vous pris des drogues au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON

   Si OUI, lesquels: .....

   A quelle fréquence: .....

   Quand était-ce la dernière fois: .....

8. Avez-vous déjà eu une demande de police d'assurance maladie, accident ou vie rejetée ou acceptée à des conditions spéciales par une autre compagnie d'assurance ? ☐ OUI ☐ NON

9. Avez-vous contracté la maladie Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19), ou êtes-vous actuellement / vous êtes-vous retrouvé en isolement à votre domicile ou avez-vous été hospitalisé pour une infection par le Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ? ☐ OUI ☐ NON

   Si OUI, veuillez indiquer la date de guérison : .....

   En cas de réponse positive, veuillez préciser si l'infection a laissé des séquelles temporaires ou permanents : .....

   .....

Les données médicales personnelles sont utilisées exclusivement pour l'évaluation des risques et l'acceptation du contrat par l'Assureur.

A cette fin, les données collectées sont communiquées au réassureur chargé de la gestion des garanties.

En l'absence de réponse, l'assureur ne pourra pas analyser le risque ni même accepter la souscription.

Par sa signature, l'Assuré consent expressément au traitement de ses données médicales par l'Assureur, le Réassureur :

☐ Je certifie l'exactitude de toutes les informations fournies dans ce questionnaire médical. Je déclare que je suis conscient des conséquences en cas de fausses déclarations, de réticences et d'omissions, intentionnelles ou non.

☐ Je déclare avoir lu et compris les informations ci-jointes concernant le traitement des données à caractère personnel avant la souscription.

☐ Je consens expressément à la collecte et au traitement de mes données médicales.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises au Réassureur par l'Assureur.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises, directement par le Responsable du traitement ou via un sous-traitant, à l'Intermédiaire d'assurance.

Fait à ....., le |_|_|_|_|_|_|_|_|

SIGNATURE DE L'ASSURÉ

DOCUMENT À RETOURNER DANS L'ENVELOPPE JOINTE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL".

UNE FOIS REMPLI ET SIGNÉ, LE QUESTIONNAIRE ORIGINAL DOIT ÊTRE PLACÉ DANS L'ENVELOPPE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL" L'ENVELOPPE SCELLÉE DOIT ÊTRE ENVOYÉE À L'ASSUREUR AVEC LE FORMULAIRE DE PROPOSITION ET TOUTES LES ANNEXES ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA SIGNATURE DU CONTRAT

QUESTIONNAIRE MEDICAL

B2 - QUESTIONNAIRE MÉDICAL COMPLET 70+

N° DE CONTRAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

Ce questionnaire médical doit être rempli par l'Assuré (s'il y a deux Assurés, chaque Assuré doit remplir un questionnaire).

Les déclarations fausses, inexactes ou réticentes faites par l'Assuré peuvent compromettre le droit aux prestations.

ASSURÉ

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Prénom: .....

Nom: .....

Date de naissance: └ ┘ └ ┘ └ ┘ └ ┘ └ ┘ └ ┘ └ ┘ └ ┘

1. Poids: .....
   Taille: .....

2. Avez-vous déjà souffert de l'une des maladies suivantes?

- angine de poitrine ou diagnostic de maladie coronarienne ☐ OUI ☐ NON
- fibrillation auriculaire ☐ OUI ☐ NON
- cardiomyopathie et/ou insuffisance cardiaque ☐ OUI ☐ NON
- maladies chroniques inflammatoires et/ou auto-immunes ☐ OUI ☐ NON
- accident ischémique transitoire ☐ OUI ☐ NON
- AVC ☐ OUI ☐ NON
- infarctus du myocarde ☐ OUI ☐ NON
- hépatite B ☐ OUI ☐ NON
- hépatite C ☐ OUI ☐ NON
- cirrhose du foie ☐ OUI ☐ NON
- diabète (si oui, de quel type ? .....) ☐ OUI ☐ NON
- insuffisance rénale ☐ OUI ☐ NON
- bronchopneumopathie chronique ☐ OUI ☐ NON
- infection par le VIH ☐ OUI ☐ NON

3. Avez-vous reçu un diagnostic ou suivi un traitement pour une tumeur au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON

4. Avez-vous subi une opération chirurgicale au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON
   Si OUI, indiquez quand: .....
   Motif: .....
   Résultat: .....

5. Fumez-vous plus de 20 cigarettes par jour ? ☐ OUI ☐ NON

6. Consommez-vous régulièrement plus d'un demi-litre de vin ou un litre de bière par jour ? ☐ OUI ☐ NON

7. Prenez-vous ou avez-vous pris des drogues au cours des 5 dernières années ? ☐ OUI ☐ NON

   Si OUI, lesquels: .....

   A quelle fréquence: .....

   Quand était-ce la dernière fois: .....

8. Avez-vous déjà eu une demande de police d'assurance maladie, accident ou vie rejetée ou acceptée à des conditions spéciales par une autre compagnie d'assurance ? ☐ OUI ☐ NON

9. Avez-vous contracté la maladie Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19), ou êtes-vous actuellement / vous êtes-vous retrouvé en isolement à votre domicile ou avez-vous été hospitalisé pour une infection par le Coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ? ☐ OUI ☐ NON

   Si OUI, veuillez indiquer la date de guérison : .....

   En cas de réponse positive, veuillez préciser si l'infection a laissé des séquelles temporaires ou permanents : .....

   .....

Les données médicales personnelles sont utilisées exclusivement pour l'évaluation des risques et l'acceptation du contrat par l'Assureur.

A cette fin, les données collectées sont communiquées au réassureur chargé de la gestion des garanties.

En l'absence de réponse, l'assureur ne pourra pas analyser le risque ni même accepter la souscription.

Par sa signature, l'Assuré consent expressément au traitement de ses données médicales par l'Assureur, le Réassureur :

☐ Je certifie l'exactitude de toutes les informations fournies dans ce questionnaire médical. Je déclare que je suis conscient des conséquences en cas de fausses déclarations, de réticences et d'omissions, intentionnelles ou non.

☐ Je déclare avoir lu et compris les informations ci-jointes concernant le traitement des données à caractère personnel avant la souscription.

☐ Je consens expressément à la collecte et au traitement de mes données médicales.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises au Réassureur par l'Assureur.

☐ Je consens expressément à ce que mes données médicales soient transmises, directement par le Responsable du traitement ou via un sous-traitant, à l'Intermédiaire d'assurance.

Fait à ....., le ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

SIGNATURE DE L'ASSURÉ

DOCUMENT À RETOURNER DANS L'ENVELOPPE JOINTE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL".

UNE FOIS REMPLI ET SIGNÉ, LE QUESTIONNAIRE ORIGINAL DOIT ÊTRE PLACÉ DANS L'ENVELOPPE "QUESTIONNAIRE MÉDICAL" L'ENVELOPPE SCELLÉE DOIT ÊTRE ENVOYÉE À L'ASSUREUR AVEC LE FORMULAIRE DE PROPOSITION ET TOUTES LES ANNEXES ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA SIGNATURE DU CONTRAT

NOTICE D'INFORMATION

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNEL

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

La présente Notice d'information a pour objectif d'expliquer comment et à quelles fins Generali Luxembourg utilise les données à caractère personnel transmises dans l'exercice de ses activités.

Par « données à caractère personnel » (ci-après « vos Données Personnelles »), on entend toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique, identifiée ou identifiable (la Personne Concernée).

Nous vous remercions de lire attentivement cette Notice.

Elle intègre les engagements de Generali Luxembourg, les règles imposées à l'ensemble des entités du groupe Generali ainsi que les dernières évolutions réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

QUELLE ENTITÉ JURIDIQUE UTILISERA VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Generali Luxembourg utilisera vos Données Personnelles en sa qualité de responsable du traitement. A ce titre, nous sommes responsables de la façon dont les données sont collectées, traitées, transmises et conservées.

Voici les coordonnées que vous pouvez utiliser pour nous contacter :

Adresse postale :	Adresse e-mail :	Numéro de téléphone :
Generali Luxembourg 1 rue Peternelchen L-2370 Hesperange Grand-Duché de Luxembourg	client_services@generali.lu	+ 352 27 86 26 20

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos Données Personnelles ou si vous souhaitez exercer un des droits dont vous disposez à l'égard de vos Données Personnelles, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données (en anglais « Data Protection Officer » ou « DPO ») via l'adresse e-mail suivante : DPO@generali.lu.

QUELLES SONT LES FINALITÉS ET BASES JURIDIQUES DU TRAITEMENT ?

La collecte, le traitement et la conservation de vos Données Personnelles sont effectués par Generali Luxembourg conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 (RGPD) et de la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Dans le cadre de ses activités d'émission et de gestion de contrats d'assurance-vie, Generali Luxembourg traite vos Données Personnelles uniquement pour les finalités suivantes :

- Gestion de la relation commerciale avec vous-même, votre intermédiaire d'assurance et des partenaires commerciaux ;
- Analyse et souscription de votre contrat d'assurance ;
- Evaluation du risque et acceptation de votre contrat d'assurance ;
- Administration et exécution de votre contrat ;
- Gestion de la relation bancaire et financière ;
- Exercice des recours et gestion des réclamations et contentieux ;
- Examen, appréciation, contrôle et surveillance des risques ;
- Etudes statistiques et actuarielles ;
- Lutte contre la fraude ;
- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Respect des obligations légales, règlementaires et administratives.

Pour chacune des finalités ci-dessus listées la collecte et le traitement des données personnelles sont légalement fondées :

- car le traitement est nécessaire pour l'exécution d'un contrat dont la Personne Concernée est partie ;
- car le traitement est nécessaire pour remplir des obligations légales, administratives et réglementaires auxquelles Generali Luxembourg est soumis ;

- car Generali Luxembourg poursuit un intérêt considéré légitime (lutte contre la fraude, examen, appréciation et contrôle des risques) ;
- car Generali Luxembourg a demandé et obtenu le consentement de la Personne Concernée pour le traitement des catégories particulières de données personnelles.

Le tableau ci-dessous résume les bases légales du traitement correspondant à chaque finalités ci-dessus énumérées:

Exécution d'un contrat auquel la Personne Concernée est partie Consentement de la Personne Concernée pour le traitement de catégories particulières de données personnelles	• Gestion de la relation commerciale avec vous-même, votre intermédiaire d'assurance et des partenaires commerciaux • Analyse et souscription de votre contrat d'assurance • Administration et exécution de votre contrat • Gestion de la relation bancaire et financière • Exercice des recours et gestion des réclamations et contentieux • Examen, appréciation, contrôle et surveillance des risques • Etudes statistiques et actuarielles • Lutte contre la fraude
Respect d'une obligation légale à laquelle Generali Luxembourg est soumis	• Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme • Respect des obligations légales, règlementaires et administratives
Intérêt légitime	• Lutte contre la fraude, afin de protéger les intérêts de l'ensemble des parties non frauduleuses du contrat • Etudes statistiques et actuarielles

Les données collectées ne sont pas utilisées à des fins commerciales ou de profilage.

Aucune décision finale en lien avec la souscription ou l'exécution du contrat n'est prise sur le seul fondement d'un traitement automatisé, mais provient bien d'une analyse humaine.

Ces données peuvent être fournies par vos soins ou obtenues via votre intermédiaire d'assurance, vos conseillers en général, votre représentant légal, votre mandataire ou encore la personne morale à laquelle vous êtes lié (par exemple comme bénéficiaire économique).

QUELLES DONNÉES PERSONNELLES UTILISONS-NOUS ?

Seules les données personnelles strictement nécessaires et pertinentes au regard des finalités mentionnées ci-dessus seront collectées, traitées et conservées.

En particulier, Generali Luxembourg traitera les catégories de données personnelles suivantes :

- Données d'identification (nom, prénom, date et lieu de naissance, lieu de résidence, numéro d'identification fiscale, …) ;
- Données d'identification numériques (Adresse IP, emaiil, nom utilisateur, signature électronique, …) ;
- Données relatives d'état civil (état civil, composition du foyer, situation familiale, profession, …) ;
- Données économiques (revenus, situation patrimoniale, liens éventuels avec des personnes morales, …) ;
- Données « Personnes Politiquement Exposées » (fonction politique exercée, date d'exercice de la fonction, pays, …) ;
- Coordonnées de contact (adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail, …) ;
- Coordonnées de paiement (relevé d'identité bancaire, IBAN, Code BIC, …) ;
- Données de santé (lorsque la souscription du contrat d'assurance nécessite la complétude d'un questionnaire medical).

AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

D'une manière générale, seuls les destinataires dûment habilités par Generali Luxembourg peuvent accéder à vos Données Personnelles, dans le cadre strict des missions qui leur sont confiées.

Vos Données Personnelles peuvent être transmises à différents services au sein de Generali Luxembourg (notamment Client Services, Compliance, Legal & Wealth Structuring Services) dans le respect des politiques de sécurité en place.

Dans le cadre de ses activités et afin d'assurer une meilleure coordination des services et d'optimiser la gestion des contrats, vos Données Personnelles pourront être communiquées par Generali Luxembourg, via différents supports aux tiers suivants, dans la limite nécessaire des tâches leur incombant ou qui leur sont confiées :

- A l'intermédiaire en assurance, qui agit en votre nom et pour votre compte ;
- A la banque dépositaire ;
- A l'éventuel gestionnaire financier ;
- Au réassureur concerné ;
- Aux sous-traitants et prestataires ;
- Aux prestataires de services numériques (agrégateurs de données, fournisseurs de service de signature électronique, fournisseurs de service pour la souscription en ligne, services cloud…) ;

- Au Groupe Generali et à ses entités ;
- Et, d'une manière générale, aux seules personnes et autorités à qui la loi luxembourgeoise impose ou autorise Generali Luxembourg à transmettre de telles informations dans les conditions et limites de la loi luxembourgeoise modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

En outre, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, Generali Luxembourg peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives, fiscales ou judiciaires luxembourgeoises et/ou étrangères légalement habilitées. Par ailleurs, dans la finalité de répondre à certaines obligations ou à une meilleure qualité de services, Generali Luxembourg peut également être amenée à sous-traiter certaines activités et est, dans ce cadre, susceptible de communiquer vos Données Personnelles à ces seules personnes visées.

Au titre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, vos Données Personnelles (nom et prénom ou dénomination sociale, genre (M/F), type (personne morale/personne physique), pays et date de naissance) pourront également être partagées entre les entités juridiques du groupe Generali pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du groupe Generali.

POURQUOI LA FOURNITURE DE VOS DONNÉES PERSONNELLES EST-ELLE REQUISE ?

Les données personnelles sont nécessaires à l'activité de Generali Luxembourg et aux finalités mentionnées ci-dessus.

Si vous ne les fournissez pas, Generali Luxembourg n'est pas en mesure de traiter votre demande de souscription ou d'exécuter votre contrat. Dans ce cas, Generali Luxembourg se réserve le droit de ne pas donner suite à votre demande dans l'attente de recevoir les informations demandées.

OÙ TRAITONS-NOUS ET OÙ TRANSFÉRONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

En principe, vos données sont traitées chez Generali Luxembourg avec le plus grand soin.

Dans certains cas, des données peuvent être transférées à des prestataires de service dûment habilités. Le cas échéant, ce transfert s'opère dans le cadre de conventions par lesquelles ces prestataires se sont engagés à respecter la sécurité et la confidentialité des données et, d'une manière générale, la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Pour la réalisation de certaines finalités, Generali Luxembourg pourrait avoir la nécessité de transférer vos Données Personnelles à des prestataires de services basés à l'étranger, y compris en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, Generali Luxembourg prend toutes les mesures de sécurité prévues par le Règlement 2016/679 (GDPR), notamment en signant des accords avec ces prestataires qui les obligent à respecter les normes de sécurité les plus élevées et à assurer le bon exercice de leurs droits aux personnes concernées.
Les transferts de vos Données Personnelles à des prestataires de services basés en dehors de l'Union européenne auront toujours lieu sur la base de garanties adéquates fondées sur les dispositions du Règlement 2016/679 (GDPR) et notamment sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne, ou sur la base des clauses contractuelles type et/ou des normes contraignantes d'entreprises.

A ce jour, les données traitées par Generali Luxembourg sont hébergées dans des data centers localisés en France, au Grand-Duché de Luxembourg et en Italie.

COMMENT SÉCURISONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Des mesures de protection techniques et organisationnelles sont mises en place en vue d'encadrer l'accès aux données, d'éviter et de détecter des accès non autorisés, la perte, la falsification, la modification, le vol ou la transmission par erreur à des tiers de vos Données Personnelles.

L'ensemble de ces mesures font partie de la politique de sécurité de Generali Luxembourg (par exemple : gestion des accès et des droits d'accès, hébergement des données dans des data centers sécurisés, statut des prestataires, audits de sécurité, sensibilisation des équipes, engagement de confidentialité, sécurisation des postes de travail, des réseaux informatiques, des serveurs, mise à jour régulière des données et archivage sécurisé, …).

Dans l'éventualité où vos Données Personnelles détenues par Generali Luxembourg devaient être compromises en raison d'une violation de la sécurité de l'information, la compagnie agirait rapidement afin d'identifier la cause de cette violation et prendrait les mesures de remédiation adéquates. Selon le type d'incident, et conformément à la loi en vigueur, vous en serez informé.

QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Vous pouvez exercer les droits suivants à l'égard de vos Données Personnelles :

Droit d'accès :	Vous avez le droit de demander l'accès à vos Données Personnelles détenues par Generali Luxembourg
Droit de rectification :	Vous avez le droit de demander à Generali Luxembourg de corriger les données personnelles qui sont inexactes ou incomplètes

Droit à l'effacement (« droit à l'oubli ») :	Vous avez le droit de demander à Generali Luxembourg d'effacer vos Données Personnelles dans certains cas encadrés par la réglementation, comme par exemple, lorsque les données personnelles ne sont plus nécessaires au vu des finalités pour lesquelles elles ont été collectées
Droit de limitation :	Vous avez le droit de demander à Generali Luxembourg de restreindre la façon dont sont traitées vos Données Personnelles dans certains cas définis par la règlementation, comme par exemple, lorsque vous contestez l'exactitude de vos Données Personnelles ; dans ce cas le traitement des données sera limité pendant la période nécessaire à Generali Luxembourg pour vérifier l'exactitude de vos Données Personnelles

Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande à notre DPO :

- Soit par e-mail : DPO@generali.lu
- Soit par courrier postal : Generali Luxembourg, DPO, 1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange Grand-Duché de Luxembourg

Votre demande, datée et signée, devra être accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité en cours de validité certifiée conforme à l'original par vos soins.

QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT LA PORTABILITÉ DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Vous avez le droit de demander à Generali Luxembourg de :

- Transférer certaines de vos Données Personnelles que vous nous avez fournies à une autre organisation ; ou / et
- Demander à recevoir vos Données Personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

QUEL EST VOTRE DROIT EN MATIÈRE D'OPPOSITION ?

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos Données Personnelles à des fins de prospection, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE ?

Toute plainte concernant le traitement de vos Données Personnelles peut être adressée à Generali Luxembourg en utilisant les adresses e-mail ou postale susmentionnées au point 1.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité luxembourgeoise en charge de la protection des données, dont les coordonnées sont fournies ci-dessous :

Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)
Service des plaintes
15, Boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux
Tél: (+352) 26 10 60 1
Fax: (+352) 26 10 60 29
www.cnpd.lu

La CNPD met à votre disposition un formulaire en ligne à cet effet (https://cnpd.public.lu/fr/particuliers/faire-valoir/formulaire-plainte.html).

COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous conserverons vos Données Personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins énoncées ci-dessus, ou aussi longtemps que la loi l'exige.

Sans préjudice de dispositions plus contraignantes, les données personnelles utilisées dans le cadre des traitements liés à la gestion et à l'exécution des contrats pourront être conservées pendant une durée légale de dix (10) ans à compter de la fin de la relation commerciale ou de l'expiration du contrat.

Au-delà de cette période, vos Données Personnelles seront soit effacées, soit anonymisées.

La présente Notice d'information est mise à jour à chaque évolution de la règlementation et/ou de la politique de Generali Luxembourg relatives à la protection des données ou encore en raison de nouveaux produits et services.

Elle est accessible et disponible sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu) ou sur simple demande adressée à client_services@generali.lu.

Date de mise à jour : 09/10/2023

DÉCLARATION SPÉCIALE POUR LES ACTIFS LOCALISÉS SUR UN TERRITOIRE HORS EEE

(EN VERTU DE LA LETTRE CIRCULAIRE LC16/9 DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES)

À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI PRÉSENCE D'UN FID/FAS AVEC UNE BANQUE DÉPOSITAIRE HORS EEE

NUMÉRO DE LA PROPOSITION D'ASSURANCE / DU CONTRAT

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des
groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

SOUSCRIPTEUR(S) / PRENEUR(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

SOUSCRIPTEUR / PRENEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance └┴┘└┴┘└┴┴┴┘

Lieu de naissance .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

CO-SOUSCRIPTEUR / CO-PRENEUR

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance └┴┘└┴┘└┴┴┴┘

Lieu de naissance .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

SOUSCRIPTEUR / PRENEUR PERSONNE MORALE

Dénomination sociale .....

Dûment représenté par .....

Agissant en qualité de .....

Ci-après le «Souscripteur / Preneur»

Le Souscripteur / Preneur certifie que, dans le cadre de la sélection d'une Banque dépositaire située hors Espace Economique Européen (EEE):

i) il supporte seul tout risque lié au choix de la Banque dépositaire;
ii) il été informé que les procédures de coopération entre autorités de surveillance des assurances valables sur le territoire de l'Union européenne sont inopérantes et qu'il encourt dès lors un risque accru en cas de défaillance de la Banque dépositaire située hors EEE;
iii) il a participé à la désignation de la Banque dépositaire;
iv) il a été informé de la possibilité de demander à tout moment à Generali Luxembourg un changement de Banque dépositaire.

Avec l'accord du Souscripteur / Preneur, Generali Luxembourg désignera alors une nouvelle Banque Dépositaire parmi les établissements bancaires avec lesquels la Compagnie a déjà conclu une convention de dépôt.

SIGNATURE

Fait à ....., le └┴┘└┴┘└┴┴┴┘ *(en deux exemplaires)*

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR / PRENEUR

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR / CO-PRENEUR

ANNEXE : LISTE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE L'UNIVERS GLOBAL

Liste des Supports d'investissement constituant l'univers Global proposés dans le cadre des contrats d'assurance Generali Espace Lux France en date du 01/06/2026.
L'Assureur se réserve la possibilité de proposer ou de supprimer, à tout moment, dans le cadre du présent Contrat, des Supports d'investissement.
Les documents d'informations clés ou documents d'informations spécifiques et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte présents au contrat sont disponibles sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu).
Les documents d'informations en matière de durabilité relatifs aux Supports d'investissement présents au contrat sont disponibles sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu/fr/notre-offre/notre-offre-france).
Le tableau dans les sections 2.1. Fonds Externes et 2.2. Fonds Internes Collectifs permet aux Intermédiaires d'assurance de remplir leurs obligations d'informations précontractuelles.
Ce Contrat fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, la mention suivante a donc vocation à s'appliquer : "Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental".

1. SUPPORTS D'INVESTISSEMENT LIBELLÉ EN EUROS

Fonds Général en euros

Le Fonds Général offre une garantie de rendement brut de la part de l'Assureur. Le taux d'intérêt garanti et la durée pendant laquelle ce taux est garanti varient en fonction du support. Au moment du remboursement, l'Assureur garantit le versement des primes diminuées des frais et augmentées des intérêts garantis et de l'éventuelle participation bénéficiaire que l'Assureur est disposé à verser à sa discrétion. En vertu du règlement (UE) 2019/2088 "sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers", dit "SFDR", le Fonds Général est classifié article 8, à savoir un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

2. SUPPORTS D'INVESTISSEMENT LIBELLÉ EN UNITÉS DE COMPTE

Les données contenues dans les colonnes intitulées "Performance de l'unité de compte", "Frais de gestion de l'unité de compte dont frais rétrocédés", "Performance nette de l'unité de compte", "Frais totaux dont frais rétrocédés" et "Performance finale" vous sont fournies à titre indicatif. Ces informations sont collectées auprès des sociétés de gestion, d'agents valorisateurs ou de fournisseurs de données de marché. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. Les taux de rétrocession de commissions représentent la quotité des frais ayant donné lieu à rétrocession au profit de l'assureur, et ne tiennent pas compte des éventuelles rétrocessions de commission directement perçues par l'Intermédiaire d'assurance du contrat.

2.1. Fonds Externes

La liste des Fonds Externes disponibles ainsi que les documents d'information financière correspondant sont disponibles sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu).

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Fonds actions															
abrdn Investments Luxembourg S.A.	Abrdn China A Share Sust Equity A EUR	EUR	LU2220530138	5	8		15,14%	-5,26%	1,75% (dont 0,95%)	13,39%	-7,01%	1,00%	2,75% (dont 0,95%)	12,39%	-8,01%
AFFM SA	Alken Euro Opportunities R	EUR	LU0235308482	4	8		55,79%	22,87%	1,50% (dont 0,75%)	54,29%	21,37%	0,83%	2,33% (dont 0,75%)	53,46%	20,54%
Allianz Global Investors GmbH	Allianz Europe Equity Growth AT EUR	EUR	LU0256839274	5	8		-3,91%	2,70%	1,80% (dont N.d. (4))	-5,71%	0,90%	1,50%	3,30% (dont N.d. (4))	-7,21%	-0,60%
Allianz Global Investors GmbH	Allianz German Equity AT EUR	EUR	LU0840617350	4	8		6,32%	4,04%	1,80% (dont N.d. (4))	4,52%	2,24%	1,50%	3,30% (dont N.d. (4))	3,02%	0,74%
Allianz Global Investors GmbH	Allianz Valeurs Durables RC EUR	EUR	FR0000017329	4	8	ISR	19,65%	11,71%	1,49% (dont 0,75%)	18,16%	10,22%	1,15%	2,64% (dont 0,75%)	17,01%	9,07%
Amiral Gestion	Sextant Asia Ex-Japan A	EUR	FR00140023U1	4	8		-6,53%	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	-7,53%	N.d. (4)	0,91%	1,91% (dont N.d. (4))	-8,44%	N.d. (4)
Amiral Gestion	Sextant PEA A	EUR	FR0010286005	4	8	ISR	21,77%	3,65%	2,20% (dont 0,00%)	19,57%	1,45%	1,00%	3,20% (dont 0,00%)	18,57%	0,45%
Amiral Gestion	Sextant PME A	EUR	FR0010547869	4	8	ISR	20,20%	6,56%	2,20% (dont 1,10%)	18,00%	4,36%	0,91%	3,11% (dont 1,10%)	17,09%	3,45%
Amiral Gestion	Sextant Tech A	EUR	FR0011050863	4	8		10,75%	5,65%	2,00% (dont 0,95%)	8,75%	3,65%	1,00%	3,00% (dont 0,95%)	7,75%	2,65%
Amplegest	Amplegest Digital Leaders AC	EUR	FR0014009YZ2	5	9	ISR	9,34%	N.d. (4)	2,25% (dont 1,13%)	7,09%	N.d. (4)	0,72%	2,97% (dont 1,13%)	6,37%	N.d. (4)
Amplegest	Amplegest MidCaps AC	EUR	FR0010532101	4	8	ISR	13,69%	2,14%	2,35% (dont 1,13%)	11,34%	-0,21%	0,64%	2,99% (dont 1,13%)	10,70%	-0,85%
Amplegest	Amplegest Pricing Power AC	EUR	FR0010375600	4	8	ISR	2,59%	3,50%	2,25% (dont 1,10%)	0,34%	1,25%	0,74%	2,99% (dont 1,10%)	-0,40%	0,51%
Amplegest	Amplegest Pricing Power US AC	EUR	FR0011382225	4	8	ISR	-5,21%	4,38%	1,50% (dont 1,13%)	-6,71%	2,88%	0,74%	2,24% (dont 1,13%)	-7,45%	2,14%
Amplegest	Valeur Intrinseque P	EUR	FR0000979221	4	8		-6,90%	7,73%	2,25% (dont 1,13%)	-9,15%	5,48%	0,63%	2,88% (dont 1,13%)	-9,78%	4,85%
Amundi Asset Management	Amundi Actions USA Responsable P-C	EUR	FR0010153320	4	8	ISR	3,98%	12,98%	1,43% (dont 0,72%)	2,55%	11,55%	0,88%	2,31% (dont 0,72%)	1,67%	10,67%
Amundi Asset Management	Amundi CAC 40 Daily -1x Inverse E Acc	EUR	FR0010591362	5	6		-9,98%	-9,67%	0,40% (dont 0,00%)	-10,38%	-10,07%	1,50%	1,90% (dont 0,00%)	-11,88%	-11,57%
Amundi Asset Management	Amundi CAC 40 UCITS ETF Acc	EUR	FR0013380607	4	6		14,22%	11,78%	0,25% (dont 0,00%)	13,97%	11,53%	0,94%	1,19% (dont 0,00%)	13,03%	10,59%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Amundi Asset Management	Amundi EURO STOXX 50 Daily -1xInv UE Acc	EUR	FR0010424135	5	6		-15,91%	-11,90%	0,40% (dont 0,00%)	-16,31%	-12,30%	0,73%	1,13% (dont 0,00%)	-17,04%	-13,03%
Amundi Asset Management	Amundi MSCI Em Mkt Swap II ETF EUR Acc	EUR	FR0010429068	4	6		17,93%	5,90%	0,55% (dont 0,00%)	17,38%	5,35%	0,67%	1,22% (dont 0,00%)	16,71%	4,68%
Amundi Asset Management	Amundi MSCI Europe ETF EUR Acc	EUR	FR0010261198	4	6		19,84%	12,41%	0,25% (dont 0,00%)	19,59%	12,16%	0,98%	1,23% (dont 0,00%)	18,61%	11,18%
Amundi Asset Management	Amundi MSCI World II ETF EUR Dis	EUR	FR0010315770	4	6		7,09%	13,72%	0,30% (dont 0,00%)	6,79%	13,42%	0,65%	0,95% (dont 0,00%)	6,14%	12,77%
Amundi Asset Management	Amundi Nasdaq-100 Daily 2x Levrgd UE Acc	EUR	FR0010342592	6	6		15,57%	21,64%	0,60% (dont 0,00%)	14,97%	21,04%	0,88%	1,48% (dont 0,00%)	14,09%	20,16%
Amundi Asset Management	EURO STOXX 50 II UCITS ETF Acc	EUR	FR0007054358	4	6		21,84%	14,63%	0,20% (dont 0,00%)	21,64%	14,43%	0,71%	0,91% (dont 0,00%)	20,93%	13,72%
Amundi Ireland Ltd	Amundi Core MSCI World ETF USD	USD	IE000BI8OT95	4	6		21,30%	N.d. (4)	0,12% (dont 0,00%)	21,18%	N.d. (4)	0,68%	0,80% (dont 0,00%)	20,50%	N.d. (4)
Amundi Ireland Ltd	Amundi MSCI Wd CPA PAB UCITS ETF	USD	IE000CL68Z69	4	8		19,24%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,00%)	18,24%	N.d. (4)	1,07%	2,07% (dont 0,00%)	17,17%	N.d. (4)
Amundi Luxembourg	Amundi Core EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR	EUR	LU1681047236	4	6		21,85%	14,55%	0,05% (dont 0,00%)	21,80%	14,50%	0,83%	0,88% (dont 0,00%)	20,97%	13,67%
Amundi Luxembourg	Amundi Core Nasdaq-100 Swap ETF Acc EUR	EUR	LU1829221024	5	6		6,62%	15,91%	0,20% (dont 0,00%)	6,42%	15,71%	0,94%	1,14% (dont 0,00%)	5,48%	14,77%
Amundi Luxembourg	Amundi Core S&P 500 Swap ETF Acc EUR	EUR	LU1135865084	4	6		3,96%	15,49%	0,15% (dont 0,00%)	3,81%	15,34%	0,81%	0,96% (dont 0,00%)	3,00%	14,53%
Amundi Luxembourg	Amundi DAX II ETF Acc EUR	EUR	LU0252633754	4	6		22,49%	12,27%	0,08% (dont 0,00%)	22,41%	12,19%	0,99%	1,07% (dont 0,00%)	21,42%	11,20%
Amundi Luxembourg	Amundi Idx Japan Topix UE DAILY H ¬ Acc	EUR	LU1681037864	4	6		26,46%	18,11%	0,38% (dont 0,00%)	26,08%	17,73%	1,03%	1,41% (dont 0,00%)	25,05%	16,70%
Amundi Luxembourg	Amundi Ind Sol Amundi Stoxx Eu Def ETF C	EUR	LU3038520774	5	6		N.d. (4)	N.d. (4)	0,25% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,11%	1,36% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Amundi Luxembourg	Amundi IS MSCI EM Asia UCITS ETF EUR C	EUR	LU1681044480	4	6		16,58%	4,77%	0,10% (dont 0,00%)	16,48%	4,67%	0,70%	0,80% (dont 0,00%)	15,78%	3,97%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Amundi Luxembourg	Amundi IS MSCI Switz UCITS ETF EUR C	EUR	LU1681044720	4	6		17,62%	9,51%	0,15% (dont N.d. (4))	17,47%	9,36%	1,50%	1,65% (dont N.d. (4))	15,97%	7,86%
Amundi Luxembourg	Amundi IS Russell 2000 UCITS ETF EUR C	EUR	LU1681038672	5	6		-0,79%	6,43%	0,25% (dont 0,00%)	-1,04%	6,18%	0,79%	1,04% (dont 0,00%)	-1,83%	5,39%
Amundi Luxembourg	Amundi IS Stoxx Euro 600 ESG UE EUR C	EUR	LU1681040223	4	8		18,76%	11,59%	0,08% (dont 0,00%)	18,68%	11,51%	0,76%	0,84% (dont 0,00%)	17,92%	10,75%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI AC World UE EUR Acc	EUR	LU1829220216	4	6		8,03%	12,60%	0,35% (dont 0,00%)	7,68%	12,25%	0,97%	1,32% (dont 0,00%)	6,71%	11,28%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI China ESG Ld Extra UE Acc ¬	EUR	LU1900068914	5	8		20,57%	-4,25%	0,55% (dont 0,00%)	20,02%	-4,80%	1,10%	1,65% (dont 0,00%)	18,92%	-5,90%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI Digital Economy ETF Acc	USD	LU2023678878	5	8		18,90%	4,96%	0,45% (dont 0,00%)	18,45%	4,51%	1,13%	1,58% (dont 0,00%)	17,32%	3,38%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI Disruptive Tech ETF Acc	USD	LU2023678282	5	8		22,68%	2,40%	0,45% (dont 0,00%)	22,23%	1,95%	0,76%	1,21% (dont 0,00%)	21,47%	1,19%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI EM ESG Br Tr U ETF DR USD C	USD	LU1861138961	4	8		27,98%	3,00%	0,15% (dont 0,00%)	27,83%	2,85%	1,24%	1,39% (dont 0,00%)	26,59%	1,61%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI Eu SRI CPA U ETF DR EUR C	EUR	LU1861137484	4	8	TS	2,69%	7,55%	0,08% (dont 0,00%)	2,61%	7,47%	1,20%	1,28% (dont 0,00%)	1,41%	6,27%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI Europe ESG Leads UE Acc EUR	EUR	LU1940199711	4	8		13,48%	10,32%	0,10% (dont 0,00%)	13,38%	10,22%	0,95%	1,05% (dont 0,00%)	12,43%	9,27%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI World Health Care UE EUR Acc	EUR	LU0533033238	4	6		1,51%	6,90%	0,30% (dont 0,00%)	1,21%	6,60%	0,94%	1,24% (dont 0,00%)	0,27%	5,66%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI World Inform Tech UE EUR Acc	EUR	LU0533033667	5	6		8,76%	17,93%	0,30% (dont 0,00%)	8,46%	17,63%	0,98%	1,28% (dont 0,00%)	7,48%	16,65%
Amundi Luxembourg	Amundi MSCI World Swap ETF EUR	EUR	LU1681043599	4	6		6,67%	13,42%	0,28% (dont 0,00%)	6,39%	13,14%	0,82%	1,10% (dont 0,00%)	5,57%	12,32%
Amundi Luxembourg	Amundi S&P 500 Eq Weight UCITS ETF Acc	USD	LU2991918421	4	6		N.d. (4)	N.d. (4)	0,07% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,09%	1,16% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Amundi Luxembourg	Amundi S&P 500 Swap ETF	EUR	LU1681048804	4	6		3,78%	15,33%	0,05% (dont 0,00%)	3,73%	15,28%	0,92%	0,97% (dont 0,00%)	2,81%	14,36%
Amundi Luxembourg	Amundi STOXX Eur 600 Ba Res UCITS ETF C	EUR	LU1834983550	5	6		32,10%	12,90%	0,30% (dont N.d. (4))	31,80%	12,60%	0,65%	0,95% (dont N.d. (4))	31,15%	11,95%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Amundi Luxembourg	Amundi STOXX Eur 600 Banks UCITS ETF C	EUR	LU1834983477	5	6		75,35%	35,46%	0,30% (dont 0,00%)	75,05%	35,16%	0,61%	0,91% (dont 0,00%)	74,44%	34,55%
Amundi Luxembourg	Amundi STOXX Eur 600 E ESG S UCITS ETF C	EUR	LU1834988278	5	8		44,10%	20,07%	0,30% (dont 0,00%)	43,80%	19,77%	0,82%	1,12% (dont 0,00%)	42,98%	18,95%
Amundi Luxembourg	Amundi STOXX Eur 600 Healthc UCITS ETF C	EUR	LU1834986900	4	6		6,68%	8,03%	0,30% (dont 0,00%)	6,38%	7,73%	0,61%	0,91% (dont 0,00%)	5,77%	7,12%
Amundi Luxembourg	Amundi STOXX Eur 600 Insur UCITS ETF C	EUR	LU1834987973	4	6		29,22%	17,71%	0,30% (dont 0,00%)	28,92%	17,41%	0,91%	1,21% (dont 0,00%)	28,01%	16,50%
Amundi Luxembourg	Amundi STOXX Eur 600 Util UCITS ETF C	EUR	LU1834988864	4	6		33,59%	11,30%	0,30% (dont 0,00%)	33,29%	11,00%	0,64%	0,94% (dont 0,00%)	32,65%	10,36%
Arkea Asset Management	ADS Venn Collective Alpha Europe I	EUR	FR0013432762	4	8		14,46%	11,92%	1,00% (dont 0,00%)	13,46%	10,92%	0,44%	1,44% (dont 0,00%)	13,02%	10,48%
Arkea Asset Management	ADS Venn Collective Alpha Europe P	EUR	FR0013432754	4	8		13,55%	11,03%	1,00% (dont 0,00%)	12,55%	10,03%	0,43%	1,43% (dont 0,00%)	12,12%	9,60%
Arkea Asset Management	ADS Venn Collective Alpha US I	EUR	FR0013432747	4	8		-4,86%	12,04%	1,00% (dont 0,00%)	-5,86%	11,04%	0,45%	1,45% (dont 0,00%)	-6,31%	10,59%
Arkea Asset Management	ADS Venn Collective Alpha US P	EUR	FR0013432739	4	8		-5,61%	11,15%	1,00% (dont 0,00%)	-6,61%	10,15%	0,45%	1,45% (dont 0,00%)	-7,06%	9,70%
Arkea Asset Management	Arkea Indiciel US P	EUR	FR0000988057	4	6		3,88%	15,56%	1,50% (dont 0,58%)	2,38%	14,06%	0,84%	2,34% (dont 0,58%)	1,54%	13,22%
Athymis Gestion	Athymis Millennial P	EUR	FR0013173374	4	8		-3,78%	5,80%	1,80% (dont 0,90%)	-5,58%	4,00%	0,77%	2,57% (dont 0,90%)	-6,35%	3,23%
Axiom Alternative Investments	Axiom European Banks Equity RC EUR(v)	EUR	LU1876459303	5	8		65,60%	41,51%	2,50% (dont 1,00%)	63,10%	39,01%	0,98%	3,48% (dont 1,00%)	62,12%	38,03%
Axxion SA	Multi Fund Midcap Value C Acc	EUR	LU2181960126	4	6		27,98%	N.d. (4)	1,80% (dont N.d. (4))	26,18%	N.d. (4)	1,50%	3,30% (dont N.d. (4))	24,68%	N.d. (4)
BDL Capital Management	BDL Convictions C	EUR	FR0010651224	5	8	LF LF	25,76%	13,57%	2,00% (dont 1,00%)	23,76%	11,57%	0,95%	2,95% (dont 1,00%)	22,81%	10,62%
BDL Capital Management	BDL Convictions I	EUR	FR0013289535	5	8	LF LF	25,94%	13,59%	1,25% (dont N.d. (4))	24,69%	12,34%	1,50%	2,75% (dont N.d. (4))	23,19%	10,84%
BDL Capital Management	BDL Transitions Megatrends GP	EUR	LU1988108434	4	9		16,00%	10,24%	1,00% (dont N.d. (4))	15,00%	9,24%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	13,50%	7,74%
BDL Capital Management	FIDES US Select Equity A	EUR	FR001400Z990	5	8		10,44%	9,76%	1,00% (dont N.d. (4))	9,44%	8,76%	0,90%	1,90% (dont N.d. (4))	8,54%	7,86%
BG Fund Management Luxembourg SA	LUX IM Global Medtech E	EUR	LU1881764614	4	6		2,18%	0,37%	0,75% (dont 0,00%)	1,43%	-0,38%	1,41%	2,16% (dont 0,00%)	0,02%	-1,79%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
BG Fund Management Luxembourg SA	LUX IM MS Global Infrastructure Eq. E	EUR	LU1016170091	4	6		-1,01%	6,45%	0,95% (dont 0,00%)	-1,96%	5,50%	1,29%	2,24% (dont 0,00%)	-3,25%	4,21%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF European Equity Income Fund A2 EUR	EUR	LU0562822386	4	8		18,25%	10,85%	1,50% (dont 0,75%)	16,75%	9,35%	1,21%	2,71% (dont 0,75%)	15,54%	8,14%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF European Special Situations A2 EUR	EUR	LU0154234636	4	8		-3,92%	4,65%	1,50% (dont 0,75%)	-5,42%	3,15%	1,10%	2,60% (dont 0,75%)	-6,52%	2,05%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Natural Resources A2 Hedged	EUR	LU1864666240	5	6		27,32%	13,76%	1,50% (dont 0,75%)	25,82%	12,26%	0,74%	2,24% (dont 0,75%)	25,08%	11,52%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Sustainable Energy Fund A2 EUR	EUR	LU0171289902	4	9	TS	19,55%	8,46%	1,65% (dont 0,83%)	17,90%	6,81%	1,40%	3,05% (dont 0,83%)	16,50%	5,41%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Sustainable Energy Fund A2 USD	USD	LU0124384867	5	9	TS	34,94%	8,42%	1,65% (dont 0,83%)	33,29%	6,77%	1,00%	2,65% (dont 0,83%)	32,29%	5,77%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Sustainable Energy Fund E2 EUR	EUR	LU0171290074	4	9	TS	19,02%	7,92%	1,65% (dont 1,08%)	17,37%	6,27%	1,20%	2,85% (dont 1,08%)	16,17%	5,07%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Systematic Global SmallCap E2 USD	USD	LU0147403843	4	8		22,69%	10,49%	1,50% (dont 1,00%)	21,19%	8,99%	1,10%	2,60% (dont 1,00%)	20,09%	7,89%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF World Healthscience Fund A2 EUR	EUR	LU0171307068	4	8		1,56%	6,49%	1,50% (dont 0,75%)	0,06%	4,99%	0,76%	2,26% (dont 0,75%)	-0,70%	4,23%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF World Healthscience Fund A2 H EUR	EUR	LU1822774284	4	8		11,90%	3,86%	1,50% (dont N.d. (4))	10,40%	2,36%	0,52%	2,02% (dont N.d. (4))	9,88%	1,84%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF World Mining Fund A2 EUR Acc	EUR	LU0172157280	5	6		52,56%	17,83%	1,75% (dont 0,88%)	50,81%	16,08%	1,04%	2,79% (dont 0,88%)	49,77%	15,04%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF World Technology Fund A2 EUR	EUR	LU0171310443	5	8		5,90%	9,56%	1,50% (dont 0,75%)	4,40%	8,06%	1,01%	2,51% (dont 0,75%)	3,39%	7,05%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF World Technology Fund A2 USD	USD	LU0056508442	5	8		19,50%	9,51%	1,50% (dont 0,75%)	18,00%	8,01%	0,93%	2,43% (dont 0,75%)	17,07%	7,08%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock Continental European Flex A2	EUR	LU0224105477	4	8		12,00%	9,07%	1,50% (dont 0,75%)	10,50%	7,57%	0,84%	2,34% (dont 0,75%)	9,66%	6,73%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock Euro-Markets Fund A2	EUR	LU0093502762	4	8		15,93%	11,63%	1,50% (dont 0,75%)	14,43%	10,13%	1,50%	3,00% (dont 0,75%)	12,93%	8,63%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock India Fund D2	EUR	LU0288299570	4	6		-12,69%	6,68%	0,75% (dont 0,00%)	-13,44%	5,93%	1,23%	1,98% (dont 0,00%)	-14,67%	4,70%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock Latin American Fund A2	EUR	LU0171289498	5	6		31,00%	10,06%	1,75% (dont 0,88%)	29,25%	8,31%	0,87%	2,62% (dont 0,88%)	28,38%	7,44%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock US Mid-Cap Value Fund A2	EUR	LU0171298648	4	6		0,79%	11,44%	1,50% (dont 0,75%)	-0,71%	9,94%	1,14%	2,64% (dont 0,75%)	-1,85%	8,80%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock World Energy Fund A2	EUR	LU0171301533	5	6		-1,78%	21,72%	1,75% (dont 0,88%)	-3,53%	19,97%	1,21%	2,96% (dont 0,88%)	-4,74%	18,76%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock World Gold Fund A2 Hedged	EUR	LU0326422689	5	6		154,22%	20,82%	1,75% (dont 0,88%)	152,47%	19,07%	0,82%	2,57% (dont 0,88%)	151,65%	18,25%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock World Gold Fund D2 EUR	EUR	LU0252963623	5	6		132,26%	24,82%	1,00% (dont 0,00%)	131,26%	23,82%	1,29%	2,29% (dont 0,00%)	129,97%	22,53%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock World Gold Fund E2 USD	USD	LU0090841262	5	6		159,93%	23,97%	1,75% (dont 1,13%)	158,18%	22,22%	1,27%	3,02% (dont 1,13%)	156,91%	20,95%
BlackRock AM Deutschland	iShares Core DAX® UCITS ETF (DE) EUR Acc	EUR	DE0005933931	4	6		22,53%	12,32%	0,15% (dont 0,00%)	22,38%	12,17%	0,91%	1,06% (dont 0,00%)	21,47%	11,26%
BlackRock AM Ireland	iShares Blockchain Technol ETF USD Acc	USD	IE000RDRMSD1	6	6		27,93%	N.d. (4)	0,50% (dont N.d. (4))	27,43%	N.d. (4)	1,50%	2,00% (dont N.d. (4))	25,93%	N.d. (4)
BlackRock AM Ireland	iShares Core EURO STOXX 50 ETF EUR Acc	EUR	IE00B53L3W79	4	6		22,49%	14,51%	0,00% (dont 0,00%)	22,49%	14,51%	0,96%	0,96% (dont 0,00%)	21,53%	13,55%
BlackRock AM Ireland	iShares Core MSCI EM IMI ETF USD Acc	USD	IE00BKM4GZ66	4	6		31,76%	6,53%	0,18% (dont 0,00%)	31,58%	6,35%	0,95%	1,13% (dont 0,00%)	30,63%	5,40%
BlackRock AM Ireland	iShares Core MSCI World ETF USD Acc	USD	IE00B4L5Y983	4	6		21,36%	13,52%	0,20% (dont 0,00%)	21,16%	13,32%	0,82%	1,02% (dont 0,00%)	20,34%	12,50%
BlackRock AM Ireland	iShares Core S&P 500 ETF USD Acc	USD	IE00B5BMR087	4	6		17,65%	15,08%	0,07% (dont 0,00%)	17,58%	15,01%	0,71%	0,78% (dont 0,00%)	16,87%	14,30%
BlackRock AM Ireland	iShares Edg MSCI Wld Min Vol ESG ETF USD	USD	IE00BKVL7778	3	8		11,16%	8,07%	0,30% (dont N.d. (4))	10,86%	7,77%	1,50%	1,80% (dont N.d. (4))	9,36%	6,27%
BlackRock AM Ireland	iShares Edge MSCI Europe Min Vol ETF EUR	EUR	IE00B86MWN23	3	6		12,71%	8,75%	0,25% (dont 0,00%)	12,46%	8,50%	1,23%	1,48% (dont 0,00%)	11,23%	7,27%
BlackRock AM Ireland	iShares Global Aerospace & Defence ETF	USD	IE000U9ODG19	4	6		54,90%	N.d. (4)	0,35% (dont 0,00%)	54,55%	N.d. (4)	1,27%	1,62% (dont 0,00%)	53,28%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
BlackRock AM Ireland	iShares MSCI EM SRI UCITS ETF USD Acc	USD	IE00BYVJRP78	4	8		30,32%	3,82%	0,00% (dont 0,00%)	30,32%	3,82%	1,37%	1,37% (dont 0,00%)	28,95%	2,45%
BlackRock AM Ireland	iShares MSCI Europe SRI UCIT ETF EUR Acc	EUR	IE00B52VJ196	4	8		4,22%	7,60%	0,30% (dont 0,00%)	3,92%	7,30%	1,24%	1,54% (dont 0,00%)	2,68%	6,06%
BlackRock AM Ireland	iShares MSCI Japan EUR H ETF EUR Acc	EUR	IE00B42Z5J44	4	6		28,19%	18,57%	0,64% (dont 0,00%)	27,55%	17,93%	1,02%	1,66% (dont 0,00%)	26,53%	16,91%
BlackRock AM Ireland	iShares MSCI USA SRI UCITS ETF USD Acc	USD	IE00BYVJRR92	4	8		11,03%	11,69%	0,00% (dont 0,00%)	11,03%	11,69%	1,24%	1,24% (dont 0,00%)	9,79%	10,45%
BlackRock AM Ireland	iShares MSCI World EUR H ETF Acc	EUR	IE00B441G979	4	6		16,34%	11,57%	0,00% (dont 0,00%)	16,34%	11,57%	0,75%	0,75% (dont 0,00%)	15,59%	10,82%
BlackRock AM Ireland	iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR Acc	EUR	IE00BYX2JD69	4	8		1,85%	11,09%	0,30% (dont 0,00%)	1,55%	10,79%	1,13%	1,43% (dont 0,00%)	0,42%	9,66%
BlackRock AM Ireland	iShares NASDAQ 100 UCITS ETF USD (Acc)	USD	IE00B53SZB19	5	6		20,54%	15,36%	0,00% (dont 0,00%)	20,54%	15,36%	0,85%	0,85% (dont 0,00%)	19,69%	14,51%
BlackRock AM Ireland	iShares S&P 500 Swap UCITS ETF USD Acc	USD	IE00BMTX1Y45	4	6		17,85%	15,39%	0,07% (dont N.d. (4))	17,78%	15,32%	1,50%	1,57% (dont N.d. (4))	16,28%	13,82%
BlackRock AM Ireland	iShares World Eq Enhanced Active USD Acc	USD	IE000D8XC064	4	8		23,15%	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	22,15%	N.d. (4)	1,27%	2,27% (dont N.d. (4))	20,88%	N.d. (4)
BNP Paribas Asset Management Europe	AXA IM AC AsPac ExJp SC Eq QI B EUR	EUR	IE0031069499	4	8		9,44%	13,11%	1,50% (dont N.d. (4))	7,94%	11,61%	0,94%	2,44% (dont N.d. (4))	7,00%	10,67%
BNP Paribas Asset Management Europe	AXA Or et Matieres Premieres C	EUR	FR0010011171	5	6		78,63%	24,66%	2,00% (dont 0,56%)	76,63%	22,66%	1,01%	3,01% (dont 0,56%)	75,62%	21,65%
BNP Paribas Asset Management Europe	AXA WF Clean Energy A (H) EUR Acc	EUR	LU1914342263	4	9	ISR TS	9,41%	-1,19%	1,50% (dont 0,60%)	7,91%	-2,69%	0,80%	2,30% (dont 0,60%)	7,11%	-3,49%
BNP Paribas Asset Management Europe	AXA WF Robotech A EUR Acc	EUR	LU1536921650	5	8		-0,64%	5,31%	1,50% (dont N.d. (4))	-2,14%	3,81%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	-3,64%	2,31%
BNP Paribas Asset Management Europe	BNP Paribas Aqua Classic	EUR	FR0010668145	4	9	ISR TS	1,13%	9,35%	2,00% (dont 0,00%)	-0,87%	7,35%	1,02%	3,02% (dont 0,00%)	-1,89%	6,33%
BNP Paribas Asset Management Europe	BNPP Easy Euro Stoxx 50 UE EUR C	EUR	FR0012739431	4	6		21,94%	14,56%	0,06% (dont 0,00%)	21,88%	14,50%	0,21%	0,27% (dont 0,00%)	21,67%	14,29%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
BNP Paribas Asset Management Lux	BNPP Aqua Classic EUR Acc	EUR	LU1165135440	4	9	ISR TS	1,21%	9,02%	1,75% (dont 0,00%)	-0,54%	7,27%	1,27%	3,02% (dont 0,00%)	-1,81%	6,00%
BNP Paribas Asset Management Lux	BNPP Clean Energy Solut Classic EUR Acc	EUR	LU0823414635	6	9	TS	40,62%	-11,38%	1,50% (dont N.d. (4))	39,12%	-12,88%	0,90%	2,40% (dont N.d. (4))	38,22%	-13,78%
BNP Paribas Asset Management Lux	BNPP Easy ECPI Circ EcoLead UE EUR Acc	EUR	LU1953136527	4	8	ISR TS	4,74%	11,37%	0,18% (dont 0,00%)	4,56%	11,19%	0,83%	1,01% (dont 0,00%)	3,73%	10,36%
BNP Paribas Asset Management Lux	BNPP Easy Low Cbn 100 Eur PAB UE EUR Acc	EUR	LU1377382368	4	8	ISR TS	9,48%	8,73%	0,18% (dont N.d. (4))	9,30%	8,55%	1,50%	1,68% (dont N.d. (4))	7,80%	7,05%
BNP Paribas Asset Management Lux	BNPP Turkey Equity Classic EUR Acc	EUR	LU0265293521	6	8		-19,62%	20,71%	1,75% (dont 0,00%)	-21,37%	18,96%	1,50%	3,25% (dont 0,00%)	-22,87%	17,46%
BNP Paribas REIM France	AXA Aedificandi A Acc	EUR	FR0000172041	5	8		10,18%	0,76%	2,39% (dont 0,49%)	7,79%	-1,63%	0,79%	3,18% (dont 0,49%)	7,00%	-2,42%
CA Indosuez Fund Solutions S.A.	Indosuez Fd Asia Opportunities PE	EUR	LU1073908045	5	8		14,56%	-0,25%	1,70% (dont 0,00%)	12,86%	-1,95%	0,80%	2,50% (dont 0,00%)	12,06%	-2,75%
CA Indosuez Fund Solutions S.A.	Indosuez Funds Global Trends PE	EUR	LU1073919752	4	8		2,95%	10,45%	1,20% (dont N.d. (4))	1,75%	9,25%	1,50%	2,70% (dont N.d. (4))	0,25%	7,75%
Ca Indosuez Gestion	Indosuez Objectif Terre C	EUR	FR0013443371	4	8		5,11%	5,01%	1,70% (dont 0,00%)	3,41%	3,31%	0,80%	2,50% (dont 0,00%)	2,61%	2,51%
Candriam	Candriam Equities L Biotech C USD Acc	USD	LU0108459040	5	8		40,16%	9,81%	1,60% (dont 0,88%)	38,56%	8,21%	0,93%	2,53% (dont 0,88%)	37,63%	7,28%
Candriam	Candriam Equities L Europ Inn N EUR Acc	EUR	LU0344046312	4	8	ISR	-2,01%	0,08%	2,00% (dont 1,30%)	-4,01%	-1,92%	0,90%	2,90% (dont 1,30%)	-4,91%	-2,82%
Candriam	Candriam Equities L Oncology C Acc	USD	LU1864481467	4	9	ISR TS	25,93%	4,52%	1,60% (dont 0,88%)	24,33%	2,92%	0,95%	2,55% (dont 0,88%)	23,38%	1,97%
Candriam	Candriam Sustainable Eq World C EUR Acc	EUR	LU1434527435	4	9	ISR TS	7,06%	11,85%	1,50% (dont N.d. (4))	5,56%	10,35%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	4,06%	8,85%
Candriam	Candriam Sustainable Equity EM I EUR Acc	EUR	LU1434524259	4	9	TS	16,49%	2,04%	0,80% (dont 0,00%)	15,69%	1,24%	1,32%	2,12% (dont 0,00%)	14,37%	-0,08%
Capital International Mgt Company	Capital Group New Perspective (LUX) Bh	EUR	LU1295552621	4	8		15,15%	8,53%	1,50% (dont 0,75%)	13,65%	7,03%	0,78%	2,28% (dont 0,75%)	12,87%	6,25%
Carmignac Gestion	Carmignac Emergents A EUR Acc	EUR	FR0010149302	4	9	ISR TS	24,64%	3,18%	1,50% (dont 0,70%)	23,14%	1,68%	0,96%	2,46% (dont 0,70%)	22,18%	0,72%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Carmignac Gestion	Carmignac Investissement A EUR Acc	EUR	FR0010148981	4	8		19,15%	10,71%	1,70% (dont 0,70%)	17,45%	9,01%	0,98%	2,68% (dont 0,70%)	16,47%	8,03%
Carmignac Gestion Luxembourg	Carmignac Pf Grande Europe A EUR Acc	EUR	LU0099161993	4	9	ISR TS	0,65%	5,98%	1,50% (dont 0,70%)	-0,85%	4,48%	0,99%	2,49% (dont 0,70%)	-1,84%	3,49%
Carne Global Fund Managers (Lux)	Edgewood LS US Select Growth A EUR	EUR	LU0304955437	5	8		-5,04%	6,21%	1,80% (dont 0,70%)	-6,84%	4,41%	0,87%	2,67% (dont 0,70%)	-7,71%	3,54%
Carne Global Fund Managers (Lux)	Edgewood LS US Select Growth A EUR H	EUR	LU0138007074	5	8		5,33%	3,36%	1,80% (dont 0,70%)	3,53%	1,56%	0,90%	2,70% (dont 0,70%)	2,63%	0,66%
Carne Global Fund Managers (Lux)	Edgewood LS US Select Growth A USD	USD	LU0073868852	5	8		7,51%	6,06%	1,80% (dont 0,70%)	5,71%	4,26%	0,85%	2,65% (dont 0,70%)	4,86%	3,41%
Claresco Finance	Claresco USA P	EUR	LU1379103812	5	8		6,08%	15,87%	2,40% (dont N.d. (4))	3,68%	13,47%	0,87%	3,27% (dont N.d. (4))	2,81%	12,60%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth America R EUR Acc	EUR	IE00B6X2JP23	4	8	LF	2,44%	13,95%	2,00% (dont 1,25%)	0,44%	11,95%	1,05%	3,05% (dont 1,25%)	-0,61%	10,90%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth China EUR Acc	EUR	IE0030351732	5	8		5,37%	-5,10%	1,50% (dont 0,50%)	3,87%	-6,60%	0,55%	2,05% (dont 0,50%)	3,32%	-7,15%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth Europe Opp Z EUR Acc	EUR	IE00BZ0X9T58	4	8		-6,04%	-1,60%	1,05% (dont 0,00%)	-7,09%	-2,65%	1,26%	2,31% (dont 0,00%)	-8,35%	-3,91%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth Europe R EUR Acc	EUR	IE00B6X8T619	4	8		-4,86%	5,88%	2,00% (dont 1,00%)	-6,86%	3,88%	1,05%	3,05% (dont 1,00%)	-7,91%	2,83%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth Europe Sm Cies EUR Acc	EUR	IE0004766014	4	8		1,38%	-3,79%	1,50% (dont 0,50%)	-0,12%	-5,29%	0,80%	2,30% (dont 0,50%)	-0,92%	-6,09%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth Europe Sm Cies Z EUR Acc	EUR	IE00BDZQR684	4	8		1,38%	-3,81%	1,05% (dont 0,00%)	0,33%	-4,86%	1,24%	2,29% (dont 0,00%)	-0,91%	-6,10%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth Japan R EUR Acc	EUR	IE00BD1DJ122	4	8		7,58%	-0,49%	1,70% (dont 0,85%)	5,88%	-2,19%	1,00%	2,70% (dont 0,85%)	4,88%	-3,19%
Comgest AM International Limited	Comgest Growth Japan Z EUR Acc	EUR	IE00BZ0X9Z19	4	8		7,64%	-0,50%	0,90% (dont 0,00%)	6,74%	-1,40%	0,55%	1,45% (dont 0,00%)	6,19%	-1,95%
Comgest SA	CG Nouvelle Asie C	EUR	FR0007450002	4	8		10,04%	-0,48%	2,00% (dont 0,75%)	8,04%	-2,48%	0,89%	2,89% (dont 0,75%)	7,15%	-3,37%
Comgest SA	CG Nouvelle Asie Z	EUR	FR0013290905	4	8		10,09%	-0,26%	1,30% (dont N.d. (4))	8,79%	-1,56%	1,50%	2,80% (dont N.d. (4))	7,29%	-3,06%
Comgest SA	Comgest Monde C	EUR	FR0000284689	4	8	LF	1,58%	6,87%	2,00% (dont 0,75%)	-0,42%	4,87%	0,92%	2,92% (dont 0,75%)	-1,34%	3,95%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Comgest SA	Comgest Renaissance Europe C	EUR	FR0000295230	4	8	LF	-5,55%	5,74%	1,75% (dont 0,50%)	-7,30%	3,99%	0,97%	2,72% (dont 0,50%)	-8,27%	3,02%
Comgest SA	Comgest Renaissance Europe Z	EUR	FR0013290947	4	8	LF	-5,59%	5,76%	1,30% (dont 0,00%)	-6,89%	4,46%	1,05%	2,35% (dont 0,00%)	-7,94%	3,41%
Comgest SA	Magellan C	EUR	FR0000292278	4	8		13,66%	-0,26%	1,75% (dont 0,50%)	11,91%	-2,01%	0,98%	2,73% (dont 0,50%)	10,93%	-2,99%
Constance Associes	Constance Be America A	USD	FR0011271576	4	8		24,70%	13,03%	2,40% (dont 0,00%)	22,30%	10,63%	1,29%	3,69% (dont 0,00%)	21,01%	9,34%
Constance Associes	Constance Be World A	EUR	FR0011400712	4	8		14,94%	12,23%	2,40% (dont 0,00%)	12,54%	9,83%	0,77%	3,17% (dont 0,00%)	11,77%	9,06%
CPR AM	CPR Global Silver Age P	EUR	FR0012300374	4	8		-4,14%	5,24%	1,43% (dont 0,86%)	-5,57%	3,81%	0,90%	2,33% (dont 0,86%)	-6,47%	2,91%
CPR AM	CPR Invest Europ Strat Autonomy A EURAcc	EUR	LU2570611322	4	8		24,11%	N.d. (4)	1,60% (dont N.d. (4))	22,51%	N.d. (4)	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	21,01%	N.d. (4)
Credit Mutuel Asset Management	CM-AM Convictions Euro RC	EUR	FR0013384963	4	8		23,60%	13,32%	2,20% (dont N.d. (4))	21,40%	11,12%	1,50%	3,70% (dont N.d. (4))	19,90%	9,62%
Credit Mutuel Asset Management	CM-AM Convictions USA RC	EUR	FR00140077E1	4	8		5,46%	N.d. (4)	2,33% (dont N.d. (4))	3,13%	N.d. (4)	1,50%	3,83% (dont N.d. (4))	1,63%	N.d. (4)
Credit Mutuel Asset Management	CM-AM Europe Growth RC	EUR	FR0010037341	4	8		1,30%	2,82%	1,47% (dont 0,73%)	-0,17%	1,35%	1,50%	2,97% (dont 0,73%)	-1,67%	-0,15%
Credit Mutuel Asset Management	CM-AM Global Gold RC	EUR	FR0007390174	5	8		121,75%	25,98%	2,01% (dont 0,93%)	119,74%	23,97%	1,00%	3,01% (dont 0,93%)	118,74%	22,97%
Credit Mutuel Asset Management	CM-AM Global Leaders RC	EUR	FR0012287381	4	8		6,62%	9,36%	2,36% (dont N.d. (4))	4,26%	7,00%	1,50%	3,86% (dont N.d. (4))	2,76%	5,50%
Credit Mutuel Asset Management	LF Lux Infl Pt Cb Impct Global R EUR Acc	EUR	LU1744646933	4	9	ISR GF FN	25,47%	9,90%	1,65% (dont N.d. (4))	23,82%	8,25%	1,50%	3,15% (dont N.d. (4))	22,32%	6,75%
Dauphine AM	Ambition Pour La Planete C	EUR	FR0013528304	5	8		6,74%	0,15%	2,00% (dont 1,10%)	4,74%	-1,85%	1,00%	3,00% (dont 1,10%)	3,74%	-2,85%
Degroof Petercam AM S.A.	DPAM B Equities World Sust B	EUR	BE0058652646	4	8	TS LF	-0,97%	7,67%	1,60% (dont 0,80%)	-2,57%	6,07%	1,00%	2,60% (dont 0,80%)	-3,57%	5,07%
DNCA Finance	Centifolia C	EUR	FR0007076930	4	8		22,43%	13,73%	2,39% (dont 1,20%)	20,04%	11,34%	0,96%	3,35% (dont 1,20%)	19,08%	10,38%
DNCA Finance	DNCA Engage N	EUR	FR0013385291	4	8	ISR	17,50%	13,01%	1,30% (dont 0,00%)	16,20%	11,71%	0,70%	2,00% (dont 0,00%)	15,50%	11,01%
DNCA Finance	DNCA Invest Archer Mid-Cap Europe A EUR	EUR	LU1366712435	4	8		18,67%	10,67%	1,60% (dont 0,80%)	17,07%	9,07%	1,18%	2,78% (dont 0,80%)	15,89%	7,89%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
DNCA Finance	DNCA Invest Archer Mid-Cap Europe B EUR	EUR	LU1366712518	4	8		18,43%	10,65%	2,00% (dont 1,00%)	16,43%	8,65%	0,97%	2,97% (dont 1,00%)	15,46%	7,68%
DNCA Finance	DNCA Invest Archer Mid-Cap Europe N EUR	EUR	LU1366712609	4	8		18,66%	10,66%	1,30% (dont 0,00%)	17,36%	9,36%	0,67%	1,97% (dont 0,00%)	16,69%	8,69%
DNCA Finance	DNCA Invest Beyond Semperosa A EUR	EUR	LU1907595398	4	9	ISR	5,55%	5,21%	1,80% (dont 0,90%)	3,75%	3,41%	1,00%	2,80% (dont 0,90%)	2,75%	2,41%
DNCA Finance	DNCA Invest SRI Europe Growth A EUR	EUR	LU0870553020	4	8	ISR	1,97%	3,89%	2,00% (dont 1,00%)	-0,03%	1,89%	1,00%	3,00% (dont 1,00%)	-1,03%	0,89%
DNCA Finance	DNCA Invest SRI Europe Growth B EUR	EUR	LU0870553459	4	8	ISR	2,02%	3,91%	2,40% (dont 1,20%)	-0,38%	1,51%	1,50%	3,90% (dont 1,20%)	-1,88%	0,01%
DNCA Finance	DNCA Invest SRI Europe Growth I EUR	EUR	LU0870552998	4	8	ISR	2,01%	3,90%	1,00% (dont 0,00%)	1,01%	2,90%	1,01%	2,01% (dont 0,00%)	0,00%	1,89%
DNCA Finance	DNCA Invest SRI Norden Europe A EUR	EUR	LU1490785091	4	8	ISR	-4,23%	3,12%	1,80% (dont 0,90%)	-6,03%	1,32%	0,84%	2,64% (dont 0,90%)	-6,87%	0,48%
DNCA Finance	DNCA Invest Strategic Resources A EUR	EUR	LU2707622630	4	8		45,98%	N.d. (4)	1,60% (dont N.d. (4))	44,38%	N.d. (4)	0,50%	2,10% (dont N.d. (4))	43,88%	N.d. (4)
DNCA Finance	DNCA Invest Strategic Resources Q EUR	EUR	LU2707622804	4	8		47,45%	N.d. (4)	0,49% (dont N.d. (4))	46,96%	N.d. (4)	0,35%	0,84% (dont N.d. (4))	46,61%	N.d. (4)
DNCA Finance	DNCA Invest Value Europe A EUR	EUR	LU0284396016	4	8		25,19%	16,34%	2,00% (dont 1,00%)	23,19%	14,34%	1,02%	3,02% (dont 1,00%)	22,17%	13,32%
Dorval AM	Dorval Drivers Europe R	EUR	FR0010158048	4	8	ISR	8,58%	7,20%	1,80% (dont 1,00%)	6,78%	5,40%	0,93%	2,73% (dont 1,00%)	5,85%	4,47%
Dorval AM	Dorval European Climate Initiative N	EUR	FR0013334372	4	9	ISR GF	18,39%	7,22%	0,80% (dont N.d. (4))	17,59%	6,42%	1,50%	2,30% (dont N.d. (4))	16,09%	4,92%
DWS Investments SA	DWS CROCI US Dividends USD LC	USD	LU1769942746	4	8		7,01%	10,20%	1,00% (dont 0,50%)	6,01%	9,20%	1,50%	2,50% (dont 0,50%)	4,51%	7,70%
DWS Investments SA	Xtrackers MSCI Eur HealthCare ESG ETF 1C	EUR	LU0292103222	4	8		4,22%	8,09%	0,15% (dont N.d. (4))	4,07%	7,94%	1,26%	1,41% (dont N.d. (4))	2,81%	6,68%
DWS Investments SA	Xtrackers MSCI India TRN Index ETF	USD	LU0514695187	4	6		2,29%	8,97%	0,55% (dont N.d. (4))	1,74%	8,42%	1,49%	2,04% (dont N.d. (4))	0,25%	6,93%
Ecofi Investissements	Ecofi Enjeux Futurs C	EUR	FR0010592022	4	9	ISR	6,11%	6,12%	2,00% (dont 1,00%)	4,11%	4,12%	0,94%	2,94% (dont 1,00%)	3,17%	3,18%
Edmond de Rothschild AM	EdR Fd Big Data A EUR	EUR	LU1244893696	4	8		6,85%	13,82%	1,60% (dont 0,80%)	5,25%	12,22%	0,95%	2,55% (dont 0,80%)	4,30%	11,27%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Edmond de Rothschild AM	EdR Fd Big Data CR EUR	EUR	LU1781816530	4	8		7,14%	14,11%	1,10% (dont 0,00%)	6,04%	13,01%	1,02%	2,12% (dont 0,00%)	5,02%	11,99%
Edmond de Rothschild AM	EdR Fd China A EUR	EUR	LU1160365091	5	8		12,33%	-5,42%	1,70% (dont 0,85%)	10,63%	-7,12%	1,01%	2,71% (dont 0,85%)	9,62%	-8,13%
Edmond de Rothschild AM	EdR Fd Healthcare A EUR	EUR	LU1160356009	4	8		2,15%	4,99%	1,70% (dont 0,85%)	0,45%	3,29%	1,05%	2,75% (dont 0,85%)	-0,60%	2,24%
Edmond de Rothschild AM	EdR Fund Human Capital A EUR	EUR	LU2221884310	4	9	ISR	-3,71%	N.d. (4)	1,50% (dont 0,75%)	-5,21%	N.d. (4)	1,50%	3,00% (dont 0,75%)	-6,71%	N.d. (4)
Edmond de Rothschild AM	EdR Fund II Next CR EUR	EUR	LU2038612490	4	6		6,12%	5,52%	0,85% (dont 0,00%)	5,27%	4,67%	0,60%	1,45% (dont 0,00%)	4,67%	4,07%
Edmond de Rothschild AM	EdR Goldsphere A EUR	EUR	FR0010664086	6	8		132,12%	27,49%	1,85% (dont 0,93%)	130,27%	25,64%	1,03%	2,88% (dont 0,93%)	129,24%	24,61%
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Euro Sustainable Equ A EUR	EUR	FR0010505578	4	9	ISR	16,59%	9,58%	1,95% (dont 0,98%)	14,64%	7,63%	0,81%	2,76% (dont 0,98%)	13,83%	6,82%
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Tech for Tomorrow A EUR	EUR	FR0013488244	4	8	ISR	15,79%	10,54%	1,80% (dont N.d. (4))	13,99%	8,74%	1,50%	3,30% (dont N.d. (4))	12,49%	7,24%
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Tricolore Convictions A EUR	EUR	FR0010588343	4	8		16,34%	10,75%	1,95% (dont 0,98%)	14,39%	8,80%	0,88%	2,83% (dont 0,98%)	13,51%	7,92%
Edmond de Rothschild AM	T. Multi Thematique by Edmond Rothschild	EUR	FR001400YBN0	4	8		N.d. (4)	N.d. (4)	1,40% (dont 0,00%)	N.d. (4)	N.d. (4)	0,82%	2,22% (dont 0,00%)	N.d. (4)	N.d. (4)
Edmond de Rothschild AM	VisionFund US Equ LC Quantcore A EUR H	EUR	LU2646645866	4	8		15,53%	N.d. (4)	0,80% (dont N.d. (4))	14,73%	N.d. (4)	0,60%	1,40% (dont N.d. (4))	14,13%	N.d. (4)
Eiffel Investment Group	Eiffel NOVA Europe ISR A EUR	EUR	FR0011585520	4	8	ISR	-1,11%	-3,10%	2,20% (dont 1,10%)	-3,31%	-5,30%	1,00%	3,20% (dont 1,10%)	-4,31%	-6,30%
Eleva Capital	Eleva Euroland Selection Fd A1 EUR Acc	EUR	LU1616920697	4	8		26,01%	13,69%	1,50% (dont 0,60%)	24,51%	12,19%	0,99%	2,49% (dont 0,60%)	23,52%	11,20%
Eleva Capital	Eleva European Selection Fd A2 EUR Acc	EUR	LU1111642820	4	8		20,54%	14,28%	2,00% (dont 1,00%)	18,54%	12,28%	0,92%	2,92% (dont 1,00%)	17,62%	11,36%
Eleva Capital	Eleva Leaders S&M Cap Eu Fd A2 EUR Acc	EUR	LU1920214563	4	8		8,49%	4,27%	2,20% (dont 1,10%)	6,29%	2,07%	1,02%	3,22% (dont 1,10%)	5,27%	1,05%
Ethenea	MainFirst - Global Equities Fund A	EUR	LU0864709349	4	8	FN	5,75%	7,03%	2,00% (dont N.d. (4))	3,75%	5,03%	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	2,25%	3,53%
Eukratos	Eukratos Gerants Actions Europeen PEA AC	EUR	FR0013342573	4	6		14,45%	6,50%	1,00% (dont 0,00%)	13,45%	5,50%	0,77%	1,77% (dont 0,00%)	12,68%	4,73%
Eukratos	Eukratos Gerants Actions Internat AC	EUR	FR0013440351	4	6		1,83%	5,46%	1,00% (dont 0,00%)	0,83%	4,46%	0,64%	1,64% (dont 0,00%)	0,19%	3,82%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Exane AM	Exane Equity Select Focus Euro B	EUR	LU2017788915	5	8		21,81%	11,99%	1,80% (dont N.d. (4))	20,01%	10,19%	1,50%	3,30% (dont N.d. (4))	18,51%	8,69%
FIL Gestion	Fidelity SICAV Europe A	EUR	FR0000008674	4	8		13,25%	6,20%	1,90% (dont 0,83%)	11,35%	4,30%	1,06%	2,96% (dont 0,83%)	10,29%	3,24%
FIL Investment Management (Lux) SA	America Fund A EUR	EUR	LU0069450822	4	8		-1,98%	11,59%	1,50% (dont 0,83%)	-3,48%	10,09%	0,61%	2,11% (dont 0,83%)	-4,09%	9,48%
FIL Investment Management (Lux) SA	American Growth Fund A USD	USD	LU0077335932	4	8		7,69%	8,65%	1,50% (dont 0,83%)	6,19%	7,15%	1,00%	2,50% (dont 0,83%)	5,19%	6,15%
FIL Investment Management (Lux) SA	European Smaller Companies A EUR	EUR	LU0061175625	4	8		9,04%	4,69%	1,50% (dont 0,83%)	7,54%	3,19%	0,53%	2,03% (dont 0,83%)	7,01%	2,66%
FIL Investment Management (Lux) SA	FAST Global Fund RA Acc EUR	EUR	LU2944844427	4	6		-0,60%	N.d. (4)	1,80% (dont N.d. (4))	-2,40%	N.d. (4)	1,00%	2,80% (dont N.d. (4))	-3,40%	N.d. (4)
FIL Investment Management (Lux) SA	FF America Fund A Acc EUR	EUR	LU0251127410	4	8		-1,95%	11,57%	1,50% (dont 0,83%)	-3,45%	10,07%	1,06%	2,56% (dont 0,83%)	-4,51%	9,01%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF American Growth Fund A Acc EUR	EUR	LU0275692696	4	8		-4,85%	8,70%	1,50% (dont N.d. (4))	-6,35%	7,20%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	-7,85%	5,70%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Asia Equity ESG A EUR Acc	EUR	LU0261946445	4	8		16,58%	3,34%	1,50% (dont 0,83%)	15,08%	1,84%	1,01%	2,51% (dont 0,83%)	14,07%	0,83%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Asian Smaller Companies A Acc EUR	EUR	LU0702159772	4	8		8,42%	10,86%	1,50% (dont 0,83%)	6,92%	9,36%	0,54%	2,04% (dont 0,83%)	6,38%	8,82%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Asian Smaller Companies Fd A Acc USD	USD	LU0702159699	4	8		22,70%	10,80%	1,50% (dont 0,83%)	21,20%	9,30%	0,50%	2,00% (dont 0,83%)	20,70%	8,80%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF China Consumer Fund A Acc EUR	EUR	LU0594300096	5	8		12,04%	-8,81%	1,50% (dont 0,83%)	10,54%	-10,31%	1,01%	2,51% (dont 0,83%)	9,53%	-11,32%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF China Consumer Fund A USD	USD	LU0594300419	5	8		26,31%	-8,93%	1,50% (dont 0,83%)	24,81%	-10,43%	1,00%	2,50% (dont 0,83%)	23,81%	-11,43%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF China Focus Fund A Acc EUR	EUR	LU0318931192	5	6		13,03%	5,39%	1,50% (dont N.d. (4))	11,53%	3,89%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	10,03%	2,39%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Germany Fund A Acc EUR	EUR	LU0261948227	4	8		23,96%	10,40%	1,50% (dont 0,83%)	22,46%	8,90%	1,36%	2,86% (dont 0,83%)	21,10%	7,54%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Dividend Fund A Acc EUR	EUR	LU1261431768	3	8		9,46%	11,32%	1,50% (dont 0,83%)	7,96%	9,82%	1,01%	2,51% (dont 0,83%)	6,95%	8,81%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Equity Income Fund Y Acc USD	USD	LU1084165213	4	8		19,27%	12,62%	0,80% (dont 0,00%)	18,47%	11,82%	1,11%	1,91% (dont 0,00%)	17,36%	10,71%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Financial Services A Acc EUR	EUR	LU1391767586	4	8		9,35%	15,02%	1,50% (dont 0,83%)	7,85%	13,52%	1,20%	2,70% (dont 0,83%)	6,65%	12,32%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Healthcare A EUR Acc	EUR	LU0261952419	4	8		-5,76%	4,30%	1,50% (dont 0,83%)	-7,26%	2,80%	1,01%	2,51% (dont 0,83%)	-8,27%	1,79%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Healthcare Y EUR Acc	EUR	LU0346388969	4	8		-5,66%	4,48%	0,80% (dont 0,00%)	-6,46%	3,68%	0,47%	1,27% (dont 0,00%)	-6,93%	3,21%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Technology Fund A EUR Acc	EUR	LU1213836080	4	8		11,48%	16,38%	1,50% (dont N.d. (4))	9,98%	14,88%	0,90%	2,40% (dont N.d. (4))	9,08%	13,98%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Technology Fund E Acc EUR	EUR	LU0115773425	4	8		10,65%	15,52%	1,50% (dont 1,58%)	9,15%	14,02%	0,97%	2,47% (dont 1,58%)	8,18%	13,05%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Nordic Fund A Acc EUR	EUR	LU0922334643	4	8		31,81%	15,15%	1,50% (dont 0,83%)	30,31%	13,65%	1,07%	2,57% (dont 0,83%)	29,24%	12,58%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Water & Waste A EUR Acc	EUR	LU1892829828	4	8		-1,70%	5,52%	1,50% (dont 0,83%)	-3,20%	4,02%	0,98%	2,48% (dont 0,83%)	-4,18%	3,04%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF World Fund A Acc EUR	EUR	LU1261432659	4	8		10,79%	10,92%	1,50% (dont 0,83%)	9,29%	9,42%	0,99%	2,49% (dont 0,83%)	8,30%	8,43%
FIL Investment Management (Lux) SA	Fidelity Funds ASEAN Fund A USD	USD	LU0048573645	3	8		10,89%	6,49%	1,50% (dont 0,83%)	9,39%	4,99%	1,50%	3,00% (dont 0,83%)	7,89%	3,49%
Financiere De L'Arc	Arc Actions Sante Innovante A	EUR	FR0007028063	4	8		0,05%	5,93%	1,80% (dont N.d. (4))	-1,75%	4,13%	1,50%	3,30% (dont N.d. (4))	-3,25%	2,63%
First Sentier Investors Ireland Ltd	First Sentier Gbl Listed In I Acc EUR	EUR	IE00BYSJTY39	4	8		5,23%	8,96%	1,58% (dont 0,75%)	3,65%	7,38%	0,60%	2,18% (dont 0,75%)	3,05%	6,78%
First Trust Global Portfolios Mgt	FT Nasdaq Clean Edg Smrt Grid Infr ETF A	USD	IE000J80JTL1	4	8		30,08%	N.d. (4)	0,63% (dont N.d. (4))	29,45%	N.d. (4)	0,50%	1,13% (dont N.d. (4))	28,95%	N.d. (4)
Franklin Templeton IS	Franklin Biotech Discovery A Acc EUR-H1	EUR	LU1803069274	5	8		49,61%	4,92%	1,50% (dont 0,90%)	48,11%	3,42%	0,64%	2,14% (dont 0,90%)	47,47%	2,78%
Franklin Templeton IS	Franklin Biotech Discovery A Acc USD	USD	LU0109394709	5	8		52,63%	7,48%	1,50% (dont 0,90%)	51,13%	5,98%	1,24%	2,74% (dont 0,90%)	49,89%	4,74%
Franklin Templeton IS	Franklin MENA N Acc EUR-H1	EUR	LU0358406055	3	6		4,37%	9,30%	2,50% (dont 1,40%)	1,87%	6,80%	1,50%	4,00% (dont 1,40%)	0,37%	5,30%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Franklin Templeton IS	Franklin Technology A Acc EUR	EUR	LU0260870158	5	8		6,61%	11,05%	1,50% (dont 0,90%)	5,11%	9,55%	1,23%	2,73% (dont 0,90%)	3,88%	8,32%
Franklin Templeton IS	Franklin U.S. Opportunities A Acc EUR	EUR	LU0260869739	5	8		-4,42%	8,33%	1,50% (dont 0,90%)	-5,92%	6,83%	1,03%	2,53% (dont 0,90%)	-6,95%	5,80%
Gay-Lussac Gestion	Gay-Lussac Microcaps Europe A	EUR	FR001400QDK8	4	8		11,93%	6,80%	2,10% (dont N.d. (4))	9,83%	4,70%	1,32%	3,42% (dont N.d. (4))	8,51%	3,38%
Gemway Assets	GemAsia I	EUR	FR0013291879	4	8		20,30%	3,38%	1,05% (dont 0,00%)	19,25%	2,33%	1,29%	2,34% (dont 0,00%)	17,96%	1,04%
Gemway Assets	GemChina R	EUR	FR0013433067	5	8	ISR	9,35%	-4,36%	2,10% (dont 1,05%)	7,25%	-6,46%	0,88%	2,98% (dont 1,05%)	6,37%	-7,34%
Gemway Assets	GemEquity R	EUR	FR0011268705	4	8		22,97%	2,45%	2,10% (dont 1,05%)	20,87%	0,35%	1,01%	3,11% (dont 1,05%)	19,86%	-0,66%
Generali AM SGR S.p.A	Generali Europe Mid-Cap 1C	EUR	FR0007064357	4	6		18,82%	5,09%	1,95% (dont 1,66%)	16,87%	3,14%	0,57%	2,52% (dont 1,66%)	16,30%	2,57%
Generali AM SGR S.p.A	Generali France Future Leaders C	EUR	FR0007064324	4	6		14,28%	6,16%	1,80% (dont 1,53%)	12,48%	4,36%	1,08%	2,88% (dont 1,53%)	11,40%	3,28%
Generali AM SGR S.p.A	Generali France Future Leaders I	EUR	FR0011643949	4	6		14,47%	6,23%	0,80% (dont 0,00%)	13,67%	5,43%	1,50%	2,30% (dont 0,00%)	12,17%	3,93%
Generali Investments Luxembourg	GIS Euro Future Leaders DX	EUR	LU0300507034	4	6		25,25%	10,67%	1,80% (dont N.d. (4))	23,45%	8,87%	0,96%	2,76% (dont N.d. (4))	22,49%	7,91%
Generali Investments Luxembourg	GIS Sycomore Sust European Equity BX	EUR	LU0145455571	4	8	ISR	18,23%	11,30%	0,75% (dont N.d. (4))	17,48%	10,55%	1,50%	2,25% (dont N.d. (4))	15,98%	9,05%
Generali Investments Luxembourg	GIS Sycomore Sust European Equity DX	EUR	LU0145456207	4	8	ISR	18,06%	11,18%	1,50% (dont N.d. (4))	16,56%	9,68%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	15,06%	8,18%
Generali Investments Luxembourg	GIS World Equity BX	EUR	LU0260157663	4	8		6,11%	11,97%	0,80% (dont N.d. (4))	5,31%	11,17%	1,50%	2,30% (dont N.d. (4))	3,81%	9,67%
Generali Investments Luxembourg	GIS World Equity DX	EUR	LU0260158638	4	8		6,02%	11,83%	1,70% (dont N.d. (4))	4,32%	10,13%	1,50%	3,20% (dont N.d. (4))	2,82%	8,63%
Gerifonds (Luxembourg) SA	Synchrony Swiss All Caps (CHF) I EUR	EUR	LU2004923319	4	8		9,63%	7,86%	1,30% (dont 0,00%)	8,33%	6,56%	0,98%	2,28% (dont 0,00%)	7,35%	5,58%
Goldman Sachs Asset Management B.V.	GS Gb Futur Eco Secur Eq Ptf OC Acc EUR	EUR	LU2596604087	4	6		6,78%	N.d. (4)	1,50% (dont N.d. (4))	5,28%	N.d. (4)	0,72%	2,22% (dont N.d. (4))	4,56%	N.d. (4)
Goldman Sachs Asset Management B.V.	GS Gb Futur Eco Secur Eq Ptf R Acc EUR	EUR	LU2596603600	4	6		6,85%	N.d. (4)	0,75% (dont N.d. (4))	6,10%	N.d. (4)	1,50%	2,25% (dont N.d. (4))	4,60%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Groupama Asset Management	Quadrige Europe MidCaps C	EUR	FR0013072097	4	8	ISR	4,39%	1,74%	2,35% (dont 1,20%)	2,04%	-0,61%	1,18%	3,53% (dont 1,20%)	0,86%	-1,79%
HMG Finance	HMG Decouvertes C	EUR	FR0010601971	3	8		11,94%	10,89%	1,76% (dont 0,88%)	10,18%	9,13%	0,91%	2,67% (dont 0,88%)	9,27%	8,22%
HMG Finance	HMG Decouvertes PME C	EUR	FR0013351285	3	8		15,36%	9,57%	2,35% (dont 1,18%)	13,01%	7,22%	1,20%	3,55% (dont 1,18%)	11,81%	6,02%
HSBC Global AM	HSBC Rspnsble Invstmnt SRI Euro Eqty AC	EUR	FR0000437113	4	8	ISR TS	20,00%	9,50%	1,50% (dont 0,75%)	18,50%	8,00%	0,70%	2,20% (dont 0,75%)	17,80%	7,30%
HSBC Global AM	HSBC Rspnsble Invstmnt SRI Glbl Eqty AC	EUR	FR0000438905	4	8	ISR	1,53%	11,79%	1,50% (dont 0,75%)	0,03%	10,29%	0,50%	2,00% (dont 0,75%)	-0,47%	9,79%
HSBC Investment Funds Luxembourg	HGIF Euroland Value AC	EUR	LU0165074666	4	8		32,01%	16,01%	1,50% (dont 0,75%)	30,51%	14,51%	0,72%	2,22% (dont 0,75%)	29,79%	13,79%
HSBC Investment Funds Luxembourg	HGIF Turkey Equity AC EUR	EUR	LU0213961682	6	6		-19,40%	23,60%	1,75% (dont 0,87%)	-21,15%	21,85%	0,50%	2,25% (dont 0,87%)	-21,65%	21,35%
Independance AM	Independance Europe Small A (C)	EUR	LU1832174962	4	8		49,68%	21,95%	1,95% (dont 0,55%)	47,73%	20,00%	0,74%	2,69% (dont 0,55%)	46,99%	19,26%
Independance AM	Independance France Small & Mid A (C)	EUR	LU0131510165	4	8		24,87%	12,83%	1,95% (dont 0,55%)	22,92%	10,88%	0,97%	2,92% (dont 0,55%)	21,95%	9,91%
Independance AM	Independance France Small & Mid I (C)	EUR	LU1964632324	4	8		24,93%	12,81%	1,40% (dont 0,00%)	23,53%	11,41%	1,27%	2,67% (dont 0,00%)	22,26%	10,14%
Invesco Investment Management Ltd	Invesco S&P 500 ETF	USD	IE00B3YCGJ38	4	6		19,22%	15,43%	0,05% (dont N.d. (4))	19,17%	15,38%	1,50%	1,55% (dont N.d. (4))	17,67%	13,88%
Invesco Management SA	Invesco Sust Pan Eur Systm Eq A Acc EUR	EUR	LU0119750205	4	8	TS	18,22%	11,01%	1,30% (dont 0,78%)	16,92%	9,71%	1,50%	2,80% (dont 0,78%)	15,42%	8,21%
IRIVEST IM	Digital Funds Stars Continental Eur Acc	EUR	LU0259626645	4	8	LF	27,52%	11,40%	1,50% (dont 0,50%)	26,02%	9,90%	1,41%	2,91% (dont 0,50%)	24,61%	8,49%
IRIVEST IM	Digital Funds Stars Europe P	EUR	LU2005654798	4	8	LF	25,71%	10,18%	2,20% (dont N.d. (4))	23,51%	7,98%	1,50%	3,70% (dont N.d. (4))	22,01%	6,48%
Itavera Asset Management	IAM Artificial Intelligence A	EUR	FR001400SC42	4	8		9,59%	N.d. (4)	2,00% (dont N.d. (4))	7,59%	N.d. (4)	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	6,09%	N.d. (4)
Itavera Asset Management	IAM Core Alpha World A	EUR	FR001400TI94	4	8		4,85%	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	3,85%	N.d. (4)	1,00%	2,00% (dont N.d. (4))	2,85%	N.d. (4)
Itavera Asset Management	IAM Space A	EUR	FR001400TS43	4	8		N.d. (4)	N.d. (4)	2,00% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Ixios Asset Management	IXIOS Gold P EUR	EUR	FR0013447752	6	8	ISR LF	150,73%	29,70%	2,00% (dont 0,65%)	148,73%	27,70%	1,13%	3,13% (dont 0,65%)	147,60%	26,57%
Janus Henderson Investors Europe SA	Janus Henderson Pan European Fund R¬ Acc	EUR	LU0201075453	4	8		20,76%	12,92%	1,50% (dont N.d. (4))	19,26%	11,42%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	17,76%	9,92%
Janus Henderson Investors Europe SA	JH Global Life Sciences Fund H2 USD	USD	IE00BFRSYJ83	4	8		25,34%	8,86%	0,80% (dont 0,00%)	24,54%	8,06%	0,74%	1,54% (dont 0,00%)	23,80%	7,32%
Janus Henderson Investors Europe SA	JHHF Global Smaller Companies A2 EUR	EUR	LU1984712320	4	8		11,80%	15,48%	1,20% (dont N.d. (4))	10,60%	14,28%	1,50%	2,70% (dont N.d. (4))	9,10%	12,78%
Janus Henderson Investors Europe SA	JHHF Global Technology Leaders A2 USD	USD	LU0070992663	5	8		24,02%	15,21%	1,20% (dont 0,75%)	22,82%	14,01%	0,80%	2,00% (dont 0,75%)	22,02%	13,21%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM Europe Res Enh Eq Active EUR Acc	EUR	IE00BF4G7183	4	8		19,45%	12,37%	0,00% (dont 0,00%)	19,45%	12,37%	1,26%	1,26% (dont 0,00%)	18,19%	11,11%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM IF Global Dividend A Acc EUR	EUR	LU0329202252	4	8		5,14%	12,39%	1,50% (dont 0,75%)	3,64%	10,89%	0,97%	2,47% (dont 0,75%)	2,67%	9,92%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF America Equity A Acc EUR H	EUR	LU0159042083	4	8		9,58%	12,35%	1,50% (dont 0,75%)	8,08%	10,85%	0,92%	2,42% (dont 0,75%)	7,16%	9,93%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF China A Acc USD	USD	LU0210526637	5	8		28,45%	-7,84%	1,50% (dont N.d. (4))	26,95%	-9,34%	1,00%	2,50% (dont N.d. (4))	25,95%	-10,34%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF China A-Sh Opp A Acc EUR	EUR	LU1255011097	5	8		20,62%	-4,55%	1,50% (dont 0,75%)	19,12%	-6,05%	0,88%	2,38% (dont 0,75%)	18,24%	-6,93%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Emerging Markets Equity A Acc USD	USD	LU0210529656	4	8		36,74%	2,31%	1,50% (dont 0,75%)	35,24%	0,81%	1,08%	2,58% (dont 0,75%)	34,16%	-0,27%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Emerging Markets Opp A Acc EUR	EUR	LU0759999336	4	8		21,17%	3,58%	1,50% (dont 0,75%)	19,67%	2,08%	0,88%	2,38% (dont 0,75%)	18,79%	1,20%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Emerging Markets Opp C Acc EUR	EUR	LU0760000421	4	8		21,42%	3,60%	0,75% (dont 0,00%)	20,67%	2,85%	1,50%	2,25% (dont 0,00%)	19,17%	1,35%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Europe Strategic Growth A Acc EUR	EUR	LU0210531801	4	8		16,69%	11,06%	1,50% (dont 0,75%)	15,19%	9,56%	0,97%	2,47% (dont 0,75%)	14,22%	8,59%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Global Focus A Acc EUR	EUR	LU0210534227	4	8		1,64%	13,82%	1,50% (dont 0,75%)	0,14%	12,32%	0,63%	2,13% (dont 0,75%)	-0,49%	11,69%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Greater China D Acc EUR	EUR	LU0522352946	5	8		17,37%	-2,87%	1,50% (dont 1,25%)	15,87%	-4,37%	0,97%	2,47% (dont 1,25%)	14,90%	-5,34%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF US Growth A Acc EUR H	EUR	LU0284208625	5	8		12,45%	10,24%	1,50% (dont 0,75%)	10,95%	8,74%	1,08%	2,58% (dont 0,75%)	9,87%	7,66%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF US Technology A Acc EUR	EUR	LU0159052710	5	8		5,25%	10,47%	1,50% (dont 0,75%)	3,75%	8,97%	1,08%	2,58% (dont 0,75%)	2,67%	7,89%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF US Value A Acc EUR H	EUR	LU0244270301	4	8		10,30%	10,06%	1,50% (dont 0,75%)	8,80%	8,56%	1,02%	2,52% (dont 0,75%)	7,78%	7,54%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMUS Small Cap Growth Fund EUR	EUR	LU0401357743	5	8		-5,77%	-1,95%	1,50% (dont 0,75%)	-7,27%	-3,45%	1,18%	2,68% (dont 0,75%)	-8,45%	-4,63%
Jupiter AM International SA	JGF Jupiter India Select L EUR Acc	EUR	LU0329070915	4	6		-4,25%	18,46%	1,75% (dont 0,85%)	-6,00%	16,71%	0,71%	2,46% (dont 0,85%)	-6,71%	16,00%
Jupiter AM International SA	Jupiter Financial Innovation L EUR Acc	EUR	LU0262307480	5	6		36,59%	10,72%	1,50% (dont N.d. (4))	35,09%	9,22%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	33,59%	7,72%
Keren Finance	Keren Essentiels C	EUR	FR0011271550	4	8		19,29%	4,74%	2,00% (dont 1,10%)	17,29%	2,74%	0,96%	2,96% (dont 1,10%)	16,33%	1,78%
Kirao	Kirao Multicaps AC	EUR	FR0012020741	4	8	ISR	0,87%	0,77%	2,35% (dont 0,94%)	-1,48%	-1,58%	1,50%	3,85% (dont 0,94%)	-2,98%	-3,08%
Kirao	Kirao Smallcaps AC	EUR	FR0012633311	4	8	ISR	9,44%	3,29%	2,35% (dont 0,94%)	7,09%	0,94%	1,00%	3,35% (dont 0,94%)	6,09%	-0,06%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Artificial Intelligence B	EUR	LU1819480192	6	8		13,32%	3,10%	1,65% (dont 0,74%)	11,67%	1,45%	0,81%	2,46% (dont 0,74%)	10,86%	0,64%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Artificial Intelligence K	EUR	LU1819479939	6	8		13,40%	2,79%	1,00% (dont 0,00%)	12,40%	1,79%	0,76%	1,76% (dont 0,00%)	11,64%	1,03%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Luxury A	EUR	FR0010960930	4	8		-2,48%	6,05%	1,65% (dont 0,74%)	-4,13%	4,40%	0,95%	2,60% (dont 0,74%)	-5,08%	3,45%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Major SRI Growth Europe A	EUR	FR0010321828	4	8	ISR FN	-2,17%	5,73%	2,20% (dont 1,08%)	-4,37%	3,53%	1,03%	3,23% (dont 1,08%)	-5,40%	2,50%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Positive Impact Europe A	EUR	FR0010863688	4	9	ISR FN	-0,50%	3,81%	1,71% (dont 0,59%)	-2,21%	2,10%	1,45%	3,16% (dont 0,59%)	-3,66%	0,65%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Space B	EUR	LU2466448532	4	8		24,05%	N.d. (4)	1,65% (dont 0,74%)	22,40%	N.d. (4)	1,04%	2,69% (dont 0,74%)	21,36%	N.d. (4)
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier Agenor Mid Cap Europe A	EUR	FR0010321810	4	8	ISR	5,48%	1,32%	2,25% (dont 1,01%)	3,23%	-0,93%	1,15%	3,40% (dont 1,01%)	2,08%	-2,08%
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier Agressor A	EUR	FR0010321802	4	8		14,69%	8,87%	2,25% (dont 1,01%)	12,44%	6,62%	1,25%	3,50% (dont 1,01%)	11,19%	5,37%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier World Equity Growth A	EUR	FR0010859769	4	8		5,57%	9,37%	2,20% (dont 1,01%)	3,37%	7,17%	1,02%	3,22% (dont 1,01%)	2,35%	6,15%
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier World Next Leaders A	EUR	FR0011449602	5	8		-14,08%	-14,51%	1,65% (dont 0,74%)	-15,73%	-16,16%	1,00%	2,65% (dont 0,74%)	-16,73%	-17,16%
La Financiere De L'Echiquier	Tocqueville Materials For The Future P	EUR	FR0010649772	6	8		64,70%	10,65%	1,95% (dont 0,99%)	62,75%	8,70%	1,00%	2,95% (dont 0,99%)	61,75%	7,70%
La Financiere Responsable	LFR Euro Developpement Durable ISR P	EUR	FR0010585281	4	9	ISR	5,59%	6,33%	2,20% (dont 1,21%)	3,39%	4,13%	1,09%	3,29% (dont 1,21%)	2,30%	3,04%
La Financiere Responsable	LFR Inclusion Responsable ISR P	EUR	FR0013418688	4	9	ISR	10,18%	9,56%	2,20% (dont N.d. (4))	7,98%	7,36%	1,50%	3,70% (dont N.d. (4))	6,48%	5,86%
Lazard Freres Gestion	DFL	EUR	FR0013199684	4	6		11,17%	9,95%	0,78% (dont 0,00%)	10,39%	9,17%	0,50%	1,28% (dont 0,00%)	9,89%	8,67%
Lazard Freres Gestion	Lazard Actions Americaines PC EUR	EUR	FR0007074695	4	8		3,88%	14,46%	1,16% (dont 0,00%)	2,72%	13,30%	0,96%	2,12% (dont 0,00%)	1,76%	12,34%
Lazard Freres Gestion	Lazard Actions Americaines PC H-EUR	EUR	FR0013254331	4	8		14,75%	11,41%	1,22% (dont 0,00%)	13,53%	10,19%	0,71%	1,93% (dont 0,00%)	12,82%	9,48%
Lazard Freres Gestion	Lazard Actions Emergentes R	EUR	FR0010380675	4	8		25,27%	14,03%	1,98% (dont 0,67%)	23,29%	12,05%	1,12%	3,10% (dont 0,67%)	22,17%	10,93%
Lazard Freres Gestion	Lazard Actions Euro IC	EUR	FR0010259945	4	8		16,44%	12,92%	0,05% (dont 0,00%)	16,39%	12,87%	1,43%	1,48% (dont 0,00%)	14,96%	11,44%
Lazard Freres Gestion	Lazard Alpha Euro I	EUR	FR0010828913	4	8		16,24%	11,54%	0,98% (dont N.d. (4))	15,26%	10,56%	1,50%	2,48% (dont N.d. (4))	13,76%	9,06%
Lazard Freres Gestion	Lazard Dividend C	EUR	FR0010586024	4	8		30,00%	12,64%	0,95% (dont 0,00%)	29,05%	11,69%	0,95%	1,90% (dont 0,00%)	28,10%	10,74%
Lazard Freres Gestion	Lazard Equity SRI PC EUR	EUR	FR0000003998	4	8	ISR	17,39%	13,68%	1,08% (dont 0,00%)	16,31%	12,60%	0,73%	1,81% (dont 0,00%)	15,58%	11,87%
Lazard Freres Gestion	Lazard Europe Concentrated A	EUR	FR0000294613	4	8		9,88%	10,44%	0,80% (dont 0,00%)	9,08%	9,64%	1,00%	1,80% (dont 0,00%)	8,08%	8,64%
Lazard Freres Gestion	Lazard Human Capital PC EUR	EUR	FR0014009F48	4	9	ISR TS	7,79%	N.d. (4)	1,10% (dont 0,00%)	6,69%	N.d. (4)	1,50%	2,60% (dont 0,00%)	5,19%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Lazard Innovation IC	EUR	FR0012044519	4	8		-0,01%	9,36%	1,08% (dont N.d. (4))	-1,09%	8,28%	0,80%	1,88% (dont N.d. (4))	-1,89%	7,48%
Lazard Freres Gestion	Lazard Investissement Microcaps	EUR	FR0011042811	4	6		11,70%	6,96%	1,48% (dont 0,00%)	10,22%	5,48%	0,80%	2,28% (dont 0,00%)	9,42%	4,68%
Lazard Freres Gestion	Lazard Patrimoine Actions	EUR	FR0013221116	4	8	ISR	8,23%	7,02%	1,48% (dont 0,00%)	6,75%	5,54%	0,84%	2,32% (dont 0,00%)	5,91%	4,70%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Lazard Freres Gestion	Lazard Small Caps Euro I	EUR	FR0000174310	4	8		19,87%	7,91%	1,83% (dont 0,00%)	18,04%	6,08%	0,56%	2,39% (dont 0,00%)	17,48%	5,52%
Lazard Freres Gestion	Lazard Small Caps Euro R	EUR	FR0010689141	4	8		19,81%	7,89%	2,18% (dont 1,20%)	17,63%	5,71%	0,87%	3,05% (dont 1,20%)	16,76%	4,84%
Lazard Freres Gestion	Lazard Small Caps France A	EUR	FR0010262436	4	8		8,27%	4,40%	1,58% (dont 0,00%)	6,69%	2,82%	0,67%	2,25% (dont 0,00%)	6,02%	2,15%
Lazard Freres Gestion	Lazard Small Caps France R	EUR	FR0010679902	4	8		8,23%	4,38%	2,18% (dont 1,09%)	6,05%	2,20%	0,84%	3,02% (dont 1,09%)	5,21%	1,36%
Lazard Freres Gestion	Lazard Sovereignty Europe PVC EUR	EUR	FR0014010427	4	8		N.d. (4)	N.d. (4)	0,80% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,39%	2,19% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Lazard Sovereignty Europe RVC EUR	EUR	FR0014010443	4	8		N.d. (4)	N.d. (4)	1,60% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Norden SRI	EUR	FR0000299356	4	8		12,62%	7,19%	1,98% (dont 0,99%)	10,64%	5,21%	0,97%	2,95% (dont 0,99%)	9,67%	4,24%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux European Strat Val Fd A EUR Acc	EUR	LU1670707527	4	8		33,45%	19,48%	1,50% (dont 0,90%)	31,95%	17,98%	0,94%	2,44% (dont 0,90%)	31,01%	17,04%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Glb Sust Paris Aligned A EUR Acc	EUR	LU1670715207	4	9	ISR	0,73%	10,85%	1,75% (dont 1,05%)	-1,02%	9,10%	1,00%	2,75% (dont 1,05%)	-2,02%	8,10%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Glb Sust Paris Aligned C EUR Acc	EUR	LU1670715546	4	9	ISR	0,73%	10,94%	0,75% (dont 0,00%)	-0,02%	10,19%	0,72%	1,47% (dont 0,00%)	-0,74%	9,47%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Global Dividend Fund A EUR Acc	EUR	LU1670710075	4	8		4,54%	13,09%	1,75% (dont 1,05%)	2,79%	11,34%	0,97%	2,72% (dont 1,05%)	1,82%	10,37%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Global List Infra Fd A EUR Acc	EUR	LU1665237704	4	8		1,97%	6,78%	1,75% (dont 1,05%)	0,22%	5,03%	0,87%	2,62% (dont 1,05%)	-0,65%	4,16%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Global List Infra Fd C EUR Acc	EUR	LU1665237969	4	8		1,97%	6,83%	0,75% (dont 0,00%)	1,22%	6,08%	0,96%	1,71% (dont 0,00%)	0,26%	5,12%
Mandarine Gestion	Mandarine Europe Microcap R	EUR	LU1303940784	4	8	ISR	14,79%	5,35%	1,95% (dont 0,98%)	12,84%	3,40%	1,50%	3,45% (dont 0,98%)	11,34%	1,90%
Mandarine Gestion	Mandarine Global Microcap R	EUR	LU1329694266	4	8		14,02%	9,18%	1,95% (dont 0,98%)	12,07%	7,23%	1,00%	2,95% (dont 0,98%)	11,07%	6,23%
Mandarine Gestion	Mandarine Global Transition R	EUR	LU2257980289	4	9	GF UM	4,33%	5,95%	1,95% (dont 0,98%)	2,38%	4,00%	1,01%	2,96% (dont 0,98%)	1,37%	2,99%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Mandarine Gestion	Mandarine Opportunites R	EUR	FR0010657122	4	8	ISR	14,51%	4,50%	2,20% (dont 1,09%)	12,31%	2,30%	1,05%	3,25% (dont 1,09%)	11,26%	1,25%
Mandarine Gestion	Mandarine Unique Small&Mid Caps Europe R	EUR	LU0489687243	4	8	ISR	9,57%	2,83%	1,95% (dont 0,98%)	7,62%	0,88%	1,26%	3,21% (dont 0,98%)	6,36%	-0,38%
Melanion Capital SAS	Melanion BTC Equities Universe UCITS ETF	EUR	FR0014002IH8	7	6		-11,46%	N.d. (4)	0,75% (dont N.d. (4))	-12,21%	N.d. (4)	0,94%	1,69% (dont N.d. (4))	-13,15%	N.d. (4)
Messieurs Hottinguer Gestion	Europe Income Family R	EUR	FR0007485230	4	8		15,72%	6,67%	2,00% (dont 1,00%)	13,72%	4,67%	0,51%	2,51% (dont 1,00%)	13,21%	4,16%
Mirabaud Asset Management (Europe)	Mirabaud Global Focus A Cap EUR	EUR	LU1203833295	4	8	ISR	-1,17%	4,06%	1,50% (dont 0,75%)	-2,67%	2,56%	1,50%	3,00% (dont 0,75%)	-4,17%	1,06%
Moneta AM	Moneta Multi Caps C	EUR	FR0010298596	4	8		27,69%	10,36%	1,50% (dont 0,70%)	26,19%	8,86%	0,93%	2,43% (dont 0,70%)	25,26%	7,93%
Montpensier Arbevel	Pluvalca Disruptive Opportunities A	EUR	FR0013076528	4	8	ISR	3,46%	-5,51%	2,00% (dont 1,00%)	1,46%	-7,51%	0,79%	2,79% (dont 1,00%)	0,67%	-8,30%
Montpensier Arbevel	Pluvalca Global Blockchain Equity A	EUR	FR001400CCI4	5	8		14,31%	N.d. (4)	1,70% (dont 1,00%)	12,61%	N.d. (4)	1,24%	2,94% (dont 1,00%)	11,37%	N.d. (4)
Montpensier Arbevel	Pluvalca MA Small Midcaps Europe A	EUR	FR0000422859	4	8	ISR	26,23%	6,77%	2,29% (dont N.d. (4))	23,94%	4,48%	1,00%	3,29% (dont N.d. (4))	22,94%	3,48%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Asia Opportunity Fund AH EUR Cap	EUR	LU1378879248	5	8		3,62%	-7,71%	1,60% (dont 1,04%)	2,02%	-9,31%	1,11%	2,71% (dont 1,04%)	0,91%	-10,42%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Asia Opportunity Fund I USD Cap	USD	LU1378878869	5	8		6,44%	-5,17%	0,75% (dont N.d. (4))	5,69%	-5,92%	1,50%	2,25% (dont N.d. (4))	4,19%	-7,42%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Emerging Leaders Eq Fd Z USD Cap	USD	LU0815264279	5	8		11,32%	-1,18%	0,75% (dont 0,00%)	10,57%	-1,93%	1,53%	2,28% (dont 0,00%)	9,04%	-3,46%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Global Brands Fund A USD Cap	USD	LU0119620416	4	8		0,86%	5,78%	1,60% (dont 1,04%)	-0,74%	4,18%	0,98%	2,58% (dont 1,04%)	-1,72%	3,20%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Global Brands Fund AH EUR Cap	EUR	LU0335216932	4	8		-1,49%	3,13%	1,60% (dont 1,04%)	-3,09%	1,53%	0,48%	2,08% (dont 1,04%)	-3,57%	1,05%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Global Opportunity Fund A USD Cap	USD	LU0552385295	5	8		12,66%	6,10%	1,60% (dont 0,80%)	11,06%	4,50%	0,96%	2,56% (dont 0,80%)	10,10%	3,54%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF QuantActiv Gb Infrastructure AH EUR	EUR	LU0512092221	4	8		9,99%	5,66%	1,25% (dont N.d. (4))	8,74%	4,41%	0,82%	2,07% (dont N.d. (4))	7,92%	3,59%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF US Advantage Fund A USD Cap	USD	LU0225737302	6	8		18,32%	-0,18%	1,40% (dont 0,91%)	16,92%	-1,58%	1,05%	2,45% (dont 0,91%)	15,87%	-2,63%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF US Advantage Fund AH EUR Cap	EUR	LU0266117927	6	8		15,60%	-3,15%	1,40% (dont 0,91%)	14,20%	-4,55%	1,01%	2,41% (dont 0,91%)	13,19%	-5,56%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF US Growth Fund A USD Cap	USD	LU0073232471	6	8		19,79%	-0,30%	1,40% (dont 0,91%)	18,39%	-1,70%	0,99%	2,39% (dont 0,91%)	17,40%	-2,69%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF US Insight Fund A USD Cap	USD	LU1121084831	6	8		15,93%	-3,05%	1,50% (dont 0,98%)	14,43%	-4,55%	0,85%	2,35% (dont 0,98%)	13,58%	-5,40%
Natixis Investment Managers Interna	Mirova Actions Monde C	EUR	FR0010091173	4	9	ISR	1,76%	7,80%	1,05% (dont 0,00%)	0,71%	6,75%	0,95%	2,00% (dont 0,00%)	-0,24%	5,80%
Natixis Investment Managers Interna	Mirova Climate Equity R/A EUR	EUR	LU2193677676	5	9	TS GF	10,41%	-2,14%	1,00% (dont 0,78%)	9,41%	-3,14%	1,50%	2,50% (dont 0,78%)	7,91%	-4,64%
Natixis Investment Managers Interna	Mirova Euro Sustain Equity R/A EUR	EUR	LU0914731947	4	9	ISR TS	13,68%	9,31%	1,60% (dont N.d. (4))	12,08%	7,71%	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	10,58%	6,21%
Natixis Investment Managers Interna	Mirova Europe Envir Equity R/A EUR	EUR	LU0914733059	4	9	ISR TS GF	12,74%	1,38%	1,60% (dont 0,78%)	11,14%	-0,22%	0,89%	2,49% (dont 0,78%)	10,25%	-1,11%
Natixis Investment Managers Interna	Mirova Global Sust Equity R/A EUR	EUR	LU0914729966	4	9	ISR TS	2,50%	8,53%	1,80% (dont 0,78%)	0,70%	6,73%	0,84%	2,64% (dont 0,78%)	-0,14%	5,89%
Natixis Investment Managers Interna	Mirova Women Lead & Divers Eq R/A	EUR	LU1956003765	4	9	ISR TS	2,45%	7,49%	1,00% (dont 0,78%)	1,45%	6,49%	1,00%	2,00% (dont 0,78%)	0,45%	5,49%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Harr Assoc Gbl Equity R EUR	EUR	LU0147944259	4	8		7,23%	9,41%	2,15% (dont 0,95%)	5,08%	7,26%	1,11%	3,26% (dont 0,95%)	3,97%	6,15%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Harr Assoc US Val Eq R/A EUR	EUR	LU0147943442	4	8		1,28%	15,05%	1,95% (dont N.d. (4))	-0,67%	13,10%	1,50%	3,45% (dont N.d. (4))	-2,17%	11,60%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Harr Assoc US Val Eq RE/A USD	USD	LU0477156953	4	8		14,53%	14,91%	2,60% (dont 1,41%)	11,93%	12,31%	0,80%	3,40% (dont 1,41%)	11,13%	11,51%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Loom Say US Gwth Eq R/A EUR	EUR	LU1435385163	5	8		1,62%	15,87%	1,75% (dont 0,75%)	-0,13%	14,12%	1,07%	2,82% (dont 0,75%)	-1,20%	13,05%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Loom Say US Gwth Eq R/A HEUR	EUR	LU1435385593	5	8		12,34%	12,84%	1,75% (dont 0,75%)	10,59%	11,09%	1,08%	2,83% (dont 0,75%)	9,51%	10,01%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Them AI and Robot R/A EUR	EUR	LU1951200481	5	8	ISR	4,93%	10,02%	1,00% (dont 0,88%)	3,93%	9,02%	0,97%	1,97% (dont 0,88%)	2,96%	8,05%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Them AI and Robot RE/A EUR	EUR	LU1951200648	5	8	ISR	4,31%	9,37%	1,00% (dont 1,41%)	3,31%	8,37%	1,50%	2,50% (dont 1,41%)	1,81%	6,87%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Them Meta I/A EUR	EUR	LU1951203238	4	8	ISR	-4,28%	4,67%	1,00% (dont 0,19%)	-5,28%	3,67%	1,09%	2,09% (dont 0,19%)	-6,37%	2,58%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Them Meta R/A HEUR	EUR	LU1951202693	4	8	ISR	4,99%	1,05%	1,00% (dont 0,88%)	3,99%	0,05%	0,92%	1,92% (dont 0,88%)	3,07%	-0,87%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Them Safety R/A EUR	EUR	LU1951225553	5	9	ISR TS	-7,54%	2,50%	1,00% (dont 0,88%)	-8,54%	1,50%	1,12%	2,12% (dont 0,88%)	-9,66%	0,38%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Them Safety R/A HEUR	EUR	LU1951224077	5	9	ISR TS	2,17%	-0,28%	1,00% (dont 0,88%)	1,17%	-1,28%	0,75%	1,75% (dont 0,88%)	0,42%	-2,03%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Themat Meta R/A EUR	EUR	LU1951204046	4	8	ISR	-5,06%	3,80%	1,00% (dont 0,88%)	-6,06%	2,80%	0,97%	1,97% (dont 0,88%)	-7,03%	1,83%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Thematics Water R/A EUR	EUR	LU1951229035	4	9	ISR TS	0,04%	8,48%	1,00% (dont 0,88%)	-0,96%	7,48%	0,74%	1,74% (dont 0,88%)	-1,70%	6,74%
Natixis Investment Managers Interna	Vega Euro Opportunites ISR RC	EUR	FR0010242461	4	8		11,12%	4,88%	1,90% (dont N.d. (4))	9,22%	2,98%	1,50%	3,40% (dont N.d. (4))	7,72%	1,48%
Natixis Investment Managers Interna	Vega Europe Convictions ISR RC	EUR	FR0010626796	4	8	ISR	7,24%	7,00%	2,00% (dont N.d. (4))	5,24%	5,00%	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	3,74%	3,50%
Natixis Investment Managers Interna	Vega France Opportunites ISR RC	EUR	FR0010458190	4	8	ISR	6,31%	7,57%	2,05% (dont N.d. (4))	4,26%	5,52%	1,50%	3,55% (dont N.d. (4))	2,76%	4,02%
Nordea Investment Funds SA	Nordea 1 Global Climate & Envir BP-EUR	EUR	LU0348926287	4	9	TS	2,55%	8,35%	1,50% (dont 0,75%)	1,05%	6,85%	0,93%	2,43% (dont 0,75%)	0,12%	5,92%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Artificial Intelligence CR-EUR	EUR	LU1919842267	5	9		5,47%	9,39%	1,60% (dont 0,88%)	3,87%	7,79%	1,05%	2,65% (dont 0,88%)	2,82%	6,74%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Avenir CR-EUR	EUR	FR0000989899	4	8		6,78%	3,48%	1,80% (dont 0,99%)	4,98%	1,68%	1,06%	2,86% (dont 0,99%)	3,92%	0,62%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Avenir Euro CR-EUR	EUR	FR0000990095	4	8		12,48%	3,75%	2,00% (dont 1,10%)	10,48%	1,75%	0,82%	2,82% (dont 1,10%)	9,66%	0,93%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Avenir Europe CN-EUR	EUR	FR0011036920	4	8		12,16%	2,91%	1,00% (dont 0,00%)	11,16%	1,91%	1,34%	2,34% (dont 0,00%)	9,82%	0,57%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Avenir Europe CR-EUR	EUR	FR0000974149	4	8		12,09%	2,95%	2,00% (dont 1,10%)	10,09%	0,95%	1,06%	3,06% (dont 1,10%)	9,03%	-0,11%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Generation CR-EUR	EUR	FR0010574434	4	8		8,96%	5,70%	2,00% (dont N.d. (4))	6,96%	3,70%	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	5,46%	2,20%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Immobilier CR-EUR	EUR	FR0000989915	5	8		9,18%	-0,16%	1,80% (dont 0,99%)	7,38%	-1,96%	0,94%	2,74% (dont 0,99%)	6,44%	-2,90%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Metropole Selection CRw-EUR	EUR	FR0007078811	4	8		19,98%	13,09%	1,50% (dont 0,56%)	18,48%	11,59%	0,63%	2,13% (dont 0,56%)	17,85%	10,96%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF US Large Cap CR-EUR	EUR	FR0000988669	4	8		-10,75%	1,22%	1,80% (dont 0,99%)	-12,55%	-0,58%	1,20%	3,00% (dont 0,99%)	-13,75%	-1,78%
Ofi Invest Asset Management	Ofi Invest Energy Strategic Metals R	EUR	FR0014008NN3	5	8		50,57%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,86%)	49,57%	N.d. (4)	1,03%	2,03% (dont 0,86%)	48,54%	N.d. (4)
Palatine AM	Palatine Europe Sust Emplymt Palatine R	EUR	FR0013391513	4	9	ISR	13,66%	10,63%	2,00% (dont 1,00%)	11,66%	8,63%	1,50%	3,50% (dont 1,00%)	10,16%	7,13%
Palatine AM	Palatine Planete R	EUR	FR0010649079	4	8	ISR	13,49%	8,54%	2,30% (dont 1,15%)	11,19%	6,24%	0,85%	3,15% (dont 1,15%)	10,34%	5,39%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet - Gbl Megatrend Select P EUR Acc	EUR	LU0386882277	4	8	TS	-0,23%	5,52%	2,40% (dont 0,80%)	-2,63%	3,12%	0,97%	3,37% (dont 0,80%)	-3,60%	2,15%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Biotech HP EUR Acc	EUR	LU0190161025	5	9	TS	49,07%	4,67%	2,40% (dont 0,80%)	46,67%	2,27%	0,86%	3,26% (dont 0,80%)	45,81%	1,41%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Biotech P EUR Acc	EUR	LU0255977455	5	9	TS	35,50%	7,52%	2,40% (dont 0,80%)	33,10%	5,12%	0,94%	3,34% (dont 0,80%)	32,16%	4,18%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Biotech P USD Acc	USD	LU0090689299	5	9	TS	52,84%	7,47%	2,40% (dont 0,80%)	50,44%	5,07%	1,27%	3,67% (dont 0,80%)	49,17%	3,80%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Clean Energy Transition I EUR Acc	EUR	LU0312383663	5	9	TS	11,68%	9,89%	1,20% (dont 0,00%)	10,48%	8,69%	1,02%	2,22% (dont 0,00%)	9,46%	7,67%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Clean Energy Transition P EUR Acc	EUR	LU0280435388	5	9	TS	11,90%	10,12%	2,40% (dont 0,80%)	9,50%	7,72%	1,00%	3,40% (dont 0,80%)	8,50%	6,72%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Clean Energy Transition R EUR Acc	EUR	LU0280435461	5	9	TS	11,63%	9,87%	2,90% (dont 1,27%)	8,73%	6,97%	1,16%	4,06% (dont 1,27%)	7,57%	5,81%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Digital HR EUR	EUR	LU0474967485	5	8	TS	17,77%	5,36%	2,90% (dont 1,27%)	14,87%	2,46%	1,02%	3,92% (dont 1,27%)	13,85%	1,44%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Digital P EUR Acc	EUR	LU0340554913	5	8	TS	7,12%	8,46%	2,40% (dont 0,80%)	4,72%	6,06%	0,95%	3,35% (dont 0,80%)	3,77%	5,11%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Gbl Env Opp P EUR Acc	EUR	LU0503631714	4	9	TS	-4,26%	5,94%	2,40% (dont 0,80%)	-6,66%	3,54%	0,67%	3,07% (dont 0,80%)	-7,33%	2,87%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Gbl Env Opp R EUR Acc	EUR	LU0503631987	4	9	TS	-4,42%	5,72%	2,90% (dont 1,27%)	-7,32%	2,82%	1,14%	4,04% (dont 1,27%)	-8,46%	1,68%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Gbl Megatrend Select I EUR	EUR	LU0386875149	4	8	TS	-0,55%	5,25%	1,20% (dont 0,00%)	-1,75%	4,05%	1,31%	2,51% (dont 0,00%)	-3,06%	2,74%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Gbl Megatrend Select R EUR	EUR	LU0391944815	4	8	TS	-0,61%	5,09%	2,90% (dont 1,38%)	-3,51%	2,19%	1,02%	3,92% (dont 1,38%)	-4,53%	1,17%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Japanese Eq Opp P EUR Acc	EUR	LU0255979402	4	8		8,38%	8,34%	1,80% (dont 0,60%)	6,58%	6,54%	0,50%	2,30% (dont 0,60%)	6,08%	6,04%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Nutrition P EUR	EUR	LU0366534344	4	9	TS	-11,66%	-1,48%	2,40% (dont 0,80%)	-14,06%	-3,88%	0,90%	3,30% (dont 0,80%)	-14,96%	-4,78%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Premium Brands P EUR Acc	EUR	LU0217139020	4	8	TS	-2,06%	8,00%	2,40% (dont 0,80%)	-4,46%	5,60%	1,09%	3,49% (dont 0,80%)	-5,55%	4,51%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Robotics HP EUR Acc	EUR	LU1279334996	5	8	TS	23,76%	10,09%	2,40% (dont 0,80%)	21,36%	7,69%	0,83%	3,23% (dont 0,80%)	20,53%	6,86%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Robotics P USD	USD	LU1279333675	5	8	TS	26,66%	13,21%	2,40% (dont 0,80%)	24,26%	10,81%	0,93%	3,33% (dont 0,80%)	23,33%	9,88%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Robotics R EUR	EUR	LU1279334483	5	8	TS	12,07%	12,99%	2,90% (dont 1,27%)	9,17%	10,09%	1,15%	4,05% (dont 1,27%)	8,02%	8,94%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Security P EUR Acc	EUR	LU0270904781	4	8	TS	-5,36%	5,47%	2,40% (dont 0,80%)	-7,76%	3,07%	1,00%	3,40% (dont 0,80%)	-8,76%	2,07%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Security P USD Acc	USD	LU0256846139	5	8	TS	6,65%	5,42%	2,40% (dont 0,80%)	4,25%	3,02%	1,00%	3,40% (dont 0,80%)	3,25%	2,02%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Timber P EUR Acc	EUR	LU0340559557	4	9	TS	-15,99%	2,99%	2,40% (dont 0,80%)	-18,39%	0,59%	0,96%	3,36% (dont 0,80%)	-19,35%	-0,37%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Water P EUR Acc	EUR	LU0104884860	4	9	TS	-1,75%	8,25%	2,40% (dont 0,80%)	-4,15%	5,85%	1,04%	3,44% (dont 0,80%)	-5,19%	4,81%
Richelieu Invest	Richelieu America F EUR	EUR	FR0013456886	5	8		-2,37%	7,18%	1,20% (dont 0,00%)	-3,57%	5,98%	0,90%	2,10% (dont 0,00%)	-4,47%	5,08%
Robeco Institutional AM BV	Robeco BP Gbl Premium Eq D EUR Acc	EUR	LU0203975437	4	8		19,14%	15,90%	1,25% (dont N.d. (4))	17,89%	14,65%	0,50%	1,75% (dont N.d. (4))	17,39%	14,15%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Robeco Institutional AM BV	Robeco BP US Premium Equities D EUR Acc	EUR	LU0434928536	4	8		3,36%	13,08%	1,50% (dont 0,75%)	1,86%	11,58%	1,01%	2,51% (dont 0,75%)	0,85%	10,57%
Robeco Institutional AM BV	Robeco BP US Premium Equities DH EUR Acc	EUR	LU0320896664	4	8		14,66%	10,33%	1,50% (dont 0,75%)	13,16%	8,83%	1,07%	2,57% (dont 0,75%)	12,09%	7,76%
Robeco Institutional AM BV	Robeco Emerging Stars Eq D EUR Acc	EUR	LU0254836850	4	8		32,50%	9,75%	1,50% (dont 0,75%)	31,00%	8,25%	1,03%	2,53% (dont 0,75%)	29,97%	7,22%
Robeco Institutional AM BV	Robeco FinTech D EUR	EUR	LU1700710939	5	8		-6,02%	1,58%	1,50% (dont 0,75%)	-7,52%	0,08%	0,75%	2,25% (dont 0,75%)	-8,27%	-0,67%
Robeco Institutional AM BV	Robeco Global Consumer Trends D EUR Acc	EUR	LU0187079347	4	8		-0,85%	2,68%	1,50% (dont 0,75%)	-2,35%	1,18%	1,04%	2,54% (dont 0,75%)	-3,39%	0,14%
Rothschild & Co AM	Essor USA Opportunities P EUR	EUR	FR0000931362	5	8		-13,48%	1,10%	1,85% (dont 0,35%)	-15,33%	-0,75%	1,10%	2,95% (dont 0,35%)	-16,43%	-1,85%
Rothschild & Co AM	R-co Conviction Equity Value Euro C EUR	EUR	FR0010187898	4	8		26,95%	13,80%	1,50% (dont 0,75%)	25,45%	12,30%	0,81%	2,31% (dont 0,75%)	24,64%	11,49%
Rothschild & Co AM	R-co Thematic Blockchain Global Eq C EUR	EUR	FR0014008M99	6	8		9,14%	N.d. (4)	2,00% (dont 0,85%)	7,14%	N.d. (4)	0,97%	2,97% (dont 0,85%)	6,17%	N.d. (4)
Rothschild & Co AM	R-co Thematic Silver Plus C EUR	EUR	FR0010909531	4	8		6,87%	3,49%	1,50% (dont 0,75%)	5,37%	1,99%	0,85%	2,35% (dont 0,75%)	4,52%	1,14%
Saint Olive Gestion	BSO France P	EUR	FR0007478557	4	8		5,08%	7,85%	2,00% (dont 0,00%)	3,08%	5,85%	1,16%	3,16% (dont 0,00%)	1,92%	4,69%
Schroder Investment Mgt (Europe)	Schroder ISF QEP Global Core C Acc USD	USD	LU0106255481	4	8		22,30%	15,19%	0,28% (dont 0,00%)	22,02%	14,91%	0,96%	1,24% (dont 0,00%)	21,06%	13,95%
Schroder Investment Mgt (Europe)	SISF Emerging Asia A Acc EUR	EUR	LU0248172537	4	6		20,49%	5,25%	1,50% (dont 0,75%)	18,99%	3,75%	0,92%	2,42% (dont 0,75%)	18,07%	2,83%
Schroder Investment Mgt (Europe)	SISF European Spec Situations A Acc EUR	EUR	LU0246035637	4	8		2,15%	3,36%	1,50% (dont 0,75%)	0,65%	1,86%	1,13%	2,63% (dont 0,75%)	-0,48%	0,73%
Schroder Investment Mgt (Europe)	SISF Global Climate Change Eq A Acc EUR	EUR	LU0302446645	4	8	ISR TS	10,70%	5,69%	1,50% (dont 0,75%)	9,20%	4,19%	1,00%	2,50% (dont 0,75%)	8,20%	3,19%
Schroder Investment Mgt (Europe)	SISF Global Sust Growth A Acc USD	USD	LU0557290698	4	8	ISR	15,70%	10,50%	1,30% (dont 0,65%)	14,40%	9,20%	1,13%	2,43% (dont 0,65%)	13,27%	8,07%
Schroder Investment Mgt (Europe)	SISF Greater China A Acc EUR	EUR	LU0365775922	5	6		18,78%	-0,02%	1,50% (dont 0,75%)	17,28%	-1,52%	0,97%	2,47% (dont 0,75%)	16,31%	-2,49%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Societe De Gestion Prevoir	Prevoir Gestion Actions C	EUR	FR0007035159	5	8		0,47%	6,10%	1,79% (dont 0,99%)	-1,32%	4,31%	0,99%	2,78% (dont 0,99%)	-2,31%	3,32%
Societe Generale Gestion	SG Actions Luxe C	EUR	FR0000988503	4	8		0,92%	3,60%	2,04% (dont 1,00%)	-1,12%	1,56%	0,30%	2,34% (dont 1,00%)	-1,42%	1,26%
Sofidy	Tikehau Listed Real Estate P	EUR	FR0011694256	4	8		8,72%	2,82%	2,20% (dont 1,10%)	6,52%	0,62%	0,98%	3,18% (dont 1,10%)	5,54%	-0,36%
State Street Global Advisors Europe	SPDR MSCI ACWI IMI UCITS ETF USD Acc	USD	IE00B3YLTY66	4	6		22,60%	12,49%	0,40% (dont 0,00%)	22,20%	12,09%	1,50%	1,90% (dont 0,00%)	20,70%	10,59%
State Street Global Advisors Europe	SPDR MSCI USA SmallCap Val Wghtd USD Acc	USD	IE00BSPLC413	5	6		14,19%	13,55%	0,30% (dont 0,00%)	13,89%	13,25%	0,80%	1,10% (dont 0,00%)	13,09%	12,45%
State Street Global Advisors Europe	SPDR MSCI World Energy USD Acc	USD	IE00BYTRR863	5	6		13,86%	22,79%	0,30% (dont 0,00%)	13,56%	22,49%	0,51%	0,81% (dont 0,00%)	13,05%	21,98%
State Street Global Advisors Europe	SPDR Russell 2000 US Small Cap USD Acc	USD	IE00BJ38QD84	5	6		12,62%	6,50%	0,30% (dont 0,00%)	12,32%	6,20%	0,51%	0,81% (dont 0,00%)	11,81%	5,69%
Sunny AM	Comete Actions R	EUR	FR001400YMD8	4	8		N.d. (4)	N.d. (4)	1,80% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	0,90%	2,70% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Sycomore AM	SFS - Sycomore Europe Eco Sol R EUR	EUR	LU1183791794	4	9	ISR TS GF FN	13,47%	2,77%	1,70% (dont 0,85%)	11,77%	1,07%	1,00%	2,70% (dont 0,85%)	10,77%	0,07%
Sycomore AM	SFS - Sycomore Europe Happy@Work RC EUR	EUR	LU1301026388	4	9	ISR TS FN	15,46%	8,51%	1,70% (dont 1,00%)	13,76%	6,81%	1,03%	2,73% (dont 1,00%)	12,73%	5,78%
Sycomore AM	SFS - Sycomore Sustainable Tech IC EUR	EUR	LU2181906269	5	9	ISR	15,10%	13,85%	0,80% (dont 0,00%)	14,30%	13,05%	1,50%	2,30% (dont 0,00%)	12,80%	11,55%
Sycomore AM	SFS - Sycomore Sustainable Tech RC EUR	EUR	LU2181906426	5	9	ISR	14,92%	13,56%	1,70% (dont 1,00%)	13,22%	11,86%	0,72%	2,42% (dont 1,00%)	12,50%	11,14%
Sycomore AM	Sycomore Selection MidCap R	EUR	FR0010376368	4	8	ISR	17,25%	5,78%	2,00% (dont 1,10%)	15,25%	3,78%	1,05%	3,05% (dont 1,10%)	14,20%	2,73%
Sycomore AM	Sycomore Selection Responsable RP	EUR	FR0010971721	4	8	ISR FN UM	17,68%	10,40%	2,00% (dont 1,00%)	15,68%	8,40%	1,05%	3,05% (dont 1,00%)	14,63%	7,35%
T.Rowe Price (Lux) Management	T.Rowe Price US Sm Cies Equity A EUR	EUR	LU0918140210	4	8		-5,99%	6,87%	1,60% (dont 0,84%)	-7,59%	5,27%	0,72%	2,32% (dont 0,84%)	-8,31%	4,55%
Threadneedle Management Luxembourg	CT (Lux) Global Smaller Companies AE EUR	EUR	LU0570870567	4	8		-13,83%	0,42%	1,50% (dont 0,83%)	-15,33%	-1,08%	1,03%	2,53% (dont 0,83%)	-16,36%	-2,11%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Tikehau Investment Management	Tikehau Equity Selection R-Acc-EUR	EUR	FR0012127389	4	8		4,50%	7,71%	1,80% (dont 0,90%)	2,70%	5,91%	0,88%	2,68% (dont 0,90%)	1,82%	5,03%
Tobam	MDP Tobam Gbl Blockchain Eq B2 EUR Acc	EUR	LU2638914734	6	8		18,01%	N.d. (4)	1,70% (dont 0,85%)	16,31%	N.d. (4)	1,17%	2,87% (dont 0,85%)	15,14%	N.d. (4)
UBS Asset Management (Europe) S.A.	UBS (Lux) EF China Opp USD (EUR) Q-acc	EUR	LU1923635863	5	8		16,49%	-5,93%	0,96% (dont 0,00%)	15,53%	-6,89%	0,80%	1,76% (dont 0,00%)	14,73%	-7,69%
UBS Asset Management (Europe) S.A.	UBS All China USD EUR H P-acc	EUR	LU2258545644	5	8		24,85%	-8,75%	1,76% (dont N.d. (4))	23,09%	-10,51%	0,94%	2,70% (dont N.d. (4))	22,15%	-11,45%
UBS Asset Management (Europe) S.A.	UBS LES Long Term Themes USD EUR HP-acc	EUR	LU1323611001	4	8		23,29%	6,44%	1,41% (dont 0,71%)	21,88%	5,03%	0,60%	2,01% (dont 0,71%)	21,28%	4,43%
UBS Asset Management (Europe) S.A.	UBS US Income USD EUR H P-acc	EUR	LU1149724871	4	8		9,79%	8,30%	1,32% (dont N.d. (4))	8,47%	6,98%	1,50%	2,82% (dont N.d. (4))	6,97%	5,48%
Vanguard Group (Ireland) Limited	Vanguard FTSE All-World ETF USD Acc	USD	IE00BK5BQT80	4	6		22,78%	12,56%	0,22% (dont 0,00%)	22,56%	12,34%	0,79%	1,01% (dont 0,00%)	21,77%	11,55%
Vanguard Group (Ireland) Limited	Vanguard FTSE Dev Asia Pac ex Jp ETF USD	USD	IE00BK5BQZ41	4	6		41,06%	N.d. (4)	0,15% (dont N.d. (4))	40,91%	N.d. (4)	1,10%	1,25% (dont N.d. (4))	39,81%	N.d. (4)
Vanguard Group (Ireland) Limited	Vanguard FTSE Dev Eurp ex UK ETF EUR Acc	EUR	IE00BK5BQY34	4	6		20,89%	11,90%	0,22% (dont 0,00%)	20,67%	11,68%	0,89%	1,11% (dont 0,00%)	19,78%	10,79%
Vanguard Group (Ireland) Limited	Vanguard S&P 500 UCITS ETF USD Acc	USD	IE00BFMXXD54	4	6		17,65%	N.d. (4)	0,07% (dont 0,00%)	17,58%	N.d. (4)	1,06%	1,13% (dont 0,00%)	16,52%	N.d. (4)
Zenith AM	Actions SMID Cap Europe by Independ AM C	EUR	FR001400MP50	4	8		38,20%	N.d. (4)	1,95% (dont 0,98%)	36,25%	N.d. (4)	0,98%	2,93% (dont 0,98%)	35,27%	N.d. (4)
Zenith AM	Zenith World	EUR	FR0013436664	4	8		5,37%	12,03%	2,00% (dont 1,00%)	3,37%	10,03%	1,25%	3,25% (dont 1,00%)	2,12%	8,78%
Fonds obligations															
Amiral Gestion	Sextant Bond Picking A	EUR	FR0013202132	2	8		5,24%	2,03%	1,00% (dont 0,63%)	4,24%	1,03%	0,93%	1,93% (dont 0,63%)	3,31%	0,10%
Amiral Gestion	Sextant Bond Picking N	EUR	FR0013202140	2	8		5,66%	2,44%	1,00% (dont 0,00%)	4,66%	1,44%	1,27%	2,27% (dont 0,00%)	3,39%	0,17%
Amiral Gestion	Sextant Optimal Income A Acc	EUR	FR001400TGU4	2	8		4,30%	N.d. (4)	1,30% (dont N.d. (4))	3,00%	N.d. (4)	0,70%	2,00% (dont N.d. (4))	2,30%	N.d. (4)
Amiral Gestion	Sextant Regatta 2031 A	EUR	FR001400S409	2	8		5,78%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,60%)	4,78%	N.d. (4)	1,08%	2,08% (dont 0,60%)	3,70%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Amplegest	Alpha Convictions Obligataires C	EUR	FR001400EBY9	2	8		4,55%	N.d. (4)	1,30% (dont N.d. (4))	3,25%	N.d. (4)	1,50%	2,80% (dont N.d. (4))	1,75%	N.d. (4)
Amplegest	Octo Credit Court Terme B	EUR	FR0011299429	2	8		3,65%	2,54%	0,90% (dont 0,36%)	2,75%	1,64%	0,95%	1,85% (dont 0,36%)	1,80%	0,69%
Amplegest	Octo Credit Value AC	EUR	FR0013436672	3	8		4,26%	4,25%	1,35% (dont 0,60%)	2,91%	2,90%	0,84%	2,19% (dont 0,60%)	2,07%	2,06%
Amplegest	Octo Credit Value C	EUR	FR0013192622	3	8		4,45%	4,43%	1,00% (dont N.d. (4))	3,45%	3,43%	0,67%	1,67% (dont N.d. (4))	2,78%	2,76%
Amplegest	Octo Credit Value Investment Grade AC	EUR	FR001400J5Q9	2	8		3,19%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,70%)	2,19%	N.d. (4)	0,92%	1,92% (dont 0,70%)	1,27%	N.d. (4)
Amundi Asset Management	Amundi Oblig Internation Flex EUR-P-C	EUR	FR0010156604	3	8		2,17%	2,23%	1,00% (dont 0,51%)	1,17%	1,23%	1,03%	2,03% (dont 0,51%)	0,14%	0,20%
Amundi Luxembourg	Amundi EUR Cor Bd CPA UCITS ETF C	EUR	LU1829219127	2	8		2,89%	-0,04%	0,13% (dont 0,00%)	2,76%	-0,17%	1,05%	1,18% (dont 0,00%)	1,71%	-1,22%
Amundi Luxembourg	Amundi Euro Government Bond 3-5Y UE Acc	EUR	LU1650488494	2	6		2,41%	-0,22%	0,10% (dont 0,00%)	2,31%	-0,32%	0,95%	1,05% (dont 0,00%)	1,36%	-1,27%
Amundi Luxembourg	Amundi Euro Govrnment Bd 1-3Y UE Acc EUR	EUR	LU1650487413	2	6		2,23%	0,65%	0,10% (dont 0,00%)	2,13%	0,55%	0,87%	0,97% (dont 0,00%)	1,26%	-0,32%
Amundi Luxembourg	Amundi Euro Low Rat IG Gov Bd 1-3Y ETF¬	EUR	LU1681046774	3	6		1,21%	-2,16%	0,07% (dont N.d. (4))	1,14%	-2,23%	1,50%	1,57% (dont N.d. (4))	-0,36%	-3,73%
Amundi Luxembourg	Amundi IS EUR Corp Bd ESG UE 2 DR EUR	EUR	LU1681039647	2	8		3,00%	-0,12%	0,09% (dont N.d. (4))	2,91%	-0,21%	1,50%	1,59% (dont N.d. (4))	1,41%	-1,71%
Arkea Asset Management	Schelcher Flexible Short Duration C	EUR	FR0010705491	2	8	LF	4,82%	4,16%	0,50% (dont 0,00%)	4,32%	3,66%	0,69%	1,19% (dont 0,00%)	3,63%	2,97%
Arkea Asset Management	Schelcher Flexible Short Duration P	EUR	FR0010707513	2	8	LF	4,81%	4,10%	0,80% (dont 0,44%)	4,01%	3,30%	0,99%	1,79% (dont 0,44%)	3,02%	2,31%
Arkea Asset Management	Schelcher Optimal Income P	EUR	FR0011034818	2	8	ISR LF	5,87%	4,15%	1,20% (dont 0,72%)	4,67%	2,95%	0,91%	2,11% (dont 0,72%)	3,76%	2,04%
Auris Gestion	Auris Euro Rendement R	EUR	LU1599120273	2	8		4,53%	4,33%	1,40% (dont 0,77%)	3,13%	2,93%	0,92%	2,32% (dont 0,77%)	2,21%	2,01%
Axiom Alternative Investments	Axiom Emerging Markets Corp Bd RC EUR	EUR	LU2821740573	3	8		9,15%	N.d. (4)	1,30% (dont N.d. (4))	7,85%	N.d. (4)	1,00%	2,30% (dont N.d. (4))	6,85%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Axiom Alternative Investments	Axiom Obligataire RC EUR(v)	EUR	LU1876460905	2	8		7,23%	4,42%	1,20% (dont 0,42%)	6,03%	3,22%	0,93%	2,13% (dont 0,42%)	5,10%	2,29%
Axiom Alternative Investments		EUR	LU1876460061	2	8		6,51%	5,18%	2,50% (dont N.d. (4))	4,01%	2,68%	0,36%	2,86% (dont N.d. (4))	3,65%	2,32%
Axxion SA	GanadorSpirit Bond Macro Alloc DI EUR	EUR	LU2669770260	3	8		3,64%	N.d. (4)	0,90% (dont N.d. (4))	2,74%	N.d. (4)	0,50%	1,40% (dont N.d. (4))	2,24%	N.d. (4)
BG Fund Management Luxembourg SA	LUX IM Amundi Global Income Bond E	EUR	LU1016176379	2	6		5,88%	3,04%	0,85% (dont 0,00%)	5,03%	2,19%	1,35%	2,20% (dont 0,00%)	3,68%	0,84%
BG Fund Management Luxembourg SA	LUX IM JPM Short Emerging Debt E	EUR	LU1215712008	3	6		-3,24%	2,92%	0,95% (dont 0,00%)	-4,19%	1,97%	1,30%	2,25% (dont 0,00%)	-5,49%	0,67%
BG Fund Management Luxembourg SA	LUX IM Vontobel Global Active Bond E	EUR	LU0997468821	3	6		4,99%	-0,79%	0,85% (dont 0,00%)	4,14%	-1,64%	1,42%	2,27% (dont 0,00%)	2,72%	-3,06%
BlackRock AM Ireland	iShares ¬ Inflat Link Gvt Bd ETF EUR Acc	EUR	IE00B0M62X26	3	6		1,17%	0,93%	0,25% (dont 0,00%)	0,92%	0,68%	1,02%	1,27% (dont 0,00%)	-0,10%	-0,34%
BlackRock AM Ireland	iShares Core ¬ Corp Bd UCITS ETF EUR Acc	EUR	IE00BF11F565	2	6		3,06%	0,02%	0,00% (dont 0,00%)	3,06%	0,02%	0,65%	0,65% (dont 0,00%)	2,41%	-0,63%
BlackRock AM Ireland	iShares iBd Dec 2028 Term ¬ Corp ETF Acc	EUR	IE0008UEVOE0	2	8		3,26%	N.d. (4)	0,12% (dont 0,00%)	3,14%	N.d. (4)	0,78%	0,90% (dont 0,00%)	2,36%	N.d. (4)
BlackRock AM Ireland	iShares iBds Dec 2027 Term ¬ Crp ETF Acc	EUR	IE000ZOI8OK5	2	8		3,47%	N.d. (4)	0,12% (dont 0,00%)	3,35%	N.d. (4)	1,50%	1,62% (dont 0,00%)	1,85%	N.d. (4)
BlueBay Fund Management Company SA	BlueBay IG Bond Fund Q EUR	EUR	LU1170326638	2	8		4,78%	2,28%	2,00% (dont N.d. (4))	2,78%	0,28%	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	1,28%	-1,22%
BNP Paribas Asset Management Europe	AXA IM FIIS US Short Durat HY FH EUR Acc	EUR	LU0292585626	2	8		5,12%	2,56%	1,00% (dont 0,25%)	4,12%	1,56%	0,65%	1,65% (dont 0,25%)	3,47%	0,91%
BNP Paribas Asset Management Europe	AXA WF Gbl Short Durat Bonds A EUR Acc	EUR	LU1640684475	2	8		3,65%	2,01%	0,55% (dont N.d. (4))	3,10%	1,46%	0,26%	0,81% (dont N.d. (4))	2,84%	1,20%
BNP Paribas Asset Management Europe	AXA WF Global Infl Bds A EUR Acc	EUR	LU0266009793	3	8		2,62%	-2,50%	0,60% (dont N.d. (4))	2,02%	-3,10%	1,50%	2,10% (dont N.d. (4))	0,52%	-4,60%
BNP Paribas Asset Management Europe	BNP Paribas Obli ISR Classic C	EUR	FR0010076893	2	8	IS FS	2,98%	1,02%	1,00% (dont 0,00%)	1,98%	2,02%	0,70%	1,70% (dont 0,00%)	1,28%	1,32%
BNP Paribas Asset Management Lux	BNPP Global Absolute Ret Bd Clc EUR Acc	EUR	LU2155808491	2	8		5,14%	N.d. (4)	0,75% (dont N.d. (4))	4,39%	N.d. (4)	0,70%	1,45% (dont N.d. (4))	3,69%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
CA Indosuez Fund Solutions S.A.	DPAM L Bonds EM Sust B	EUR	LU0907927338	3	9	LF	6,88%	4,79%	1,00% (dont 0,50%)	5,88%	3,79%	0,83%	1,83% (dont 0,50%)	5,05%	2,96%
Candriam	Candriam Patrimoine Obli-Inter C	EUR	FR0011445436	2	6		4,99%	3,75%	2,00% (dont 0,50%)	2,99%	1,75%	0,88%	2,88% (dont 0,50%)	2,11%	0,87%
Candriam	Candriam Sustain Bond EM R EUR Acc	EUR	LU1434520000	3	9		-1,80%	0,53%	0,70% (dont N.d. (4))	-2,50%	-0,17%	0,60%	1,30% (dont N.d. (4))	-3,10%	-0,77%
Carmignac Gestion	Carmignac Credit 2027 A EUR Acc	EUR	FR00140081Y1	2	8		4,43%	N.d. (4)	0,90% (dont 0,45%)	3,53%	N.d. (4)	0,93%	1,83% (dont 0,45%)	2,60%	N.d. (4)
Carmignac Gestion	Carmignac Credit 2029 A EUR Acc	EUR	FR001400KAV4	2	8		6,03%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,47%)	5,03%	N.d. (4)	0,85%	1,85% (dont 0,47%)	4,18%	N.d. (4)
Carmignac Gestion	Carmignac Credit 2029 F EUR Acc	EUR	FR001400KAX0	2	8		6,08%	N.d. (4)	0,50% (dont 0,00%)	5,58%	N.d. (4)	0,79%	1,29% (dont 0,00%)	4,79%	N.d. (4)
Carmignac Gestion	Carmignac Credit 2031 A EUR Acc	EUR	FR001400U4S3	2	8		6,08%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,47%)	5,08%	N.d. (4)	0,95%	1,95% (dont 0,47%)	4,13%	N.d. (4)
Carmignac Gestion	Carmignac Securite AW EUR Acc	EUR	FR0010149120	2	8		3,30%	2,45%	1,00% (dont 0,47%)	2,30%	1,45%	0,98%	1,98% (dont 0,47%)	1,32%	0,47%
Carmignac Gestion Luxembourg	Carmignac Pf Credit A EUR Acc	EUR	LU1623762843	2	6		7,67%	3,75%	1,00% (dont 0,47%)	6,67%	2,75%	0,88%	1,88% (dont 0,47%)	5,79%	1,87%
Carmignac Gestion Luxembourg	Carmignac Pf Credit F EUR Acc	EUR	LU1932489690	2	6		7,63%	3,71%	0,60% (dont N.d. (4))	7,03%	3,11%	1,50%	2,10% (dont N.d. (4))	5,53%	1,61%
Carmignac Gestion Luxembourg	Carmignac Pf Flexible Bond A EUR Acc	EUR	LU0336084032	2	8		5,32%	2,38%	1,00% (dont 0,47%)	4,32%	1,38%	0,97%	1,97% (dont 0,47%)	3,35%	0,41%
Cigogne Management SA	Cigogne UCITS Credit Opportunities C1	EUR	LU2587561429	2	8		6,21%	N.d. (4)	1,50% (dont N.d. (4))	4,71%	N.d. (4)	1,07%	2,57% (dont N.d. (4))	3,64%	N.d. (4)
Credit Mutuel Asset Management	Cipec Liberte Oblige RC	EUR	FR0010892562	2	6		3,72%	2,43%	1,20% (dont 0,00%)	2,52%	1,23%	0,50%	1,70% (dont 0,00%)	2,02%	0,73%
Credit Mutuel Asset Management	La Francaise Credit Innovation R C EUR	EUR	FR0014008UN8	2	9		5,89%	N.d. (4)	1,08% (dont N.d. (4))	4,81%	N.d. (4)	1,00%	2,08% (dont N.d. (4))	3,81%	N.d. (4)
Credit Mutuel Asset Management	La Francaise Financial Bonds 2027 RC EUR	EUR	FR001400I1A3	2	8		4,84%	N.d. (4)	1,18% (dont 0,60%)	3,66%	N.d. (4)	1,00%	2,18% (dont 0,60%)	2,66%	N.d. (4)
Credit Mutuel Asset Management	La Francaise Protectaux R	EUR	FR0010996736	3	6		6,13%	6,67%	0,88% (dont 0,44%)	5,25%	5,79%	1,50%	2,38% (dont 0,44%)	3,75%	4,29%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Credit Mutuel Asset Management	La Francaise Rdt Global 2028 Plus IC EUR	EUR	FR0013439858	2	8		7,85%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,00%)	6,85%	N.d. (4)	0,64%	1,64% (dont 0,00%)	6,21%	N.d. (4)
Credit Mutuel Asset Management	La Francaise Rendement Glbal 2028 RC EUR	EUR	FR0013439403	2	8		5,37%	2,92%	1,40% (dont 0,53%)	3,97%	1,52%	0,89%	2,29% (dont 0,53%)	3,08%	0,63%
Credit Mutuel Asset Management	La Francaise Rendement Global 2028 + RC	EUR	FR0013439817	3	8		7,71%	5,12%	1,35% (dont 0,53%)	6,36%	3,77%	0,69%	2,04% (dont 0,53%)	5,67%	3,08%
Credit Mutuel Asset Management	La Francaise Rendement Global 2031 R	EUR	FR0013258647	3	8		5,58%	3,24%	1,22% (dont 0,60%)	4,36%	2,02%	1,26%	2,48% (dont 0,60%)	3,10%	0,76%
DNCA Finance	DNCA Flexibonds C	EUR	FR001400OJI4	4	8		5,32%	N.d. (4)	1,60% (dont N.d. (4))	3,72%	N.d. (4)	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	2,22%	N.d. (4)
DNCA Finance	DNCA Invest Convertibles A EUR	EUR	LU0401809073	3	8		11,84%	3,70%	1,60% (dont 0,80%)	10,24%	2,10%	1,00%	2,60% (dont 0,80%)	9,24%	1,10%
DNCA Finance	DNCA Invest Credit Conviction A EUR	EUR	LU0284393930	2	8		5,61%	3,36%	1,00% (dont 0,50%)	4,61%	2,36%	1,06%	2,06% (dont 0,50%)	3,55%	1,30%
DNCA Finance	DNCA Invest Credit Conviction B EUR	EUR	LU0392098371	2	8		5,64%	3,44%	1,20% (dont 0,60%)	4,44%	2,24%	0,88%	2,08% (dont 0,60%)	3,56%	1,36%
DNCA Finance	DNCA Serenite Plus C	EUR	FR0010986315	2	8	ISR	3,62%	2,66%	0,70% (dont 0,35%)	2,92%	1,96%	1,03%	1,73% (dont 0,35%)	1,89%	0,93%
DNCA Finance	DNCA Serenite Plus S	EUR	FR0014007N81	2	8	ISR	3,63%	N.d. (4)	0,20% (dont 0,00%)	3,43%	N.d. (4)	0,43%	0,63% (dont 0,00%)	3,00%	N.d. (4)
DWS Investments SA	XT II TarMat Sep31 ¬ Corp Bd ETF 1C EUR	EUR	LU2673523135	3	8		4,30%	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	3,30%	N.d. (4)	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	1,80%	N.d. (4)
DWS Investments SA	Xtrackers II EZ Gvt Bond UE 1C EUR	EUR	LU0290355717	3	6		0,69%	-2,62%	0,09% (dont N.d. (4))	0,60%	-2,71%	1,50%	1,59% (dont N.d. (4))	-0,90%	-4,21%
DWS Investments SA	Xtrackers II Gb Agg Bond UE 5C H EUR	EUR	LU0942970798	2	8		2,68%	-1,90%	0,10% (dont N.d. (4))	2,58%	-2,00%	1,50%	1,60% (dont N.d. (4))	1,08%	-3,50%
Ecofi Investissements	Ecofi Euro Aggregate 3-5 C	EUR	FR0011045145	2	8	ISR	4,72%	1,90%	0,83% (dont 0,18%)	3,89%	1,07%	0,90%	1,73% (dont 0,18%)	2,99%	0,17%
Edmond de Rothschild AM	EdR Fd Bond Allocation A EUR	EUR	LU1161527038	2	8		3,68%	1,47%	0,80% (dont 0,40%)	2,88%	0,67%	0,78%	1,58% (dont 0,40%)	2,10%	-0,11%
Edmond de Rothschild AM	EdR Fd Bond Allocation CR EUR	EUR	LU1781816704	2	8		3,66%	1,47%	0,60% (dont 0,00%)	3,06%	0,87%	0,52%	1,12% (dont 0,00%)	2,54%	0,35%
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Euro Sustainable Credit A EUR	EUR	FR0010172767	2	8	ISR	3,73%	1,40%	0,95% (dont 0,48%)	2,78%	0,45%	1,00%	1,95% (dont 0,48%)	1,78%	-0,55%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Millesima 2030 A EUR	EUR	FR001400S680	2	8		4,65%	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	3,65%	N.d. (4)	0,71%	1,71% (dont N.d. (4))	2,94%	N.d. (4)
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Millesima 2030 CR EUR	EUR	FR001400S6D4	2	8		4,67%	N.d. (4)	0,40% (dont N.d. (4))	4,27%	N.d. (4)	0,52%	0,92% (dont N.d. (4))	3,75%	N.d. (4)
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Millesima 2032 A EUR	EUR	FR00140120M2	2	8		N.d. (4)	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Edmond de Rothschild AM	EdR SICAV Millesima 2032 PWM EUR	EUR	FR0014012126	2	8		N.d. (4)	N.d. (4)	0,55% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	2,05% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Eiffel Investment Group	Eiffel Rendement 2030 R EUR	EUR	FR001400S0Q9	3	8		4,64%	N.d. (4)	1,10% (dont 0,00%)	3,54%	N.d. (4)	0,83%	1,93% (dont 0,00%)	2,71%	N.d. (4)
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Euro Short Term Bond Fund A Acc EUR	EUR	LU0267388220	2	8		1,15%	0,76%	0,50% (dont 0,28%)	0,65%	0,26%	1,01%	1,51% (dont 0,28%)	-0,36%	-0,75%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF European High Yield Fund E Acc EUR	EUR	LU0238209786	2	8		5,24%	3,36%	1,00% (dont 0,80%)	4,24%	2,36%	0,95%	1,95% (dont 0,80%)	3,29%	1,41%
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Fidelity Target"! 2045 Fund A EUR Acc	EUR	LU1025014389	4	8		5,65%	9,76%	1,50% (dont N.d. (4))	4,15%	8,26%	1,00%	2,50% (dont N.d. (4))	3,15%	7,26%
FIL Investment Management (Lux) SA	Fidelity Target"! 2025 Fund A EUR Acc	EUR	LU0251131792	3	8		2,05%	0,65%	1,10% (dont 0,47%)	0,95%	-0,45%	1,00%	2,10% (dont 0,47%)	-0,05%	-1,45%
FIL Investment Management (Lux) SA	Fidelity Target"! 2030 Fund A EUR Acc	EUR	LU0251131362	3	8		4,87%	5,46%	1,50% (dont 0,61%)	3,37%	3,96%	1,07%	2,57% (dont 0,61%)	2,30%	2,89%
FIL Investment Management (Lux) SA	Fidelity Target"! 2035 Fund A EUR Acc	EUR	LU0251119078	4	8		5,69%	8,66%	1,50% (dont 0,83%)	4,19%	7,16%	1,00%	2,50% (dont 0,83%)	3,19%	6,16%
FIL Investment Management (Lux) SA	Fidelity Target"! 2040 Fund A EUR Acc	EUR	LU0251120084	4	8		5,67%	9,58%	1,50% (dont 0,83%)	4,17%	8,08%	1,50%	3,00% (dont 0,83%)	2,67%	6,58%
Franklin Templeton IS	Templeton Global Bond A Acc EUR	EUR	LU0152980495	3	8		3,86%	1,26%	1,05% (dont N.d. (4))	2,81%	0,21%	1,50%	2,55% (dont N.d. (4))	1,31%	-1,29%
Fundpartner Solutions (Europe) SA	Pareto Nordic Corporate Bond A EUR	EUR	LU1608101579	2	8		6,65%	5,77%	1,00% (dont N.d. (4))	5,65%	4,77%	0,99%	1,99% (dont N.d. (4))	4,66%	3,78%
Gemway Assets	GemBond R	EUR	FR00140059X9	3	8		11,57%	N.d. (4)	1,60% (dont 0,80%)	9,97%	N.d. (4)	0,95%	2,55% (dont 0,80%)	9,02%	N.d. (4)
Gemway Assets	GemBond R USD	USD	FR00140059V3	3	8		13,93%	N.d. (4)	1,60% (dont 0,80%)	12,33%	N.d. (4)	1,00%	2,60% (dont 0,80%)	11,33%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Generali Investments Luxembourg	GIS ESG Euro Premium High Yield DX	EUR	LU0169274734	2	8		5,44%	3,39%	1,20% (dont N.d. (4))	4,24%	2,19%	1,50%	2,70% (dont N.d. (4))	2,74%	0,69%
Generali Investments Luxembourg	GIS Euro Bond 1-3 Years BX	EUR	LU0396183112	2	8		3,28%	2,04%	0,15% (dont 0,00%)	3,13%	1,89%	1,11%	1,26% (dont 0,00%)	2,02%	0,78%
Generali Investments Luxembourg	GIS Euro Bond 1-3 Years DX	EUR	LU0396183542	2	8		3,23%	1,99%	0,50% (dont 0,30%)	2,73%	1,49%	1,06%	1,56% (dont 0,30%)	1,67%	0,43%
Generali Investments Luxembourg	GIS Euro Bond BX	EUR	LU0145476148	3	8		1,96%	-0,39%	0,40% (dont 0,00%)	1,56%	-0,79%	1,53%	1,93% (dont 0,00%)	0,03%	-2,32%
Generali Investments Luxembourg	GIS Euro Corporate Bond DX EUR	EUR	LU0145483946	2	8		3,88%	0,30%	1,10% (dont 0,66%)	2,78%	-0,80%	1,20%	2,30% (dont 0,66%)	1,58%	-2,00%
Generali Investments Luxembourg	GIS Euro Short Term Bond BX	EUR	LU0145484910	2	8		2,67%	2,33%	0,15% (dont 0,00%)	2,52%	2,18%	1,22%	1,37% (dont 0,00%)	1,30%	0,96%
Generali Investments Luxembourg	GIS Euro Short Term Bond DX EUR Acc	EUR	LU0145485214	2	8		2,63%	2,29%	0,30% (dont N.d. (4))	2,33%	1,99%	1,50%	1,80% (dont N.d. (4))	0,83%	0,49%
HSBC Investment Funds Luxembourg	HGIF Euro High Yield Bond AC EUR	EUR	LU0165128348	3	8		5,43%	2,98%	1,10% (dont 0,55%)	4,33%	1,88%	0,91%	2,01% (dont 0,55%)	3,42%	0,97%
Invesco Management SA	Invesco Euro Corporate Bond A Acc EUR	EUR	LU0243957825	2	8		3,08%	1,02%	1,00% (dont N.d. (4))	2,08%	0,02%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	0,58%	-1,48%
IRIVEST IM	Dynasty Global Convertibles A EUR	EUR	LU1280365393	3	8	LF	14,14%	3,49%	1,10% (dont 0,55%)	13,04%	2,39%	0,84%	1,94% (dont 0,55%)	12,20%	1,55%
IRIVEST IM	Dynasty SICAV Convertibles Europe A EUR	EUR	LU2360057041	3	8		7,87%	2,67%	1,10% (dont 0,55%)	6,77%	1,57%	0,50%	1,60% (dont 0,55%)	6,27%	1,07%
IRIVEST IM	Dynasty SICAV Dynasty Credit Sub A	EUR	LU2360084797	2	8		4,67%	1,15%	1,00% (dont N.d. (4))	3,67%	0,15%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	2,17%	-1,35%
IVO Capital Partners	IVO 2028 R	EUR	FR001400BJT8	2	8		6,69%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,73%)	5,69%	N.d. (4)	1,06%	2,06% (dont 0,73%)	4,63%	N.d. (4)
IVO Capital Partners	IVO EM Corp Debt Short Dur SRI R	EUR	LU2061939729	2	8	ISR	6,96%	4,27%	1,00% (dont 0,63%)	5,96%	3,27%	0,88%	1,88% (dont 0,63%)	5,08%	2,39%
IVO Capital Partners	IVO Em Mkt Corporate Debt EUR-I	EUR	LU1165637460	2	8		8,33%	6,02%	1,00% (dont 0,00%)	7,33%	5,02%	1,23%	2,23% (dont 0,00%)	6,10%	3,79%
IVO Capital Partners	IVO Em Mkt Corporate Debt EUR-R	EUR	LU1165644672	3	8		8,31%	5,94%	1,50% (dont 0,75%)	6,81%	4,44%	0,98%	2,48% (dont 0,75%)	5,83%	3,46%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
IVO Capital Partners	IVO IG 2030 I	EUR	FR001400SJC8	2	8		7,40%	N.d. (4)	0,55% (dont N.d. (4))	6,85%	N.d. (4)	0,84%	1,39% (dont N.d. (4))	6,01%	N.d. (4)
IVO Capital Partners	IVO IG 2030 R	EUR	FR001400SJA2	2	8		7,37%	N.d. (4)	1,10% (dont 0,55%)	6,27%	N.d. (4)	1,11%	2,21% (dont 0,55%)	5,16%	N.d. (4)
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Global Bond Opp C Acc EUR H	EUR	LU0890597809	3	8		6,72%	1,42%	0,50% (dont 0,00%)	6,22%	0,92%	0,91%	1,41% (dont 0,00%)	5,31%	0,01%
Keren Finance	Keren Corporate C	EUR	FR0010697532	2	8		5,97%	4,11%	1,20% (dont 0,66%)	4,77%	2,91%	0,97%	2,17% (dont 0,66%)	3,80%	1,94%
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier Credit SRI Europe A	EUR	FR0010491803	2	8	ISR	3,47%	1,90%	1,00% (dont 0,45%)	2,47%	0,90%	0,99%	1,99% (dont 0,45%)	1,48%	-0,09%
Lazard Freres Gestion	Lazard Capital Fi SRI PVC EUR	EUR	FR0010952788	3	8		9,39%	5,73%	0,96% (dont 0,00%)	8,43%	4,77%	0,85%	1,81% (dont 0,00%)	7,58%	3,92%
Lazard Freres Gestion	Lazard Convertible Europe RC EUR	EUR	FR0010637900	3	8		6,34%	0,35%	1,47% (dont N.d. (4))	4,87%	-1,12%	0,80%	2,27% (dont N.d. (4))	4,07%	-1,92%
Lazard Freres Gestion	Lazard Convertible Global PC EUR	EUR	FR0000098683	3	8		1,48%	0,76%	0,81% (dont 0,00%)	0,67%	-0,05%	0,77%	1,58% (dont 0,00%)	-0,10%	-0,82%
Lazard Freres Gestion	Lazard Convertible Global RC EUR	EUR	FR0010858498	3	8		1,49%	0,77%	1,47% (dont 0,73%)	0,02%	-0,70%	1,02%	2,49% (dont 0,73%)	-1,00%	-1,72%
Lazard Freres Gestion	Lazard Credit 2030 PC EUR	EUR	FR0013399789	2	8		5,15%	3,24%	0,40% (dont 0,00%)	4,75%	2,84%	0,86%	1,26% (dont 0,00%)	3,89%	1,98%
Lazard Freres Gestion	Lazard Credit Fi SRI RVC EUR	EUR	FR0010752543	2	8	ISR	7,02%	4,13%	0,96% (dont 0,48%)	6,06%	3,17%	1,00%	1,96% (dont 0,48%)	5,06%	2,17%
Lazard Freres Gestion	Lazard Credit Opportunities PVC EUR	EUR	FR0013432143	3	8		7,62%	4,92%	0,60% (dont 0,00%)	7,02%	4,32%	0,87%	1,47% (dont 0,00%)	6,15%	3,45%
Lazard Freres Gestion	Lazard Credit Opportunities RC EUR	EUR	FR0010230490	3	8		7,60%	5,18%	1,72% (dont 0,84%)	5,88%	3,46%	0,96%	2,68% (dont 0,84%)	4,92%	2,50%
Lazard Freres Gestion	Lazard Euro Corp High Yield PVC EUR	EUR	FR0010505313	3	8		5,91%	4,59%	0,60% (dont 0,00%)	5,31%	3,99%	1,00%	1,60% (dont 0,00%)	4,31%	2,99%
Lazard Freres Gestion	Lazard Euro SD Income Opport SRI PVC EUR	EUR	FR0013507019	2	8	ISR	5,89%	4,47%	0,25% (dont 0,00%)	5,64%	4,22%	0,85%	1,10% (dont 0,00%)	4,79%	3,37%
Lazard Freres Gestion	Lazard High Yield 2029 PC EUR	EUR	FR001400NTP0	2	8		5,96%	N.d. (4)	0,60% (dont 0,00%)	5,36%	N.d. (4)	0,63%	1,23% (dont 0,00%)	4,73%	N.d. (4)
M&G Luxembourg SA	M&G (Lux) Fixed Maturity Bond P EUR Acc	EUR	LU2732958876	2	8		3,28%	N.d. (4)	0,80% (dont 0,40%)	2,48%	N.d. (4)	1,00%	1,80% (dont 0,40%)	1,48%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Gbl Float Rat HY Fd AH EUR Acc	EUR	LU1670722161	2	6		4,09%	5,26%	1,00% (dont 0,57%)	3,09%	4,26%	1,12%	2,12% (dont 0,57%)	1,97%	3,14%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Global Macro Bond Fd B EUR Acc	EUR	LU1670720033	3	8		-3,06%	-1,09%	1,75% (dont 1,05%)	-4,81%	-2,84%	1,18%	2,93% (dont 1,05%)	-5,99%	-4,02%
Mandarine Gestion	MAM Flexible Bonds C	EUR	FR0000971806	2	8	ISR	3,10%	1,56%	0,90% (dont N.d. (4))	2,20%	0,66%	1,50%	2,40% (dont N.d. (4))	0,70%	-0,84%
Mandarine Gestion	MAM Target 2027 C	EUR	FR0014009BP1	2	8		5,37%	N.d. (4)	1,15% (dont 0,58%)	4,22%	N.d. (4)	1,00%	2,15% (dont 0,58%)	3,22%	N.d. (4)
Mandarine Gestion	MAM Target 2027 I	EUR	FR0014009BL0	2	8		5,39%	N.d. (4)	0,60% (dont 0,00%)	4,79%	N.d. (4)	0,76%	1,36% (dont 0,00%)	4,03%	N.d. (4)
Mediobanca Management Company SA	Mediobanca SICAV Credit EUR IM	EUR	LU1248400076	2	6		3,74%	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	2,74%	N.d. (4)	0,65%	1,65% (dont N.d. (4))	2,09%	N.d. (4)
Mediobanca Management Company SA	Mediobanca SICAV Shrt Term Credit EUR IM	EUR	LU1753743456	1	6		2,54%	N.d. (4)	0,30% (dont N.d. (4))	2,24%	N.d. (4)	0,65%	0,95% (dont N.d. (4))	1,59%	N.d. (4)
Montpensier Arbevel	Pluvalca Credit Opportunites 2028 A	EUR	FR001400A1J2	2	8		5,20%	N.d. (4)	1,20% (dont 0,60%)	4,00%	N.d. (4)	0,93%	2,13% (dont 0,60%)	3,07%	N.d. (4)
Montpensier Arbevel	Pluvalca Credit Opportunities 2031 I	EUR	FR001400TS84	3	8		N.d. (4)	N.d. (4)	0,60% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	0,48%	1,08% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Emerging Markets Debt Z USD Acc	USD	LU0360479504	3	8		15,13%	4,75%	0,65% (dont 0,00%)	14,48%	4,10%	1,18%	1,83% (dont 0,00%)	13,30%	2,92%
MSIM Fund Management (Ireland) Ltd	MSIF Global Credit Fund Z	USD	LU0851375732	3	8		10,38%	0,94%	0,45% (dont 0,00%)	9,93%	0,49%	1,00%	1,45% (dont 0,00%)	8,93%	-0,51%
Muzinich & Co. (Ireland) Limited	Muzinich Enhancedyield ShTm R EUR Acc H	EUR	IE00B65YMK29	2	8		4,39%	2,08%	0,75% (dont 0,30%)	3,64%	1,33%	0,49%	1,24% (dont 0,30%)	3,15%	0,84%
Muzinich & Co. (Ireland) Limited	Muzinich Europeyield Fund R EUR Acc H	EUR	IE00BJ4XDR50	3	8		6,50%	4,36%	1,50% (dont 0,75%)	5,00%	2,86%	0,95%	2,45% (dont 0,75%)	4,05%	1,91%
Natixis Investment Managers Interna	Mirova Euro Green&Sust Bd Fd R/A EUR	EUR	LU0914734701	3	9	ISR TS	2,31%	-1,56%	1,00% (dont 0,38%)	1,31%	-2,56%	1,50%	2,50% (dont 0,38%)	-0,19%	-4,06%
Natixis Investment Managers Interna	Ostrum Credit Ultra Short Plus RE	EUR	FR001400KCZ1	1	8		3,70%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,35%)	2,70%	N.d. (4)	0,99%	1,99% (dont 0,35%)	1,71%	N.d. (4)
Natixis Investment Managers Interna	Ostrum SRI Crossover L	EUR	FR0011350685	2	8	ISR	4,90%	2,75%	0,80% (dont 0,48%)	4,10%	1,95%	0,95%	1,75% (dont 0,48%)	3,15%	1,00%
Natixis Investment Managers Interna	Vega Court Terme Dynamique R	EUR	FR0010078279	2	8		3,47%	1,99%	0,54% (dont N.d. (4))	2,93%	1,45%	0,70%	1,24% (dont N.d. (4))	2,23%	0,75%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Natixis Investment Managers Interna	Vega Obligations Euro ISR RC	EUR	FR0007465083	3	8	ISR	2,58%	-1,11%	1,02% (dont N.d. (4))	1,56%	-2,13%	1,50%	2,52% (dont N.d. (4))	0,06%	-3,63%
Nordea Investment Funds SA	Nordea 1 Low Dur Europ Cover Bd BP-EUR	EUR	LU1694212348	2	8		4,43%	2,16%	0,50% (dont N.d. (4))	3,93%	1,66%	1,50%	2,00% (dont N.d. (4))	2,43%	0,16%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Euro Credit Sht Dur CR-EUR Acc	EUR	LU1486845537	2	8		4,44%	3,39%	0,80% (dont 0,44%)	3,64%	2,59%	0,91%	1,71% (dont 0,44%)	2,73%	1,68%
Ofi Invest Asset Management	Ofi Invest Precious Metals R	EUR	FR0011170182	5	8		92,32%	13,68%	1,44% (dont 0,73%)	90,88%	12,24%	1,00%	2,44% (dont 0,73%)	89,88%	11,24%
Palatine AM	Palatine Opportunites 6-12 Mois R	EUR	FR0013468774	1	8		3,91%	3,27%	1,10% (dont 0,00%)	2,81%	2,17%	0,94%	2,04% (dont 0,00%)	1,87%	1,23%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Asian Loc Ccy Debt P EUR	EUR	LU0280438309	3	6		-5,37%	1,94%	2,10% (dont 0,60%)	-7,47%	-0,16%	0,59%	2,69% (dont 0,60%)	-8,06%	-0,75%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Em Loc Ccy Debt P EUR Acc	EUR	LU0280437673	3	8		9,59%	4,92%	2,10% (dont N.d. (4))	7,49%	2,82%	0,70%	2,80% (dont N.d. (4))	6,79%	2,12%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet EUR Gov Bds R EUR	EUR	LU0241468122	3	6		0,98%	-2,28%	0,90% (dont 0,33%)	0,08%	-3,18%	0,96%	1,86% (dont 0,33%)	-0,88%	-4,14%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet EUR St Term HY I EUR	EUR	LU0726357444	2	8		5,72%	4,42%	1,00% (dont 0,00%)	4,72%	3,42%	1,24%	2,24% (dont 0,00%)	3,48%	2,18%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet TR-Sirius HP EUR Acc	EUR	LU1799936510	2	6		11,55%	6,38%	2,40% (dont N.d. (4))	9,15%	3,98%	0,85%	3,25% (dont N.d. (4))	8,30%	3,13%
Pimco Global Advisors (Ireland) Ltd	PIMCO GIS Divers Income E EUR h Acc	EUR	IE00B1Z6D669	2	6		8,62%	0,58%	1,59% (dont 0,72%)	7,03%	-1,01%	1,00%	2,59% (dont 0,72%)	6,03%	-2,01%
Richelieu Invest	Richelieu Euro Credit Unconstrained R	EUR	FR0011330513	2	8		4,45%	N.d. (4)	1,40% (dont N.d. (4))	3,05%	N.d. (4)	1,50%	2,90% (dont N.d. (4))	1,55%	N.d. (4)
Rothschild & Co AM	R-co 3 Target 2029 HY R EUR	EUR	FR001400SEH8	3	8		6,08%	N.d. (4)	1,60% (dont N.d. (4))	4,48%	N.d. (4)	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	2,98%	N.d. (4)
Rothschild & Co AM	R-co Conviction Convert Europe C EUR	EUR	FR0007009139	3	8		11,52%	2,72%	1,40% (dont 0,70%)	10,12%	1,32%	1,12%	2,52% (dont 0,70%)	9,00%	0,20%
Rothschild & Co AM	R-co Target 2029 HY F EUR	EUR	FR001400SE99	3	8		4,98%	N.d. (4)	1,20% (dont 0,60%)	3,78%	N.d. (4)	0,79%	1,99% (dont 0,60%)	2,99%	N.d. (4)
Sanso Longchamp AM	Sanso Objectif Rendement 2031 A	EUR	FR0010813329	2	8		4,23%	2,60%	0,95% (dont 0,48%)	3,28%	1,65%	0,98%	1,93% (dont 0,48%)	2,30%	0,67%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Sanso Longchamp AM	Sanso Objectif Rendement 2031 I	EUR	FR0010804005	2	8		4,30%	2,66%	0,40% (dont 0,00%)	3,90%	2,26%	1,15%	1,55% (dont 0,00%)	2,75%	1,11%
Sanso Longchamp AM	Sanso Objectif Rendement 2031 S	EUR	FR0010985002	2	8		4,25%	2,61%	0,50% (dont 0,00%)	3,75%	2,11%	0,65%	1,15% (dont 0,00%)	3,10%	1,46%
Sanso Longchamp AM	Sanso Short Duration R	EUR	FR0011254473	2	8		2,90%	2,97%	1,00% (dont 0,45%)	1,90%	1,97%	1,31%	2,31% (dont 0,45%)	0,59%	0,66%
Sunny AM	Corporate Oblig Selection C	EUR	FR001400A555	2	8		4,49%	N.d. (4)	1,00% (dont N.d. (4))	3,49%	N.d. (4)	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	1,99%	N.d. (4)
Sunny AM	Sunny Euro Credit R	EUR	FR0011299379	3	8		5,18%	3,46%	1,50% (dont 0,75%)	3,68%	1,96%	1,09%	2,59% (dont 0,75%)	2,59%	0,87%
Swiss Life Asset Managers France	SLF (France) Opportunite HYield 2028 I ¬	EUR	FR0013332459	2	6		5,00%	7,00%	0,50% (dont 0,23%)	4,50%	6,50%	0,69%	1,19% (dont 0,23%)	3,81%	5,81%
Swiss Life Asset Managers France	SLF (France) Opportunite HYield 2028 P ¬	EUR	FR0013332418	2	6		4,98%	6,97%	1,00% (dont 0,46%)	3,98%	5,97%	0,90%	1,90% (dont 0,46%)	3,08%	5,07%
Swiss Life Asset Managers Lux	Swiss Life Bond 12 M EUR R Cap	EUR	LU2182441571	2	8		4,43%	2,18%	0,50% (dont 0,50%)	3,93%	1,68%	1,10%	1,60% (dont 0,50%)	2,83%	0,58%
Swiss Life Asset Managers Lux	Swiss Life Funds Bond 12 M EUR I Cap	EUR	LU2182441142	2	8		4,88%	2,72%	0,50% (dont 0,00%)	4,38%	2,22%	0,47%	0,97% (dont 0,00%)	3,91%	1,75%
Sycomore AM	Sycomore Selection Credit I	EUR	FR0011288489	2	8	ISR TS FN UM	4,85%	2,78%	0,60% (dont 0,00%)	4,25%	2,18%	0,99%	1,59% (dont 0,00%)	3,26%	1,19%
Sycomore AM	Sycomore Selection Credit R	EUR	FR0011288513	2	8	ISR TS FN UM	4,89%	2,81%	1,20% (dont 0,60%)	3,69%	1,61%	0,99%	2,19% (dont 0,60%)	2,70%	0,62%
Sycomore AM	Sycoyield 2030 IC	EUR	FR001400MCP8	2	8		5,78%	N.d. (4)	0,50% (dont 0,00%)	5,28%	N.d. (4)	0,78%	1,28% (dont 0,00%)	4,50%	N.d. (4)
Sycomore AM	Sycoyield 2030 RC	EUR	FR001400MCQ6	2	8		5,75%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,00%)	4,75%	N.d. (4)	0,98%	1,98% (dont 0,00%)	3,77%	N.d. (4)
Tailor Asset Management	Tailor Credit 2028 C	EUR	FR001400BVX5	2	8		4,81%	N.d. (4)	1,50% (dont 0,75%)	3,31%	N.d. (4)	0,81%	2,31% (dont 0,75%)	2,50%	N.d. (4)
Tailor Asset Management	Tailor Credit Rendement Cible C	EUR	FR0010952432	3	8		4,36%	0,76%	1,30% (dont 0,60%)	3,06%	-0,54%	1,05%	2,35% (dont 0,60%)	2,01%	-1,59%
Talence Patrival	Selection Alpha Taux AC	EUR	FR0013102332	2	6		4,72%	2,56%	0,70% (dont 0,00%)	4,02%	1,86%	0,92%	1,62% (dont 0,00%)	3,10%	0,94%
Tikehau Investment Management	Tikehau 2027 R-Acc-EUR	EUR	FR0013505450	3	8	LF	5,18%	3,71%	1,30% (dont 0,65%)	3,88%	2,41%	0,86%	2,16% (dont 0,65%)	3,02%	1,55%
Tikehau Investment Management	Tikehau 2029 R-Acc-EUR	EUR	FR001400K2B5	2	8	LF	4,68%	N.d. (4)	1,10% (dont 0,55%)	3,58%	N.d. (4)	0,86%	1,96% (dont 0,55%)	2,72%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Tikehau Investment Management	Tikehau Credit Court Terme A-Acc-EUR	EUR	FR0011482728	2	8		3,46%	2,68%	0,20% (dont 0,10%)	3,26%	2,48%	0,81%	1,01% (dont 0,10%)	2,45%	1,67%
Tikehau Investment Management	Tikehau European High Yield R-Acc-EUR	EUR	FR0010460493	3	8	LF	5,86%	4,69%	1,20% (dont 0,60%)	4,66%	3,49%	0,98%	2,18% (dont 0,60%)	3,68%	2,51%
UBS Asset Management (Europe) S.A.	UBS LB Global Dynamic USD EUR HP-acc	EUR	LU0891672056	2	8		6,70%	1,16%	1,16% (dont 0,58%)	5,54%	0,00%	0,45%	1,61% (dont 0,58%)	5,09%	-0,45%
UBS La Maison De Gestion	LMdG Dolan McEniry US Corp 2029 EUR C	EUR	FR0013413309	3	6		-4,35%	5,10%	1,00% (dont 0,40%)	-5,35%	4,10%	0,87%	1,87% (dont 0,40%)	-6,22%	3,23%
UBS La Maison De Gestion	LMdG Dolan McEniry US Corpor 2025 USD D	USD	FR0013413291	3	6		8,34%	4,45%	1,00% (dont 0,00%)	7,34%	3,45%	0,58%	1,58% (dont 0,00%)	6,76%	2,87%
UBS La Maison De Gestion	LmdG Float-To-Fix 2027 EUR R	EUR	FR0013370988	2	6		4,81%	3,84%	0,90% (dont 0,45%)	3,91%	2,94%	0,52%	1,42% (dont 0,45%)	3,39%	2,42%
UBS La Maison De Gestion	LMdG IG Fix 2025 EUR R	EUR	FR001400CNG5	2	8		1,80%	N.d. (4)	0,50% (dont 0,25%)	1,30%	N.d. (4)	0,45%	0,95% (dont 0,25%)	0,85%	N.d. (4)
UBS La Maison De Gestion	LMdG IG FIX 2028 EUR R	EUR	FR001400NQS0	2	8		5,19%	N.d. (4)	1,00% (dont 0,25%)	4,19%	N.d. (4)	0,35%	1,35% (dont 0,25%)	3,84%	N.d. (4)
Vanguard Group (Ireland) Limited	Vanguard USD Corporate Bond Acc	USD	IE00BGYWFK87	3	6		8,65%	N.d. (4)	0,90% (dont N.d. (4))	7,75%	N.d. (4)	1,06%	1,96% (dont N.d. (4))	6,69%	N.d. (4)
Fonds mixtes															
Abn Amro IS	Altus B	EUR	FR0014010HW2	3	6		N.d. (4)	N.d. (4)	1,05% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	2,55% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Acatis Investment	Acatis Value Event Fonds A	EUR	DE000A0X7541	3	8		2,18%	6,23%	1,65% (dont 0,60%)	0,53%	4,58%	0,92%	2,57% (dont 0,60%)	-0,39%	3,66%
Acatis Investment	Acatis Value Event Fonds B	EUR	DE000A1C5D13	3	8		2,20%	6,26%	1,25% (dont 0,00%)	0,95%	5,01%	0,63%	1,88% (dont 0,00%)	0,32%	4,38%
Algebris (UK) Limited	Algebris Financial Income Fund R EUR	EUR	IE00BCZQ7T48	3	8		21,00%	14,93%	1,80% (dont N.d. (4))	19,20%	13,13%	0,50%	2,30% (dont N.d. (4))	18,70%	12,63%
Allianz Global Investors GmbH	Allianz Strategy 50 CT EUR Acc	EUR	LU0352312184	3	8		7,21%	5,52%	1,50% (dont N.d. (4))	5,71%	4,02%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	4,21%	2,52%
Amiral Gestion	Sextant Grand Large A	EUR	FR0010286013	3	8		4,86%	4,34%	2,00% (dont 0,85%)	2,86%	2,34%	0,93%	2,93% (dont 0,85%)	1,93%	1,41%
Amplegest	Alpha Convictions C	EUR	FR0014005CZ6	4	8		9,78%	N.d. (4)	2,12% (dont N.d. (4))	7,66%	N.d. (4)	1,50%	3,62% (dont N.d. (4))	6,16%	N.d. (4)
Amplegest	NOVA Dynamique A	EUR	FR0011511773	4	8		10,61%	N.d. (4)	1,90% (dont 0,95%)	8,71%	N.d. (4)	0,87%	2,77% (dont 0,95%)	7,84%	N.d. (4)

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Amplegest	NOVA Flexible AC	EUR	FR0011321298	3	8		6,82%	N.d. (4)	1,70% (dont 0,70%)	5,12%	N.d. (4)	0,81%	2,51% (dont 0,70%)	4,31%	N.d. (4)
Amundi Asset Management	Amundi Equilibre Climat C EUR	EUR	FR0011199371	3	8		8,69%	4,31%	2,00% (dont 0,69%)	6,69%	2,31%	1,50%	3,50% (dont 0,69%)	5,19%	0,81%
Amundi Luxembourg	Amundi Blm EWC ex-Ag UCITS ETF Acc	EUR	LU1829218749	4	6		15,23%	17,50%	0,35% (dont 0,00%)	14,88%	17,15%	1,11%	1,46% (dont 0,00%)	13,77%	16,04%
Amundi Luxembourg	First Eagle Amundi Inter Fd AE EUR C	EUR	LU0565135745	3	6		12,57%	12,88%	2,00% (dont 0,50%)	10,57%	10,88%	0,80%	2,80% (dont 0,50%)	9,77%	10,08%
Amundi Luxembourg	First Eagle Amundi International Fund AU	USD	LU0068578508	3	6		27,70%	12,87%	2,00% (dont 0,50%)	25,70%	10,87%	1,00%	3,00% (dont 0,50%)	24,70%	9,87%
Athymis Gestion	Athymis Better Life P	EUR	FR0013261765	4	8		1,49%	2,71%	1,80% (dont 0,90%)	-0,31%	0,91%	0,96%	2,76% (dont 0,90%)	-1,27%	-0,05%
Auris Gestion	Axelia Flex R	EUR	FR001400BM31	3	8		5,90%	N.d. (4)	1,80% (dont 0,90%)	4,10%	N.d. (4)	1,10%	2,90% (dont 0,90%)	3,00%	N.d. (4)
Auris Gestion	Elite Monde Proactif C	EUR	FR0014005PY1	3	8		16,23%	N.d. (4)	1,50% (dont N.d. (4))	14,73%	N.d. (4)	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	13,23%	N.d. (4)
Auris Gestion	Haussmann Patrimoine Convictions C EUR	EUR	FR0013311248	3	8		12,65%	3,65%	1,50% (dont N.d. (4))	11,15%	2,15%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	9,65%	0,65%
Auris Gestion	Incrementum C	EUR	FR001400KTT8	3	8		7,84%	N.d. (4)	1,80% (dont 0,90%)	6,04%	N.d. (4)	1,00%	2,80% (dont 0,90%)	5,04%	N.d. (4)
Auris Gestion	La Patrimoniale Rendement R	EUR	FR0014005R55	3	8		1,74%	N.d. (4)	1,60% (dont N.d. (4))	0,14%	N.d. (4)	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	-1,36%	N.d. (4)
Auris Gestion	Lancenor Excellence R	EUR	FR001400E383	3	8		9,53%	N.d. (4)	1,60% (dont 0,80%)	7,93%	N.d. (4)	1,40%	3,00% (dont 0,80%)	6,53%	N.d. (4)
Auris Gestion	Neo Perspectives C	EUR	FR0014000VA0	3	8		9,46%	4,57%	1,70% (dont 0,85%)	7,76%	2,87%	0,65%	2,35% (dont 0,85%)	7,11%	2,22%
Auris Gestion	Pact Adding Values C	EUR	FR001400AAA9	3	8		8,78%	N.d. (4)	1,90% (dont 0,90%)	6,88%	N.d. (4)	1,00%	2,90% (dont 0,90%)	5,88%	N.d. (4)
Auris Gestion	Solstice Selection R	EUR	FR001400H5L2	3	8		3,20%	N.d. (4)	1,80% (dont 0,90%)	1,40%	N.d. (4)	0,90%	2,70% (dont 0,90%)	0,50%	N.d. (4)
Auris Gestion	Synergies Global Convictions C	EUR	FR001400EO02	3	8		8,79%	N.d. (4)	1,60% (dont 0,80%)	7,19%	N.d. (4)	0,96%	2,56% (dont 0,80%)	6,23%	N.d. (4)
Auris Gestion	Tancrede Allocation Globale C	EUR	FR0013473485	3	8		9,82%	2,98%	1,00% (dont 0,70%)	8,82%	1,98%	0,85%	1,85% (dont 0,70%)	7,97%	1,13%
Auris Gestion	Tilos	EUR	FR001400KIH6	3	8		11,06%	N.d. (4)	1,90% (dont 1,00%)	9,16%	N.d. (4)	1,00%	2,90% (dont 1,00%)	8,16%	N.d. (4)
Auris Gestion	Trusteam Optimum R	EUR	FR0007072160	2	8	ISR	4,75%	2,75%	1,20% (dont 0,60%)	3,55%	1,55%	1,06%	2,26% (dont 0,60%)	2,49%	0,49%
BDL Capital Management	FIDES Valor A	EUR	FR001400Z9B3	4	8		16,64%	10,50%	1,10% (dont N.d. (4))	15,54%	9,40%	0,90%	2,00% (dont N.d. (4))	14,64%	8,50%
BG Fund Management Luxembourg SA	LUX IM ESG Eurizon Contrarian Approach E	EUR	LU1881771155	3	8		4,58%	2,52%	0,60% (dont 0,00%)	3,98%	1,92%	1,40%	2,00% (dont 0,00%)	2,58%	0,52%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Global Allocation Fund A2 EUR Acc	EUR	LU0171283459	3	6		5,36%	7,43%	1,50% (dont 0,75%)	3,86%	5,93%	0,93%	2,43% (dont 0,75%)	2,93%	5,00%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Global Allocation Fund A2 Hedged EUR	EUR	LU0212925753	3	6		16,13%	4,71%	1,50% (dont N.d. (4))	14,63%	3,21%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	13,13%	1,71%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BGF Global Allocation Fund A2 USD	USD	LU0072462426	3	6		18,90%	7,38%	1,50% (dont 0,75%)	17,40%	5,88%	0,77%	2,27% (dont 0,75%)	16,63%	5,11%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock ESG Multi-Asset Fund A2	EUR	LU0093503497	3	8	ISR TS	10,27%	5,33%	1,20% (dont 0,60%)	9,07%	4,13%	0,83%	2,03% (dont 0,60%)	8,24%	3,30%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BlackRock Glb Multi-Asset Inc E2	EUR	LU0813497111	3	6		-1,12%	5,07%	1,50% (dont 1,00%)	-2,62%	3,57%	0,90%	2,40% (dont 1,00%)	-3,52%	2,67%
BlackRock (Luxembourg) S.A.	BSF Managd Idx Ptf - Moderat A2 EUR Acc	EUR	LU1241524708	3	8		8,99%	5,39%	1,00% (dont N.d. (4))	7,99%	4,39%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	6,49%	2,89%
BLI - Banque De Luxembourg Invest	BL Emerging Markets B	EUR	LU0309192036	3	8		6,23%	4,33%	1,25% (dont N.d. (4))	4,98%	3,08%	1,50%	2,75% (dont N.d. (4))	3,48%	1,58%
BLI - Banque De Luxembourg Invest	BL Global Flexible EUR B	EUR	LU0211340665	3	8		11,13%	5,43%	1,25% (dont N.d. (4))	9,88%	4,18%	0,75%	2,00% (dont N.d. (4))	9,13%	3,43%
Candriam	Candriam L Multi-Asset Inc&Gr I EUR Acc	EUR	LU1207305415	3	8		8,34%	4,81%	0,70% (dont 0,00%)	7,64%	4,11%	0,77%	1,47% (dont 0,00%)	6,87%	3,34%
Carmignac Gestion	Carmignac Invest Latitude A EUR Acc	EUR	FR0010147603	3	8		18,93%	9,78%	2,00% (dont 0,70%)	16,93%	7,78%	1,05%	3,05% (dont 0,70%)	15,88%	6,73%
Carmignac Gestion	Carmignac Multi Expertise A EUR Acc	EUR	FR0010149203	3	8		6,25%	3,19%	1,50% (dont 0,65%)	4,75%	1,69%	1,45%	2,95% (dont 0,65%)	3,30%	0,24%
Carmignac Gestion	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	EUR	FR0010135103	3	8		13,62%	4,20%	1,50% (dont 0,70%)	12,12%	2,70%	0,82%	2,32% (dont 0,70%)	11,30%	1,88%
Carmignac Gestion Luxembourg	Carmignac Pf Emg Patrimoine A EUR Acc	EUR	LU0592698954	3	8		15,71%	4,03%	1,50% (dont 0,70%)	14,21%	2,53%	1,03%	2,53% (dont 0,70%)	13,18%	1,50%
Clartan Associes	Clartan Valeurs C	EUR	LU1100076550	4	8		24,11%	14,18%	1,80% (dont 0,90%)	22,31%	12,38%	1,02%	2,82% (dont 0,90%)	21,29%	11,36%
CPR AM	CPR Croissance Defensive P	EUR	FR0010097667	2	8		5,61%	2,94%	1,15% (dont 0,86%)	4,46%	1,79%	0,88%	2,03% (dont 0,86%)	3,58%	0,91%
CPR AM	CPR Croissance Dynamique P	EUR	FR0010097642	4	8		5,94%	9,44%	1,40% (dont 0,97%)	4,54%	8,04%	0,91%	2,31% (dont 0,97%)	3,63%	7,13%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
CPR AM	CPR Croissance Reactive P	EUR	FR0010097683	3	8		7,55%	4,89%	1,35% (dont 0,97%)	6,20%	3,54%	0,78%	2,13% (dont 0,97%)	5,42%	2,76%
Dauphine AM	Dauphine Megatrends C	EUR	FR0013309226	4	8		6,93%	9,09%	2,00% (dont 1,10%)	4,93%	7,09%	1,05%	3,05% (dont 1,10%)	3,88%	6,04%
Dauphine AM	Ella A	EUR	FR0013411519	3	8		6,17%	3,64%	1,40% (dont 0,70%)	4,77%	2,24%	1,04%	2,44% (dont 0,70%)	3,73%	1,20%
Delubac Asset Management	Strategie Diversifiee A	EUR	FR001400I024	3	8		3,24%	N.d. (4)	1,60% (dont 0,80%)	1,64%	N.d. (4)	1,00%	2,60% (dont 0,80%)	0,64%	N.d. (4)
Delubac Asset Management	Strategie Diversifiee AC	EUR	FR001400I032	3	8		3,12%	N.d. (4)	0,90% (dont 0,00%)	2,22%	N.d. (4)	1,00%	1,90% (dont 0,00%)	1,22%	N.d. (4)
DNCA Finance	Arome Patrimoine C	EUR	FR0014006HC2	3	6		5,17%	N.d. (4)	1,50% (dont 0,00%)	3,67%	N.d. (4)	1,10%	2,60% (dont 0,00%)	2,57%	N.d. (4)
DNCA Finance	DNCA Invest Beyond Alterosa A EUR	EUR	LU1907594748	2	9	ISR	2,30%	1,81%	1,40% (dont 0,70%)	0,90%	0,41%	1,00%	2,40% (dont 0,70%)	-0,10%	-0,59%
DNCA Finance	Dynastrat C	EUR	FR0014003900	3	8		13,67%	N.d. (4)	3,01% (dont 1,00%)	10,66%	N.d. (4)	0,87%	3,88% (dont 1,00%)	9,79%	N.d. (4)
DNCA Finance	Esperluette Privilege C	EUR	FR0013526464	3	8		4,41%	2,38%	1,00% (dont 0,75%)	3,41%	1,38%	1,01%	2,01% (dont 0,75%)	2,40%	0,37%
DNCA Finance	Eurose C	EUR	FR0007051040	2	8		9,33%	6,42%	1,40% (dont 0,70%)	7,93%	5,02%	0,91%	2,31% (dont 0,70%)	7,02%	4,11%
DNCA Finance	Millesime Gestion Privee C	EUR	FR0014008C91	3	6		8,23%	N.d. (4)	4,76% (dont 0,00%)	3,47%	N.d. (4)	0,93%	5,69% (dont 0,00%)	2,54%	N.d. (4)
Dorval AM	Dorval Convictions R	EUR	FR0010557967	3	8	ISR	13,46%	7,81%	1,60% (dont 0,80%)	11,86%	6,21%	0,83%	2,43% (dont 0,80%)	11,03%	5,38%
Dorval AM	Dorval Global Allocation R	EUR	FR0010687053	3	8	ISR	8,88%	4,77%	1,40% (dont N.d. (4))	7,48%	3,37%	1,26%	2,66% (dont N.d. (4))	6,22%	2,11%
Dorval AM	Dorval Global Conservative R	EUR	FR0013333838	2	8	ISR	5,57%	3,11%	1,20% (dont 0,60%)	4,37%	1,91%	0,80%	2,00% (dont 0,60%)	3,57%	1,11%
Edmond de Rothschild AM	EdR Fd Income Europe A EUR	EUR	LU0992632538	3	8		6,94%	4,49%	1,30% (dont 0,65%)	5,64%	3,19%	0,80%	2,10% (dont 0,65%)	4,84%	2,39%
Edmond de Rothschild AM	EdR Patrimoine A	EUR	FR0010041822	3	8		6,84%	4,40%	1,35% (dont 0,68%)	5,49%	3,05%	1,05%	2,40% (dont 0,68%)	4,44%	2,00%
Edmond de Rothschild AM	Monique	EUR	FR0013316759	3	6		10,90%	6,03%	1,00% (dont N.d. (4))	9,90%	5,03%	0,60%	1,60% (dont N.d. (4))	9,30%	4,43%
Elkano Asset Management	Elkano Global Fund R	EUR	FR001400JC01	3	8		6,95%	N.d. (4)	1,50% (dont 0,00%)	5,45%	N.d. (4)	0,90%	2,40% (dont 0,00%)	4,55%	N.d. (4)
Equitam	Gambardella C EUR	EUR	FR0013299385	3	6		13,64%	8,39%	1,50% (dont 0,00%)	12,14%	6,89%	0,50%	2,00% (dont 0,00%)	11,64%	6,39%
Ethenea	Ethna-AKTIV T EUR	EUR	LU0431139764	3	8		9,82%	5,76%	1,70% (dont 0,60%)	8,12%	4,06%	0,97%	2,67% (dont 0,60%)	7,15%	3,09%
Even FO	Even Flex	EUR	FR0013241841	2	8		7,68%	4,94%	0,90% (dont 0,00%)	6,78%	4,04%	0,63%	1,53% (dont 0,00%)	6,15%	3,41%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
FIL Investment Management (Lux) SA	FF Global Multi Asst Inc A Acc EUR H	EUR	LU0987487336	3	8		9,95%	2,45%	1,25% (dont 0,69%)	8,70%	1,20%	1,35%	2,60% (dont 0,69%)	7,35%	-0,15%
Finaltis	Finaltis Titans A	EUR	FR0012649689	4	8		14,21%	6,98%	1,50% (dont 0,50%)	12,71%	5,48%	0,80%	2,30% (dont 0,50%)	11,91%	4,68%
Finaltis	Finaltis Titans I	EUR	FR0012649697	4	8		14,27%	7,01%	1,00% (dont N.d. (4))	13,27%	6,01%	0,50%	1,50% (dont N.d. (4))	12,77%	5,51%
Financiere De L'Arc	Constellation C	EUR	FR0011175199	3	8		7,08%	5,55%	1,50% (dont 0,75%)	5,58%	4,05%	1,00%	2,50% (dont 0,75%)	4,58%	3,05%
Galilee Asset Management	Galilee Flexible Thematics RC	EUR	FR0013241858	3	8		4,34%	3,55%	1,50% (dont 0,83%)	2,84%	2,05%	1,00%	2,50% (dont 0,83%)	1,84%	1,05%
Gay-Lussac Gestion	Gay-Lussac Europe Flex A	EUR	FR0013280211	3	8		-1,36%	2,00%	1,50% (dont 0,60%)	-2,86%	0,50%	0,50%	2,00% (dont 0,60%)	-3,36%	0,00%
Generali AM SGR S.p.A	Generali Prudence P	EUR	FR0007494760	2	6		6,93%	4,31%	1,00% (dont 0,85%)	5,93%	3,31%	1,05%	2,05% (dont 0,85%)	4,88%	2,26%
Generali AM SGR S.p.A	GF Fidelite P	EUR	FR0010113894	3	6		5,66%	1,70%	1,25% (dont 1,07%)	4,41%	0,45%	0,80%	2,05% (dont 1,07%)	3,61%	-0,35%
Gerifonds (Luxembourg) SA	Synchrony (Lu) Balanced A EUR Cap	EUR	LU0851564038	3	6		3,28%	4,03%	1,60% (dont 0,63%)	1,68%	2,43%	0,73%	2,33% (dont 0,63%)	0,95%	1,70%
Gerifonds (Luxembourg) SA	Synchrony (LU) Funds Dynamic (EUR) A	EUR	LU0851564384	3	6		3,81%	5,84%	1,80% (dont 0,63%)	2,01%	4,04%	0,87%	2,67% (dont 0,63%)	1,14%	3,17%
Ginjer AM	Ginjer Actifs 360 A	EUR	FR0011153014	4	8		27,57%	14,38%	1,85% (dont 0,93%)	25,72%	12,53%	1,00%	2,85% (dont 0,93%)	24,72%	11,53%
Groupama Asset Management	Groupama Equilibre NC	EUR	FR0010013961	3	8		4,75%	4,41%	1,35% (dont N.d. (4))	3,40%	3,06%	1,50%	2,85% (dont N.d. (4))	1,90%	1,56%
HMG Finance	HMG Rendement D	EUR	FR0007495049	3	8		16,58%	9,08%	1,98% (dont 0,99%)	14,60%	7,10%	0,95%	2,93% (dont 0,99%)	13,65%	6,15%
HSBC Global AM	HSBC Select Flexible A	EUR	FR0007036926	3	6		11,08%	6,63%	1,48% (dont N.d. (4))	9,60%	5,15%	1,50%	2,98% (dont N.d. (4))	8,10%	3,65%
IFM Independent Fund Management AG	GADD SMP Fund EUR	EUR	LI0125554019	3	6		13,26%	9,95%	0,20% (dont 0,00%)	13,06%	9,75%	1,50%	1,70% (dont 0,00%)	11,56%	8,25%
Invesco Management SA	Invesco Balanced-Risk Alloc A Acc EUR	EUR	LU0432616737	3	6		6,57%	2,10%	1,25% (dont 0,63%)	5,32%	0,85%	1,50%	2,75% (dont 0,63%)	3,82%	-0,65%
Invesco Management SA	Invesco Pan European High Inc C Acc EUR	EUR	LU0243957668	2	8		7,64%	4,59%	0,80% (dont 0,24%)	6,84%	3,79%	1,48%	2,28% (dont 0,24%)	5,36%	2,31%
IVO Capital Partners	IVO Global High Yield W	EUR	LU3094326652	3	8		N.d. (4)	N.d. (4)	0,65% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	2,15% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM IF Global Balanced A Acc EUR	EUR	LU0070212591	3	8		8,83%	3,66%	1,45% (dont 0,73%)	7,38%	2,21%	0,46%	1,91% (dont 0,73%)	6,92%	1,75%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM IF Global Income D Acc EUR	EUR	LU0740858492	3	8		9,41%	3,80%	1,25% (dont 0,80%)	8,16%	2,55%	1,00%	2,25% (dont 0,80%)	7,16%	1,55%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM IF Global Macro Opp A Acc EUR	EUR	LU0095938881	3	8		-0,35%	0,33%	1,25% (dont 0,63%)	-1,60%	-0,92%	1,25%	2,50% (dont 0,63%)	-2,85%	-2,17%
JPMorgan Asset Management (Europe)	Private BF I Access Balanced EUR C acc	EUR	LU0449914208	3	6		5,04%	7,27%	0,75% (dont 0,00%)	4,29%	6,52%	0,34%	1,09% (dont 0,00%)	3,95%	6,18%
Keren Finance	Keren Patrimoine C	EUR	FR0000980427	3	8		9,27%	6,93%	1,50% (dont 0,83%)	7,77%	5,43%	0,97%	2,47% (dont 0,83%)	6,80%	4,46%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Patrimoine A	EUR	FR0010434019	2	8		3,70%	2,56%	1,00% (dont 0,45%)	2,70%	1,56%	1,25%	2,25% (dont 0,45%)	1,45%	0,31%
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier Alpha Major SRI A	EUR	FR0013406691	3	8	ISR	-9,53%	-0,66%	1,40% (dont 0,81%)	-10,93%	-2,06%	1,50%	2,90% (dont 0,81%)	-12,43%	-3,56%
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier Arty SRI A	EUR	FR0010611293	2	8	ISR	5,92%	3,96%	1,50% (dont 0,68%)	4,42%	2,46%	1,03%	2,53% (dont 0,68%)	3,39%	1,43%
La Financiere De L'Echiquier	SICAV Echiquier Arty SRI I	EUR	FR0011645555	2	8	ISR	5,94%	3,98%	0,90% (dont N.d. (4))	5,04%	3,08%	1,50%	2,40% (dont N.d. (4))	3,54%	1,58%
Lazard Freres Gestion	36 Laffitte RC EUR	EUR	FR0013356888	2	6		3,60%	3,59%	1,50% (dont 0,84%)	2,10%	2,09%	1,00%	2,50% (dont 0,84%)	1,10%	1,09%
Lazard Freres Gestion	Atacama	EUR	FR0014001RY6	4	6		9,10%	N.d. (4)	0,70% (dont 0,00%)	8,40%	N.d. (4)	0,45%	1,15% (dont 0,00%)	7,95%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	BDCP Opportunities	EUR	FR0014007LY6	3	8		6,26%	N.d. (4)	1,40% (dont 0,00%)	4,86%	N.d. (4)	0,84%	2,24% (dont 0,00%)	4,02%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Convergence Convictions Opportunites	EUR	FR001400MZH6	3	8		3,20%	N.d. (4)	0,06% (dont N.d. (4))	3,14%	N.d. (4)	1,50%	1,56% (dont N.d. (4))	1,64%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Galaxy Future Leaders RC H-USD	USD	FR0014003DY2	3	6		9,00%	N.d. (4)	2,05% (dont 1,13%)	6,95%	N.d. (4)	1,00%	3,05% (dont 1,13%)	5,95%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Hegoa RC EUR	EUR	FR0014001KV7	3	8		5,82%	N.d. (4)	1,60% (dont N.d. (4))	4,22%	N.d. (4)	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	2,72%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Ideal Croissance	EUR	FR0014004PC0	3	6		4,66%	N.d. (4)	1,10% (dont 0,00%)	3,56%	N.d. (4)	0,58%	1,68% (dont 0,00%)	2,98%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Lazard Alpha Allocation Presti Dynamique	EUR	FR001400YBO8	3	8		N.d. (4)	N.d. (4)	1,45% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	2,95% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Lazard Gestion Flexible A	EUR	FR0011310598	3	8		4,67%	3,50%	0,80% (dont 0,00%)	3,87%	2,70%	0,45%	1,25% (dont 0,00%)	3,42%	2,25%
Lazard Freres Gestion	Lazard Patri Opp SRI Presti Equilibre	EUR	FR001400YBP5	3	8	ISR	N.d. (4)	N.d. (4)	1,95% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	3,45% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Lazard Patrimoine Croissance C	EUR	FR0000292302	3	8		3,64%	7,96%	1,48% (dont 0,74%)	2,16%	6,48%	0,73%	2,21% (dont 0,74%)	1,43%	5,75%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Lazard Freres Gestion	Lazard Patrimoine Equilibre	EUR	FR0007382965	3	8		5,75%	6,33%	1,48% (dont 0,29%)	4,27%	4,85%	0,81%	2,29% (dont 0,29%)	3,46%	4,04%
Lazard Freres Gestion	Lazard Patrimoine Opport SRI RC EUR	EUR	FR0007028543	3	8	ISR	5,65%	7,19%	1,58% (dont 0,87%)	4,07%	5,61%	0,92%	2,50% (dont 0,87%)	3,15%	4,69%
Lazard Freres Gestion	Lazard Patrimoine SRI PC EUR	EUR	FR0012355113	2	8		2,41%	3,16%	0,73% (dont 0,00%)	1,68%	2,43%	0,57%	1,30% (dont 0,00%)	1,11%	1,86%
Lazard Freres Gestion	Lazard Patrimoine SRI Prestimoine Modere	EUR	FR001400YBQ3	2	8		N.d. (4)	N.d. (4)	0,65% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	1,50%	2,15% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Lazard Patrimoine SRI RC EUR	EUR	FR0012355139	2	8		2,44%	3,19%	1,38% (dont 0,69%)	1,06%	1,81%	0,63%	2,01% (dont 0,69%)	0,43%	1,18%
Lazard Freres Gestion	Omega Allocation Flexible	EUR	FR0013357704	3	6		12,04%	8,05%	1,50% (dont 0,83%)	10,54%	6,55%	0,87%	2,37% (dont 0,83%)	9,67%	5,68%
Lazard Freres Gestion	Quercus Alpha Allocation	EUR	FR0014002V37	3	8		3,16%	N.d. (4)	0,06% (dont 0,03%)	3,10%	N.d. (4)	0,94%	1,00% (dont 0,03%)	2,16%	N.d. (4)
Lazard Freres Gestion	Strategie & Conviction	EUR	FR0011347236	3	6		4,81%	6,00%	2,36% (dont 1,18%)	2,45%	3,64%	0,95%	3,31% (dont 1,18%)	1,50%	2,69%
Lazard Freres Gestion	Synergies All Process	EUR	FR0013466455	3	6		6,23%	6,79%	1,80% (dont 0,99%)	4,43%	4,99%	0,82%	2,62% (dont 0,99%)	3,61%	4,17%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Dynamic Allocat Fd A EUR Acc	EUR	LU1582988058	3	8		14,73%	6,78%	1,75% (dont 1,05%)	12,98%	5,03%	0,98%	2,73% (dont 1,05%)	12,00%	4,05%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Optimal Income A EUR Acc	EUR	LU1670724373	3	8		6,02%	1,64%	1,25% (dont 0,63%)	4,77%	0,39%	0,99%	2,24% (dont 0,63%)	3,78%	-0,60%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Optimal Income C EUR Acc	EUR	LU1670724704	3	8		6,05%	1,65%	0,75% (dont 0,00%)	5,30%	0,90%	1,26%	2,01% (dont 0,00%)	4,04%	-0,36%
M&G Luxembourg SA	M&G Lux Sustainable Alloc Fd A EUR Acc	EUR	LU1900799617	3	9	TS	7,34%	3,17%	1,50% (dont 0,90%)	5,84%	1,67%	1,16%	2,66% (dont 0,90%)	4,68%	0,51%
Mandarine Gestion	AP-Meeschaert Global Convictions R	EUR	FR001400CSI0	3	6		12,69%	N.d. (4)	1,80% (dont 0,90%)	10,89%	N.d. (4)	0,95%	2,75% (dont 0,90%)	9,94%	N.d. (4)
Mandarine Gestion	EP Global Convictions C	EUR	FR001400MCO1	3	8		8,09%	N.d. (4)	1,50% (dont N.d. (4))	6,59%	N.d. (4)	1,00%	2,50% (dont N.d. (4))	5,59%	N.d. (4)
Mandarine Gestion	Expertise Reactive R	EUR	FR0013523065	2	6		9,02%	4,12%	1,80% (dont 0,90%)	7,22%	2,32%	1,48%	3,28% (dont 0,90%)	5,74%	0,84%
Mandarine Gestion	Kardinal Cross Asset C	EUR	FR001400G2K2	3	8		6,92%	N.d. (4)	1,80% (dont 0,90%)	5,12%	N.d. (4)	1,23%	3,03% (dont 0,90%)	3,89%	N.d. (4)
Mandarine Gestion	Proclero C	EUR	FR0011136563	2	9	ISR	5,86%	2,63%	1,00% (dont N.d. (4))	4,86%	1,63%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	3,36%	0,13%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Mansartis Gestion	Mansartis Investissements ISR C	EUR	FR0007495593	4	8	ISR	-0,33%	3,94%	2,00% (dont 0,74%)	-2,33%	1,94%	0,80%	2,80% (dont 0,74%)	-3,13%	1,14%
Messieurs Hottinguer Gestion	EMBL'M	EUR	FR0010296012	3	8		8,35%	5,85%	2,00% (dont N.d. (4))	6,35%	3,85%	1,00%	3,00% (dont N.d. (4))	5,35%	2,85%
Messieurs Hottinguer Gestion	Equilibre Ecologique C	EUR	FR0010634139	3	9	ISR	5,26%	2,93%	1,65% (dont 0,91%)	3,61%	1,28%	1,50%	3,15% (dont 0,91%)	2,11%	-0,22%
Monocle Asset Management	Monocle Fund B	EUR	LU1500599094	3	8		3,99%	3,35%	1,50% (dont 0,75%)	2,49%	1,85%	1,09%	2,59% (dont 0,75%)	1,40%	0,76%
Montpensier Arbevel	Pluvalca Alterna Plus A	EUR	FR0010466128	2	8		5,33%	3,26%	1,20% (dont N.d. (4))	4,13%	2,06%	1,50%	2,70% (dont N.d. (4))	2,63%	0,56%
Montsegur Finance	Montsegur Patrimoine I	EUR	FR0010784793	3	8		8,51%	5,96%	0,60% (dont 0,00%)	7,91%	5,36%	0,69%	1,29% (dont 0,00%)	7,22%	4,67%
Natixis Investment Managers Interna	Natixis AM Natixis Cons Risk Parity R	EUR	LU0935227537	2	6		6,22%	1,89%	1,42% (dont N.d. (4))	4,80%	0,47%	1,50%	2,92% (dont N.d. (4))	3,30%	-1,03%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Natixis ESG Dynamic R/A EUR	EUR	LU2169559270	3	8	ISR	5,76%	6,12%	1,00% (dont N.d. (4))	4,76%	5,12%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	3,26%	3,62%
Natixis Investment Managers Interna	NIF Lux I Natixis ESG Moderate R/A EUR	EUR	LU2169558389	3	8	ISR	4,62%	4,21%	1,00% (dont N.d. (4))	3,62%	3,21%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	2,12%	1,71%
Natixis Investment Managers Interna	Vega Euro Rendement ISR RC	EUR	FR0011037894	2	8	ISR	4,21%	2,93%	1,20% (dont N.d. (4))	3,01%	1,73%	0,87%	2,07% (dont N.d. (4))	2,14%	0,86%
Natixis Investment Managers Interna	Vega Euro Rendement ISR RX	EUR	FR0012219848	2	8	ISR	4,21%	2,94%	1,50% (dont N.d. (4))	2,71%	1,44%	1,00%	2,50% (dont N.d. (4))	1,71%	0,44%
Natixis Investment Managers Interna	Vega Patrimoine ISR RC	EUR	FR0007371810	3	8	ISR	11,16%	6,22%	2,00% (dont N.d. (4))	9,16%	4,22%	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	7,66%	2,72%
Nordea Investment Funds SA	Nordea 1 Stable Return Fund BP-EUR	EUR	LU0227384020	3	8		1,67%	2,47%	1,50% (dont 0,75%)	0,17%	0,97%	0,75%	2,25% (dont 0,75%)	-0,58%	0,22%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF Patrimoine CR-EUR	EUR	FR0000992042	3	6		4,90%	3,88%	1,50% (dont 0,83%)	3,40%	2,38%	1,00%	2,50% (dont 0,83%)	2,40%	1,38%
Oddo BHF Asset Management France	ODDO BHF ProActif Europe CR-EUR	EUR	FR0010109165	3	6		2,00%	2,63%	1,60% (dont 0,88%)	0,40%	1,03%	1,00%	2,60% (dont 0,88%)	-0,60%	0,03%
Oddo BHF Asset Management GmbH	ODDO BHF Polaris Moderate CR-EUR	EUR	DE000A2JJ1W5	2	8		3,61%	3,99%	1,50% (dont 0,63%)	2,11%	2,49%	1,15%	2,65% (dont 0,63%)	0,96%	1,34%
Ofi Invest Asset Management	Ofi Invest ESG MultiTrack R	EUR	FR0010564351	3	8	ISR	9,84%	4,18%	1,03% (dont 0,63%)	8,81%	3,15%	0,81%	1,84% (dont 0,63%)	8,00%	2,34%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Multi Asset Gbl Opp P EUR	EUR	LU0941349192	3	8		7,87%	4,25%	1,35% (dont 0,50%)	6,52%	2,90%	1,08%	2,43% (dont 0,50%)	5,44%	1,82%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Multi Asset Gbl Opp R EUR Acc	EUR	LU0941349275	3	8		8,19%	4,60%	2,30% (dont 0,88%)	5,89%	2,30%	1,01%	3,31% (dont 0,88%)	4,88%	1,29%
Rothschild & Co AM	BDCP Conviction C EUR	EUR	FR001400MFZ0	3	8		9,70%	N.d. (4)	1,40% (dont N.d. (4))	8,30%	N.d. (4)	0,90%	2,30% (dont N.d. (4))	7,40%	N.d. (4)
Rothschild & Co AM	E-fund Patrimoine C EUR	EUR	FR0013333796	3	8		5,35%	4,60%	1,60% (dont N.d. (4))	3,75%	3,00%	1,50%	3,10% (dont N.d. (4))	2,25%	1,50%
Rothschild & Co AM	Kogosei Monde C EUR	EUR	FR00140044I2	3	8		6,23%	N.d. (4)	1,70% (dont 0,00%)	4,53%	N.d. (4)	1,00%	2,70% (dont 0,00%)	3,53%	N.d. (4)
Rothschild & Co AM	MAGE Global Equilibre C EUR	EUR	FR0013476066	3	8		4,87%	5,16%	1,70% (dont 0,94%)	3,17%	3,46%	0,89%	2,59% (dont 0,94%)	2,28%	2,57%
Rothschild & Co AM	R-co 4Change Moderate Allocation F EUR	EUR	FR0011276617	2	8	TS	4,03%	1,68%	1,40% (dont N.d. (4))	2,63%	0,28%	1,50%	2,90% (dont N.d. (4))	1,13%	-1,22%
Rothschild & Co AM	R-co Armor C EUR	EUR	FR001400TA00	3	8		8,24%	N.d. (4)	1,50% (dont N.d. (4))	6,74%	N.d. (4)	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	5,24%	N.d. (4)
Rothschild & Co AM	R-co Conviction Club C EUR	EUR	FR0010541557	3	8		12,11%	7,96%	1,50% (dont 0,75%)	10,61%	6,46%	1,50%	3,00% (dont 0,75%)	9,11%	4,96%
Rothschild & Co AM	R-co OPAL Croissance	EUR	FR0007025523	4	8		13,54%	6,67%	1,55% (dont N.d. (4))	11,99%	5,12%	1,00%	2,55% (dont N.d. (4))	10,99%	4,12%
Rothschild & Co AM	R-co OPAL Equilibre	EUR	FR0000981458	4	8		13,44%	8,38%	1,40% (dont 0,97%)	12,04%	6,98%	0,82%	2,22% (dont 0,97%)	11,22%	6,16%
Rothschild & Co AM	R-co Valor C EUR	EUR	FR0011253624	4	8		17,65%	11,37%	1,45% (dont 0,73%)	16,20%	9,92%	0,82%	2,27% (dont 0,73%)	15,38%	9,10%
Rothschild & Co AM	R-co Valor F EUR	EUR	FR0011261197	4	8		17,59%	11,33%	1,80% (dont 0,99%)	15,79%	9,53%	0,89%	2,69% (dont 0,99%)	14,90%	8,64%
Rothschild & Co AM	RMM Strategie Diversifiee C	EUR	FR0007035571	3	6		12,00%	6,20%	1,20% (dont N.d. (4))	10,80%	5,00%	1,50%	2,70% (dont N.d. (4))	9,30%	3,50%
Rothschild & Co AM	Trianon Investissement C EUR	EUR	FR0013516283	3	8		8,63%	5,76%	1,60% (dont 0,80%)	7,03%	4,16%	0,84%	2,44% (dont 0,80%)	6,19%	3,32%
Rothschild & Co AM	V Pertinence C EUR	EUR	FR0014001QD2	3	8		9,32%	N.d. (4)	1,70% (dont 0,88%)	7,62%	N.d. (4)	0,99%	2,69% (dont 0,88%)	6,63%	N.d. (4)
Rothschild & Co AM	Vital Flex Dynamique	EUR	FR0011062686	3	8		18,01%	9,19%	1,50% (dont N.d. (4))	16,51%	7,69%	1,00%	2,50% (dont N.d. (4))	15,51%	6,69%
Sanso Longchamp AM	Breizh Global Invest A	EUR	FR0014008GM9	4	8		6,88%	N.d. (4)	1,70% (dont N.d. (4))	5,18%	N.d. (4)	1,50%	3,20% (dont N.d. (4))	3,68%	N.d. (4)
Sapienta Gestion	Sapienta Global Strategies C	EUR	FR0010568683	3	6		15,53%	6,76%	2,00% (dont 1,00%)	13,53%	4,76%	1,00%	3,00% (dont 1,00%)	12,53%	3,76%
SG Investment Solutions (Europe)	Global Growth Allocation Portfolio RE	EUR	LU1391859516	3	8		10,21%	8,58%	1,50% (dont N.d. (4))	8,71%	7,08%	0,75%	2,25% (dont N.d. (4))	7,96%	6,33%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Silex Investment Managers	SICAV Portofolio Skyliner C	EUR	FR0011440460	3	6		10,71%	3,93%	1,55% (dont N.d. (4))	9,16%	2,38%	0,90%	2,45% (dont N.d. (4))	8,26%	1,48%
Societe De Gestion Prevoir	Prevoir Pangea C	EUR	FR0012300853	4	8		1,85%	11,59%	2,00% (dont 1,10%)	-0,15%	9,59%	1,50%	3,50% (dont 1,10%)	-1,65%	8,09%
Societe Generale IS (France)	Steredenn	EUR	FR0013096336	3	6		9,25%	7,77%	2,40% (dont N.d. (4))	6,85%	5,37%	0,60%	3,00% (dont N.d. (4))	6,25%	4,77%
Sunny AM	Insula R	EUR	FR001400AQX7	2	8		6,30%	N.d. (4)	1,80% (dont 0,90%)	4,50%	N.d. (4)	0,77%	2,57% (dont 0,90%)	3,73%	N.d. (4)
Swiss Life Asset Managers France	SLF (France) Multi Asset Moderate P	EUR	FR0010308825	3	8		6,50%	2,24%	1,20% (dont 0,55%)	5,30%	1,04%	1,38%	2,58% (dont 0,55%)	3,92%	-0,34%
Sycomore AM	Alpha Responsable Opportunites R	EUR	FR0013373859	3	8	ISR	3,68%	2,50%	1,95% (dont 0,98%)	1,73%	0,55%	0,89%	2,84% (dont 0,98%)	0,84%	-0,34%
Sycomore AM	Global Allocation Opportunite R	EUR	FR0010878306	3	6		10,95%	3,81%	1,70% (dont 1,00%)	9,25%	2,11%	1,00%	2,70% (dont 1,00%)	8,25%	1,11%
Sycomore AM	Sycomore Allocation Patrimoine I	EUR	FR0010474015	2	8	ISR	7,23%	4,27%	0,80% (dont 0,00%)	6,43%	3,47%	1,45%	2,25% (dont 0,00%)	4,98%	2,02%
Sycomore AM	Sycomore Allocation Patrimoine R	EUR	FR0007078589	2	8	ISR	6,97%	4,08%	1,60% (dont 0,90%)	5,37%	2,48%	0,94%	2,54% (dont 0,90%)	4,43%	1,54%
Sycomore AM	Sycomore Partners I	EUR	FR0010601898	3	8		10,86%	4,52%	0,50% (dont N.d. (4))	10,36%	4,02%	1,50%	2,00% (dont N.d. (4))	8,86%	2,52%
Sycomore AM	Sycomore Partners IB	EUR	FR0012365013	3	8		11,10%	4,80%	1,00% (dont N.d. (4))	10,10%	3,80%	1,50%	2,50% (dont N.d. (4))	8,60%	2,30%
Sycomore AM	Sycomore Partners P	EUR	FR0010738120	3	8		10,48%	4,07%	1,50% (dont 1,10%)	8,98%	2,57%	1,00%	2,50% (dont 1,10%)	7,98%	1,57%
Sycomore AM	Sycomore Partners R	EUR	FR0010601906	3	8		11,57%	5,24%	2,00% (dont N.d. (4))	9,57%	3,24%	1,50%	3,50% (dont N.d. (4))	8,07%	1,74%
UBS Asset Management (Europe) S.A.	UBS Sttgy Syst Aloc Ptf Med USD EUR H P	EUR	LU1599187421	3	6		7,54%	3,34%	1,24% (dont 0,62%)	6,30%	2,10%	0,60%	1,84% (dont 0,62%)	5,70%	1,50%
UBS La Maison De Gestion	LMdG Opportunities Monde 100 EUR R	EUR	FR0007019997	4	6		21,11%	9,78%	1,50% (dont 0,75%)	19,61%	8,28%	0,87%	2,37% (dont 0,75%)	18,74%	7,41%
UBS La Maison De Gestion	LMdG Opportunities Monde 50 EUR R	EUR	FR0010172437	3	8		7,40%	4,96%	1,45% (dont 0,73%)	5,95%	3,51%	0,47%	1,92% (dont 0,73%)	5,48%	3,04%
Varenne Capital	Varenne Global A EUR	EUR	LU2358389745	4	8		15,56%	10,37%	1,95% (dont 1,07%)	13,61%	8,42%	0,91%	2,86% (dont 1,07%)	12,70%	7,51%
Varenne Capital	Varenne Valeur A EUR Acc	EUR	LU2358392376	3	8		10,86%	7,92%	1,79% (dont 0,93%)	9,07%	6,13%	0,96%	2,75% (dont 0,93%)	8,11%	5,17%
Waystone Management Company (Lux)	FFG Global Flexible Convictions R Acc	EUR	LU1697917083	3	8	TS	3,66%	3,64%	1,30% (dont N.d. (4))	2,36%	2,34%	1,50%	2,80% (dont N.d. (4))	0,86%	0,84%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Zenith AM	Allocation Valor by R-Co C	EUR	FR001400NFK0	4	8		16,86%	N.d. (4)	1,15% (dont 0,90%)	15,71%	N.d. (4)	1,05%	2,20% (dont 0,90%)	14,66%	N.d. (4)
Zenith AM	Capital Long Terme C	EUR	FR0013197472	3	6		8,06%	5,16%	1,70% (dont 0,85%)	6,36%	3,46%	0,60%	2,30% (dont 0,85%)	5,76%	2,86%
Zenith AM	Zenith Patrimoine	EUR	FR0013281193	2	6		3,96%	2,63%	1,40% (dont 0,70%)	2,56%	1,23%	0,87%	2,27% (dont 0,70%)	1,69%	0,36%
Fonds immobiliers															
Fonds spéculatifs															
AFFM SA	Alken Absolute Return Europe A	EUR	LU0572586591	3	8		32,66%	13,38%	2,25% (dont 1,05%)	30,41%	11,13%	1,06%	3,31% (dont 1,05%)	29,35%	10,07%
Amundi Asset Management	Lyxor Inv Fds Flexible Allocation M EUR	EUR	LU0812607454	3	6		14,29%	4,24%	1,50% (dont N.d. (4))	12,79%	2,74%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	11,29%	1,24%
Apicil AM	Strategie Rendement P	EUR	FR0000016172	2	8		4,53%	3,78%	1,10% (dont N.d. (4))	3,43%	2,68%	1,00%	2,10% (dont N.d. (4))	2,43%	1,68%
BDL Capital Management	BDL Rempart C	EUR	FR0010174144	3	8		20,23%	13,18%	2,25% (dont 0,80%)	17,98%	10,93%	0,92%	3,17% (dont 0,80%)	17,06%	10,01%
BDL Capital Management	BDL Rempart I	EUR	FR0011790492	3	8		19,74%	12,94%	1,50% (dont N.d. (4))	18,24%	11,44%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	16,74%	9,94%
BDL Capital Management	BDLCM Funds Durandal B	EUR	LU1891683903	2	8		5,80%	2,70%	1,50% (dont 0,60%)	4,30%	1,20%	0,79%	2,29% (dont 0,60%)	3,51%	0,41%
BDL Capital Management	BDLCM Funds Durandal GP	EUR	LU2168710148	2	8		5,72%	2,65%	0,90% (dont N.d. (4))	4,82%	1,75%	1,50%	2,40% (dont N.d. (4))	3,32%	0,25%
BDL Capital Management	FIDES Alpha Bonds A	EUR	FR001400Z9A5	2	8		7,16%	5,37%	0,80% (dont N.d. (4))	6,36%	4,57%	0,90%	1,70% (dont N.d. (4))	5,46%	3,67%
BDL Capital Management	FIDES Rempart A	EUR	FR001400Z982	3	8		18,59%	12,04%	1,05% (dont N.d. (4))	17,54%	10,99%	0,90%	1,95% (dont N.d. (4))	16,64%	10,09%
Candriam	Candriam Abs Ret Eq Mkt Ntrl C EUR Acc	EUR	LU1819523264	5	6		3,93%	4,97%	1,50% (dont 0,75%)	2,43%	3,47%	1,04%	2,54% (dont 0,75%)	1,39%	2,43%
Candriam	Candriam Index Arbitrage C	EUR	FR0010016477	2	6		2,67%	2,65%	0,80% (dont 0,17%)	1,87%	1,85%	0,90%	1,70% (dont 0,17%)	0,97%	0,95%
Carmignac Gestion Luxembourg	Carmignac Pf L/S Europe Equ. A EUR Acc	EUR	LU1317704051	3	8		9,28%	8,34%	1,50% (dont 0,70%)	7,78%	6,84%	0,90%	2,40% (dont 0,70%)	6,88%	5,94%
DNCA Finance	DNCA Invest Alpha Bonds A EUR	EUR	LU1694789451	2	8		6,09%	5,97%	1,20% (dont 0,48%)	4,89%	4,77%	0,79%	1,99% (dont 0,48%)	4,10%	3,98%
DNCA Finance	DNCA Invest Alpha Bonds B EUR	EUR	LU1694789535	2	8		6,10%	5,99%	1,40% (dont 0,70%)	4,70%	4,59%	0,95%	2,35% (dont 0,70%)	3,75%	3,64%
DNCA Finance	DNCA Invest Alpha Bonds N EUR	EUR	LU1694789709	2	8		6,11%	5,96%	0,80% (dont 0,00%)	5,31%	5,16%	0,65%	1,45% (dont 0,00%)	4,66%	4,51%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
DNCA Finance	DNCA Invest One B EUR	EUR	LU0641745681	3	8		-1,82%	3,44%	1,80% (dont 0,90%)	-3,62%	1,64%	0,85%	2,65% (dont 0,90%)	-4,47%	0,79%
Eleva Capital	Eleva Abs Return Europe Fd A2 EUR Acc	EUR	LU1920211973	2	8		7,08%	6,69%	2,20% (dont 1,10%)	4,88%	4,49%	0,98%	3,18% (dont 1,10%)	3,90%	3,51%
Exane AM	Exane Ceres Fund A	EUR	LU0284634564	3	8		9,18%	5,68%	1,25% (dont N.d. (4))	7,93%	4,43%	0,94%	2,19% (dont N.d. (4))	6,99%	3,49%
Exane AM	Exane Pleiade Fund B EUR	EUR	LU0616900774	2	8		7,43%	4,22%	2,00% (dont 0,50%)	5,43%	2,22%	0,68%	2,68% (dont 0,50%)	4,75%	1,54%
FIL Investment Management (Lux) SA	Fidelity Funds Abs Ret Gbl Eq A PF EUR	EUR	LU2210151341	3	6		10,14%	7,86%	1,50% (dont 0,83%)	8,64%	6,36%	0,88%	2,38% (dont 0,83%)	7,76%	5,48%
Gay-Lussac Gestion	MacroSphere Global Fund A Retail	EUR	FR001400NKV7	4	8		13,54%	N.d. (4)	1,50% (dont 0,75%)	12,04%	N.d. (4)	0,88%	2,38% (dont 0,75%)	11,16%	N.d. (4)
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPMF Europe Eq Abs Alpha A Perf Acc EUR	EUR	LU1001747408	3	8		12,70%	12,36%	1,50% (dont N.d. (4))	11,20%	10,86%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	9,70%	9,36%
JPMorgan Asset Management (Europe)	Private BF I Dyn Multi-Asset EUR C acc	EUR	LU1283473053	3	6		8,45%	3,58%	0,65% (dont N.d. (4))	7,80%	2,93%	1,50%	2,15% (dont N.d. (4))	6,30%	1,43%
Jupiter Asset Management Europe Ltd	Jupiter Merian Gb Eq Abs Ret L EUR H Acc	EUR	IE00BLP5S460	2	8		15,17%	11,51%	1,50% (dont N.d. (4))	13,67%	10,01%	1,03%	2,53% (dont N.d. (4))	12,64%	8,98%
La Financiere De L'Echiquier	Echiquier Absolute Return Credit A	EUR	FR001400Y4C3	2	8		N.d. (4)	N.d. (4)	1,04% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)	0,95%	1,99% (dont N.d. (4))	N.d. (4)	N.d. (4)
Lombard Odier Funds (Europe) SA	PrivilEdge Amber Event Europe EUR MA	EUR	LU1840468810	3	8		11,00%	6,03%	1,50% (dont N.d. (4))	9,50%	4,53%	1,50%	3,00% (dont N.d. (4))	8,00%	3,03%
Mandarine Gestion	Mandarine Credit Opportunities C	EUR	FR0000971913	2	8	ISR	3,13%	3,98%	1,00% (dont 0,55%)	2,13%	2,98%	1,38%	2,38% (dont 0,55%)	0,75%	1,60%
Mandarine Gestion	Mandarine Solution R	EUR	FR0011668730	3	6		10,06%	6,73%	1,45% (dont N.d. (4))	8,61%	5,28%	1,50%	2,95% (dont N.d. (4))	7,11%	3,78%
Moneta AM	Moneta Long Short A	EUR	FR0010400762	3	8		24,25%	8,32%	1,50% (dont N.d. (4))	22,75%	6,82%	0,92%	2,42% (dont N.d. (4))	21,83%	5,90%
Moneta AM	Moneta Long Short R	EUR	FR0010871830	3	8		24,98%	8,44%	2,00% (dont N.d. (4))	22,98%	6,44%	1,02%	3,02% (dont N.d. (4))	21,96%	5,42%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet TR Atlas Titan P EUR	EUR	LU2206556016	3	6		14,93%	9,84%	2,30% (dont N.d. (4))	12,63%	7,54%	1,50%	3,80% (dont N.d. (4))	11,13%	6,04%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet TR-Atlas P EUR Acc	EUR	LU1433232854	2	6		8,99%	6,19%	2,30% (dont 0,50%)	6,69%	3,89%	0,87%	3,17% (dont 0,50%)	5,82%	3,02%
Sanso Longchamp AM	Longchamp Patrimoine Fund A	EUR	FR0012034791	3	6		18,16%	11,60%	1,00% (dont 0,50%)	17,16%	10,60%	0,76%	1,76% (dont 0,50%)	16,40%	9,84%
Sapienta Gestion	Sapienta Absolu R	EUR	FR0014009GC8	2	6		5,75%	N.d. (4)	1,60% (dont 0,80%)	4,15%	N.d. (4)	0,99%	2,59% (dont 0,80%)	3,16%	N.d. (4)
Schroder Investment Mgt (Europe)	Schroder GAIA BlueTrend C H EUR Acc	EUR	LU1293073828	4	6		-1,06%	4,10%	1,00% (dont 0,00%)	-2,06%	3,10%	0,70%	1,70% (dont 0,00%)	-2,76%	2,40%
Sycomore AM	Sycomore Opportunities A	EUR	FR0010120931	3	8		10,42%	-0,41%	1,30% (dont 0,50%)	9,12%	-1,71%	0,50%	1,80% (dont 0,50%)	8,62%	-2,21%
Sycomore AM	Sycomore Opportunities R	EUR	FR0010363366	3	8		10,38%	-0,39%	1,80% (dont 1,00%)	8,58%	-2,19%	0,86%	2,66% (dont 1,00%)	7,72%	-3,05%
Syquant Capital	Helium Fund B EUR	EUR	LU0912261624	2	8		6,72%	5,15%	1,75% (dont 0,61%)	4,97%	3,40%	0,77%	2,52% (dont 0,61%)	4,20%	2,63%
Syquant Capital	Helium Fund I EUR	EUR	LU1334564140	2	8		6,64%	5,12%	1,25% (dont 0,00%)	5,39%	3,87%	1,16%	2,41% (dont 0,00%)	4,23%	2,71%
Syquant Capital	Helium Invest A EUR	EUR	LU1995653893	2	8		8,03%	5,72%	0,75% (dont 0,00%)	7,28%	4,97%	0,82%	1,57% (dont 0,00%)	6,46%	4,15%
Syquant Capital	Helium Performance A EUR	EUR	LU0912261970	2	8		7,38%	5,88%	1,25% (dont 0,00%)	6,13%	4,63%	0,87%	2,12% (dont 0,00%)	5,26%	3,76%
Syquant Capital	Helium Performance B EUR	EUR	LU0912262275	2	8		7,45%	5,93%	1,75% (dont 0,70%)	5,70%	4,18%	1,01%	2,76% (dont 0,70%)	4,69%	3,17%
Syquant Capital	Helium Selection A-EUR	EUR	LU1112771255	2	8		9,35%	8,05%	1,25% (dont 0,00%)	8,10%	6,80%	1,24%	2,49% (dont 0,00%)	6,86%	5,56%
Syquant Capital	Helium Selection Bcl EUR	EUR	LU1734046979	3	8		9,31%	8,01%	1,25% (dont 0,00%)	8,06%	6,76%	1,03%	2,28% (dont 0,00%)	7,03%	5,73%
Syquant Capital	Helium Selection B-EUR	EUR	LU1112771503	3	8		9,49%	8,09%	1,75% (dont 0,61%)	7,74%	6,34%	0,87%	2,62% (dont 0,61%)	6,87%	5,47%
Fonds monétaires															
Allianz Global Investors GmbH	Allianz Enhancd Shrt Trm Euro RT EUR Acc	EUR	LU1687709011	1	8		2,96%	1,94%	0,45% (dont 0,00%)	2,51%	1,49%	1,04%	1,49% (dont 0,00%)	1,47%	0,45%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Amundi Asset Management	Amundi EUR Overnight Return UE Acc	EUR	FR0010510800	1	6		2,40%	1,84%	0,15% (dont 0,00%)	2,25%	1,69%	0,86%	1,01% (dont 0,00%)	1,39%	0,83%
Amundi Asset Management	Amundi Euro Liquidity ST Resp E EUR	EUR	FR0011176635	1	8	ISR	2,62%	2,07%	0,45% (dont 0,04%)	2,17%	1,62%	0,84%	1,29% (dont 0,04%)	1,33%	0,78%
Amundi Asset Management	Amundi Euro Liquidity ST Resp P EUR	EUR	FR0011176627	1	8	ISR	2,88%	2,38%	0,85% (dont 0,00%)	2,03%	1,53%	1,50%	2,35% (dont 0,00%)	0,53%	0,03%
Amundi Luxembourg	Amundi Funds Cash USD A2 USD C	USD	LU0568621618	1	8		4,92%	4,42%	0,75% (dont 0,14%)	4,17%	3,67%	0,91%	1,66% (dont 0,14%)	3,26%	2,76%
Amundi Luxembourg	Amundi Sm Over Ret UCITS ETF Acc	EUR	LU1190417599	1	6		2,70%	2,00%	0,05% (dont 0,00%)	2,65%	1,95%	0,92%	0,97% (dont 0,00%)	1,73%	1,03%
BNP Paribas Asset Management Lux	BNPP InstiCash EUR 1D LVNAV Clc EUR Acc	EUR	LU0167237543	1	8		2,34%	1,91%	0,35% (dont 0,00%)	1,99%	1,56%	0,50%	0,85% (dont 0,00%)	1,49%	1,06%
Credit Mutuel Asset Management	CM-AM Dollar Cash IC	USD	FR0000984254	1	8		5,09%	4,45%	0,56% (dont 0,00%)	4,53%	3,89%	1,05%	1,61% (dont 0,00%)	3,48%	2,84%
FIL Investment Management (Lux) SA	Fidelity Funds US Dollar Cash A Acc USD	USD	LU0261952922	1	8		4,63%	3,97%	0,40% (dont 0,08%)	4,23%	3,57%	1,02%	1,42% (dont 0,08%)	3,21%	2,55%
Generali AM SGR S.p.A	Generali Tresorerie ISR B	EUR	FR0010233726	1	8	ISR	3,11%	2,49%	0,60% (dont 0,00%)	2,51%	1,89%	0,82%	1,42% (dont 0,00%)	1,69%	1,07%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM EUR Standard Money Market VNAV C acc	EUR	LU2095450479	1	8		2,45%	1,92%	0,16% (dont 0,00%)	2,29%	1,76%	1,00%	1,16% (dont 0,00%)	1,29%	0,76%
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM EUR Standard Money Market VNAV D Acc	EUR	LU2095450636	1	8		2,45%	N.d. (4)	0,45% (dont N.d. (4))	2,00%	N.d. (4)	0,85%	1,30% (dont N.d. (4))	1,15%	N.d. (4)
JPMorgan Asset Management (Europe)	JPM USD Standard Money Market VNAV E acc	USD	LU1747646971	1	8		4,67%	3,97%	0,05% (dont 0,00%)	4,62%	3,92%	0,79%	0,84% (dont 0,00%)	3,83%	3,13%
Lazard Freres Gestion	Lazard Euro Money Market A	EUR	FR0010263244	1	8		2,49%	2,06%	0,38% (dont 0,14%)	2,11%	1,68%	0,77%	1,15% (dont 0,14%)	1,34%	0,91%

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Lazard Freres Gestion	Lazard USD Money Market	USD	FR0000284283	1	8		4,42%	3,92%	0,45% (dont 0,00%)	3,97%	3,47%	1,00%	1,45% (dont 0,00%)	2,97%	2,47%
Natixis Investment Managers Interna	Ostrum SRI Cash Plus T(C)	EUR	FR0013311487	1	8	ISR	2,49%	2,03%	0,25% (dont 0,00%)	2,24%	1,78%	0,96%	1,21% (dont 0,00%)	1,28%	0,82%
Natixis Investment Managers Interna	Ostrum SRI Money RE	EUR	FR0013298965	1	8	ISR	2,75%	2,28%	0,50% (dont 0,00%)	2,25%	1,78%	0,60%	1,10% (dont 0,00%)	1,65%	1,18%
Oddo BHF Asset Management GmbH	ODDO BHF Money Market CR-EUR	EUR	DE0009770206	1	8		3,11%	2,51%	1,00% (dont 0,12%)	2,11%	1,51%	0,65%	1,65% (dont 0,12%)	1,46%	0,86%
Pictet Asset Management (Europe) SA	Pictet Short-Term Money Market EUR P	EUR	LU0128494191	1	8		2,47%	1,96%	0,30% (dont 0,00%)	2,17%	1,66%	0,63%	0,93% (dont 0,00%)	1,54%	1,03%
Rothschild & Co AM	RMM Court Terme C	EUR	FR0007442496	1	8		2,58%	2,12%	0,50% (dont 0,00%)	2,08%	1,62%	0,72%	1,22% (dont 0,00%)	1,36%	0,90%
UBS Asset Management (Europe) S.A.	UBS (Lux) Money Market EUR P-acc	EUR	LU0006344922	1	8		2,21%	1,84%	0,40% (dont 0,20%)	1,81%	1,44%	0,63%	1,03% (dont 0,20%)	1,18%	0,81%
Autres															
Infranity	GF Infrastructures Durables SLP A	EUR	FR0013473667	3	8		5,16%	N.d. (4)	0,75% (dont 0,40%)	4,41%	N.d. (4)	0,95%	1,70% (dont 0,40%)	3,46%	N.d. (4)
Lumyna Investments Limited	GF Lumyna Private Equity World B2	EUR	FR0013504479	3	6		8,03%	N.d. (4)	2,75% (dont 0,75%)	5,28%	N.d. (4)	0,97%	3,72% (dont 0,75%)	4,31%	N.d. (4)

* En cas d'absence de SRI, nous utilisons l'Indicateur synthétique de risque et de Performance (« Synthetic Risk and Reward Indicator » ou « SRRI »).

2.2. Fonds Internes Collectifs

Les documents d'information financière relatifs aux Fonds Internes Collectifs sont disponibles sur le site internet de Generali Luxembourg (www.generali.lu).
Tout investissement dans un Fonds Interne Collectif sera formalisé par la signature d'un Avenant « Investissements dans un Fonds interne collectif ».
Certains Fonds Internes Collectifs ne sont disponibles que via des intermédiaires d'assurance spécifiques.

Société de gestion	Fonds	Dev. (1)	ISIN	SRI (2)	Article SFDR (5)	Label (6)	Performance de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'unité de compte (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)	
							Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans		Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans			Annuelle (2025)	Moyenne annualisée sur 5 ans
Autres															
Amilton Asset Management	FIC Mondial Finances Flexible	EUR	FIC 363	3	6		8,58%	**3,22%**	1,50% (dont 0,00%)	7,08%	**1,72%**	1,57%	3,07% (dont 0,00%)	5,51%	**0,15%**
Amplegest	FIC Equilibre Invest AM	EUR	FIC 1728	5	6		2,53%	0,43%	0,70% (dont 0,00%)	1,83%	-0,27%	1,00%	1,70% (dont 0,00%)	0,83%	-1,27%
De Pury Pictet Turrettini & Cie	FIC De Pury Pictet Turrettini & Cie Equilibré	EUR	FIC 806	3	6		4,57%	**0,97%**	0,55% (dont 0,00%)	4,02%	**0,42%**	1,12%	1,67% (dont 0,00%)	2,90%	**-0,70%**
EFG Bank Luxembourg	FIC EFG DYNAMIQUE	EUR	FIC 1914	7	6		9,45%	**3,73%**	0,70% (dont 0,00%)	8,75%	**3,03%**	1,94%	2,64% (dont 0,00%)	6,81%	**1,09%**
EFG Bank Luxembourg	FIC EFG FLEXIBLE	EUR	FIC 1915	5	6		2,47%	**3,37%**	0,70% (dont 0,00%)	1,77%	**2,67%**	1,90%	2,60% (dont 0,00%)	-0,13%	**0,77%**
Intesa Sanpaolo Wealth Management	FIC AEC Equilibré	EUR	FIC 2670	4	6		3,45%	**N.d. (4)**	0,40% (dont 0,00%)	3,05%	**N.d. (4)**	2,00%	2,40% (dont 0,00%)	1,05%	**N.d. (4)**
Intesa Sanpaolo Wealth Management.	FIC AEC Dynamique	EUR	FIC 2669	6	6		2,91%	**N.d. (4)**	0,40% (dont 0,00%)	2,51%	**N.d. (4)**	2,00%	2,40% (dont 0,00%)	0,51%	**N.d. (4)**
Spirit Asset Management S.A.	FIC Spirit Gestion Défensive	EUR	FIC 2625	3	6		3,85%	**N.d. (4)**	0,50% (dont 0,00%)	3,35%	**N.d. (4)**	0,83%	1,33% (dont 0,00%)	2,52%	**N.d. (4)**

* En cas d'absence de SRI, nous utilisons l'Indicateur synthétique de risque et de Performance (« Synthetic Risk and Reward Indicator » ou « SRRI »).

2.3 Fonds Internes Dédiés

Tout investissement dans un Fonds interne dédié sera formalisé par la signature d'un Avenant « Investissements dans un Fonds interne dédié ».
Cet Avenant reprend notamment l'ensemble des politiques de gestion disponibles, le nom du gestionnaire financier auquel l'Assureur délègue la gestion du Fonds Interne Dédié, le nom de la banque dépositaire à laquelle l'Assureur confie le dépôt des actifs sous-jacents du Fonds Interne Dédié, les frais applicables au titre de la gestion financière ainsi que les frais de banque dépositaire.

2.4 Fonds d'Assurance Spécialisés

Tout investissement dans un Fonds d'assurance spécialisé sera formalisé par la signature d'un Avenant « Investissements dans un Fonds d'assurance spécialisé ».
Cet Avenant reprend notamment le nom de la banque dépositaire à laquelle l'Assureur confie le dépôt des actifs sous-jacents du Fonds d'assurance spécialisé et les frais de banque dépositaire.

Légende se rapportant aux Fonds Externes, Fonds internes Collectifs, Fonds Internes Dédiés et Fonds d'Assurance Spécialisés

(1) Si un Support d'investissement choisi par le Souscripteur est libellé dans une devise autre que l'euro, le Souscripteur supporte le risque de change.
(2) Le règlement européen PRIIPs (d'application depuis le 1er janvier 2018) attribue à chaque produit un SRI (pour "Summary Risk Indicator") de 1 à 7, positionnant chaque produit en terme de risque et de rendement. Le SRI constitue une avancée par rapport au SRRI (utilisé pour les OPCVM jusqu'au 31.12.2022) grâce à l'introduction de la dimension du risque de crédit et par une évaluation de risque de marché plus fine (à l'aide d'une méthodologie Cornish Fisher plus complexe). Le SRI est maintenant déterminé suivant une matrice intégrant le risque marché (MR) sur une dimension et le risque crédit (CR) sur une autre, comme illustré ci-contre. Par exemple, pour un fonds multi-asset dont le risque crédit (CR) est de 4 et le risque marché (MR) de 4, le SRI sera de 5.
(3) Frais de gestion maximum du contrat en l'absence d'investissement dans ce support
(4) Non disponible
(5) A quel article qualifie le fonds en vertu du règlement (UE) 2019/2088 *sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers", dit "SFDR".
(6) Liste des labels obtenus par les supports d'investissements: ISR (IS), Towards Sustainability (TS), LuxFLAG (LF), Finansol (FS), Greenfin (GF), Relance (RL), FNG (FN), Umweltzeichen (UW)
(C) Moyenne des taux de frais de gestion des contrats pondérée avec les encours

	Market Risk (MR)						
Credit Risk (CR)	MR1	MR2	MR3	MR4	MR5	MR6	MR7
CR1	1	2	3	4	5	6	7
CR2	1	2	3	4	5	6	7
CR3	3	3	3	4	5	6	7
CR4	5	5	5	5	5	6	7
CR5	5	5	5	5	5	6	7
CR6	6	6	6	6	6	6	7

3. PROPORTION D'UNITÉS DE COMPTE (UC) LABELLISÉES FINANSOL, GREENFIN ET ISR

Catégorie d'UC	Proportion d'UC
1° UC labélisée "Finansol" dont l'objet est la promotion de la solidarité dans l'épargne et la finance	1 / 891
2° UC labélisée "Greenfin" satisfaisant à des critères de financement de la transition énergétique et écologique	7 / 891
3° UC labélisée "ISR" satisfaisant aux critères d'investissement socialement responsable	128 / 891

4. PROPORTION D'UNITÉS DE COMPTE (UC) SELON RÈGLEMENT SFDR(5)

Catégorie d'UC	Proportion d'UC
1° UC selon l'article 6	178 / 891
2° UC selon l'article 8	652 / 891
3° UC selon l'article 9	63 / 891

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peternelchen, L-2370 Hesperange
Grand-Duché de Luxembourg
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes
d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu